J. can. P.
594-2

Lavallée

<36638990700010


<36638990700010

Bayer. Staatsbibliothek

HISTOIRE

DES

INQUISITIONS.



Tourcaty fecit.

Croix que portaient les condamnés. 1 côté droit. 2 revers. 3 côtés lattéraux. 4 cachet de l'Inquisition. 5 timbre sec.

HISTOIRE
DES
INQUISITIONS
RELIGIEUSES
D'ITALIE, D'ESPAGNE ET DE PORTUGAL,

Depuis leur origine jusqu'à la conquête de l'Espagne;

PAR JOSEPH LAVALLÉE,

Chef de la 5me division de la Grande-Chancellerie de la Légion d'Honneur, secrétaire perpétuel de la Société philotechnique de Paris, de la Société royale des Sciences de Gottingue, des Académies celtique, de Législation, de Dijon, Nancy, etc.

TOME SECOND.

IMPRIMERIE DE RICHOMME.

PARIS,

CAPELLE et RENAND, Libraires-Commissionnaires, rue J. J. Rousseau, n°. 6.

1809.

BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS

HISTOIRE

DES

INQUISITIONS.

LIVRE VII.

Ce ne fut pas seulement en Europe que l'Inquisition exerça ses fureurs : elle traversa les mers, désola l'Amérique et l'Asie, et redoublant d'insolence et de cruauté dans ces contrées lointaines, chaque année la flamme de ses bûchers éclaira les plages du Mexique et de Goa. La peinture des excès de l'une est le tableau exact des excès de l'autre : pour éviter les répétitions, je me contenterai de n'en peindre qu'une, ce sera celle de Goa.

Voici l'idée que le voyageur Pyrard nous donne de ce tribunal, dans cette dernière ville :

« Quant à l'Inquisition, dit-il, sa justice » y est beaucoup plus sévère qu'en Portugal » et en Espagne (d'après ce qu'on a lu précé- » demment on peut juger par comparaison.)

» Elle brûle fort souvent des Juifs que les
» Portugais appellent *cristianos novos.*
» Quand ils sont une fois pris par la justice
» de la sainte Inquisition, tous leurs biens
» sont saisis aussi, et elle n'en arrête guère
» qu'ils ne soient riches : le roi fournit à tous
» les frais de cette justice, si les parties n'ont
» de quoi ; mais les inquisiteurs ne les atta-
» quent ordinairement que quand ils savent
» qu'ils ont amassé beaucoup de biens. C'est
» la plus cruelle et impitoyable chose que
» cette justice, car le moindre soupçon et
» la moindre parole, soit d'un enfant, soit
» d'un esclave, qui veut faire déplaisir à son
» maître, font aussitôt prendre un homme,
» et ajouter foi à un enfant pourvu qu'il
» sache parler. Tantôt on les accuse de met-
» tre un crucifix dans des coussins sur quoi
» ils s'asseyent et s'agenouillent ; tantôt
» qu'ils fouettent des images et ne mangent
» point de lard ; enfin qu'ils observent
» leur ancienne loi, bien qu'ils fassent publi-
» quement les œuvres de bons chrétiens. Je
» crois véritablement que le plus souvent
» ils leur font accroire ce qu'ils veulent, car
» ils ne font mourir que les riches, et aux
» pauvres ils donnent seulement quelques

» pénitences ; et ce qui est plus cruel et
» méchant, c'est qu'un homme qui voudra
» mal à un autre, pour se venger, l'accu-
» sera d'un crime de ce genre, et étant pris
» il n'y a ami qui ose parler pour lui,
» ni le visiter ou l'entretenir, non plus que
» pour les criminels de lèze-majesté. Le
» peuple n'ose non plus parler de cette Inqui-
» sition, si ce n'est avec un très-grand hon-
» neur et respect; et si de cas fortuit il
» échappait quelque mot qui la touchât tant
» soit peu, il faudrait aussitôt s'accuser et
» déférer soi-même, si vous pensez que quel-
» qu'un l'eût ouï, car autrement si un autre
» vous déférait, on serait aussitôt pris. C'est
» une horrible et épouvantable chose d'y
» être une fois, car on n'a ni procureur ni
» avocat qui parle pour vous; mais eux sont
» juges et parties tout-à-la-fois : pour la
» forme de procéder, elle est toute sembla-
» ble à celle d'Espagne, d'Italie et de Por-
» tugal. Il y en a quelquefois qui sont deux
» ou trois ans prisonniers sans savoir pour-
» quoi, et ne sont visités que des officiers
» de l'Inquisition, et sont en lieu d'où il ne
» voyent jamais personne. Les Gentils et les
» Maures indiens de Goa, de quelque religion

» que ce soit, ne sont pas sujets à cette Inqui-
» sition, si ce n'est lorsqu'ils se sont fait chré-
» tiens ; cependant si d'aventure un Indien
» maure ou gentil avait diverti ou empêché
» un autre qui aurait eu volonté de se faire
» chrétien, et que cela fût prouvé contre
» lui, il serait pris par l'Inquisition, comme
» aussi celui qui aurait fait quitter le chris-
» tianisme à un autre, comme il arrive assez
» souvent. Il me serait impossible de dire le
» nombre de tous ceux que cette Inquisition
» fait mourir ordinairement à Goa : je me
» contente de l'exemple d'un seul joaillier
» ou lapidaire hollandais, qui y avait de-
» meuré plus de vingt-cinq ans, et était
» marié à une portugaise Métis, dont il
» avait une fort belle fille prête à marier,
» ayant amassé environ trente à quarante
» mille crusades de biens. Or, il fut accusé
» d'avoir des livres de la religion protestante,
» sur quoi étant pris, son bien fut saisi, la
» moitié laissée à sa femme, et l'autre à l'In-
» quisition. Je ne sais ce qui en arriva, car
» je m'en vins là-dessus; mais je crois plutôt
» qu'autre chose, qu'on l'a fait mourir,
» ou que pour le moins tout son bien a
» été perdu pour lui. Au reste, toutes les

» autres Inquisitions des Indes répondent à
» celle de Goa ; c'ést toutes les bonnes fêtes
» qu'ils font justice. Ils font marcher tous
» ces pauvres criminels ensemble, avec des
» chemises souffrées et peintes de flammes,
» et la différence de ceux qui doivent mou-
» rir d'avec les autres, est que les flammes
» de ceux-là vont en haut, et celles des
» autres en bas. On les mène droit à la grande
» église qui est assez près de la prison, et
» sont là durant la messe et le sermon auquel
» on leur fait de grandes remontrances, après
» on les mène au *Campo sancto Lazaro*, et
» là on brûle les uns en présence des autres
» qui y assistent. »

Nous avons fait connaître dans le livre précédent la manière de procéder usitée par les Inquisitions d'Europe : elle était égale dans celles d'Asie et d'Amérique. Celles-ci ne diffèrent des premières que par la fréquence des exécutions, par l'infection et l'insalubrité de leurs cachots, par la difficulté bien plus grande encore qu'en Europe pour les malheureux de se soustraire à leur sort déplorable, par l'impunité bien plus assurée à leurs persécuteurs, vu l'éloignement où ils étaient du gouvernement de la mère

patrie, et de l'inspection naturelle de la cour de Rome. Il serait impossible, je ne dis pas de décrire les aventures de tous les innocens que les Inquisitions en général ont sacrifiés, mais d'en présenter seulement la liste : de nombreux volumes n'y suffiraient pas. Je me bornerai simplement à rapporter quelques-uns des procès qui ont eu lieu soit en Europe, soit aux Indes; ils suffiront à faire juger des autres. Je commencerai par celui du célèbre Dominis.

Marc-Antoine de Dominis était d'une famille illustre, les uns disent de Venise, les autres de Milan; on prétend qu'il comptait parmi ses ayeux le pape Grégoire X, et si cette assertion est vraie, il serait alors descendu de l'illustre maison des Visconti. Il reçut une éducation brillante; elle développa son génie. Les Jésuites furent jaloux de s'attacher un jeune homme dont les dispositions annonçaient le rang distingué qu'il obtiendrait un jour dans la république des lettres; leur espérance ne fut point trompée : ses talens percèrent bientôt, et lui valurent la protection de l'empereur Rodolphe. Il lui dut l'évêché de Segni, d'où il passa bientôt à l'archevêché de Spalatro, capitale de la Dalmatie.

A cette époque éclatèrent les fougueuses prétentions de Paul V, non-seulement contre l'Angleterre et l'Allemagne, mais encore contre Venise. Ce fut sous ce pape que l'Inquisition de Rome se permit de condamner l'histoire du président de Thou, le plaidoyer du célèbre Arnauld contre les Jésuites, et ce qui est plus révoltant encore, l'arrêt du parlement de Paris contre Jean Châtel, assassin de Henri IV. On reconnait au reste à ce trait l'esprit de l'Inquisition.

Le Sénat de Venise avait, par un décret de 1597, ordonné que les biens des séculiers possédés sous la directe des églises ne seraient point sujets aux droits de prélation, de consolidation, ni de déshérence; par un autre décret de 1603, il avait défendu d'abattre aucune église, couvent ou hôpital, sans la permission du gouvernement, et enfin par un troisième édit de 1605, il avait interdit l'aliénation des biens des laïcs en faveur des ecclésiastiques. Clément VIII avait dissimulé les ressentimens que ces actes du gouvernement vénitien lui avaient inspirés; mais Paul V fut moins patient, ou pour mieux dire moins prudent. Sur ces entrefaites un chanoine et un abbé sont accusés à Venise

de crimes énormes, et le Sénat les fait traduire devant la justice séculière. Paul V éclate alors : il fait demander au gouvernement de Venise la remise de ces deux prêtres ; elle est refusée. Le pape alors lance ses anathêmes contre la république, et charge ses légats de les promulguer : les légats sont chassés. Paul Sarpi, plus célèbre sous le nom de Fra-Paolo, théologien de la république, démontre dans un mémoire le ridicule des prétentions du pape ; il est excommunié. Paul V veut armer contre Venise ; mais ce n'était plus la puissance papale du douzième siècle : personne ne s'arme.

A l'impuissance de cet éclat, on reconnaît les premiers symptômes de l'influence des lumières. Dominis avait assez de sagacité pour découvrir la vérité, et tous les talens nécessaires pour la propager. Archevêque d'une ville de la dépendance de Venise, il lui sembla naturel de consacrer sa plume à la défense de l'état. Il avança dans un écrit : que l'église, sous le pontife romain, n'est plus l'église, mais un état humain sous la monarchie temporelle du pape ; que l'église n'a point une puissance coactive, ni de contrainte extérieure ; que l'église romaine, à cause de

la dignité de sa ville, est la première des églises en excellence, mais non pas en juridiction ; que la papauté est une fiction des hommes, etc.

Ces principes, sur lesquels il renchérit encore dans la suite, dans son fameux traité *De republica ecclesiastica*, le firent déférer à l'Inquisition. La protection du Sénat et l'éminence de sa dignité, ne le rassurèrent pas sur les suites que pouvait avoir la condamnation de son livre. Il pouvait être enlevé à l'improviste par les familiers de l'Inquisition, habitués à user de toutes sortes de pièges, et à employer toute espèce de déguisemens pour s'emparer de leur proie : il craignit de se voir conduire à Rome, et jeté dans les prisons du saint-office. Il se sauva donc, d'abord en Allemagne, et bientôt après en Angleterre, où régnait Jacques I^er^.

Rome et l'Inquisition n'eurent pas plutôt appris son évasion, qu'ils firent publier partout que cet homme, déjà célèbre, avait embrassé le luthéranisme ; et ne pouvant encore lui ravir le jour, ils essayèrent de lui ravir l'honneur par les imputations les plus odieuses et les plus absurdes. Cependant Jacques I^er^ d'Angleterre, homme instruit,

ami des sciences et des lettres, lui fit l'accueil le plus distingué, lui assura un traitement honorable et conforme au rang qu'il avait tenu dans l'église; et Dominis heureux, tranquille, fréquenté par tout ce que l'Angleterre offrait de gens instruits, aimé de tous ceux qui savaient apprécier les qualités aimables de son esprit et de son cœur, se livra sans trouble à l'étude et au travail, et ce fut alors qu'il publia ces écrits où la conduite des papes est examinée dans le plus grand détail; où leurs prétentions sont discutées, éclaircies et confondues; où leurs droits sont restraints à de justes limites; où ceux de la raison et de la nature sont exposés avec clarté.

Il passa de la sorte nombre d'années exempt de soins et de peines; entouré de l'estime générale; recherché non-seulement des Anglais instruits, mais encore de tous les voyageurs illustres que ses écrits éclairaient; bien venu à la cour d'Angleterre; honoré de Jacques I^er^, ce fils de l'infortunée Marie Stuart, ce monarque trop entiché peut-être de l'amour des lettres, car la dignité royale exige qu'un roi les protège, et ne descende pas à les professer.

Rome ne put voir tranquillement le calme dont jouissait l'un de ses plus redoutables ennemis. Il lui importait de détruire cet arsenal d'où partaient tant de foudres dirigées contre elle, et dont les fréquentes explosions ébranlaient et détruisaient partie par partie ce grand monument de puissance, qu'elle était parvenue à élever depuis tant de siècles. Elle fit donc solliciter tous les parens et les nombreux amis de Dominis de s'unir à elle pour l'engager à revenir dans sa patrie. Elle abusa de leur confiance pour les déterminer à cette démarche ; elle les assura qu'elle était seulement animée du desir de rendre un si grand homme à l'église ; que jamais elle ne lui ferait aucun reproche de la hardiesse de ses écrits, et qu'elle n'en conservait aucun ressentiment ; qu'il était malheureux que l'Italie fût privée de son plus bel ornement, et qu'un homme de ce mérite fût relégué dans une terre étrangère ; que ce seul motif la touchait vivement ; que quelques avantages que le roi d'Angleterre eût pu lui procurer pour le fixer auprès de lui, la cour de Rome les surpasserait encore ; qu'il serait rétabli dans tous ses honneurs et toutes ses dignités ; que son archevêché lui

serait rendu; qu'on ajouterait encore à sa fortune s'il en était besoin ; elle leur représenta qu'il serait indigne d'un caractère aussi généreux que celui de Dominis, de concevoir les plus légers soupçons sur la bonne foi de Rome ; qu'il serait blâmable de prendre de la défiance de ses promesses, toutes sincères et toutes désintéressées, dont l'unique but était de conserver pure la gloire d'un homme si recommandable, et de restituer à la religion l'un de ses ministres les plus distingués et l'un de ses plus éloquens défenseurs.

Tous ceux que le sang ou l'amitié unissaient à Dominis, furent dupes de ces fameuses démonstrations d'intérêt, et devinrent, sans le savoir, les complices de la perfidie de Rome.

Cependant Dominis repoussa long-tems les sollicitations de tant de personnages, presque tous importans par le rang qu'ils tenaient dans la société, et par la place qu'ils avaient dans son estime. Il en fit part à Londres à tous ceux dont l'intérêt s'était prononcé pour lui, et Jacques Ier, lui-même, ne dédaigna point de l'alarmer sur les dangers où il s'exposerait s'il cédait à tant de vives instances. Son cœur lui en disait plus en-

core. Fallait-il mettre au hasard d'espérances futures et peut-être mensongères, la vie heureuse, l'existence honorable et la liberté de penser dont il jouissait en Angleterre ? Fallait-il supposer que Rome eût tout-à-coup abandonné les principes qu'elle suivait de tems immémorial, et devait-il croire qu'elle fît exception à la règle pour lui seul ? Devait-il d'ailleurs donner, par une imprudente confiance, un démenti à ce qu'il avait tant de fois avancé lui-même dans ses écrits, sur le peu de solidité de la promesse des papes, sur leur habitude consommée dans l'art de tromper, sur le sort ordinaire des hommes assez faibles pour se laisser séduire par eux, sur la constance de leur inimitié, sur leur peu de délicatesse dans le choix et l'adoption des moyens, lorsqu'il s'agissait d'assurer leur vengeance : mais d'un autre côté, ce sentiment d'amour de la patrie, ineffaçable dans toutes les ames généreuses; ce desir si naturel de retrouver une famille chérie et les amis de son enfance; le peu d'apparence que tant de personnes se fussent réunies pour l'entraîner dans une démarche qu'il pouvait peut-être payer de sa vie; l'impossibilité de croire

qu'ils ne connussent pas aussi bien que lui les dangers où il s'exposerait s'il était trompé; l'injure qu'il ferait à leur probité s'il opposait un refus formel à tant de supplications touchantes ; mille autres réflexions enfin ajoutaient à son incertitude.

Telles étaient les anxiétés où il était en proie, lorsqu'un grand seigneur, un ministre, un ambassadeur enfin, ne rougit pas de dégrader son caractère en prêtant son ministère à la perfidie de la cour de Rome, et d'abuser de la confiance que devait inspirer sa haute dignité pour entraîner un malheureux dans le piège, et le livrer entre les mains de ses bourreaux.

Ce fut dom Diego Sarmiento de Acuna, ambassadeur d'Espagne en Angleterre, que Rome chargea de ce rôle avilissant; il l'accepta, et le joua avec succès. Il fut trouver Dominis, lui répéta tout ce que ses amis d'Italie lui avaient déjà mandé, se rendit garant de la sincérité de Rome, enchérit encore sur les propositions avantageuses qu'on lui avait faites de sa part, et prit l'engagement formel de lui faire tenir toutes les paroles qu'il lui donnait en son nom.

Quand on veut juger sainement de la crédulité de Dominis, il est bien difficile de s'arrêter à un point juste. L'empressement que Rome mettait à le tirer de son asile, tant de démarches faites, tant de ressorts employés par une puissance, lorsqu'il ne s'agissait que d'un particulier, auraient dû suffire pour l'éclairer sur ses intentions. N'était-il pas simple de penser qu'elle devait être animée par quelque grand et secret motif, pour avoir combiné tant de moyens de succès? Mais Dominis se considérait aussi comme une puissance; il s'exagérait peut-être à lui-même son propre mérite; et dès-lors l'intérêt qu'il inspire diminue, parce qu'on rejette sur son orgueil sa confiance indiscrète, et qu'en le voyant devenir victime de sa crédulité, on est tenté de croire qu'avec moins d'amour-propre il eût échappé à ce danger. Cependant si l'on considère cette confiance sous le point de vue de la générosité naturelle à une grande ame, si l'on réfléchit qu'un homme comme Dominis eût rougi de penser que ses parens et ses amis fussent complices de Rome, qu'il eût cru commettre un crime en supposant un ambassadeur capable de se déshonorer par le mensonge, de faire taire

sa propre conscience pour induire un malheureux en erreur et se faire un jeu de son existence, qu'il eût regardé comme une insulte faite à tous les sentimens de la nature et de l'humanité de douter que tant de protecteurs bénévoles pussent l'abandonner tout-à-coup, si par hasard Rome faillait à ses promesses, alors son imprudence est un titre de plus pour sa gloire : on en estime davantage l'homme dont la magnanimité regarde la bassesse dans autrui comme un être de raison, et l'indignation qu'inspirent ses ennemis s'accroît du parallèle que l'on fait de leur perfidie avec la noblesse de sa conduite.

Quand sa résolution de retourner en Italie fut connue dans Londres, ses amis d'Angleterre tentèrent tous les moyens pour l'arrêter sur le bord du précipice. Leurs soins furent inutiles : il avait pris son parti. Cette fatalité, inévitable régulatrice des destinées de l'homme, en avait ordonné, et son heure était arrivée.

Rendu à Rome, on viola avec un front d'airain toutes les assurances qu'on lui avait fait donner. On commença par lui commander de faire publiquement abjuration des

hérésies prétendues qu'il avait répandues dans ses écrits. L'Inquisition ensuite s'empara de sa personne. Elle commença son procès ; mais soit que le chagrin d'avoir été pour ainsi dire lui-même auteur de sa perte, soit que la suite des tortures qu'on lui fit subir, soit enfin que la crainte du supplice dont il était menacé, eussent attaqué le principe de sa vie, il mourut en prison. Cependant la vérité historique ne me permet pas de taire que beaucoup de gens sensés pensèrent alors que le poison avait terminé ses jours, soit qu'il l'eut reçu des mains des inquisiteurs eux-mêmes, effrayés peut-être de la sensation que pouvait faire sur le public le supplice d'un homme dont la réputation était colossale; soit, comme quelques autres l'ont pensé, que sa famille illustre, alarmée de l'infamie d'un supplice dont la flétrissure rejaillirait sur elle, fût parvenue à le lui faire passer.

Ce fut peu d'avoir indignement trompé un aussi grand homme et d'avoir accéléré le terme de sa vie; ses ennemis calomnièrent sa mémoire. Ils prétendirent, et les écrivains à leurs gages répétèrent d'après eux, que s'il avait quitté l'Angleterre, il y avait été

forcé par le discrédit dans lequel il y était tombé ; que les promesses qu'il prétendait lui avoir été faites par la cour de Rome étaient un roman de son imagination ; que sa présomption, sa vanité, son avarice, lui avaient aliéné les cœurs de tous les honnêtes gens à Londres ; qu'il avait eu l'audace, avant son départ, de monter en chaire et de rétracter tout ce qu'il avait précédemment dit et écrit contre l'église, dans l'espoir de désarmer par ce coup d'éclat les ressentimens du saint-siége ; que Jacques Ier, irrité de cette conduite, lui avait ordonné de sortir de ses états dans l'espace de trois jours, et qu'il avait été forcé d'obéir.

L'imposture ne se contenta pas seulement de noircir ainsi sa vie, elle essaya encore de dénaturer les faits qui suivirent sa rentrée dans Rome. Elle avança que cet illustre archevêque avait abjuré de son propre mouvement les erreurs qu'il avait professées, et qu'il en avait demandé pardon dans un consistoire public ; mais que l'inconstance familière à son esprit le porta bientôt à se repentir de cette démarche, et que des lettres interceptées avaient prouvé qu'il cherchait à se réconcilier avec l'Angleterre et à s'y

ménager de nouveau un asile ; que cette dernière faute irrita contre lui le pape Urbain VIII ; qu'il le fit arrêter et conduire au château Saint-Ange, où il s'empoisonna. Ils ont évité dans cette version mensongère de faire mention de l'Inquisition. Ces fables ont été copiées, même de nos jours, dans certains dictionnaires : ceux-ci cependant avouent que par ordre de l'Inquisition le corps de cet homme célèbre fut brûlé dans le champ de Flore avec son traité *De republica ecclesiastica.* L'Inquisition fut donc pour quelque chose dans cette affaire.

Au reste, à ses yeux, un des grands crimes de Dominis fut d'avoir prouvé que l'arc-en-ciel n'avait rien de miraculeux, et que c'était un effet purement physique. Ainsi elle condamna quelque tems après le systême de Galilée, que malgré elle toute la terre a embrassé depuis. Dominis, par son traité *De radiis visus et lucis in vitris perspectivis et iride,* imprimé à Venise en 1611, fraya la route à Descartes.

L'innocence de la vie des religieuses ne les mettait point à l'abri de la fureur de l'Inquisition : l'asile du cloître fut cent fois violé par elle, et lui fournit des victimes tout aussi bien

forcé par le discrédit dans lequel il y était tombé ; que les promesses qu'il prétendait lui avoir été faites par la cour de Rome étaient un roman de son imagination ; que sa présomption, sa vanité, son avarice, lui avaient aliéné les cœurs de tous les honnêtes gens à Londres ; qu'il avait eu l'audace, avant son départ, de monter en chaire et de rétracter tout ce qu'il avait précédemment dit et écrit contre l'église, dans l'espoir de désarmer par ce coup d'éclat les ressentimens du saint-siége ; que Jacques Ier, irrité de cette conduite, lui avait ordonné de sortir de ses états dans l'espace de trois jours, et qu'il avait été forcé d'obéir.

L'imposture ne se contenta pas seulement de noircir ainsi sa vie, elle essaya encore de dénaturer les faits qui suivirent sa rentrée dans Rome. Elle avança que cet illustre archevêque avait abjuré de son propre mouvement les erreurs qu'il avait professées, et qu'il en avait demandé pardon dans un consistoire public ; mais que l'inconstance familière à son esprit le porta bientôt à se repentir de cette démarche, et que des lettres interceptées avaient prouvé qu'il cherchait à se réconcilier avec l'Angleterre et à s'y

ménager de nouveau un asile ; que cette dernière faute irrita contre lui le pape Urbain VIII ; qu'il le fit arrêter et conduire au château Saint-Ange, où il s'empoisonna. Ils ont évité dans cette version mensongère de faire mention de l'Inquisition. Ces fables ont été copiées, même de nos jours, dans certains dictionnaires : ceux-ci cependant avouent que par ordre de l'Inquisition le corps de cet homme célèbre fut brûlé dans le champ de Flore avec son traité *De republica ecclesiastica*. L'Inquisition fut donc pour quelque chose dans cette affaire.

Au reste, à ses yeux, un des grands crimes de Dominis fut d'avoir prouvé que l'arc-en-ciel n'avait rien de miraculeux, et que c'était un effet purement physique. Ainsi elle condamna quelque tems après le système de Galilée, que malgré elle toute la terre a embrassé depuis. Dominis, par son traité *De radiis visus et lucis in vitris perspectivis et iride*, imprimé à Venise en 1611, fraya la route à Descartes.

L'innocence de la vie des religieuses ne les mettait point à l'abri de la fureur de l'Inquisition : l'asile du cloître fut cent fois violé par elle, et lui fournit des victimes tout aussi bien

que le monde. L'un des plus célèbres procès de ce genre fut celui de sœur Marie de la Conception, née à Villa-estremos de dom Manuel Soarès.

Cette malheureuse fille fut arrêtée pour cause d'hérésie, et passa de longues années dans les prisons de l'Inquisition d'Evora, en Portugal, sans que l'on pût parvenir à réunir assez de preuves ou bien à corrompre assez de témoins pour parvenir à la condamner. Dans tous les interrogatoires qu'on lui fit subir, elle persista constamment à se dire innocente ; enfin les inquisiteurs prononcèrent contre elle une sentence qui la condamnait à la torture.

Cette fille infortunée la supporta pendant cinq quarts d'heure avec un courage extraordinaire, et que ses bourreaux ne comptaient pas rencontrer, et rencontraient en effet rarement dans ce sexe délicat ; mais enfin vaincue par la douleur, elle s'accusa elle-même et avoua tout ce que l'on voulut. On la détacha alors, on lui fit reprendre ses vêtemens, et les inquisiteurs se disposèrent à recevoir sa confession. Mais au lieu de persister dans sa déclaration, elle protesta contre tout ce qu'elle avait dit à la torture ;

elle affirma qu'elle était bonne catholique, et que la crainte seule d'expirer dans les tourmens de la question l'avait décidée à s'accuser d'être juive.

Les inquisiteurs la firent reconduire dans son cachot, et quelques jours après ils la firent appliquer de nouveau à la torture. Cette seconde fois elle succombe encore à la violence des tourmens, et convient qu'elle professe la religion judaïque. Conduite alors comme la première fois à l'audience pour confirmer par un aveu libre sa déclaration, comme la première fois aussi elle se dédit encore, et signifie à ses juges que vainement lui feraient-ils donner une autre torture, puisque, quand elle y serait appliquée cent fois, elle se conduirait toujours de même.

Rien ne désarma l'inflexible et barbare opiniâtreté des inquisiteurs, et pour la troisième fois ils firent donner la question à cette malheureuse fille. Cette fois une secrette providence sembla venir à son secours, et lui donna la force de soutenir cette troisième torture sans convenir de ce qu'on voulait lui faire dire. Trois tortures horribles données à une malheureuse femme ! et pour quel crime encore, en supposant sa réalité?

pour une différence d'opinion religieuse. Le dénouement de cette scène atroce fut un jugement inique. Cette fille fut condamnée à être fouettée publiquement dans les carefours d'Evora et à un bannissement de dix ans, non pas comme convaincue de ce dont elle était accusée, mais parce qu'elle n'avait pas voulu ratifier le mensonge que la force des tourmens lui avait arraché deux fois : et il faut remarquer que si elle les eût ratifiés elle eût été brûlée. Ainsi les inquisiteurs la flétrissaient par une peine infamante pour cela seul qu'ils n'avaient pas la satisfaction de la faire mourir. Telle était leur justice, et encore fallait-il l'adorer en silence. En voici la preuve.

A ce même autodafé un nommé André-Francesco Teindero, de Villa Viciosa, se trouvait au nombre des victimes. Faute de preuves, l'Inquisition n'avait pu le perdre ; il ne put s'empêcher de dire à quelques personnes qui se trouvaient près de lui que l'arrêt de cette fille dont il venait d'entendre la lecture lui paraissait bien sévère. Il fut pour ce seul mot reconduit au tribunal, où les inquisiteurs, après l'avoir aigrement repris de l'insolence impie avec laquelle il

s'était permis de critiquer les décisions des défenseurs de Dieu, lui dirent qu'il mériterait qu'on le fît rentrer dans les prisons, et que si, par un excès extrême de bonté et par pure charité chrétienne, on consentait qu'il restât en liberté, il se donnât de garde de se livrer à l'avenir à de semblables indiscrétions, car elles pourraient lui coûter bien cher s'il se les permettait encore.

Cette femme infortunée, dont j'ai rappelé les tourmens, était du nombre des condamnés que l'Inquisition qualifiait de *Diminutos*.

Elle distinguait trois sortes de *Diminutos :* par cette dénomination elle entendait en général ceux dont la confession était imparfaite.

Elle rangeait dans la première classe ceux que l'espoir de sauver leur vie engageait à s'accuser avant d'être condamnés, et qui d'après cela avaient eu, selon elle, assez de tems pour bien s'examiner et completter leur déclaration.

La seconde classe se composait de ceux dont l'aveu était postérieur à l'audition de leur sentence de condamnation : elle faisait appliquer ceux-ci à la torture, pour que les souffrances les déterminassent à ajouter ce

qui manquait à leur confession, dont le complément pouvait leur éviter le dernier supplice. Le saint-office traitait cette conduite d'acte de clémence et de miséricorde extraordinaire de sa part.

La troisième classe était celle des malheureux que l'approche de la mort déterminait à s'accuser à l'instant où on leur garrottait les mains pour marcher au supplice. On ne leur donnait pas la question, mais pour se tirer d'affaire il fallait qu'ils nommassent tous ceux qui les avaient accusés.

Pour concevoir l'atrocité de cette obligation qu'on leur imposait, il faut se rappeler que jamais on ne leur donnait connaissance ni du véritable crime dont il étaient accusés, ni des noms de leurs délateurs et des témoins que l'on avait entendus contre eux : il fallait donc, pour qu'ils les nommassent, qu'ils eussent à les deviner, ce qui paraît physiquement impossible. Que résultait-il de cette horrible injustice ? c'est que ces malheureux, réduits au désespoir par l'appareil de la mort, et pressés par ces inquisiteurs dont la bouche leur répétait froidement : nommez vos accusateurs et vous êtes sauvés, cher-

chant à se rappeler toutes les personnes qu'ils avaient pu connaître depuis qu'ils étaient au monde, enveloppaient dans leurs déclarations leurs parens, leurs amis, leurs serviteurs, leurs simples connaissances, les étrangers même, enfin tous ceux dont leur mémoire conservait quelque idée, et compromettaient ainsi l'existence d'une foule d'innocens. Mais cela ne les sauvait pas encore, car en supposant qu'ils désignassent de la sorte cent, deux cents personnes, comme il arrivait fréquemment que malgré ce nombre il se trouvât encore quelques-uns de leurs accusateurs d'oubliés, parce que souvent dans le monde ils n'avaient point eu de liaison avec eux, ou que leur nom n'était même jamais parvenu à leur oreille, ils étaient par le fait seul de cet oubli livrés aux flammes, et périssaient avec le désespoir d'avoir livré, sans aucun avantage pour eux, une foule d'innocens à l'Inquisition. C'était de là qu'était venu un proverbe usité en Espagne : *maos atados, terras abraladas,* le pays est en feu dès qu'un homme a les mains liées.

Si par le plus grand hasard ils venaient à nommer leurs accusateurs et les témoins qui avaient déposé contre eux, cela ne les sau-

vait pas encore ; parce que si l'on remarquait que dans leur déclaration ils n'eussent pas cité quelques-unes des personnes qui leur fussent les plus chères, tels que leur père, leurs épouses, leurs enfans, on supposait qu'ils avaient voulu les épargner, et on les brûlait comme coupables de réticence volontaire. Citons quelques exemples que nous fournit l'Histoire de l'Inquisition, *édition* de 1769.

Un habitant de Villa Viciosa, nommé Georges-François Mela, fut arrêté par l'Inquisition d'Evora. Peu de tems après son arrestation, et dans l'espoir de hâter sa liberté, il s'accusa lui-même. On lui demanda le nom de ses complices, de ses accusateurs, des témoins : il cita tous ceux dont les noms s'offrirent à sa pensée ; mais à chaque fois l'inquisiteur lui répondait que cela ne suffisait pas : il chargea de la sorte au moins cinq cents personnes, sans pouvoir satisfaire l'inquisiteur. Enfin, ce malheureux ne sachant plus comment faire, et ayant parcouru tout le cercle de ses connaissances, se rappela qu'une de ses filles avait été mise à l'âge de cinq ans dans le couvent de l'Espérance, à Evora. A peine la connaissait-il, elle avait

été élevée par les religieuses de cette maison; dans un âge plus avancé elle avait pris le voile et fait profession; elle était par sa conduite l'exemple de ce monastère. Cet infortuné, dont le desir de se sauver tenait pour ainsi dire de la démence, après avoir accusé son épouse, ses enfans, ses frères, accusa encore cette dernière fille. Qu'on se figure son désespoir, lorsque l'inquisiteur lui déclare encore que ce n'est pas tout, et qu'il s'entend prononcer sa sentence de mort. Voyant alors qu'il ne lui reste plus d'espoir, il déclare publiquement, en marchant au bûcher, que tout ce qu'il a dit jusques-là est faux et controuvé; que la crainte de la mort l'a seule forcé à ce mensonge, et que tous ceux qu'il a cités sont innocens. Il fut brûlé comme *Diminuto revogante*, c'est-à-dire qui a avoué en partie, mais qui s'est dédit.

Une femme native de Fueintera, demeurant à Cluas, veuve de Gaspard Gomes-Jacintes, nommée Marie Mentes, arrêtée par le saint-office, compromit de la sorte plus de six cents personnes, et n'en fut pas moins condamnée à la mort. Quand elle connut son sort, elle rétracta tout ce qu'elle avait dit. A la procession des autodafés, on

reconnaît à leurs sanbenitos les malheureux destinés à perdre la vie. Une de ses filles, cherchant à sauver sa malheureuse mère, s'approcha d'elle et lui nomma hautement quelques-uns de leurs parens, dans la crainte qu'elle n'eût oublié de les citer, et dans l'espoir de lui fournir par-là quelque moyen de salut. Ma chère fille, lui répondit cette femme infortunée, j'ai nommé tout le Portugal et toute la Castille, cela m'a été inutile.

On peut juger par ces exemples de la dégradation morale à laquelle l'Inquisition avait réduit ces peuples malheureux, et s'il n'était pas vrai qu'elle avait éteint en eux tous les sentimens de la nature, de l'humanité, de la justice, de la probité dont partout ailleurs se composent les bases de l'ordre social. Et quel était le crime de cette foule innombrable de victimes? Nous l'avons dit ailleurs, c'était d'être chrétiens nouveaux. Ces moines ne semblaient les avoir convertis que pour supposer qu'ils n'avaient pas été sincères dans leur conversion. S'ils restaient juifs ou maures, ils les brûlaient; s'ils se convertissaient, ils les brûlaient encore; où donc leur fallait-il fuir pour éviter l'échafaud?

L'aveu faux ou vrai du crime que l'Inquisition poursuivait dans un malheureux, ne le garantissait donc pas de la mort, comme on vient de le voir. La négation constante n'en garantissait pas davantage, quoiqu'elle jetât plus d'intérêt sur le condamné, puisqu'enfin il mourait sans compromettre personne. Ceux de cette classe étaient qualifiés dans leur sentence de mort de condamnés *négatifs*.

Un homme d'une illustre maison de Lisbonne, dom Jacques de Mello, chevalier de l'ordre du Christ, capitaine de cavalerie, et officier de distinction, est arrêté par l'Inquisition avec sa femme et son fils. Il était accusé d'être nouveau chrétien : il remplissait cependant avec exactitude tous les devoirs de la religion; mais tel était l'odieux empire qu'exerçait la terreur inspirée par l'Inquisition, qu'elle portait les individus à feindre l'inhumanité, et que, pour se mettre à couvert des atteintes de ce tribunal, on affectait de se réjouir quand on se trouvait sur le passage de ses victimes. Dom Jacques de Mello avait donné dans cette faiblesse, et cette conduite lui avait attiré des ennemis. Sa femme et ses enfans, dis-je, furent arrêtés avec lui.

Accoutumés à l'opulence, supportant avec impatience l'horreur des cachots et les privations de tout genre qu'ils éprouvaient, poussés par les conseils des guichetiers et des faux prisonniers que les inquisiteurs accolaient aux véritables pour épier leurs plaintes et les pousser à de fausses démarches, ils se déterminèrent, pour obtenir leur liberté, à accuser le malheureux Mello. Il nia constamment, et fut condamné à être brûlé, comme *convito negativo*, c'est-à-dire comme convaincu parce qu'il avait nié. Il mourut en protestant qu'il était bon chrétien, et invoqua le nom du Christ jusqu'à son dernier soupir.

Alfonse Nobre, natif de Villa Viciosa, et l'un des premiers gentilshommes de la même ville, où il avait été maire et prieur de la Miséricorde, fut mené dans les prisons de Coïmbre, avec la réputation d'être en partie chrétien nouveau. On arrêta aussi quelque tems après son fils et sa fille, lesquels, ou par de mauvais conseils, ou intimidés par des menaces, après s'être accusés eux-mêmes, accusèrent aussi leur père; il sortit à l'acte de foi, condamné à la mort comme négatif. Il arriva qu'à la procession ce malheureux

homme passa assez près de son fils; celui-ci, effrayé du sort de son père, le pria de lui pardonner, et lui demanda sa bénédiction. Je vous pardonne, répondit le père, de m'avoir réduit en cet état par votre lâcheté, parce que je souhaite que Dieu me pardonne, et que j'espère qu'il me pardonnera mes péchés; mais je ne vous donne point ma bénédiction, ne connaissant pas pour mon fils celui qui s'est déshonoré lui-même, et qui étant chrétien a bien voulu passer pour être juif; je prie aussi Dieu qu'il veuille vous convertir et vous pardonner. Ensuite il alla à la mort avec une constance héroïque et des démonstrations d'une sincère et solide piété.

Joan de Siqueira et son frère, natifs de Torres-Alvas, tous deux fils d'une blanchisseuse, furent arrêtés à Lisbonne. On arrêta dans ce même tems Joan Travassos da Costa, qui pendant plusieurs années avait été vicaire-général de l'archevêché de Lisbonne. Les deux frères soutinrent hardiment qu'ils étaient innocens; mais se trouvant chargés par un très-grand nombre de dépositions, ils furent condamnés. Le grand-vicaire Travassos, en raison de sa dignité, avait été souvent à la *mesa* du saint-office; il savait

combien difficilement sortent de l'Inquisition ceux qui y sont une fois renfermés; il perdit d'abord courage, confessa tout ce qu'on voulut, et accusa une infinité de personnes, parmi lesquelles furent Joan de Siqueira et son frère. Vraisemblablement ils surent par des compagnons de leur infortune que Travassos avait déposé contre eux. En effet, un de ces frères étant à l'audience dit aux inquisiteurs : Comment pouvez-vous penser, messieurs, qu'un vicaire-général se soit découvert à moi, qui n'étant que le fils d'une blanchisseuse, aurais à peine été bon pour lui servir de laquais ? Si Travassos a déposé contre moi, c'est sans doute qu'il a cru que j'en avais fait autant à son égard; mais je lui pardonne de bon cœur, comme je desire que Dieu me pardonne les péchés que j'ai commis, sans néanmoins que j'aie jamais rien fait en toute ma vie de ce dont on m'accuse devant ce tribunal. Si j'étais juif, comme vous vous le persuadez, pourquoi ferais-je difficulté d'en convenir pour sauver ma vie, n'ayant aucuns biens à perdre en le faisant? Mais j'ose me flatter que Dieu m'offre cette occasion de faire mon salut en souffrant, et je ne la veux pas laisser échapper. Ces deux

frères furent brûlés comme négatifs, et donnèrent jusqu'au dernier soupir toutes les marques possibles d'un attachement sincère à la religion. Le grand-vicaire sortit dans ce même autodafé avec le sanbenito, et toujours vécut depuis très-misérablement : le bruit même courut qu'à l'heure de la mort il déclara que tout ce qu'il avait déposé à l'Inquisition contre lui et contre les autres était entièrement faux ; mais le saint-office n'eut aucun égard à ces déclarations.

Si l'Inquisition persécutait de la sorte les nouveaux chrétiens, il arrivait quelquefois aussi qu'elle s'emparait de quelques hommes qualifiés de vieux chrétiens. Mais il parut à la fin du seizième siècle un réglement par lequel il fut dit que les dépositions des chrétiens nouveaux contre les anciens ne seraient plus reçues, et que si par hasard quelqu'un d'eux se permettait de les accuser, il serait par cela seul réputé faussaire, et condamné en conséquence au fouet ou aux galères. Cependant sa déposition était valable quand il s'agissait d'un chrétien nouveau : odieuse contradiction de principes. Car enfin, dans toutes les jurisprudences, il est reçu qu'un homme qui dépose faux contre un individu

est non-recevable et suspect quand il parle contre un autre.

Baptiste Fangueiro Cabros, natif d'Elvas et de la première noblesse du pays, fut arrêté et noté d'être chrétien nouveau au huitième degré ; son procès lui fut fait et il fut condamné. Il confessa dans la suite, ayant déjà les mains liées, c'est-à-dire lorsqu'il ne pouvait plus être appliqué à la question, ni par conséquent suppléer par ce cruel moyen à l'insuffisance de sa confession. Déterminé cependant à tâcher de sauver sa vie à quelque prix que ce fût, il accusa tous ceux qui lui vinrent à la pensée, et entr'autres une femme mulâtre attachée à la famille d'un de ses oncles du côté par où on le prétendait être en partie chrétien nouveau. Il sortit donc de l'acte de foi avec le sanbenito de *fogo revolto*, et fut envoyé aux galères. On arrêta peu de tems après la mulâtre : pour toute défense elle allégua seulement qu'elle était ancienne chrétienne : le fait vérifié, Fangueiro fut ramené dans les prisons du saint-office, d'où il sortit une seconde fois avec la carocha, fut fouetté et envoyé de nouveau aux galères, où il passa cinq années. Le capitaine de la galère avait quelque considération pour lui à

cause de sa qualité, et par égard pour son nom, le dispensait des travaux pénibles auxquels on employait les autres forçats. Ce capitaine fut mandé à l'Inquisition et blâmé très-sévèrement de son indulgence. Il est bon d'observer que Fangueiro avait déposé contre la mulâtre, lorsqu'ayant les mains liées il ne pouvait plus, comme il a été dit, suppléer par la question à l'insuffisance de sa confession : il ne pouvait donc éviter la mort qu'en chargeant la femme mulâtre qui, dans la vérité, était comprise au nombre de ses complices : cependant ce fut pour avoir nommé une ancienne chrétienne qu'il fut emprisonné de nouveau, condamné au fouet et aux galères.

Dans le couvent des Récollets de Lisbonne, situé au lieu appelé *O Campo do Curral*, vivait un religieux, homme savant, de très-bonne maison, et natif de cette ville. Son nom de famille était Travassos da Costa, cousin du grand vicaire dont j'ai parlé plus haut. L'on prétend que son père était greffier de la cour. Ce religieux était ancien chrétien, ce qui n'empêcha pas que, s'oubliant lui-même, il ne devînt véritablement juif. Son entêtement fut si excessif, qu'il essaya de corrompre ses frères, et de leur

communiquer ses erreurs. Les religieux de son monastère ayant inutilement tenté de le ramener à son devoir, furent enfin contraints de le dénoncer au saint-office. On lui fit son procès; il fut condamné et brûlé, protestant jusqu'au dernier moment qu'il mourait dans la loi de Moïse, laquelle il estimait seule véritable.

Dans la sentence de mort lue publiquement à l'autodafé, on le qualifia de chrétien nouveau ; mais ses parens craignant que cette imputation ne déshonorât toute leur famille, firent leurs remontrances à l'Inquisition. Ils demeuraient d'accord que le Récollet avait été condamné et puni justement; mais que n'étant pas chrétien nouveau, il ne lui en fallait pas donner la qualité, et par ce moyen couvrir tous ses parens d'infamie et d'opprobre. Ils furent admis par le saint-office à prouver ce qu'ils avançaient : on leur rendit justice; on effaça ce qu'on avait écrit au bas de la sentence du défunt, et ils furent reconnus pour être véritablement anciens chrétiens. Voilà donc un ancien chrétien condamné, et mourant obstiné dans son erreur.

Ainsi l'Inquisition était parvenue à établir une ligne de démarcation entre les catho-

liques : la gloire ou la honte dépendait d'une date.

Francisco d'Alevido Cabras, natif d'Elvas, fils d'André-Martin Cabras, et l'un des meilleurs gentilshommes de la même ville, était l'ennemi juré de tout ce qu'on appelait chrétiens nouveaux, et lorsque l'occasion s'en présentait, il les persécutait à outrance. Cette conduite fut cause que le bruit se répandit que sa mère, par un de ses ayeuls, avait dans les veines quelque petite portion de sang de chrétien nouveau, quoique tous ses autres ancêtres, tant paternels que maternels, fussent véritablement anciens chrétiens. Quelques ennemis déposèrent contre Alevido et contre dona Britta de Sigueira, sa tante, sœur de sa mère. Ils furent arrêtés l'un et l'autre : Francisco d'Alevido avoua sans difficulté, et sortit réconcilié, c'est-à-dire portant le sanbenito à l'autodafé.

Dès qu'il fut retourné dans la maison de son père, celui-ci ne pouvant plus le souffrir depuis l'affront qu'il s'était fait, et qu'il avait fait à toute sa famille, le chassa et l'envoya en Espagne. Il y resta quelque tems, s'y fit religieux de saint François, et revint ensuite en Portugal, où les reli-

gieux de son ordre l'obligèrent à quitter l'habit, et firent déclarer sa profession nulle, sous prétexte qu'il avait été à l'Inquisition, et qu'il en était sorti reconnu juif, et avéré tel par sa propre confession ; en sorte que depuis que la paix eut été conclue entre l'Espagne et le Portugal, il demeura à Elvas en habit séculier.

Sa tante, dona Britta de Siqueira, prit une route tout opposée à celle qu'avait tenue son neveu. Elle allégua pour sa justification qu'elle était ancienne chrétienne ; elle fut mise en liberté après avoir été reconnue pour telle ; et ainsi il resta évident que Francisco d'Alevido n'était pas chrétien nouveau, comme il avait passé pour l'être.

Les témoins, qui avaient déposé contre dona Britta, sortirent avec des carochas, furent fouettés et envoyés aux galères. On arrêta aussi de nouveau Francisco d'Alevido, et après avoir resté assez long-tems dans les prisons, il en sortit enfin avec la carocha, et fut banni de Portugal pour deux ans ; et cela pour s'être accusé faussement de judaïsme, étant ancien chrétien, et pour avoir été cause du malheur d'un grand nombre de personnes par ses fausses dépositions. Voilà

donc encore un homme condamné, non pas précisément parce qu'il s'était reconnu juif d'origine, mais pour avoir insulté en sa personne par cet aveu la qualité d'ancien chrétien.

Francisco Lopes Margalho, natif d'Elvas, connu de tout le monde pour ancien chrétien, voyant qu'on avait arrêté sa femme, résolut aussitôt de s'aller accuser. Il avait un neveu, nommé Manoel Lopes Torras, à qui il conseilla d'en faire autant. Le neveu lui répondit qu'il n'en ferait rien, puisqu'il était ancien chrétien; cela n'empêcha pas l'oncle d'aller au saint-office, comme il l'avait projeté. Cependant le neveu prouva ce qu'il était et resta tranquille; l'oncle fut puni pour n'avoir pas respecté son titre d'ancien chrétien.

Antonio Gonsalves, natif de Olivença et habitant de Cabanas, au diocèse de Visco, connu et avéré ancien chrétien, fut mis à l'Inquisition, et en sortit avec le sanbenito à l'autodafé de l'année 1660.

Le nommé Maya Noite, natif d'Abrantes, ancien chrétien, était ennemi déclaré des nouveaux; cela fut cause de sa perte. Get homme était un spadassin, il marquait tou-

jours une joie extrême lorsqu'il voyait conduire des chrétiens nouveaux au saint-office, et insultait à leur malheur, leur disait des injures, et les accompagnait assez souvent jusqu'aux portes de l'Inquisition, en les appelant juifs, et faisant mille imprécations contre eux. A quoi imputer la bassesse de ces insultes et la funeste vengeance que l'on en tira, sinon à la direction que l'Inquisition donnait aux opinions? Douze nouveaux chrétiens convinrent que s'il leur arrivait d'être arrêtés, ils accuseraient de concert Maya Noite d'avoir judaïsé avec eux et demeurèrent d'accord de ce qu'ils devaient dire, en sorte que leurs dépositions pussent être conformes dans toutes les circonstances. Ces douze conjurés en effet furent pris dans la suite: chacun s'accusant soi-même déposa qu'un tel jour, en tel lieu et en telle occasion, le nommé Maya Noite, avec tels et tels, nommant ses onze associés, s'étaient mutuellement déclarés qu'ils vivaient dans l'observance de la loi de Moïse: et comme les inquisiteurs demandaient à chaque déposant si Maya Noite était chrétien nouveau, chacun, ainsi qu'ils en étaient convenus, répondait qu'il n'en savait rien; mais que dans l'ac-

cusation dont il s'agissait, Maya Noite leur avait dit qu'il était *Christiam novo*, et qu'ils l'avaient cru sur sa parole. Avec cette précaution, ces douze témoins se tirèrent du danger où étaient inévitablement exposés, depuis le réglement, ceux qui accusaient un ancien chrétien d'avoir judaïsé. Ce malheureux ayant été conduit dans les prisons, et se trouvant ainsi chargé par le témoignage entièrement conforme de douze personnes (chose sans exemple à l'Inquisition, où même il est inouï qu'on ait vu deux témoins d'accord), se vit dans l'impossibilité de les contredire; et comme il n'était pas d'une famille distinguée, et qu'il ne put dire le nom d'un de ses bisayeuls, bien qu'il fût reconnu de tout le monde pour ancien chrétien, les inquisiteurs le considérèrent comme chrétien nouveau; son procès lui fut fait, et il fut brûlé, criant tant qu'il pouvait en allant au supplice, qu'en sa personne on faisait mourir un ancien chrétien.

En commençant ce livre, j'ai donné un aperçu général de l'Inquisition de Goa : je le terminerai par une relation authentique des tourmens que l'on y fit éprouver à un français, M. Dellon : elle servira à la faire

connaître dans son intérieur. Je vais la transcrire ici telle qu'elle a paru dans le tems : c'est cet infortuné qui raconte lui-même son histoire.

Je vivais à Daman, dit-il, d'une manière fort tranquille et fort agréable ; j'y étais plus estimé et plus employé que naturellement un médecin de mon âge ne le devait espérer, et je m'y étais fait des amis, dans la conversation desquels je pouvais me délasser des fatigues de l'étude et de celles où m'engageait ma profession. Rien ne paraissait pouvoir être capable de troubler mon repos, lorsque Dieu permit qu'on me suscitât une persécution affreuse, sous le poids de laquelle il est surprenant que je n'aie pas succombé. Je fus arrêté par ordre de l'Inquisition, où mon procès me fut fait de la manière que l'on verra dans la suite.

La maison de l'Inquisition, que les Portugais appellent *santa Casa*, c'est-à-dire la sainte maison, est située à un des côtés de la grande place qui est devant la cathédrale, dédiée à sainte Catherine. Cette maison est grande et magnifique : elle a dans sa face trois portes ; celle du milieu est plus grande que les deux autres, et c'est elle qui répond

au grand escalier par lequel on monte à la grande salle dont je parlerai ailleurs. Les portes des côtés conduisent aux appartemens des Inquisiteurs, dont chacun est assez grand pour loger un train considérable. Il y a outre cela plusieurs appartemens pour les officiers de la maison. En pénétrant davantage, on trouve un grand bâtiment divisé en plusieurs corps-de-logis à deux étages, séparés les uns des autres par des basses-cours. Dans chaque étage il y a une galerie en forme de dortoir, divisée en sept ou huit chambres ou cachots, chacun de dix pieds en carré, et le nombre de ces chambres peut être en tout d'environ deux cents.

Il y a de ces dortoirs dont les cachots sont obscurs, n'ayant point de fenêtre, et ne pouvant recevoir de jour que par la porte, qui est ordinairement fermée, comme je l'expliquerai plus bas. Outre cela, ces cellules sont plus petites et plus basses que les autres, et on m'en fit voir une, un jour que je me plaignais d'être traité avec trop de rigueur, pour me faire connaître que j'aurais pu être encore plus mal.

A l'exception de ces chambres obscures, toutes les autres sont carrées, voûtées,

blanchies, propres et éclairées par le moyen d'une petite fenêtre grillée qui ne se ferme point, et à laquelle le plus grand homme ne saurait atteindre.

Les murailles de ces cachots ont partout cinq pieds d'épaisseur. Chaque chambre est fermée de deux portes, dont l'une est en dedans et l'autre en dehors de la muraille : celle de dedans est à deux battans; elle est forte, bien ferrée, et ouverte par la moitié d'en bas en forme de grille. Elle a en haut une petite fenêtre, par où les prisonniers reçoivent la nourriture, leur linge et les autres choses dont ils ont besoin, et qui y peuvent passer. Cette petite fenêtre se ferme à clef, et avec deux bons verroux.

La porte qui est en dedans de la muraille n'est pas si forte ni si épaisse que l'autre, mais elle est entière et sans aucune ouverture. On la laisse ordinairement ouverte depuis six heures du matin jusqu'à onze, afin que le vent puisse entrer par les fentes de l'autre qui est grillée, et que par ce moyen l'air de ces cachots soit purifié et rendu plus sain. Dans tous les autres tems, cette seconde porte est aussi exactement fermée que la première.

On donne à chacun de ceux que leur malheur conduit dans ces prisons, un pot de terre plein d'eau pour se laver, un autre pot plus propre, de ceux qu'on appelle *Gurguleta*, aussi plein d'eau pour boire, avec un *pucaro*, ou tasse faite d'une espèce de terre sigillée qui se trouve communément aux Indes, et qui rafraîchit admirablement bien l'eau, quand on l'y laisse quelque tems. On leur donne aussi un balai, afin qu'ils tiennent leur chambre propre, une natte pour étendre sur une estrade où ils couchent, un grand bassin pour leurs nécessités, qu'on change de quatre en quatre jours, et un pot pour le couvrir, qui sert aussi pour mettre les ordures qu'on a balayées.

Les prisonniers sont nourris à la manière du pays; les noirs avec du cangé ou eau de riz, avec du riz et un peu de poisson frit; les blancs de même, excepté qu'on leur donne du fruit et quelque peu de viande les jeudis et les dimanches à dîner, et jamais le soir, pas même le jour de Pâques; et ce régime ne s'observe pas moins pour l'épargne que pour mortifier davantage des personnes qu'on prétend avoir encouru l'excommunication majeure, et les garantir en même

tems du cruel mal que les Indiens appellent *mordechi ;* ce n'est autre chose que l'indigestion : elle est fréquente et dangereuse dans ces climats brûlans, et sur-tout dans un lieu où l'on ne fait aucun exercice.

Cette maladie commence presque toujours par une fièvre violente, accompagnée de tremblemens, d'anxiétés et de vomissemens. Ces accidens sont bientôt suivis du délire et de la mort, si l'on n'y apporte un prompt remède. Il y en a un dont les Indiens se servent préférablement à tout autre, parce que l'expérience journalière leur fait connaître qu'il est spécifique dans cette occasion, et qu'on ne l'omet guères sans exposer le malade à un danger évident.

Ce remède consiste à appliquer un fer rougi au feu sous le pied du malade, à l'endroit du talon le plus calleux et le plus dur. On se sert pour cela, ou d'une broche, ou de quelqu'autre fer qui soit à-peu-près de même figure ; on l'applique en travers, et on le laisse sur la partie, jusqu'à ce que le malade témoigne par ses cris qu'il en ressent la chaleur. Cette opération au reste est fort peu douloureuse, et elle n'empêche pas celui à qui on l'a faite de marcher immé-

diatement après avec la même liberté qu'auparavant, si d'autres raisons ne le retiennent au lit. Cependant par ce seul moyen, surtout si l'on s'en sert de bonne heure, on arrête presqu'infailliblement ce cruel mal; et une personne qui sans ce secours aurait risqué de perdre la vie, se trouve souvent guérie dans très-peu de tems, sans autre remède que celui-là. Il faut observer, en passant, que la saignée est tout-à-fait pernicieuse dans ces sortes de maladies, et qu'un médecin étranger qui se trouve aux Indes doit bien prendre garde à ne s'y pas tromper, n'y allant rien moins que de la vie du malade.

Les médecins et les chirurgiens vont quelquefois visiter les malades; mais dans les maladies dangereuses on n'administre à personne ni le viatique ni l'extrême-onction, de même qu'on n'y entend jamais ni sermon ni messe.

Ceux qui meurent dans les prisons sont enterrés dans la maison, sans aucune cérémonie; et si selon les maximes de ce tribunal ils sont jugés dignes de mort, on les desosse, et on conserve leurs ossemens pour être brûlés au premier autodafé.

Comme il fait toujours fort chaud dans les

Indes, et que dans l'Inquisition on ne donne de lits à personne, les prisonniers n'y voient jamais le feu, ni d'autre lumière que celle du jour. Il y a dans chaque cellule deux estrades pour se coucher, parce que quand la nécessité le requiert, on enferme deux prisonniers ensemble. Outre la natte que l'on donne à chacun, les Européens, ou autres de quelque distinction, ont encore une couverture piquée ou courte-pointe, laquelle étant doublée leur sert de matelas; car on n'en a pas besoin pour se couvrir dans un pays aussi chaud que les Indes, à moins que ce ne fût pour se garantir de cette espèce de moucherons qu'on appelle *cousins*, qui y sont en très-grande quantité, et qui forment une des plus affligeantes incommodités que l'on ait à souffrir dans cette triste demeure.

Il y a à Goa deux inquisiteurs. Le premier, que l'on appelle *Inquisidor mor*, ou le grand inquisiteur, est toujours un prêtre séculier, et le second, un religieux de l'ordre de saint Dominique. L'Inquisition a encore des officiers, que l'on appelle *Deputados do santo officio*. Ceux-ci sont en bien plus grand nombre : il y en a de tous les ordres religieux. Ils assistent aux jugemens des criminels, à

l'examen et à l'instruction de leurs procès ; mais ils ne viennent jamais au tribunal sans y être mandés par les inquisiteurs. Il y a encore d'autres officiers qu'on appelle *Califidores do santo officio*, auxquels on laisse le soin d'examiner dans les livres les propositions qu'on soupçonne contenir quelque chose de contraire à la pureté de la foi, et ceux-ci n'assistent pas aux jugemens, et ne viennent au tribunal que pour faire leur rapport touchant les choses qui leur ont été commises.

Il y a de plus un promoteur, un procureur et des avocats pour les prisonniers qui en demandent, et qui servent bien moins à les défendre qu'à savoir leurs plus secrets sentimens et à les tromper ; et quand même il n'y aurait point lieu de douter de leur fidélité, leur protection et leur secours seraient toujours fort inutiles aux accusés, puisque ces avocats ne leur parlent jamais qu'en présence de leurs juges ou des personnes qu'ils envoyent pour leur rendre compte de ces conférences.

L'Inquisition a d'autres officiers, que l'on nomme *Familiares do santo officio*, qui sont proprement les huissiers de ce tribunal. Les

personnes de toute condition font gloire d'être admises à cette noble fonction, quand même ils seraient princes ou ducs. On emploie ces familiers pour aller arrêter les personnes qui ont été accusées au tribunal, et on observe ordinairement d'envoyer un familier de même condition que celui qu'on veut faire prendre. Ces officiers n'ont aucuns gages, et ils s'estiment suffisamment récompensés par l'honneur qu'ils prétendent recevoir en servant le saint-office. Les familiers portent tous, comme une marque honorable, une médaille d'or, sur laquelle sont gravées les armes de l'Inquisition. Lorsqu'il est question d'arrêter quelqu'un, ils y vont seuls, et lui déclarent qu'il est appelé par les inquisiteurs. Alors on est indispensablement obligé de les suivre sans répliquer ; car pour peu qu'on voulût faire de résistance, tout le monde ne manquerait pas de prêter main-forte pour l'exécution des ordres du saint-office.

Outre ces officiers, il y a encore des secrétaires, des huissiers, qu'on appelle *Merinhos*, un alcaïde ou concierge, et des gardes pour veiller sur les prisonniers et leur porter la nourriture et les autres choses nécessaires.

Comme tous les prisonniers sont séparés, et qu'il arrive rarement qu'on en mette deux ensemble, quatre personnes sont plus que suffisantes pour en garder deux cents. On fait observer dans l'Inquisition un silence perpétuel et fort exact, et un prisonnier qui entreprendrait de se plaindre, de pleurer, ou même de prier Dieu trop haut, se mettrait en très-grand danger de recevoir des coups de houssine de la main des gardes; car au moindre bruit qu'ils entendent, ils accourent aussitôt à l'endroit où il se fait, pour avertir qu'on se taise; et si le prisonnier manque d'obéir au premier ou au second commandement, ils ouvrent les portes, et frappent sur lui sans pitié. Cette manière d'agir sert non-seulement à corriger ceux que l'on châtie, mais encore à intimider tous les autres qui entendent les cris et les coups, à cause du profond silence qui règne dans cette maison.

L'alcaïde et les gardes sont continuellement dans les galeries, et ils y couchent même toutes les nuits.

L'inquisiteur, accompagné d'un secrétaire et d'un interprète, visite tous les prisonniers de deux mois en deux mois, ou environ. Il

leur demande s'ils ont besoin de quelque chose, si on leur apporte à manger aux heures prescrites, et s'ils n'ont point quelque plainte à faire contre les officiers qui les approchent. Le secrétaire écrit les réponses que chacun fait à ces trois interrogations ; ce qui étant fait, on referme incontinent la porte.

Ces visites, au reste, ne se font que pour faire éclater davantage la justice et la bonté dont on fait parade en ce tribunal ; mais elles ne sont jamais d'aucune utilité ni d'aucun soulagement aux prisonniers qui sont assez dupes pour faire des plaintes, puisqu'elles servent au contraire à les faire traiter dans la suite avec plus d'inhumanité.

Ceux d'entre les prisonniers qui sont riches, ne sont pas mieux nourris que ceux qui n'ont aucun bien, et l'on fournit à ceux-ci le nécessaire sur ce qui a été confisqué aux autres ; car le saint-office ne manque pas de confisquer tous les biens, meubles et immeubles de ceux qui ont le malheur de tomber entre ses mains.

Les biens de ceux qui sont punis de mort, et de ceux qui l'évitent par leur confession, sont également confisqués, parce qu'ils sont tous réputés coupables ; et comme les inqui-

siteurs ne demandent pas tant la vie que les biens, et que selon les lois du tribunal on ne livre au bras séculier que les relaps et ceux qui ne veulent pas demeurer d'accord de leurs accusations, les juges mettent tout en usage pour obliger les prisonniers à confesser, n'oubliant pas de leur donner la question pour les y porter; ils ont même la bonté de la donner très-rude à ces accusés pour leur sauver la vie, en les forçant à confesser le crime dont ils sont accusés; mais la véritable raison qui leur fait si fort souhaiter qu'on s'accuse soi-même, c'est qu'un homme s'étant lui-même déclaré coupable, le monde n'a plus lieu de douter que ses biens n'aient été confisqués justement, et que remettant la peine de mort à ces prétendus criminels, ils font éclater aux yeux des simples une bonté et une justice apparente, qui ne contribue pas peu à conserver l'idée qu'on a de la sainteté et de la douceur de ce tribunal, qui ne pourrait pas subsister long-tems sans cet artifice. Il est à propos d'expliquer ici que ceux qui ont ainsi évité le feu par leur confession forcée, lorsqu'ils sont hors des prisons du saint-office, sont étroitement obligés à publier qu'on a usé à

leur égard de beaucoup de bonté et de clémence, puisqu'on leur a conservé la vie qu'ils avaient justement mérité de perdre ; car un homme qui s'étant déclaré coupable, voudrait se justifier après sa sortie, serait aussitôt dénoncé, arrêté et brûlé au premier autodafé, sans aucune espérance de pardon.

Si l'on fait souvent mourir des chrétiens faussement accusés, et très-peu convaincus d'avoir judaïsé, comme les juges du saint-office le pourraient aisément reconnaître s'ils voulaient se donner la peine d'examiner les choses sans prévention, et considérer qu'entre cent personnes condamnées au feu comme juifs, à peine s'en trouve-t-il quatre qui professent cette foi en mourant, les autres criant et protestant toujours jusqu'au dernier soupir qu'ils sont chrétiens, qu'ils l'ont été toute leur vie, qu'ils adorent Jésus-Christ comme leur seul et véritable Dieu, et que ce n'est que sur sa miséricorde et les mérites de son sang adorable qu'ils fondent toutes leurs espérances ; (mais les cris et les déclamations de ces infortunés, si l'on peut appeler de ce nom ceux qui souffrent pour ne pas avouer le mensonge,

ne peuvent tant soit peu ébranler ces juges ; ils s'imaginent que cette confession authentique de leur foi qu'un si grand nombre de gens fait en mourant, ne mérite pas seulement qu'on y fasse la moindre réflexion, et croient qu'un certain nombre de témoins, que la seule crainte du feu oblige à accuser des personnes très-innocentes, sera une raison assez forte pour les mettre à couvert des justes vengeances de Dieu) ; si, dis-je, tant de chrétiens passant pour juifs, sont injustement livrés aux bourreaux dans toutes les Inquisitions, on ne commet pas de moindres ni de moins fréquentes injustices dans les Indes envers ceux qui sont accusés de magie ou de sortilège, et comme tels condamnés au feu. Et pour mettre ceci dans son jour, il faut remarquer que les gentils, qui, dans le paganisme, observent un très-grand nombre de superstitions pour savoir, par exemple, le succès d'une affaire ou d'une maladie, si on est aimé de certaines personnes, quelle personne a dérobé quelque chose qu'on a perdu, et pour d'autres raisons de cette nature ; que ces gentils, dis-je, ne peuvent ni si bien ni sitôt oublier toutes ces choses, qu'ils ne les met-

tent encore très-souvent en pratique après avoir été baptisés : ce qu'on trouvera moins étrange, si l'on considère qu'en France, où la religion chrétienne est établie depuis tant de siècles, l'on y trouve cependant tant de personnes qui donnent créance et se livrent à ces impertinentes cérémonies, qu'un si long tems n'a encore pu faire oublier ; que ces gentils, nouvellement convertis à la foi, ont passé la meilleure partie de leur vie dans le paganisme, et que domiciliés et vivant dans les états du roi de Portugal, aux Indes, étant des sujets ou des esclaves, ils ne changent ordinairement de religion que dans l'espérance d'être mieux traités de leurs seigneurs ou de leurs maîtres. Cependant ces sortes de fautes qui, dans des personnes grossières et ignorantes, mériteraient, ce me semble, plutôt le fouet que le feu, ne laissent pas d'être expiées par ce cruel supplice toutes les fois qu'ils en sont convaincus, selon les maximes de ce tribunal ; pour la seconde fois, s'ils ont confessé la première, ou pour la première fois, s'ils persistent à nier ; et l'Inquisition punit non-seulement les chrétiens qui tombent ou sont accusés d'être tombés dans les cas dont

elle a droit de connaître, mais encore les mahométans, gentils ou autres étrangers, de quelque religion qu'ils soient, coupables de quelques-uns de ces crimes, ou qui ont fait quelque exercice de leur religion dans les terres sujettes au roi de Portugal : car bien que le prince permette la liberté de conscience, le saint-office interprétant cette permission, consent bien que les étrangers vivent dans leur religion, mais fait punir comme coupables ceux qui en font quelque exercice. Et comme dans les terres de la domination portugaise aux Indes il y a bien plus de mahométans et de gentils que de chrétiens, et que l'Inquisition, qui punit de mort les chrétiens relaps, ne condamne jamais au dernier supplice ceux qui n'ont pas reçu le baptême, quand ils retomberaient cent fois dans les mêmes fautes, et que tout au plus ils en sont quittes pour l'exil, le fouet ou les galères, cette crainte d'être condamné au feu en empêche beaucoup d'embrasser le christianisme. Le saint-office, bien loin d'être utile, dans ces pays, pour la propagation de la foi, ne sert qu'à éloigner les peuples de l'église et à leur en donner de l'horreur.

L'enchaînement perpétuel d'accusations résultant nécessairement de tout ce qui vient d'être dit, et la liberté que chacun se donne de dénoncer impunément ceux dont il est ennemi, fait que les prisons de l'Inquisition ne sont jamais long-tems vides; et quoique les actes de foi se fassent pour le plus tard de deux en deux ans, ou de trois en trois, on ne laisse pas de voir paraître en chacun jusqu'à deux cents prisonniers, et quelquefois plus.

La cause véritable de toutes les persécutions que les ministres de l'Inquisition m'ont fait endurer, fut une jalousie mal fondée du gouverneur de Daman. Il n'est pas mal aisé de juger que cette cause n'a jamais été alléguée dans mon procès; mais pour satisfaire la passion de ce gouverneur, on se servit de divers prétextes, et l'on trouva enfin le moyen de m'arrêter et de m'éloigner des Indes, où j'aurais peut-être passé le reste de mes jours.

Il faut avouer que quoique les prétextes dont on se servit fussent insuffisans pour des personnes instruites dans la foi et dans le droit, ils ne suffisaient cependant que trop à des gens comme les Portugais, par rapport

à leurs préventions et à leurs maximes ; en sorte qu'à cet égard je les ai trouvés moi-même si plausibles, que je n'ai découvert les vraies causes de ma détention que dans la suite de l'affaire.

La première occasion que je donnai à mes ennemis de se servir de l'Inquisition pour me perdre, fut un entretien que j'eus avec un religieux indien, théologien de l'ordre de saint Dominique. Mais avant que de passer outre, je dois dire ici qu'encore que mes mœurs n'aient pas toujours été entièrement conformes à la sainteté de la religion dans laquelle j'ai été baptisé, j'ai cependant toujours été fort attaché à la foi de mes pères, c'est-à-dire à celle de l'église catholique, apostolique et romaine, et que Dieu m'a donné plus d'affection aux instructions qu'on y reçoit, que n'en ont ordinairement la plupart des chrétiens. J'ai donc toujours pris plaisir à écouter et à lire, et je n'ai rien lu avec tant d'attachement que les saintes écritures, tant de l'ancien que du nouveau Testament, que je portais d'ordinaire avec moi ; j'avais même soin de ne pas ignorer tout-à-fait la théologie scolastique, parce que dans les longs voyages on roule conti-

nuellement avec toutes sortes de gens, parmi lesquels on en trouve de toutes les religions et de toutes les sectes, et je disputais assez volontiers avec les hérétiques et les schismatiques que je trouvais en mon chemin. Je portais des livres par rapport à cela, et entre autres un abrégé de théologie, par le père dom Pierre de saint Joseph, feuillant; et je m'étais assez instruit par les entretiens et par les lectures durant le grand loisir de la mer, et du séjour que j'avais déjà fait en plusieurs endroits de l'Inde. Je croyais donc être en état d'entrer en conversation et même en dispute avec des théologiens de profession, et je tombai fort innocemment dans ce piége avec ce religieux dominicain. J'avais logé, ainsi que je l'ai déjà dit, pendant environ quinze jours dans le couvent des Jacobins; je continuais d'y vivre avec tous les religieux avec beaucoup de familiarité; je leur avais rendu service toutes les fois que l'occasion s'en était présentée, en reconnaissance de l'amitié qu'ils me témoignaient et des bontés que le père Juan de Saint-Michel avait eu en particulier pour moi. Nous avions ensemble de fréquentes conversations; et celle que j'eus avec le religieux dont je parle, fut

sur les effets du baptême. Nous convenions des trois espèces que l'église catholique reconnaît ; et ce ne fut que par manière d'entretien, et non pas pour en douter, que je voulus nier l'effet de celui que l'on appelle *Flaminie*, et que pour soutenir mon sentiment j'alléguai ce passage : *Nisi quis renatus fuerit ex aqua et spiritu sancto, etc.*

Cependant, à peine avais-je achevé de parler, que ce bon père se retira sans me rien répondre, comme s'il eût eu quelque affaire pressante, et alla, selon les apparences, me dénoncer au commissaire du saint-office. Je parlai depuis plusieurs fois à ce même religieux ; et comme il ne me témoigna aucune froideur, j'étais bien éloigné de croire qu'il m'eût joué un si mauvais tour.

Je m'étais souvent trouvé en des assemblées où l'on porte de petits troncs, sur lesquels est peinte l'image de la sainte vierge ou celle de quelqu'autre saint. Les Portugais ont coutume de baiser l'image qui est sur ce tronc ; et ceux qui ont dévotion à ces confrairies mettent leurs aumônes dans ces boîtes, où l'on est libre de donner ou non, mais que l'on ne peut se dispenser de baiser, sans scandaliser les assistans. Je n'étais alors

âgé que d'environ vingt-quatre ans, et je n'avais pas toute la prudence requise à une personne qui vit chez des étrangers, aux manières desquels il est bon de se conformer autant qu'il se peut ; et comme d'ailleurs je n'étais pas accoutumé à ces sortes de cérémonies, je refusai très-souvent de prendre et de baiser ces boîtes, d'où l'on inférait assez témérairement que j'avais du mépris pour les images, et que par conséquent j'étais hérétique.

Je me trouvai un jour chez un gentilhomme portugais, dans le tems qu'on allait saigner son fils malade : je vis que ce jeune homme avait dans son lit une image de la sainte vierge faite d'ivoire, et comme il aimait fort cette image, il la baisait souvent et lui adressait la parole. Cette manière d'honorer les images est fort ordinaire chez les Portugais, et elle me faisait quelque peine, parce qu'en effet les hérétiques l'interprétant en mal, cela les empêche, autant qu'aucune autre chose, de revenir à l'église. Je dis donc à ce jeune homme que s'il n'y prenait garde, son sang jaillirait contre l'image ; et m'ayant répondu qu'il ne pouvait se résoudre à la quitter, je lui représentai que

cela embarrasserait l'opération. Alors il me reprocha que les Français étaient des hérétiques, et qu'ils n'adoraient pas les images. A quoi je répondis, que je croyais qu'on devait les honorer, et que si on pouvait se servir du mot d'*adoration*, ce ne pouvait être qu'à l'égard de celles de notre seigneur Jésus-Christ; encore fallait-il que cette adoration fût rapportée à Jésus-Christ représenté dans ces images; et sur cela je citai le concile de Trente, session 25.

Il arriva à-peu-près dans ce même tems qu'un de mes voisins venant chez moi, et voyant un crucifix au chevet de mon lit, me dit : souvenez-vous, monsieur, de couvrir cette image, si par hasard il vous arrive de faire venir chez vous quelque femme et de l'y garder. Comment, lui dis-je, croyez-vous donc qu'on puisse ainsi se cacher aux yeux de Dieu? Et êtes-vous du sentiment de ces femmes débauchées qui sont parmi vous, qui après avoir serré sous le chevet de leurs lits les chapelets et les reliques qu'elles portent ordinairement au col, croient pouvoir s'abandonner sans crime à toute sorte d'excès? Allez, monsieur, ayez de plus hauts sentimens de la divinité, et ne pensez

pas qu'un peu de toile puisse cacher nos péchés aux yeux de Dieu, qui voit clairement ce qu'il y a de plus secret dans nos cœurs; au reste, qu'est-ce que ce crucifix, sinon un morceau d'ivoire?

Nous en demeurames là, et mon voisin s'étant retiré, s'acquitta fort exactement de son prétendu devoir, en m'allant dénoncer au commissaire de l'Inquisition : car il est bon de savoir en passant que toutes personnes vivant en des pays sujets à la juridiction du saint-office, sont obligées, sous peine d'excommunication majeure réservée au grand inquisiteur, de déclarer dans l'espace de trente jours tout ce qu'elles ont vu faire ou entendu dire touchant les cas dont ce tribunal prend connaissance; et parce que bien des gens pourraient ne pas craindre cette peine, ou douter si effectivement ils l'auraient encourue, pour obliger les peuples à obéir ponctuellement à cet ordre, les inquisiteurs ont voulu que ceux qui manqueraient à faire cette déclaration dans ledit tems, fussent réputés coupables, et ensuite punis comme s'ils avaient commis eux-mêmes les crimes qu'ils n'ont pas révélés. Ce qui fait qu'en matière d'Inquisition les amis trahissent leurs

amis, les pères leurs enfans, et que les enfans, par un zèle indiscret, oublient souvent le respect que Dieu et la nature les obligent de porter à ceux qui leur ont donné la vie.

L'opiniâtreté que j'avais fait paraître à ne pas vouloir porter de chapelet au col, ne contribua pas moins à faire croire que j'étais hérétique, que le refus que je faisais de baiser les images. Mais ce qui servit plus que tout le reste de motif à mon emprisonnement et à ma condamnation, fut que m'étant trouvé dans un endroit où l'on parlait de la justice des hommes, je dis qu'elle méritait bien moins ce nom que celui d'injustice; que les hommes ne jugeant que selon les apparences, qui sont très-souvent trompeuses, étaient sujets à ne rendre que peu de jugemens équitables, et que Dieu seul connaissant les choses telles qu'elles sont, il n'y avait aussi que Dieu que l'on pût appeler véritablement juste. Un de ceux devant qui je parlais prit la parole, et me dit que, généralement parlant, ce que j'avais dit était vrai; que cependant il y avait cette distinction à faire, que si en France on ne trouvait point de justice véritable, ils avaient cet avantage sur nous, que l'on trouvait chez

eux un tribunal dont les arrêts n'étaient ni moins justes ni moins infaillibles que ceux de Jésus-Christ. Pensez-vous, lui dis-je, que les inquisiteurs soient moins hommes et moins sujets à leurs passions que les autres juges? Ne parlez pas ainsi, me dit ce zélé défenseur du saint-office ; si les inquisiteurs étant au tribunal sont infaillibles, c'est parce que le Saint-Esprit préside toujours à leurs décisions. Je ne pus supporter plus long-tems un discours qui me paraissait si déraisonnable ; et pour lui prouver par un exemple que les inquisiteurs n'étaient rien moins que ce qu'il disait, je lui rapportai l'aventure du père Ephraïm de Nevers, Capucin français et missionnaire apostolique dans les Indes, lequel, selon la Boulaye-le-Goux et Tavernier, avait été arrêté à l'Inquisition par surprise et par envie, il y avait environ dix-sept ans, où il avait été fort maltraité pendant environ un an et demi ; et je conclus en lui disant que je ne doutais pas que ce bon religieux ne fût plus vertueux et plus éclairé que ceux qui l'avaient fait ainsi croupir dans une étroite prison, sans lui permettre seulement de dire son bréviaire. J'ajoutai que j'estimais la France heureuse de n'avoir

jamais voulu admettre ce sévère tribunal, et que je me croyais heureux moi-même de n'être pas sujet à sa juridiction. Cette conversation ne manqua pas d'être exactement rapportée au père commissaire; et cela, joint à ce que j'avais déjà dit, servit dans la suite à me faire mon procès.

Nonobstant le secret inviolable que l'Inquisition exige par serment de tous ceux qui approchent de ses tribunaux, je ne laissai pas d'avoir quelque vent des dépositions qu'on avait faites contre moi. Cela me fit appréhender de tomber entre les mains du saint-office, et me détermina à aller trouver le commissaire, duquel j'espérais de la protection et des conseils, à cause que je lui avais été recommandé par des personnes qui méritaient que l'on eût de la considération pour elles, et depuis que j'étais à Daman, il avait toujours affecté de paraître de mes amis.

Je lui racontai donc naïvement et de point en point comment les choses s'étaient passées, et je le priai ensuite de m'apprendre de quelle manière je me devais comporter à l'avenir. Je lui témoignai que comme je n'avais eu aucun mauvais dessein, j'étais

prêt à me corriger et à me dédire, s'il jugeait que j'eusse avancé quelque chose qui ne fût pas bien.

Ce bon père m'avoua que mon procédé avait scandalisé bien des gens; qu'il était persuadé que mon intention n'avait pas été mauvaise, et qu'il n'y avait même rien dans tout ce que j'avais dit qui fût tout-à-fait criminel; que cependant il me conseillait de m'accommoder un peu à la façon du peuple, et de ne plus parler si librement de ces sortes de matières; que sur-tout je devais être plus réservé en parlant des images, que j'avais souvent dit ne devoir pas être adorées; ce que j'avais essayé de prouver par des citations de l'écriture et des pères; que le peuple était à la vérité dans de certaines erreurs légères, qui passaient pour une véritable dévotion; que ce n'était pas à moi d'entreprendre de le corriger et de le réformer.

Je remerciai le commissaire des bons avis qu'il m'avait donnés, et je me retirai d'auprès de lui fort soulagé, parce que je savais que m'étant accusé moi-même avant que d'être arrêté, je ne le pouvais plus être selon les lois de l'Inquisition. J'étais d'ailleurs extrêmement satisfait de l'équité et de l'inté-

grité de ce bon père, parce que ne m'ayant pas trouvé coupable, il m'avait librement donné les avis nécessaires pour me conduire à l'avenir avec plus de prudence que par le passé, afin que je ne donnasse plus aucune ombre de soupçon contre moi.

Quoique tout ce que j'ai exposé ci-devant fût plus que suffisant pour me perdre, selon les maximes de l'Inquisition et les coutumes du pays, les choses ne seraient pourtant pas allées ni si loin, ni si vîte, si le gouverneur de Daman n'eût été pressé de la jalousie dont j'ai parlé, et qu'il avait conçue mal-à-propos contre moi. Il la dissimulait néanmoins si bien, qu'il paraissait être un de mes meilleurs amis : mais pendant qu'il continuait à me faire bonne mine, et qu'il me recevait agréablement dans sa maison, il sollicitait vivement le commissaire du saint-office d'écrire à Goa aux inquisiteurs, pour les informer des discours que j'avais tenus ; car il ne voulait pas manquer l'occasion que je lui avais fournie, sans y penser, de s'assurer de moi et de m'éloigner de Daman pour toujours.

Le sujet ou le prétexte de la jalousie de Manoel Furtado de Mendoça, furent les

fréquentes, mais innocentes visites que je rendais à une dame qu'il aimait, et dont il n'était que trop aimé, ce que j'ignorais alors; comme il jugeait par les apparences, il appréhenda que je ne fusse plus aimé que lui.

Certain prêtre noir, secrétaire du saint-office, demeurait devant la maison de cette dame. Il avait pour elle une passion aussi forte que celle du gouverneur, et il l'avait sollicitée de satisfaire à ses infâmes desirs jusques dans les tribunaux de la pénitence, ainsi que je l'ai su de cette même dame. Ce prêtre m'observant, devint aussi jaloux que le gouverneur, et quoique jusqu'alors il eût été de mes amis, et que je lui eusse rendu des services assez importans, il ne laissa pas de se joindre à Manoel Furtado pour m'opprimer.

Ces deux rivaux ainsi unis pressèrent si vigoureusement le commissaire, que sur les avis qu'il envoya à leur sollicitation à Goa, il reçut ordre des inquisiteurs de m'arrêter: ce qui fut exécuté le 24 d'août 1673, sur les six heures du soir.

Je revenais de chez la senhora dona Francisca Pereira, à laquelle, sans de fortes raisons, je ne me dispensais point de faire

au moins une visite chaque jour. Cette généreuse dame, qui avait une reconnaissance sans bornes pour les petits services que j'avais eu l'avantage de lui rendre, n'étant pas contente des présens ordinaires dont elle m'accablait, desira que je vinsse demeurer proche de sa maison; et pour m'y obliger, elle m'en avait ce jour-là donné une qui lui appartenait, et qui était vis-à-vis de la sienne. Je sortais donc de chez cette illustre dame, lorsque le juge criminel de la ville, appelé en portugais *Ouvidor do crime*, vint au-devant de moi, et me commanda de le suivre jusqu'en la prison, où il me conduisit, sans me dire par quel ordre, qu'après que j'y fus enfermé.

Quelque grande qu'eût été ma surprise lorsque ce juge m'arrêta, cependant comme je ne me sentais point coupable, et que tout au plus je ne m'imaginais avoir été pris que pour quelque léger sujet, je me flattais avec assez de fondement que Manoel Furtado, qui m'avait toujours témoigné beaucoup d'amitié, ne permettrait pas que je restasse seulement une nuit en prison. Mais quand celui qui m'y avait conduit me déclara que c'était par ordre de l'Inquisition, mon éton-

nement fut si grand, que je restai pendant quelque tems immobile. Enfin m'étant un peu remis, je priai qu'on me fît parler au commissaire; mais pour comble de disgrâce j'appris qu'il était parti ce même jour pour aller à Goa, de sorte qu'il ne me resta point d'autre consolation que l'espérance que chacun me donnait d'être bientôt remis en liberté, à cause, me disait-on, que le saint-office est non-seulement équitable, mais encore parce que dans ce tribunal on incline beaucoup à la clémence, principalement envers ceux qui avouent leurs fautes de bonne grâce, sans se faire long-tems solliciter.

Toutes ces belles paroles n'empêchaient pas que mon malheur présent ne me fût très-sensible; et la vue de mes amis, qui ne manquaient pas de me venir consoler, ne m'apportait aucun soulagement : elle ne servait qu'à m'affliger davantage, par la comparaison que je faisais de leur état avec le mien.

Comme je n'avais que des ennemis cachés, ils se mêlèrent aisément parmi mes meilleurs amis. Le gouverneur et le prêtre noir, qui ne souhaitaient rien tant que mon éloignement, surent admirablement bien dissimu-

ler leur haine et leur jalousie ; le premier en m'envoyant des officiers de sa maison pour m'assurer qu'il prenait beaucoup de part à ma disgrace, et pour m'offrir tout ce qui dépendait de lui ; et l'autre en venant à la grille répandre quelques fausses larmes, que la joie plutôt que la tristesse lui faisait verser.

La prison de Daman est plus basse que la rivière qui en est proche, ce qui la rend humide et mal saine. Quelques années avant ma détention, tous les prisonniers qui se trouvèrent dedans, ayant creusé sous la muraille pour tâcher de se sauver, pensèrent y être inondés par l'abondance d'eau qui y entra ; et ce ne fut pas sans beaucoup de peine qu'ils furent préservés du malheur où l'amour de la liberté les avait précipités.

Les murs de cette prison sont fort épais. Cette triste demeure consiste en deux grandes salles basses et une haute, proche laquelle est l'appartement du geolier. Les hommes sont en bas et les femmes en haut. La plus grande des deux salles basses a environ quarante pieds de longueur sur quinze de large ; l'autre peut avoir les deux tiers de cette étendue. Nous étions dans cet espace environ

quarante personnes, et il n'y avait point d'autre lieu pour satisfaire aux nécessités ordinaires que celui-là.

Je me vis à peine renfermé dans cette triste demeure, que faisant une sérieuse réflexion sur mon malheur, j'en découvris aisément la cause apparente, et je résolus de tout mettre en usage pour recouvrer ma liberté.

Mes amis me disaient sans cesse que le meilleur et le plus prompt moyen pour y parvenir était de confesser volontairement et au plutôt ce que je connaissais avoir donné lieu à ma détention. Voulant donc profiter de leur avis, j'écrivis à Goa au grand inquisiteur, qu'on appelle en portugais *Inquisidor mor*. Je lui déclarai ingénuement dans ma lettre tout ce dont je crus avoir pu être accusé, et je le suppliai de considérer que si j'avais manqué, ç'avait été bien plus par légèreté et par imprudence que par malice. Ma lettre fut fidèlement rendue; mais contre mon espérance et le desir de mes amis, l'on ne me fit point de réponse, et on me laissa languir dans cette puante et affreuse prison, en la compagnie de plusieurs noirs, qui aussi bien que moi étaient arrêtés par l'ordre du saint-office.

Les charitables soins que la généreuse dona Francisca prit de moi pendant tout le tems que je restai prisonnier à Daman, me rendirent ma captivité un peu plus supportable. Cette généreuse dame ne se contentait pas de m'envoyer le nécessaire, mais je recevais de sa part tous les jours de quoi nourrir abondamment et délicatement quatre personnes. Elle-même se donnait la peine d'apprêter mon manger, et faisait toujours accompagner l'esclave qui me l'apportait par quelqu'un de ses petits-fils, qui ne le perdait point de vue jusqu'à ce que je l'eusse reçu, appréhendant que quelqu'un ne subornât le geolier ou ses domestiques pour m'empoisonner. Et parce que la bienséance ne lui permettait pas de venir en personne me consoler dans ma prison, elle avait soin que son mari, ses enfans ou ses gendres y vinssent régulièrement tous les jours.

Il n'en était pas de même des autres prisonniers; il n'y a point de subsistance réglée pour eux à Daman; les magistrats s'en déchargent sur la charité de quiconque s'avise de les secourir; et comme il n'y avait que deux personnes dans la ville qui leur envoyassent à manger régulièrement deux fois

la semaine, la plupart ne recevant rien les autres jours, étaient réduits à une misère si digne de pitié, que cela contribuait fort à me faire trouver la mienne plus grande. Je donnais à ces malheureux tout ce que je pouvais ménager sur ma subsistance; mais il y en eut parmi ceux que l'on avait enfermés dans la plus petite salle, et qui n'étaient séparés de moi que par une muraille, assez tourmentés de la faim pour chercher de quoi subsister dans les plus sales ordures. J'appris à cette occasion que quelques années auparavant, environ cinquante corsaires malabares ayant été pris et enfermés dans cette même prison, l'horrible disette qu'ils y souffrirent en avait porté plus de quarante à s'étrangler avec le linge de leur turban.

L'extrémité où se trouvaient ces pauvres gens qui étaient avec moi me fit beaucoup de compassion; elle m'obligea d'en écrire au gouverneur et aux plus apparens de la ville, qui, dans la suite, eurent la bonté d'envoyer de quoi entretenir ces misérables victimes du saint-office.

Le père commissaire ne m'avait pas trouvé criminel dans la confession que j'étais allé lui faire de mon propre mouvement, comme

je l'ai déjà dit; et quand je l'aurais été, je devais demeurer libre, selon les lois de l'Inquisition : mais comme ce n'était pas l'intention du gouverneur ni du prêtre noir, ce bon père, passant par-dessus toutes les lois, m'avait accusé comme hérétique dogmatisant. Il aurait pu m'envoyer à l'Inquisition de Goa aussitôt après mon emprisonnement, et s'il en eût agi de la sorte, j'aurais pu sortir de prison trois mois après, en l'acte de foi qui se fit au mois de décembre, mais ce n'était pas non plus le compte de mes rivaux que je fusse sitôt en liberté. C'est pourquoi le commissaire, loin de me faire partir de Daman, en était parti lui-même, pour n'entendre ni mes prières ni mes plaintes, et aussitôt qu'il m'eut fait arrêter, il était passé à Goa, d'où il ne revint qu'après l'acte de foi, c'est-à-dire vers la fin de décembre; et je ne sais s'il n'y employa pas les quatre mois qu'il me fit passer dans la prison de Daman, pour me recommander à l'inquisiteur comme un homme fort criminel et fort dangereux, qu'il fallait éloigner des Indes, supposé qu'on ne trouvât pas à propos de m'y faire périr. J'ai pour le moins eu lieu de croire que telle avait été sa conduite, par les rigueurs que

l'on a affectées dans la sentence de ma condamnation, et qui ont paru si extraordinaires, même en Portugal.

Le commissaire revint donc à Daman le 20 de décembre, avec la petite flotte qui part ordinairement dans cette saison pour escorter les vaisseaux marchands qui vont de Goa à Cambaja, ville de l'empire du Mogol, près de laquelle le fleuve Indus se jette dans la mer.

Ce père, qui avait ordre de faire embarquer tous les prisonniers de l'Inquisition sur les galiotes qui formaient cette flotte, me fit avertir d'être prêt à partir lorsqu'elle serait de retour de Cambaja.

Monsieur l'abbé Carré, revenant de Saint-Thomé, où était alors monsieur de la Haye, et passant par Daman, obtint du commissaire, avec bien de la peine, la permission de me venir voir.

Dès qu'elle lui fut accordée, il eut la bonté de me rendre visite, et ce fut précisément la veille et le jour de Noel, qui fut celui de son départ pour Surate.

J'écrivis ensuite au commissaire, et je le fis prier par diverses personnes de me vouloir parler; mais ni mes lettres, ni les sollicita-

tions de ceux qui s'employèrent pour moi, ne purent l'y faire résoudre, tant il appréhendait les justes reproches que j'étais en droit de lui faire au sujet de son peu de sincérité.

Environ dans ce même tems un portugais, nommé Manoel Vas, que j'avais connu assez particulièrement, ayant été accusé d'avoir une femme en Portugal, fut arrêté et amené par ordre du saint-office dans la prison où j'étais, pour en avoir épousé une seconde à Daman depuis un mois.

Ma généreuse protectrice ayant su que je devais être transféré à Goa, ne manqua pas de me préparer des provisions, qui auraient pu suffire à un voyage beaucoup plus long que celui que j'allais faire. Enfin une partie de la flotte étant de retour de Cambaja, le commissaire envoya le dernier jour de décembre des fers et des chaînes pour mettre aux pieds de tous ceux qu'on devait conduire à Goa. On enchaîna les noirs deux à deux, à la réserve de quelques-uns, qui étaient si exténués de la faim qu'ils avaient endurée dans les prisons, qu'on fut obligé, en les embarquant, de leur laisser la liberté des pieds, dont ils n'étaient pas en état de pro-

fiter. Quant aux Portugais et à moi, on nous fit l'honneur de nous donner des fers séparés. Le commissaire eut même l'honnêteté de me faire dire qu'il me laissait le choix des deux qui étaient destinés pour son compatriote et pour moi : afin de profiter de sa civilité, je choisis les plus pesans, parce qu'ils étaient les plus commodes. Je sortis ce même jour de prison avec tous les autres, et je fus conduit les fers aux pieds dans un palanquin jusques sur le bord de la rivière. J'y trouvai plusieurs de mes amis qui s'y étaient rendus, et j'eus la liberté de les y embrasser en leur disant adieu. Le gouverneur, qui s'y trouva, n'oublia rien pour me persuader le chagrin que lui causait mon infortune, et fit mille vœux trompeurs pour ma prompte délivrance et mon heureux retour.

La vue de mes amis et leurs larmes ne servirent qu'à augmenter ma douleur ; mais rien ne me fit plus de peine que le refus de me laisser aller en la maison de ma bienfaitrice dona Francisca, afin de prendre congé d'elle et la remercier de tant de charitables soins qu'elle avait eus de moi. Enfin, après beaucoup de tristes complimens, on me mit dans une chaloupe, et je fus conduit dans

une des galiotes de cette petite flotte, qui n'attendait plus que les ordres du général pour lever les ancres.

Quoiqu'une partie des galiotes et des barques qui composaient la flotte ne fût pas encore arrivée de Diu et de Cambaja, le général Louis de Mello ne laissa pas de faire donner le signal pour partir aux bâtimens qui se trouvèrent à Daman. Nous sortîmes de la rivière le premier jour de l'année 1674, à dessein d'aller attendre le reste de la flotte à Baçaim. Comme le vent était favorable, et que nous n'avions que vingt lieues à faire, nous y arrivâmes le lendemain; et l'on n'eut pas plutôt mouillé les ancres, qu'on fit descendre à terre les prisonniers, qui furent conduits dans la prison, pour y être gardés pendant tout le tems que les galiotes resteraient dans le port. J'y fus mené avec les autres; et un de mes amis, qui depuis peu s'était établi à Baçaim, ayant inutilement essayé d'obtenir la permission de me voir, me témoigna la part qu'il prenait à mon malheur, par une lettre qu'il eut encore bien de la peine à me faire rendre.

La ville de Baçaim est à vingt lieues au midi de Daman; elle est beaucoup plus

grande, mais il s'en faut bien qu'elle soit si bien fortifiée, quoiqu'elle soit enfermée de murailles, et qu'on y entretienne une bonne garnison. Elle est bâtie à un petit quart de lieue de la mer, sur le bord d'une rivière, dans laquelle les vaisseaux de toutes grandeurs peuvent entrer et rester en tout tems en assurance, parce que le port est à l'abri de tous vents. La bonté de ce hâvre engage une grande quantité de négocians à faire leur séjour à Baçaim, et est cause qu'il s'y fait un fort gros commerce. Les maisons y sont belles, les rues droites, les places grandes, les églises riches et magnifiques, l'air y est sain, et le terroir tout-à-fait fertile. Les Portugais n'ont point de ville dans les Indes où il y ait tant de noblesse que dans Baçaim, d'où est venu parmi eux le proverbe *Fidalgo*, ou gentilhomme de Baçaim.

La prison de Baçaim est plus grande et moins sale que celle de Daman; nous y trouvâmes un bon nombre de compagnons de misère, que le commissaire de l'Inquisition de cette ville retenait prisonniers depuis long-tems, attendant une occasion propre pour les envoyer à Goa.

Ils furent tous enchaînés comme nous l'é-

tions ; on nous embarqua le 7 du mois, et toute la flotte étant rassemblée et suffisamment pourvue de ce qui lui était nécessaire, nous levâmes les ancres, et fîmes voile le lendemain.

Nous passâmes à la vue de Chaoul, petite ville, mais très-forte, située environ à quarante lieues au nord de Goa. Elle a résisté en divers tems aux efforts des Indiens, qui souvent s'en sont voulu emparer, et même aux Hollandais, qui pendant la dernière guerre qu'ils ont eue avec les Portugais, ont fait plus d'une fois d'inutiles efforts pour s'en rendre les maîtres.

Il ne nous arriva rien de remarquable pendant le reste de la route ; nous allions toujours à la vue de la terre ; et le vent nous ayant été assez favorable, nous arrivâmes à la barre de Goa le 14 de janvier. Les capitaines, sous la conduite desquels nous étions venus, donnèrent d'abord avis de notre arrivée à l'inquisiteur ; et suivant l'ordre qu'ils en reçurent, ils nous firent descendre à terre le lendemain, et nous conduisirent directement à l'Inquisition : mais parce qu'il n'y avait point d'audience ce jour-là, un des officiers de ce tribunal nous fit conduire en la prison

de l'ordinaire ou de l'officialité. Cette prison s'appelle en portugais *Aljouvar ;* j'y entrai des premiers, et j'y vis arriver peu-à-peu toute notre infortunée troupe, qui s'y trouva enfin rassemblée, après avoir été dispersée pendant le voyage.

Cette prison est la plus sale, la plus obscure et la plus horrible de toutes celles que j'ai vues, et je doute qu'on en puisse imaginer de plus infectes et de plus affreuses. C'est une espèce de cave, où l'on ne voit le jour que par une fort petite ouverture, où les rayons les plus subtils du soleil ne pénètrent point, et où il n'y a jamais de véritable clarté.

La nuit étant venue, je ne pus me résoudre à me coucher, tant à cause des insectes dont la prison était remplie, que des ordures dont elle était parsemée ; et je fus contraint de la passer assis et appuyé contre la muraille : cependant toute horrible qu'est cette demeure, je l'aurais volontiers préférée aux cachots de l'Inquisition, parce qu'il y avait de la compagnie et de la conversation dans l'*Aljouvar*, et que j'étais informé qu'il n'y en avait point dans les prisons du saint-office.

Voyant qu'on m'avait laissé passer dans l'*Aljouvar* tout le jour et la nuit suivante

sans me rien dire, je commençais à me flatter que je pourrais bien y rester jusqu'à ce que mon affaire fût terminée; mais je vis évanouir toutes mes espérances, lorsque le 16 de janvier, sur les huit heures du matin, un officier de l'Inquisition vint avec ordre de nous conduire à *la Sancta Casa :* ce qui fut exécuté sur-le-champ.

Ce ne fut pas sans beaucoup de peine que j'arrivai où l'on nous menait, à cause des fers que j'avais aux pieds : il fallut cependant traverser à pied, en ce triste équipage, l'espace qui est depuis l'*Aljouvar* jusqu'à l'Inquisition; l'on m'aida à monter les degrés, et j'entrai enfin avec mes compagnons dans la grande salle, où nous trouvâmes des forgerons qui nous ôtèrent nos fers : ce qui étant fait, je fus appelé le premier de tous à l'audience.

Après avoir traversé la salle, je passai dans une antichambre, et de-là dans un endroit où était mon juge. Les Portugais appellent ce lieu *Mesa do sancto officio*, c'est-à-dire table ou tribunal du saint-office : il était tapissé de plusieurs bandes de taffetas, les unes bleues, les autres couleur de citron. On voit à l'un des bouts un grand crucifix

en relief, posé contre la tapisserie, et élevé presque jusqu'au plancher; au milieu de la chambre il y a une grande estrade, sur laquelle est dressée une table longue d'environ quinze pieds, et large de quatre : il y avait aussi sur l'estrade et à l'entour de la table deux fauteuils et plusieurs chaises; à un des bouts et du côté du grand crucifix, était le secrétaire, assis sur un siége ployant. Je fus placé à l'autre bout, vis-à-vis du secrétaire: tout auprès de moi et à ma droite était dans un des fauteuils le grand inquisiteur des Indes, nommé *Francisco Delgado e Matos*, prêtre séculier, âgé d'environ quarante ans. Il était seul, parce que des deux inquisiteurs qui sont ordinairement à Goa, le second, qui est toujours un religieux de l'ordre de saint Dominique, était depuis peu allé en Portugal, et que le roi n'avait encore nommé personne pour remplir sa place.

Aussitôt que je fus entré dans la chambre de l'audience, je me jetai à genoux aux pieds de mon juge, pensant le pouvoir toucher par cette posture suppliante; mais il ne voulut pas me souffrir en cet état, et il m'ordonna de me relever. Puis m'ayant demandé mon nom et ma profession, il s'informa si je

savais pour quel sujet j'avais été arrêté ; il m'exhorta de le déclarer au plutôt, puisque c'était l'unique moyen de recouvrer promptement ma liberté. Après avoir satisfait à ses deux premières demandes, je lui dis que je croyais savoir le sujet de ma détention, et que s'il voulait avoir la bonté de m'entendre, j'étais prêt à m'accuser sur-le-champ ; je mêlai des larmes à ma prière, et je me prosternai une seconde fois à ses pieds : mais mon juge, sans s'émouvoir, me dit que rien ne pressait ; qu'il avait des affaires à terminer beaucoup plus importantes que les miennes ; qu'il me ferait avertir, lorsqu'il en serait tems ; et ayant aussitôt pris une petite clochette d'argent qui était devant lui, il s'en servit pour appeler l'alcaïde : c'est ainsi qu'on nomme le geolier ou concierge de l'Inquisition. Cet officier entra dans la chambre, m'en fit sortir, et me conduisit dans une longue galerie qui n'en était pas éloignée, et où nous fûmes suivis par le secrétaire.

Là, je vis apporter mon coffre ; on en fit l'ouverture en ma présence, on me fouilla exactement, on m'ôta tout ce que j'avais sur moi, jusqu'aux boutons de mes manches, et une bague que j'avais au doigt, sans qu'il

me restât autre chose que mon chapelet, mon mouchoir et quelques pièces d'or que j'avais cousues dans un ruban, et que j'avais mises entre ma jambe et mon bas, où l'on ne s'avisa pas de regarder : de tout le reste on en fit sur-le-champ un inventaire et un mémoire aussi exact, qu'il a été depuis inutile, puisque ce qu'il y avait, et qui était de quelque valeur, ne m'a jamais été rendu; quoique pour lors le secrétaire m'eût assuré que quand je sortirais tout me serait fidèlement remis entre les mains, et que l'inquisiteur même m'eût depuis réitéré la même promesse.

Cet inventaire fini, l'alcaïde me prit par la main et me conduisit dans un cachot qui avait dix pieds en carré, où je fus renfermé seul, sans plus voir personne jusqu'au soir, que l'on m'apporta à souper. Comme je n'avais rien mangé ni ce jour-là ni le précédent, je reçus avec assez d'avidité ce que l'on me donna, et cela contribua à me faire un peu reposer la nuit suivante. Le lendemain, les gardes étant venus pour m'apporter le déjeûné, je leur demandai des livres et mes peignes; mais j'appris d'eux qu'on ne donnait les premiers à personne, non pas même

un bréviaire aux prêtres, quoiqu'ils soient obligés à réciter l'office divin, et que les seconds ne me seraient plus nécessaires : en effet ils me coupèrent les cheveux sur-le-champ, et cela se pratique à l'égard de tous les prisonniers, de quelque sexe ou condition qu'ils soient, dès le premier jour qu'ils entrent dans ces prisons, ou le lendemain au plus tard.

On m'avait averti, lorsque je fus renfermé dans les prisons du saint-office, que quand j'aurais besoin de quelque chose, il ne fallait qu'heurter doucement à la porte pour appeler les gardes, ou le leur demander aux heures du repas ; et que quand je voudrais aller à l'audience, j'eusse à m'adresser à l'alcaïde, lequel, non plus que les gardes, ne parle jamais sans compagnon aux prisonniers. On m'avait fait aussi espérer que ma liberté suivrait de près ma confession ; c'est pourquoi je ne cessai point d'importuner ces officiers pour être conduit devant mes juges ; mais avec mes larmes et mes empressemens je ne pus obtenir cette grâce que le dernier jour de janvier 1674.

L'alcaïde, accompagné d'un garde, vint me prendre pour ce sujet à deux heures après

midi ; je m'habillai comme il lui plut, et je sortis de mon cachot les jambes et les pieds nuds. J'étais précédé de l'alcaïde, et le garde me suivait. Nous marchâmes en cet ordre jusqu'à la porte de la chambre où se tient l'audience; là, l'alcaïde s'étant un peu avancé, et ayant fait une profonde révérence, ressortit pour me laisser entrer seul. J'y trouvai comme la première fois l'inquisiteur et le secrétaire. Je me mis d'abord à genoux; mais ayant reçu ordre de me relever et de m'asseoir, je me mis sur un banc qui était au bout de la table du côté de mon juge. Proche de moi, sur le bout de la table, il y avait un missel, sur lequel, avant que de passer outre, on me fit mettre la main, et promettre de dire la vérité et garder le secret, qui sont les deux sermens qu'on exige de ceux qui approchent ce tribunal, soit pour y déposer, ou pour y recevoir quelque ordre.

On me demanda ensuite si je savais la cause de ma détention, et si j'étais résolu de la déclarer; à quoi ayant fait réponse que je ne demandais pas mieux, je récitai exactement tout ce que j'ai rapporté au commencement de cette relation touchant le baptême et les images, sans rien dire de ce que j'avais

avancé de l'Inquisition, parce qu'il ne m'en souvenait pas alors. Mon juge m'ayant encore demandé si je n'avais plus rien à dire, et ayant entendu que c'était-là tout ce dont je me souvenais, bien loin de me rendre la liberté, comme je l'avais espéré, il finit cette belle audience par les propres termes que voici :

Que j'avais pris un très-bon conseil de m'accuser ainsi moi-même volontairement, et qu'il m'exhortait de la part de notre seigneur Jésus-Christ de déclarer au plutôt le restant de mes informations, afin que je pusse éprouver la bonté et la miséricorde dont on use en ce tribunal envers ceux qui font paraître un véritable repentir de leurs crimes, par une confession sincère et non forcée.

Ma déclaration et son exhortation étant finies et écrites, on m'en fit la lecture et je la signai; ensuite de quoi l'inquisiteur sonna sa clochette pour appeler l'alcaïde, qui me fit sortir et me ramena dans ma prison, dans le même ordre que j'étais venu.

Je fus conduit pour la seconde fois devant mon juge, sans l'avoir demandé, le 15 de février: ce qui me fit croire qu'on avait quel-

que dessein de me délivrer. Aussitôt que je fus arrivé, on m'interrogea de nouveau pour savoir si je n'avais plus rien à dire, et on m'exhorta à ne rien déguiser, mais au contraire à confesser sincèrement toutes mes fautes. Je répondis que quelque soin que j'eusse pris pour m'examiner, je n'avais cependant pu me souvenir d'autre chose que de ce que j'avais déclaré. Ensuite on me demanda mon nom, celui de mes père et mère, frères, ayeuls et ayeules, parrains et marraines, si j'étais *Christam de oito dias*, c'est-à-dire chrétien de huit jours; parce qu'en Portugal on ne baptise les enfans que le huitième jour après leur naissance, de même que les femmes accouchées ne sortent et ne vont à l'église que quarante jours après leur accouchement, quelque heureux qu'il ait pu être. Mon juge parut surpris quand je lui dis que cette coutume d'attendre huit jours pour baptiser les enfans n'avait point lieu en France, où l'on les baptise le plutôt qu'on peut. Et il paraît assez par l'observance de ces cérémonies légales, que malgré l'aversion que les Portugais témoignent avoir pour les juifs, ils ne sont pas cependant des chrétiens fort épurés.

On me demanda encore le nom du curé qui m'avait baptisé, en quel diocèse, en quelle ville, et enfin si j'avais été confirmé, et par quel évêque. Ayant satisfait à toutes ces demandes, on m'ordonna de me mettre à genoux, de faire le signe de la croix, de réciter le *pater*, l'*ave Maria*, le *credo*, les commandemens de Dieu et de l'église, et le *salve regina*. Enfin on finit comme la première fois, en m'exhortant par les entrailles de la miséricorde de notre seigneur Jésus-Christ à confesser incessamment les fautes dont je ne m'étais pas accusé ; ce qui étant écrit, lu en présence et signé de moi, on me renvoya.

Depuis le moment que j'étais entré dans cette prison, j'avais toujours été affligé, et je n'avais point cessé de répandre des larmes ; mais au retour de cette seconde audience, je m'abandonnai tout entier à la douleur, voyant qu'on exigeait de moi des choses qui me paraissaient impossibles, puisque ma mémoire ne me fournissait rien de ce qu'on voulait que j'avouasse. J'essayai donc de finir ma vie par la faim : il est vrai que je recevais les alimens qu'on m'apportait, parce que je ne pouvais les refuser sans m'exposer

à recevoir des coups de canne de la main des gardes, qui ont un grand soin d'observer, lorsqu'on leur rend les plats, si l'on a assez mangé pour se nourrir; mais mon désespoir me fournissait les moyens de tromper tous leurs soins. Je passais les journées entières sans rien prendre; et, afin qu'on ne s'en apperçût pas, je jetais dans le bassin une partie de ce qu'on me donnait. Cette excessive diète était cause que j'étais entièrement privé du sommeil, et toute mon occupation n'était plus que de me meurtrir de coups et de verser des larmes. Je ne laissai pourtant pas, pendant ces jours d'affliction, de réfléchir sur les égaremens de ma vie passée et de reconnaître que c'était par un juste jugement de Dieu que j'étais tombé dans cet abîme de misère et d'infortune. J'en vins même jusqu'à croire qu'il voulait peut-être se servir de ce moyen pour me rappeler et me convertir; et m'étant un peu fortifié par de semblables pensées, j'implorai de tout mon cœur l'assistance de la sainte Vierge, qui n'est pas moins la consolation des affligés que l'asile et le refuge des pécheurs, et de qui j'ai si visiblement éprouvé la protection, tant pendant ma prison qu'en plusieurs autres rencontres de

ma vie, que je ne puis m'empêcher d'en rendre ce témoignage au public.

Enfin après avoir fait un plus exact ou plus heureux examen de tout ce que j'avais dit ou fait pendant mon séjour à Daman, je me ressouvins de tout ce que j'avais avancé touchant l'Inquisition et son intégrité. Je demandai d'abord audience, qui ne me fut pourtant accordée que le 16 de mars suivant.

Je ne doutai point, en allant devant mon juge, que je ne dusse en ce même jour terminer toutes mes affaires, et qu'après la confession que j'allais faire, l'on ne me mît aussitôt en pleine liberté; mais lorsque je croyais mes desirs sur le point d'être accomplis, je me vis déchu tout d'un coup de ces douces espérances, parce qu'ayant déclaré tout ce que j'avais à dire touchant l'Inquisition, on me dit que ce n'était pas là ce qu'on attendait de moi; et n'ayant pas autre chose à dire, je fus renvoyé sur-le-champ, sans qu'on voulût seulement écrire ma confession.

Me voici arrivé aux tems les plus fâcheux de ma captivité; car, quelque dure qu'elle eût été jusqu'alors, j'avais au moins la consolation d'avoir souffert avec quelque pa-

tience, et même d'avoir tâché de faire un bon usage de mes souffrances : or, la foi nous oblige de croire que les plus grands maux sont de véritables biens pour ceux qui en font un bon usage ; je ne dois donc compter comme un tems malheureux que celui dans lequel j'ai fait des fautes que je ne puis considérer que comme très-grandes, et que je ne prétends ni justifier, ni même excuser par la dureté de ceux qui exigeaient de moi des choses impossibles, sous peine du feu, puisqu'il n'y a point de si grande extrémité qui puisse justifier le désespoir, qui est le plus grand et le dernier de tous les maux.

J'avais résolu de ne point parler de celui dont je fus saisi, et des efforts auxquels il me porta pour me détruire moi-même : mais on a cru qu'il était important que je fisse cet aveu, parce qu'on ne peut nier que les rigueurs injustes de l'Inquisition ne soient au moins l'occasion à plusieurs de tomber dans le même état ; et qu'il est important de faire connaître, non-seulement le mal de ces injustices considérées en elles-mêmes, mais encore les horribles maux qui en sont les suites trop ordinaires : car si des personnes qui ont de la raison et de l'édu-

cation, qui sont instruites de leurs devoirs, et qui ne perdent point de vue les lumières de la foi, tombent dans de telles extrémités, que ne doit-on point craindre pour tant de gens ignorans, sans éducation, la plupart nouveaux convertis du paganisme, où ils ont regardé presque toute leur vie le désespoir comme un action de générosité?

J'avoue que le mauvais succès de ma dernière audience, que j'avais cru me devoir être si favorable, fut un coup bien insupportable pour moi; et n'envisageant alors la liberté que comme un bien auquel je ne devais plus prétendre, je m'abandonnai de telle sorte à la tristesse et au désespoir, que peu s'en fallut que je ne perdisse entièrement la raison. Je n'avais pas oublié qu'il est défendu de se détruire soi-même, et je n'avais pas dessein de me perdre éternellement, mais je ne voulais plus vivre; et l'extrême desir que j'avais de mourir troubla ma raison, de sorte que je m'imaginai un milieu entre le désespoir qui donne la mort tout d'un coup, et la mort naturelle que je ne pouvais me résoudre d'attendre, et j'espérais que Dieu me pardonnerait si je me la procurais lentement et par le ministère

d'autrui. Je feignis donc d'être malade et d'avoir la fièvre. On fit venir aussitôt un *Pandite* ou médecin Gentil, qui n'eut pas de peine à trouver de l'émotion dans mon pouls ; et la prenant pour une fièvre véritable, il m'ordonna la saignée, qui fut réitérée jusqu'à cinq fois en cinq jours de suite : et comme mon intention, en faisant ce remède, était bien différente de celle du médecin qui travaillait à rétablir ma santé, pendant que je ne songeais qu'à finir ma triste et malheureuse vie, d'abord que le monde était retiré, et que ma porte était fermée, je déliais la bande et laissais couler le sang assez long-tems pour en remplir une tasse tenant du moins dix-huit onces. Je réitérai ces cruelles évacuations autant de fois que je fus saigné ; et ne prenant cependant presqu'aucune nourriture, il n'est pas mal-aisé de juger que je fus réduit à la dernière faiblesse.

L'alcaïde, qui remarquait un changement si considérable en ma personne, ne pouvait assez s'étonner, aussi bien que le *Pandite*, du fâcheux état où j'étais, qui ne laissait presque plus d'espérance de guérison ; ce qui l'obligea d'en donner avis à l'inquisiteur,

qui me fit proposer de me confesser, et comme je ne me croyais plus moi-même en état d'en échapper, je commençai à me repentir de ce que j'avais fait; et ne voulant pas perdre l'ame et le corps tout ensemble, je consentis qu'on me donnât un confesseur. On m'amena donc un bon religieux de l'ordre de saint François, auquel ayant donné une entière connaissance de mon procédé, j'en reçus beaucoup de consolation; et ses bons avis me firent prendre la résolution de contribuer, autant que je le pourrais, au rétablissement de ma santé.

Je lui permis d'informer secrètement l'inquisiteur de tout ce qui s'était passé, et dès ce jour, qui était un vendredi Saint, l'on me donna avec beaucoup de soin toutes les choses nécessaires pour réparer promptement mes forces que j'avais perdues avec mon sang; et pour adoucir un peu la mélancolie dont j'étais accablé, on enferma avec moi un autre prisonnier noir, qui était accusé de magie, et qui me tint compagnie pendant cinq mois.

J'eus pendant ce tems plus de raison et moins de chagrin; mais d'abord qu'on me crut bien rétabli, on retira mon compagnon,

et la privation de cette consolation me fit aussitôt retomber dans le même état où j'avais déjà été réduit.

Je devins plus furieux que jamais par l'absence de mon compagnon, je me meurtris de coups la poitrine et le visage ; et ne me contentant pas de cela, je cherchai les moyens de m'ôter la vie que je n'avais pu perdre la première fois.

Je crus bien que je ne réussirais pas à faire une seconde fois le malade ; et quand même je l'aurais été effectivement, si l'on m'eût fait ouvrir la veine, l'on aurait pris des précautions pour empêcher que je ne perdisse mon sang une autre fois ; c'est pourquoi, animé de mon désespoir, je m'avisai que nonobstant la diligente recherche qu'on avait faite sur moi, quand je fus enfermé, j'avais sauvé quelques pièces d'or que j'avais cousues dans un ruban attaché à ma jambe sous le bas, en forme de jarretière ; je pris donc une de ces pièces, que je rompis en deux, et en aiguisai une contre un pot de terre, si bien et si long-tems, que je la rendis pointue et tranchante des deux côtés ; je m'en servis comme d'une lancette, à dessein de m'en ouvrir les artères du bras : je

pris pour cet effet toutes les précautions nécessaires, et je l'enfonçai aussi avant qu'il me fut possible ; mais malgré tous mes soins je ne pus venir à bout de ce que j'avais entrepris, et au lieu des artères, je n'ouvris que les veines qui sont au-dessus.

Comme je ne voulais plus garder aucune mesure, je ne me contentai pas de tirer du sang peu-à-peu, je le laissai couler des deux bras, jusqu'à ce qu'étant tombé en faiblesse, je me laissai aller dans mon sang, dont la chambre était remplie ; et il est sûr que si Dieu, par une bonté particulière, n'eût permis qu'on eût ouvert ma porte pour me donner quelque chose, dans un tems où l'on n'avait pas accoutumé de venir, j'eusse perdu misérablement ma vie et mon ame.

Je laisse à penser la surprise des geoliers, quand ils me virent en cet état ; ils appelèrent promptement l'alcaïde, et tous ensemble entrèrent, me lièrent les bras, et firent si bien que je revins de la défaillance où m'avait réduit une évacuation si considérable.

On fit d'abord savoir cette nouvelle à l'inquisiteur, qui ordonna qu'on me conduisît à l'audience, où l'on me porta à quatre. On m'y étendit de mon long par terre, l'extrême

faiblesse où j'étais ne me permettant pas de demeurer debout, ni assis.

L'inquisiteur me fit plusieurs reproches, commanda qu'on m'emportât et qu'on me mît des menottes pour m'empêcher d'ôter les bandes dont on m'avait lié; cela fut exécuté sur-le-champ, et j'eus non-seulement les mains enchaînées, mais encore un carcan de fer qui se joignait aux menottes et qui fermait avec un cadenas, en sorte que je ne pouvais plus du tout remuer les bras. Mais ce procédé ne servit qu'à m'irriter davantage; je me jetai par terre, et me cognai la tête contre le pavé et les murailles; et pour peu qu'on m'eût laissé encore en cet état, mes bras se seraient infailliblement déliés, et je ne pouvais éviter d'en mourir. Mais comme on me gardait à vue, on vit bien par mes actions que la sévérité n'était pas de saison, et qu'il valait mieux tenter les voies de la douceur.

On m'ôta donc tous ces fers, on tâcha de me consoler par des espérances trompeuses, on me changea de prison, et l'on me donna encore une fois un compagnon, qui eut ordre de répondre de moi. C'était un prisonnier noir, mais bien moins traitable que celui

qui avait été autrefois avec moi : cependant Dieu, qui m'avait préservé d'un si grand malheur, dissipa par sa grâce le désespoir où j'étais plongé : plus heureux en cela que beaucoup d'autres qui se sont souvent donné la mort dans les prisons du saint-office, où la porte est fermée, pour les malheureux qui y sont, à toutes sortes de consolations humaines. Mon nouveau compagnon resta avec moi environ deux mois ; et sitôt qu'on me vit un peu plus tranquille, on le retira, quoique la langueur où j'étais fût si extrême, qu'à peine je pouvais me lever de mon lit pour aller recevoir mes repas à la porte, qui n'en était cependant éloignée que de deux pas. Enfin après avoir passé environ un an de la sorte, à force de souffrir je m'en fis presque une habitude, et Dieu me donna dans la suite assez de patience pour ne plus attenter à ma vie.

Il y avait près de dix-huit mois que j'étais dans l'Inquisition, lorsque mes juges, ayant su que j'étais en état de leur répondre, me firent conduire pour la quatrième fois à l'audience, où l'on me demanda si je n'étais pas enfin résolu de déclarer ce qu'on attendait de moi. Ayant répondu alors que je ne

me souvenais d'aucune autre chose que de ce que j'avais déjà dit, le promoteur du saint-office se présenta avec son libelle, pour me signifier les informations faites contre moi.

Dans tous mes autres interrogatoires je m'étais accusé, et on s'était contenté d'entendre ma déposition, sans entrer en aucun discours avec moi, et on m'avait renvoyé dès le moment que j'avais achevé ce que j'avais à dire contre moi-même; mais dans ce quatrième interrogatoire je fus accusé, et on me donna le tems de me défendre. On me lut dans les informations faites contre moi les choses dont j'étais accusé; les faits étant vrais, je les avais avoués de mon propre mouvement, il n'y avait donc rien à dire sur ces faits; mais je crus devoir montrer à mes juges qu'ils n'étaient pas si criminels qu'ils le pensaient. Je répondis donc à l'égard de ce que j'avais dit sur le baptême, que mon intention n'avait nullement été de combattre la doctrine de l'église; mais que le passage, *nisi quis renatus fuerit ex aqua et spiritu sancto, non potest introire in regnum Dei*, m'ayant paru très-formel, j'en avais demandé l'explication. Le grand

inquisiteur me parut surpris de ce passage, que tout le monde sait par cœur, et je fus étonné de sa surprise. Il me demanda d'où je l'avais tiré ; de l'évangile de saint Jean, lui répondis-je, chapitre 3, verset 5. Il fit apporter le nouveau Testament, chercha l'endroit, le lut et ne me l'expliqua pas. Il était cependant bien aisé de me dire que la tradition l'explique suffisamment, puisqu'on a toujours regardé comme baptisés, non-seulement ceux qui sont morts pour notre seigneur Jésus-Christ sans avoir été baptisés à l'ordinaire, mais encore ceux qui ont été surpris de la mort dans le desir d'être baptisés, et dans le regret de leurs péchés.

Sur l'adoration des images, je lui dis que je n'avais rien avancé que je n'eusse tiré du saint Concile de Trente, et je lui citais le passage de la session 25, *de invocatione sanctorum et sacris imaginibus. Imagines Christi, deiparæ Virginis, et aliorum sanctorum retinendas, iisque debitum honorem, et venerationem impertiendam ; ita ut per imagines, coram quibus procumbimus, Christum adoremus ; et sanctos, quorum illæ similitudinem gerunt, veneremur.*

Mon juge me parut encore plus surpris de

cette citation que de la première; et l'ayant cherchée dans le Concile de Trente, il referma le livre sans m'expliquer le passage.

Il y a quelque chose d'incompréhensible dans ce degré d'ignorance, en des personnes qui se mêlent de juger les autres en matière de foi; et j'avoue que j'aurais peine à me croire moi-même sur ces faits, quoique je les aie vus et que je m'en souvienne très-bien, si je n'avais appris par les relations imprimées de Tavernier, que quelque réservé que soit le père Ephraïm de Nevers sur ce qui regarde l'Inquisition qui l'a tant fait souffrir, il lui est cependant échappé de dire, que rien ne lui avait été si insupportable que l'ignorance de ses ministres.

Le promoteur, en lisant les informations, avait dit, qu'outre tout ce que j'avais avoué, j'étais de plus accusé et suffisamment convaincu d'avoir parlé avec mépris de l'Inquisition et de ses ministres, et d'avoir même tenu des discours peu respectueux du souverain pontife et contre son autorité, et concluait que l'opiniâtreté que j'avais témoignée jusqu'alors, en méprisant tant de délais et d'avertissemens charitables que l'on m'a-

vait donnés, étant une preuve convaincante que j'avais eu de très-pernicieux desseins, et que mon intention avait été d'enseigner et de fomenter l'hérésie, j'avais par conséquent encouru la peine d'excommunication majeure, que mes biens devaient être confisqués au profit du roi, et moi livré pour être brûlé.

Je laisse à penser à ceux qui liront ceci, l'effet que purent produire dans mon esprit les cruelles conclusions du promoteur du saint-office; cependant je puis assurer que quelque terribles que fussent ces paroles, la mort dont j'étais menacé me parut alors bien moins à appréhender, que la continuation de mon esclavage. Ainsi, malgré le trouble et le serrement de cœur qui me prit à ces conclusions que l'on faisait contre moi, je ne laissai pas de répondre aux nouvelles accusations qui venaient de m'être signifiées: Qu'à l'égard de mes intentions, elles n'avaient jamais été mauvaises, que j'avais toujours été très-catholique; que tous ceux avec qui j'avais vécu dans les Indes le pouvaient témoigner, et particulièrement le père Ambroise et le père Yves, tous deux Capucins français, qui m'avaient ouï plusieurs fois

en confession, et j'ai su depuis ma sortie que le père Yves était actuellement à Goa, dans le même tems que je le citais comme un témoin de mon innocence ; que j'avais fait quelquefois jusqu'à seize lieues pour satisfaire au devoir paschal ; que si j'avais eu quelque hérésie dans le cœur, il m'était bien aisé de m'établir dans les lieux des Indes où l'on peut vivre et parler en toute liberté, et que je n'aurais pas choisi ma demeure dans les états du roi de Portugal ; que j'étais en effet si éloigné de dogmatiser contre la religion, que j'étais au contraire entré plusieurs fois en dispute contre les hérétiques pour la défendre ; qu'à la vérité je me souvenais d'avoir parlé avec trop de liberté du tribunal devant lequel j'étais, et des personnes qui l'occupaient ; mais que j'étais surpris qu'on me voulût faire un grand crime d'une chose qu'on avait traitée de bagatelle, lorsque je l'avais voulu déclarer il y avait près d'un an et demi ; que pour ce qui regardait le pape, je ne me souvenais pas d'en avoir parlé de la manière que le portaient mes accusations ; que cependant, si l'on voulait bien m'en dire le détail, j'avouerais de bonne foi la vérité.

L'inquisiteur prenant la parole, me dit que l'on me donnait du tems pour penser à ce qui regardait le souverain pontife ; mais qu'il ne pouvait assez admirer mon impudence, en ce que j'assurais avoir confessé ce qui regardait l'Inquisition, puisqu'il était très-certain que je n'en avais pas ouvert la bouche, et que si j'eusse fait ma déclaration sur cet article dans le tems que je disais l'avoir faite, je n'aurais pas demeuré si long-tems en prison.

Je me souvenais si bien de ce que j'avais dit et de ce qu'on m'avait répondu, et j'étais d'ailleurs si transporté de colère de me voir ainsi joué, que si l'on ne m'eût fait retirer aussitôt après avoir signé ma déposition, peut-être n'aurais-je pu m'empêcher de dire des injures à mon juge ; et si j'avais eu autant de force et de liberté que ma passion me donnait de courage, peut-être n'aurait-il pas été quitte pour des paroles outrageantes.

Je fus encore appelé trois ou quatre fois en moins d'un mois à l'audience, où l'on me pressa d'avouer ce dont j'étais accusé touchant le pape. On m'y signifia une nouvelle preuve que le promoteur prétendait avoir tirée contre moi sur ce sujet, et qui ne con-

tenait rien de différent de ce qu'il m'en avait déjà dit; mais ce qui montre clairement que cette accusation n'était qu'une fausseté inventée exprès pour me faire parler, c'est qu'on ne me voulut pas dire le détail de ce qu'on prétendait que j'avais avancé; qu'enfin voyant qu'on ne pouvait plus rien tirer de moi, on cessa de m'en parler; et que cet article ne fut pas inséré dans mon procès, lorsqu'on en fit la lecture publique en l'acte de foi.

On essaya encore dans ces dernières audiences de me faire avouer que dans les faits dont je convenais, mon intention avait été de défendre l'hérésie; mais c'est de quoi je ne voulus jamais demeurer d'accord, n'y ayant rien de plus éloigné de la vérité.

Pendant les mois de novembre et décembre j'entendais tous les matins les cris de ceux à qui l'on donnait la question, qui est si cruelle, que j'ai vu plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe qui en étaient demeurées estropiées, et entr'autres le premier compagnon qu'on m'avait donné pendant ma prison.

On n'a aucun égard dans ce saint tribunal à la qualité, à l'âge, ni au sexe; on y traite

tout le monde avec une égale sévérité, et tous sont indifféremment appliqués à la torture, presque nuds, lorsque l'intérêt de l'Inquisition le requiert.

Il me souvenait d'avoir ouï dire, avant que d'entrer dans les prisons du saint-office, que l'autodafé se faisait ordinairement le premier dimanche de l'Avent, parce qu'on lit en ce jour dans l'église l'endroit de l'évangile où il est parlé du jugement dernier, et que les inquisiteurs prétendent par cette cérémonie en faire une vive et naturelle représentation. J'étais persuadé d'ailleurs qu'il y avait un fort grand nombre de prisonniers, le profond silence qui règne dans cette maison m'ayant donné moyen de compter à-peu-près combien on ouvrait de portes aux heures du repas. J'avais de plus une connaissance presque certaine qu'il était arrivé un archevêque à Goa, au mois d'octobre, après que le siége de cette ville avait vaqué près de trente ans, à cause qu'on avait extraordinairement carillonné à la cathédrale pendant neuf jours, auxquels ni l'église universelle, ni celle de Goa en particulier, ne solennise aucune fête remarquable, et que je savais que ce prélat était attendu, même avant ma détention.

Toutes ces raisons me faisaient espérer que je pourrais sortir au commencement du mois de décembre ; mais quand je vis le premier et le second dimanche de l'Avent passés, je ne doutai pas que ma liberté ou mon supplice ne fussent tout au moins reculés d'un an.

Comme je me persuadais que l'autodafé ne se faisait jamais qu'au commencement de décembre, le voyant tout passé sans remarquer aucune disposition à cette effroyable cérémonie, je me déterminai à souffrir encore une année ; cependant lorsque je m'y attendais le moins, je me trouvai à la veille de sortir de la dure captivité où je languissais depuis deux ans.

Je remarquai que le samedi onzième janvier 1676, ayant voulu après le dîner donner mon linge, selon la coutume, aux officiers pour le faire blanchir, ils ne le voulurent pas recevoir, et me remirent au lendemain.

Je ne manquai pas à faire bien des réflexions sur la cause de ce refus extraordinaire ; et n'en trouvant aucune qui me satisfît, je conclus que l'autodafé se pourrait bien faire le lendemain : mais je me confirmai bien plus dans mon opinion, ou plutôt je la tins pour

toute assurée, lorsqu'après avoir entendu sonner vêpres à la cathédrale, on sonna tout aussitôt matines; ce qui ne s'était pas encore fait depuis que j'étais prisonnier, excepté la veille de la fête Dieu, que l'on célèbre dans les Indes le jeudi qui suit immédiatement la *Quasimodo*, à cause des pluies continuelles qui y tombent dans le tems qu'on la solennise en Europe. Il semblait que la joie devait commencer à reprendre place dans mon cœur, puisque je me croyais à la veille de sortir de ce tombeau où j'étais enseveli tout vivant depuis deux ans. Cependant la crainte que m'avaient causé les funestes conclusions du promoteur, et l'incertitude où je me trouvais de ce qu'on ferait de moi, redoublèrent si fort mes inquiétudes et mes douleurs, que je passai le reste de ce jour, et une partie de la nuit, dans un état capable de donner de la pitié à tout autre qu'à ceux à qui j'avais affaire.

On m'apporta le souper, que je refusai, et que contre l'ordinaire on ne me pressa pas trop de recevoir; et d'abord que les portes furent fermées, je m'abandonnai entièrement aux tristes pensées qui m'occupaient. Enfin après bien des pleurs et des soupirs, accablé

de chagrin et d'imaginations mortelles, je m'assoupis un peu sur les onze heures du soir.

Il n'y avait pas long-tems que j'étais endormi, lorsque mon sommeil fut tout d'un coup interrompu par le bruit que firent les gardes en ouvrant les verroux de ma cellule. Je fus surpris d'y voir entrer des gens avec de la lumière, n'y étant pas accoutumé ; et l'heure qu'il était contribuait beaucoup à redoubler mon appréhension.

L'alcaïde me présenta un habit qu'il m'ordonna de vêtir, et de me tenir prêt à sortir quand il me viendrait appeler, et se retira, laissant dans ma chambre une lampe allumée. Je n'eus dans cette occasion ni la force de me lever, ni celle de répondre ; et dès l'instant que ces hommes m'eurent quitté, je fus saisi d'un tremblement universel et si violent, que de plus d'une heure il ne me fut pas possible de regarder l'habillement qu'on m'avait apporté. Enfin je me levai, et m'étant prosterné contre terre devant une croix que j'avais peinte sur la muraille, je me recommandai à Dieu, et abandonnai mon sort entre ses mains; puis je me couvris de cet habit, qui consistait

en une veste dont les manches venaient jusqu'au poignet, et un caleçon qui descendait jusques sur les talons ; le tout de toile noire, rayé de blanc.

Je n'eus pas long-tems à attendre, après que j'eus pris l'habit que l'on m'avait laissé : ces messieurs, qui étaient venus la première fois un peu avant la nuit, revinrent sur les deux heures du matin dans ma chambre, d'où ils me firent sortir pour me mener dans une longue galerie, où je trouvai bon nombre de mes compagnons de misère déjà arrangés debout contre la muraille : je m'y mis à mon rang, et il en vint encore plusieurs après moi. Quoiqu'il y eût près de deux cents hommes dans cette galerie, comme tous gardaient un profond silence ; que dans ce grand nombre il n'y en avait qu'environ douze blancs, qu'on avait peine à distinguer d'entre les autres, et que tous étaient comme moi vêtus de toile noire, on eut facilement pris toutes ces personnes pour autant de statues posées contre le mur, si le mouvement de leurs yeux, dont le seul usage leur était permis, n'eût fait connaître qu'elles étaient vivantes.

L'endroit où nous étions ainsi assemblés

n'était éclairé que par un petit nombre de lampes dont la lumière était si lugubre, que cela joint à tant d'objets noirs, tristes et funestes, semblait n'être qu'un appareil pour célébrer des funérailles.

Les femmes, qui étaient vêtues de même étoffe que nous, étaient dans une galerie voisine où nous ne pouvions les voir; mais je pris garde que dans un dortoir peu éloigné du nôtre, il y avait aussi des prisonniers et des personnes vêtues de noir et en habit long, qui se promenaient de tems en tems. Je ne savais alors ce que c'était; mais j'appris peu d'heures après, que ceux qui devaient être brûlés étaient là, et que ceux qui se promenaient étaient leurs confesseurs.

Comme j'ignorais les formalités du saint-office, quelque desir que j'eusse eu de mourir par le passé, j'appréhendais alors d'être du nombre de ceux qu'on devait condamner au feu : je me rassurai cependant un peu, en considérant que je n'avais rien dans mon habillement qui me distinguât des autres, et qu'il n'y avait pas d'apparence qu'on dût faire mourir un si grand nombre de personnes qui étaient parées comme moi.

Après que nous fûmes tous rangés contre

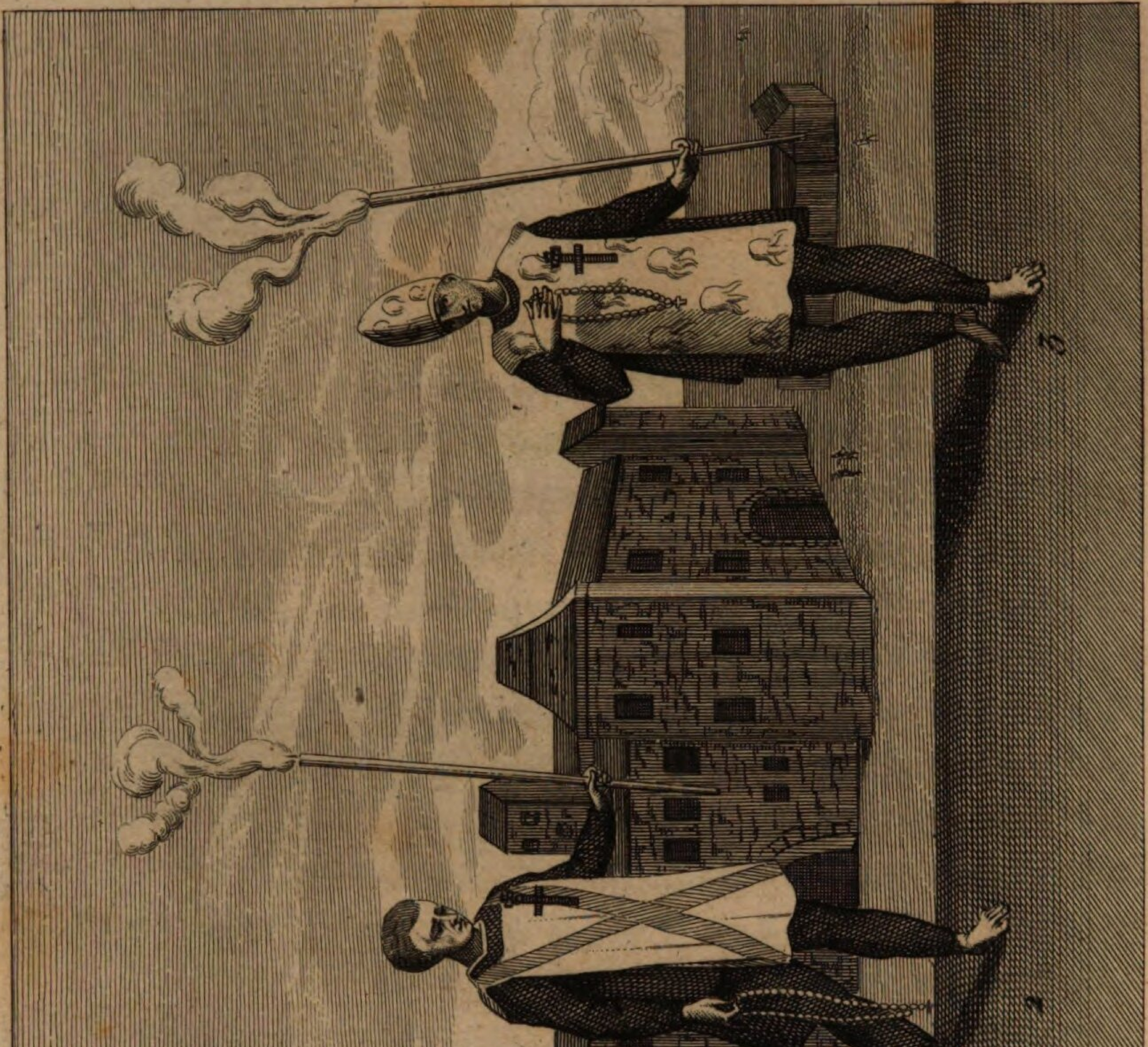
la muraille de cette galerie, on nous donna à chacun un cierge de cire jaune; on apporta ensuite des paquets d'habits faits comme des dalmatiques ou de grands scapulaires; ils étaient de toile jaune avec des croix de saint André, peintes en rouge devant et derrière. On a coutume de donner ces sortes de marques à ceux qui ont commis, ou qui passent pour avoir commis des crimes contre la foi de Jésus-Christ, soit juifs, mahométans, sorciers ou hérétiques, qui ont été auparavant catholiques. On appelle ces grands scapulaires avec ces croix de saint André, sanbenito.

Ceux qui sont tenus pour convaincus, et qui persistent à nier les faits dont ils sont accusés, ou qui sont relaps, portent une autre espèce de scapulaire, appelé *samarra*, dont le fond est gris; le portrait du patient y est représenté au naturel devant et derrière, posé sur des tisons embrâsés, avec des flammes qui s'élèvent, et des démons tout à l'entour; leurs noms et leurs crimes sont écrits au bas du portrait: mais ceux qui s'accusent après qu'on leur a prononcé leur sentence, et avant leur sortie, et qui ne sont pas relaps, portent sur leurs samarras des

flammes renversées la pointe en bas ; ce qu'on appelle *Fogo revolto*, c'est-à-dire feu renversé.

On distribua des sanbenitos à une vingtaine de noirs accusés de magie, à un portugais atteint du même crime, et qui de plus était chrétien nouveau ; et comme on ne voulait pas se venger de moi à demi, et qu'on avait résolu de m'insulter jusqu'au bout, on m'obligea de vêtir un habit semblable à celui des sorciers et des hérétiques, quoique j'eusse toujours fait profession de la foi catholique, apostolique et romaine ; ce que mes juges auraient pu aisément savoir par une infinité de personnes, tant étrangères que de ma nation, avec qui j'avais demeuré en divers endroits des Indes. Mon appréhension redoubla quand je me vis ainsi paré, parce qu'il me sembla que n'y ayant parmi un si grand nombre de criminels, que vingt-deux personnes à qui l'on eût donné de ces heureux sanbenitos, il pourrait bien arriver que ce serait-là ceux pour qui il n'y avait point de miséricorde.

Ensuite de cette distribution je vis paraître cinq bonnets de carton, élevés en pointe à la façon d'un pain de sucre, tout cou-



Macret fecit.

1, Celui qui doit être brulé vif. 2, celui qui a évité d'être brulé, en avouant avant que d'être jugé. 3, celui qui a évité le feu en avouant après son jugement.

verts de diables et de flammes de feu, avec un écriteau à l'entour qui exprime ce mot, *Feiticero*, c'est-à-dire sorcier : on appelle ces bonnets *carrochas ;* on les posa sur les têtes d'autant de personnes, les plus coupables entre celles qui étaient accusées de magie ; et comme elles se trouvèrent assez près de moi, je crus qu'on ne manquerait pas de m'en présenter aussi un, ce qui n'arriva pourtant pas.

Je ne doutai presque plus alors que ces misérables ne dussent effectivement être brûlés ; et comme ils n'étaient pas mieux instruits que moi des formalités du saint-office, j'ai su d'eux depuis que dans ce moment ils avaient cru leur perte inévitable.

Chacun étant ainsi orné selon la qualité de ses crimes, nous eûmes la liberté de nous asseoir par terre, en attendant de nouveaux ordres.

Sur les quatre heures du matin, des serviteurs de la maison vinrent à la suite des gardes, pour distribuer du pain et des figues à ceux qui en voulurent ; mais quoique je n'eusse pas soupé le soir précédent, je me trouvais si peu disposé à manger, que je n'aurais rien pris, si un des gardes s'étant

approché de moi, ne m'eût dit : prenez votre pain, et si vous ne pouvez le manger à présent, mettez-le dans votre poche, car vous aurez assurément faim avant que de revenir.

Les paroles de cet homme me furent d'une grande consolation, et dissipèrent toutes mes craintes, par l'espérance qu'elles me donnaient de mon retour, ce qui m'obligea à suivre son conseil.

Enfin, après avoir bien attendu, le jour parut sur les cinq heures, et on put alors remarquer sur les visages d'un chacun les divers mouvemens de honte, de douleur et de crainte dont ils étaient agités; car quoique tous ressentissent de la joie, se voyant sur le point d'être délivrés d'une captivité si dure et si insupportable, cette joie était cependant fort diminuée par l'incertitude où l'on était de ce qu'on devait devenir.

On commença à sonner la grosse cloche de la cathédrale un peu avant que le soleil fût levé, ce qui est comme un signal pour avertir les peuples d'accourir pour voir l'auguste cérémonie de l'autodafé, qui est comme le triomphe du saint-office; et d'abord on nous fit sortir un à un.

Je remarquai, en passant de la galerie dans la grande salle, que l'inquisiteur était assis à la porte, ayant près de lui un secrétaire debout ; que la salle était remplie d'habitans de Goa, dont les noms étaient écrits sur une liste que le secrétaire tenait en ses mains, et qu'en même tems qu'on faisait sortir un prisonnier, il nommait un de ces messieurs qui étaient dans la salle, qui s'approchait aussitôt du criminel pour l'accompagner, et lui servir de parrain en l'acte de foi.

Ces parrains sont chargés des personnes qu'ils accompagnent, sont obligés d'en répondre et de les représenter quand la fête est finie ; et messieurs les inquisiteurs prétendent leur faire beaucoup d'honneur quand ils les choisissent pour cette fonction.

J'eus pour parrain le général des vaisseaux portugais dans les Indes : je sortis avec lui ; et d'abord que je fus dans la rue, je vis que la procession commençait par la communauté des Dominicains, qui ont ce privilège, à cause que saint Dominique, leur fondateur, l'a été aussi de l'Inquisition. Ils étaient précédés par la bannière du saint-office, dans laquelle l'image du fondateur est re-

présentée en broderie très-riche, tenant un glaive d'une main et de l'autre une branche d'olivier avec cette inscription : *Justitia et misericordia.*

Ces religieux sont suivis des prisonniers, qui marchent l'un après l'autre, ayant chacun son parrain à son côté, et un cierge à la main. Les moins coupables vont les premiers, et comme je ne passais pas pour un des plus innocens, il y en avait plus de cent qui me précédaient. Les femmes étaient mêlées parmi les hommes, et l'ordre de cette marche n'était pas réglé par la diversité des sexes, mais seulement par l'énormité des crimes. J'avais comme tous les autres la tête et les pieds nus, et je fus fort incommodé pendant cette marche, qui dura plus d'une heure, à cause des petits cailloux dont les rues de Goa sont parsemées, et qui me mirent les pieds en sang.

On nous fit promener dans les plus grandes rues, et nous fûmes partout regardés d'une foule innombrable de peuple qui était accouru de tous les endroits de l'Inde, et qui bordait tous les chemins par où nous devions passer; car on a soin d'annoncer au prône, dans les paroisses des lieux éloignés,



Tourcaty fecit.

1, Femme qui doit être brûlée vive. 2, Religieuse qui a évité d'être brûlée en confessant avant que d'être jugée. 3, Femme qui a évité le feu en avouant après son jugement.

l'acte de foi long-tems avant qu'il se fasse.

Enfin, couverts de honte et de confusion, et très-fatigués de la marche, nous arrivâmes en l'église de saint François, qui était pour cette fois destinée et préparée pour la célébration de l'autodafé.

Le grand autel était paré de noir, et il y avait dessus six chandeliers d'argent, avec autant de cierges de cire blanche allumés : on avait élevé aux deux côtés de l'autel deux espèces de trônes ; l'un à droite pour l'inquisiteur et ses conseillers, l'autre à gauche pour le vice-roi et sa cour.

A quelque distance et vis-à-vis du grand autel, tirant un peu vers la porte, on avait dressé un autre autel, sur lequel on avait mis dix missels ouverts ; de-là, jusqu'à la porte de l'église, on avait fait une galerie large d'environ trois pieds, avec un balustre de chaque côté ; et de part et d'autre on avait placé des bancs pour asseoir les criminels et leurs parrains, qui s'y allaient mettre à mesure qu'ils entraient dans l'église, en sorte que les premiers venus étaient plus proche de l'autel. Aussitôt que je fus entré et placé en mon rang, je m'appliquai à considérer l'ordre qu'on faisait observer à

ceux qui venaient après moi ; je vis que ceux à qui on avait donné ces horribles carrochas dont j'ai parlé, marchaient les derniers de notre troupe, qu'immédiatement après eux on portait un grand crucifix, dont la face regardait ceux qui le précédaient, et qui était suivi de deux personnes, et de quatre statues à hauteur d'homme, représentées au naturel, attachées chacune au bout d'une longue perche, et accompagnées d'autant de cassettes portées chacune par un homme, et remplies des ossemens de ceux que les statues représentaient.

La face du crucifix tournée vers ceux qui le précèdent, marque la miséricorde dont on a usé à leur égard, en les délivrant de la mort, quoiqu'ils l'eussent justement méritée, et le même crucifix tournant le dos à ceux qui le suivent, signifie que ces infortunés n'ont plus de grâce à espérer : c'est ainsi que tout est mystérieux dans le saint-office.

La manière dont ces misérables étaient vêtus n'était pas moins propre à inspirer de l'horreur que de la pitié : les personnes vivantes, aussi bien que les statues, portaient des samarras de toile grise, toutes peintes de diables, de flammes et de tisons embrâ-

sés, sur lesquelles la tête du patient était représentée au naturel devant et derrière, avec sa sentence écrite au bas, portant en abrégé et en gros caractères son nom, celui de sa patrie, et le crime pour lequel il était condamné. Outre cet habillement épouvantable, ils avaient encore de ces funestes carrochas, couvertes, comme les vêtemens, de flammes et de démons.

Les petits coffres où étaient enfermés les os de ceux qui étaient morts, et à qui le procès avait été fait devant ou après le décès, pendant ou avant leur détention, afin de donner lieu à la confiscation de leurs biens, étaient aussi peints en noir et couverts de démons et de flammes.

Il faut ici remarquer que l'Inquisition ne borne pas sa juridiction sur les personnes vivantes, ou sur celles qui sont mortes dans les prisons, mais qu'elle fait encore souvent le procès à des gens qui sont décédés plusieurs années avant que d'avoir été accusés, lorsqu'après leur mort ils sont chargés de quelque crime considérable; qu'en ce cas on les déterre, et s'ils sont convaincus, on brûle leurs ossemens dans l'acte de foi, et l'on confisque tous leurs biens, dont on dépouille

soigneusement ceux qui ont recueilli leurs successions. Je n'avance rien ici que je n'aie vu moi-même pratiquer, puisqu'entre les statues qui parurent quand je sortis de l'Inquisition, il y en avait une qui représentait un homme décédé depuis long-tems, à qui on venait de faire le procès, qu'on avait déterré, de qui les biens furent confisqués, et dont les os furent brûlés, ou peut-être ceux de quelqu'autre qui avait été inhumé dans le même lieu.

Ces malheureux étant entrés dans l'équipage funèbre que je viens de décrire, et s'étant assis dans les places qui leur étaient destinées proche la porte de l'église, l'inquisiteur, suivi de ses officiers, entra et s'alla placer sur le tribunal qui lui était préparé au côté droit de l'autel, pendant que le vice-roi et sa cour se mirent à gauche.

Le crucifix fut posé sur l'autel entre les six chandeliers, et chacun étant ainsi dans son poste, et l'église remplie d'autant de monde qu'elle en pouvait contenir, le provincial des Augustins monta en chaire et prêcha pendant une demi-heure ; et malgré l'embarras et le trouble d'esprit où je me trouvais, je ne laissai pas de remarquer la

comparaison qu'il fit de l'Inquisition avec l'arche de Noé, entre lesquelles il trouva pourtant cette différence, que les animaux qui entrèrent dans l'arche en sortirent après le déluge de même nature qu'ils y étaient entrés, mais que l'Inquisition avait cette admirable propriété, de changer de telle sorte ceux qui y étaient renfermés, que l'on en voyait sortir doux comme des agneaux ceux qui en y entrant avaient la cruauté des loups et la fierté des lions.

Le sermon étant fini, deux lecteurs montèrent tour-à-tour dans la chaire, pour y lire publiquement les procès de tous les coupables, et leur signifier les peines auxquelles ils étaient condamnés.

Celui de qui on lisait le procès était pendant ce tems conduit par l'alcaïde au milieu de la galerie, où il restait debout, un cierge allumé en la main, jusqu'à ce que sa sentence fût prononcée ; et comme on suppose que tous les criminels ont encouru la peine d'excommunication majeure, la lecture étant finie, on le menait au pied de l'autel où étaient les missels, sur l'un desquels on lui faisait mettre les mains, après s'être mis à genoux, et il restait en cette posture jusqu'à

ce qu'il y eût autant de personnes que de livres. Pour lors le lecteur cessait la lecture des procès, pour prononcer à haute voix une confession de foi, après avoir briévement exhorté les coupables à la réciter de cœur et de bouche en même tems que lui; ce qui étant fait, chacun retournait à sa place, et on recommençait à lire les procès.

Je fus appelé en mon rang, et j'entendis que toute mon affaire roulait sur trois chefs: le premier, pour avoir soutenu l'invalidité du baptême *Flaminis;* le second, pour avoir dit qu'on ne devait pas adorer les images, et avoir blasphémé contre celle d'un crucifix, en disant d'un crucifix d'ivoire, que c'était une pièce d'ivoire; et enfin pour avoir parlé avec mépris de l'Inquisition et de ses ministres; mais plus que tout, pour la mauvaise intention que j'avais eue en disant toutes ces choses, à raison desquels crimes j'étais déclaré excommunié; et pour réparation, mes biens confisqués au profit du roi, et moi banni des Indes et condamné à servir dans les galères de Portugal pendant cinq années et de plus à accomplir les autres pénitences qui me seraient enjointes dans le particulier par les inquisiteurs.

De toutes ces peines, celle qui me parut la plus fâcheuse fut de me voir dans une nécessité indispensable de quitter les Indes, où j'avais résolu de voyager encore long-tems : ce chagrin n'était cependant pas si grand, qu'il ne fût beaucoup adouci par l'espérance de me voir bientôt hors des mains du saint-office.

Ma confession de foi étant faite, je retournai en ma place, et je profitai alors de l'avis que le garde m'avait donné de ne pas refuser mon pain ; car la cérémonie ayant duré toute la journée, il n'y eut personne qui ne mangeât ce jour-là dans l'église.

Après qu'on eut lu les procès de tous ceux à qui l'on faisait grâce en leur sauvant la vie, l'inquisiteur quitta son siége pour se revêtir d'aube et d'étole ; et étant accompagné d'environ vingt prêtres, qui avaient chacun une houssine en la main, il vint au milieu de l'église, où après avoir récité diverses prières, nous fûmes absous de l'excommunication qu'on prétendait que nous avions encourue, moyennant un coup de houssine que ces prêtres donnèrent à chacun de nous sur son habit.

Je ne puis m'empêcher de rapporter ici

une chose qui fera voir jusqu'à quel point va la superstition portugaise dans tout ce qui a quelque rapport à l'Inquisition ; c'est que durant la marche et pendant tout le tems que je restai dans l'église, celui qui me servait de parrain ne me voulut jamais répondre, quoique je lui eusse parlé plusieurs fois et qu'il me refusa même un peu de tabac en poudre que je lui demandais, tant il appréhendait de participer à la censure dont il me croyait lié ; mais d'abord que je fus absous, il m'embrassa, me donna du tabac, et me dit que pour lors il me reconnaissait pour son frère, puisque l'église m'avait délié.

Cette cérémonie étant finie, et l'inquisiteur s'étant remis en sa place, l'on fit venir l'une après l'autre les malheureuses victimes qui devaient être immolées par la sainte Inquisition. Il y avait un homme, une femme, et les représentations de quatre hommes morts, avec les cassettes où les os étaient renfermés. L'homme et la femme étaient Indiens, noirs et chrétiens, accusés de magie, et condamnés comme relaps, mais en effet aussi peu sorciers que ceux qui les avaient condamnés.

Des quatre statues, deux représentaient

aussi deux hommes tenus pour convaincus de magie ; et les deux autres, deux hommes chrétiens nouveaux, qu'on disait avoir judaïsé ; l'un desquels était mort dans les prisons du saint-office, et l'autre était décédé dans sa maison, et était enterré depuis longtems dans sa paroisse ; mais ayant été accusé de judaïsme depuis sa mort, comme il avait laissé des biens assez considérables, on avait pris le soin de fouiller dans son tombeau, et d'en retirer les os pour les brûler en l'acte de foi. On voit par-là que la sainte Inquisition veut, comme Jésus-Christ, exercer son pouvoir sur les vivans et sur les morts.

On lut les procès de ces infortunés, qui étaient tous terminés par ces paroles : Que le saint-office ne pouvant leur faire de grâce à cause de leur rechute ou de leur impénitence, et se trouvant indispensablement obligé de les punir selon la rigueur des lois, il les livrait pour être brûlés.

A ces dernières paroles, un huissier de la justice séculière s'approchait et prenait possession de ces infortunés, après qu'ils avaient préalablement reçu un petit coup sur la poitrine de la main de l'alcaïde du saint-office, pour marquer qu'ils en étaient abandonnés.

Ainsi se termina l'acte de foi : et pendant que ces misérables furent conduits sur le bord de la rivière où le vice-roi et sa cour s'étaient assemblés, et où les bûchers sur lesquels ils devaient être immolés étaient préparés dès le jour précédent, nous fûmes ramenés à l'Inquisition par nos parrains, sans observer aucun ordre.

Quoique je n'aye pas été présent à l'exécution de ces personnes ainsi abandonnées du saint-office, comme j'en ai été pleinement instruit par des gens qui en ont vu plusieurs fois de semblables, je rapporterai en peu de mots les formalités qui s'y observent.

D'abord que les condamnés sont arrivés à l'endroit où les juges séculiers sont assemblés, on leur demande en quelle religion ils veulent mourir, sans s'informer aucunement de leur procès, qu'on suppose avoir été parfaitement bien instruit, et eux fort justement condamnés, vu qu'on ne doute point de l'infaillibilité de l'Inquisition; et aussitôt qu'ils ont répondu à cette unique interrogation, l'exécuteur se saisit d'eux, les attache à des poteaux sur le bûcher, où ils sont premièrement étranglés, s'ils meurent chrétiens, et brûlés vifs, s'ils persistent dans le



Tourcaty fecit.

judaïsme ou dans l'hérésie : ce qui arrive si rarement, qu'à peine en voit-on un exemple dans quatre actes de foi, quoiqu'il s'en fasse très-peu où l'on ne brûle un assez bon nombre de personnes.

Le lendemain de l'exécution on porte dans les églises des Dominicains les portraits de ceux qu'on a fait mourir. Leurs têtes seulement y sont représentées au naturel, posées sur des tisons embrâsés : on met au bas leur nom, celui de leur père et de leur pays, la qualité du crime pour lequel ils ont été condamnés, avec l'année, le mois et le jour de l'exécution.

Si la personne qui a été brûlée est tombée deux fois dans le même crime, on met ces mots au bas du portrait : *morreo queimado por hereje relapso :* ce qui signifie qu'il a été brûlé comme hérétique relaps. Si, n'ayant été accusé qu'une fois, il persévère dans son erreur, on met : *por hereje contumas ;* mais comme ce cas est bien rare, il y a aussi bien peu de portraits avec cette inscription. Enfin, si n'ayant été accusé qu'une seule fois par un nombre suffisant de témoins, il persiste à se dire innocent, et qu'il professe même le christianisme jusqu'à la mort, on

met au bas du tableau : *morreo queimado por hereje convitto negattivo ;* c'est-à-dire qu'il a été brûlé comme hérétique convaincu, mais qui n'a pas confessé : et l'on en voit un très-grand nombre de cette dernière espèce. Or, on peut se tenir pour assuré, que de cent négatifs il y en a au moins quatre-vingt-dix-neuf qui sont non-seulement innocens du crime qu'ils nient, mais qui ont, outre l'innocence, le mérite d'aimer mieux mourir que de mentir, en s'avouant coupables d'un crime dont ils sont innocens : car il n'est pas possible qu'un homme assuré d'avoir la vie, s'il confesse, persiste à nier, et aime mieux être brûlé, que d'avouer une vérité dont l'aveu lui sauve la vie.

Ces épouvantables représentations sont mises dans la nef et au-dessus de la grande porte de l'église, comme autant d'illustres trophées consacrés à la gloire du saint-office ; et quand cette face de l'église est ainsi tapissée, on en met aussi sur les ailes près de la porte. Ceux qui ont été à Lisbonne dans la grande église des Dominicains, qui n'est pas éloignée de la maison de l'Inquisition, y auront pu remarquer plusieurs centaines de ces tristes peintures.

J'étais si fatigué et si abattu à mon retour de l'acte de foi, que je n'avais guères moins d'empressement pour rentrer dans ma prison afin de m'y reposer, que j'en avais eu les jours précédens pour en sortir.

Mon parrain m'accompagna jusques dans la salle ; et l'alcaïde m'ayant mené dans la galerie, j'allai m'enfermer moi-même, pendant qu'il en conduisait d'autres : je me jetai d'abord sur mon lit, en attendant le souper, qui ne fut que de pain et des figues, l'embarras de ce jour ayant empêché qu'on ne fît la cuisine : je ne laissai pas de beaucoup mieux reposer cette nuit que je n'avais fait depuis long-tems ; mais dès l'instant que le jour eut paru, j'attendis avec impatience ce que l'on ferait de moi. L'alcaïde vint sur les six heures me demander l'habit que j'avais porté à la procession, que je lui rendis volontiers ; je voulus lui remettre en même tems le sanbenito ; mais il ne voulut pas le recevoir, parce que je m'en devais parer, sur-tout les dimanches et les fêtes, jusqu'à l'entier accomplissement de ma sentence.

On m'apporta à déjeûner sur les sept heures, et peu après je fus averti de faire un paquet de mes hardes, et de me tenir prêt

pour sortir quand on me viendrait appeler.

J'obéis à ce dernier ordre avec toute la diligence possible ; sur les neuf heures un garde étant venu ouvrir ma porte, je chargeai par son commandement mon paquet sur mes épaules, et le suivis jusques dans la grande salle, où la plupart des prisonniers étaient déjà.

Après avoir resté quelque tems en ce lieu, je vis entrer environ une vingtaine de mes compagnons qui avaient été condamnés au fouet le jour précédent, et qui venaient pour lors de le recevoir de la main du bourreau par toutes les rues de la ville ; et étant ainsi assemblés, l'inquisiteur parut, devant qui nous nous mîmes tous à genoux pour recevoir sa bénédiction, après avoir baisé la terre à ses pieds. On ordonna ensuite aux noirs qui n'avaient point ou peu de hardes, de se charger de celles des blancs. Ceux d'entre les prisonniers qui n'étaient pas chrétiens furent envoyés sur-le-champ aux lieux portés par leur sentence, les uns en exil, les autres aux galères ou à la maison où se fait la poudre, appelée *casa da polvera ;* et ceux qui étaient chrétiens, tant blancs que noirs, furent conduits dans une maison

louée exprès dans la ville, pour les y faire instruire pendant quelque tems.

Les salles et les galeries du logis furent destinées pour coucher les noirs ; et ce que nous étions de blancs fûmes mis dans une chambre séparée, où l'on nous enfermait la nuit, nous laissant pendant le jour la liberté d'aller par toute la maison, et de parler avec ceux qui y étaient ou qui y venaient de dehors pour nous voir. On faisait tous les jours deux catéchismes, l'un pour les noirs, et l'autre pour les blancs ; et l'on célébrait tous les jours la sainte messe, où nous assistions tous, de même qu'à la prière du matin et du soir.

Pendant que je restai dans cette maison, je fus visité par un religieux dominicain de mes amis, que j'avais connu à Daman, où il avait été prieur. Ce bon père, accablé de maladies et d'années, ne sut pas plutôt que j'étais sorti qu'il se mit dans un palanquin pour me venir voir; et il pleura mon désastre en m'embrassant tendrement, me témoigna qu'il avait beaucoup appréhendé pour moi, qu'il s'était plusieurs fois informé de l'état de ma santé et de mes affaires au père procureur des prisonniers qui était son ami, et de

même ordre que lui; que cependant il avait été fort long-tems sans en pouvoir tirer de réponse; et qu'enfin, après beaucoup de pressantes prières, tout ce qu'il en avait pu savoir était que je vivais encore.

Je reçus bien de la consolation en voyant ce bon religieux; et la nécessité où j'étais de quitter les Indes, nous faisait presque également de la peine. Il eut encore la bonté de me venir voir plusieurs fois, il m'invita de revenir aux Indes aussitôt que je serais en liberté, et m'envoya diverses provisions pour le voyage que j'avais à faire, que l'état et le besoin où j'étais ne me permettaient pas d'espérer d'ailleurs.

Après avoir resté en cette maison jusqu'au 23 janvier, nous fûmes conduits encore dans la salle de l'Inquisition, et de-là appelés chacun à son tour à la table du saint-office, pour y recevoir des mains de l'inquisiteur un papier contenant les pénitences auxquelles il lui avait plu de nous condamner; j'y allai en mon rang; l'on m'y fit mettre à genoux, après avoir auparavant mis les mains sur les évangiles, et promis en cette posture de garder inviolablement le secret sur toutes les choses qui s'étaient passées, et dont j'a-

vais eu connaissance pendant ma détention.

Je reçus ensuite de la main de mon juge un écrit signé de lui, contenant les choses que je devais accomplir : et comme ce mémoire n'est pas fort long, j'ai cru qu'il serait bon de le mettre ici mot pour mot en français, comme il était en portugais.

1°. Dans les trois prochaines années il se confessera et communiera ; la première, tous les mois, et les deux suivantes, aux fêtes de Pâques, de la Pentecôte, de Noel et de l'assomption de la sainte Vierge.

2°. Il entendra la messe et le sermon les dimanches et les fêtes, s'il en a la commodité.

3°. Il récitera pendant lesdites trois années tous les jours cinq fois le *pater* et l'*ave Maria*, en l'honneur des cinq plaies de notre seigneur Jésus-Christ.

4°. Il ne liera amitié ni aucun commerce particulier avec des hérétiques, ou des personnes dont la foi soit suspecte, qui puissent préjudicier à son salut.

5°. Enfin il gardera exactement le secret sur tout ce qu'il a vu, dit ou ouï, ou qui s'est traité avec lui, tant à la table qu'aux autres lieux du saint-office.

FRANCISCO DELGADO E MATOS.

Ayant reçu cet écrit, je baisai la terre et retournai dans la salle, pour y attendre qu'on en eût autant donné aux autres. En sortant de-là on nous sépara, et je ne sais ce que l'on fit de la plupart de notre troupe, ni où on les envoya, mais nous ne restâmes pas plus de douze, qui furent conduits dans l'Aljouvar, qui est cette prison de l'officialité où j'avais déjà demeuré un jour en arrivant à Goa, avant que d'entrer dans l'Inquisition. Je restai en ce lieu jusqu'au 25, qu'un officier du saint-office m'ayant fait mettre les fers aux pieds, je fus conduit dans un vaisseau qui était à la rade, prêt à faire voile pour le Portugal. Je fus remis entre les mains du maître des matelots, qui se chargea de moi, et qui s'engagea, au cas que je vécusse, de me représenter à l'Inquisition de Lisbonne. Le vaisseau mit à la voile le 27 de janvier 1676, et arriva à Lisbonne le 15 décembre de la même année.

D'abord qu'on eut jeté les ancres dans la rivière de Lisbonne, le maître des matelots, sous la garde duquel j'étais, alla donner avis de mon arrivée à l'Inquisition. J'y fus conduit le lendemain; et de-là, par l'ordre des inquisiteurs, qui ne daignèrent pas seu-

lement me voir, on me mena à la prison qu'on appelle la *Galère*. Elle porte ce nom, parce que n'y ayant point de galères en Portugal, on y envoie ceux que le saint-office ou les juges laïcs condamnent à cette peine. On m'y mit d'abord une chaîne au pied, à laquelle était aussi attaché par un pied un autre homme condamné par l'Inquisition, et qui avait évité le feu par sa confession la veille qu'il devait être brûlé.

Dans cette galère tous les criminels sont attachés deux à deux par un pied seulement : leur chaîne a environ huit pieds de longueur ; les prisonniers ont chacun à leur ceinture un crochet de fer pour la suspendre, en sorte qu'il en reste encore environ la longueur de trois pieds entre les deux.

Ces forçats vont tous les jours travailler aux ateliers où l'on bâtit les vaisseaux du roi. Ils sont employés à porter du bois aux charpentiers ; ils déchargent les navires ; ils vont chercher des pierres et du sable pour les lester, de l'eau et des vivres pour leurs voyages ; ils servent à faire des étoupes, et enfin à tous les usages auxquels on trouve bon de les occuper pour le service du prince ou des officiers qui les commandent, quel-

que rudes et quelque vils que puissent être ces travaux.

On trouve parmi ces galériens des personnes condamnées par l'Inquisition ; d'autres qui y sont envoyées par sentence des juges laïcs. Il y a des esclaves fugitifs ou incorrigibles que les maîtres mettent en ce lieu pour les châtier et pour les ranger à leurs devoirs. On y voit aussi des Turcs qui ont été faits esclaves sur les vaisseaux corsaires de Barbarie ; et toutes ces personnes, de quelque qualité qu'elles soient, sont indifféremment employées à des travaux honteux et pénibles, si elles n'ont de l'argent pour donner aux officiers qui les conduisent, et qui exercent une cruauté sans exemple sur ceux qui n'ont pas le moyen de les adoucir, en leur donnant quelque chose de tems en tems. Cette galère terrestre est bâtie sur le bord de la rivière : elle consiste en deux très-grandes salles, une haute et l'autre basse ; toutes deux sont ordinairement remplies, et les forçats y sont couchés sur des estrades avec des nattes.

On leur rase à tous la tête et la barbe une fois le mois : ils portent des justaucorps et des bonnets de drap bleu : on leur fournit

aussi une capote de grosse serge grise, qui leur sert également de manteau pour le jour et de couverture pendant la nuit; et ce sont là tous les vêtemens que le prince leur fait donner de six en six mois, avec deux chemises de grosse toile.

On donne à chacun de ces galériens une livre et demie de biscuit fort dur et fort noir à manger par jour, six livres de viande salée par mois, avec un boisseau de pois, de lentilles ou de féves, dont ils peuvent faire ce que bon leur semble. Ceux qui reçoivent quelques secours d'ailleurs, vendent d'ordinaire ces denrées pour acheter quelque chose de meilleur selon leurs moyens. On ne leur donne point de vin, et ceux qui en veulent boire l'achètent à leurs dépens. Tous les jours de fort grand matin, fort peu de fêtes exceptées, on les conduit à l'atelier, qui est éloigné de la galère de près d'une demi-lieue : là, ils travaillent sans relâche jusqu'à onze heures à ce à quoi on juge à propos de les employer; on discontinue alors le travail jusqu'à une heure, et pendant ce tems-là ils peuvent ou manger ou se reposer. A une heure sonnée on les remet au travail jusqu'à la nuit, qu'ils sont reconduits à la galère.

Dans cette maison il y a une chapelle où on dit la messe les dimanches et les fêtes, et où divers ecclésiastiques charitables viennent souvent faire des catéchismes et des exhortations aux galériens. Outre les alimens que le prince fait donner à ces malheureux, ils reçoivent encore de fréquentes aumônes, en sorte que personne n'y endure de véritable disette. Lorsqu'il y a des malades, les médecins et les chirurgiens les visitent assidument; et si leurs infirmités deviennent dangereuses, on leur administre exactement les sacremens, et ils ne manquent d'aucun secours spirituel. Si quelqu'un de ces galériens commet une faute notable, il est fouetté d'une manière très-cruelle; car on l'étend de son long le ventre à terre : et pendant que deux hommes le tiennent dans cette situation, un troisième le frappe rudement avec une grosse corde goudronnée, qui enlève ordinairement des portions de chair considérables; et j'en ai vu plus d'une fois qui, après de pareils châtimens, avaient les chairs si meurtries, qu'il fallait y faire de profondes incisions, lesquelles dégénéraient en ulcères fâcheux et difficiles, en sorte que ces misérables étaient pour long-tems incapables de tout travail.

Lorsqu'un forçat a des affaires où sa présence est absolument nécessaire, on lui permet d'y vaquer et d'aller par la ville, même sans avoir de compagnon, en payant toutefois un garde qu'on lui donne et qui le suit partout. En ce cas il porte sa chaîne tout seul; et comme elle est fort longue, il la fait passer par-dessus ses épaules, la laissant ensuite pendre par devant ou par derrière, selon que cela lui est plus commode.

Le jour d'après celui de mon arrivée en la galère, je fus rasé, vêtu et employé au travail comme les autres forçats; mais toute pénible qu'était cette manière de vivre, la liberté que j'avais de voir et de parler au monde, me la rendait beaucoup moins ennuyeuse que les solitudes affreuses du saint-office.

Aux termes de la sentence qui avait été rendue contre moi à Goa, je devais passer cinq années dans cette rude servitude, et il n'y avait guères d'apparence qu'on dût faire là-dessus aucune grâce à un homme qui avait eu la témérité de parler contre l'Inquisition et contre son infaillibilité prétendue; cependant le desir qu'ont naturellement tous les malheureux de voir finir leur

misère, me fit penser aux moyens de recouvrer ma liberté plutôt que je ne devais vraisemblablement l'espérer.

Je m'informai donc d'abord s'il n'y avait point à Lisbonne quelque Français qui put me rendre service pour l'exécution du dessein que je méditais; et ayant appris que M. Fabre, premier médecin de la reine de Portugal, était non-seulement fort bien auprès de cette princesse, mais encore qu'il était très-considéré et très-estimé de toutes les personnes de la cour, je m'adressai à lui, et je le priai de vouloir m'accorder sa protection. Il le fit de la manière du monde la plus obligeante, m'offrant non-seulement son crédit en tout ce qui dépendait de lui, mais même sa bourse et sa table : il me faisait la grâce de m'y admettre souvent, tout enchaîné comme j'étais, sans que l'équipage de galérien lui donnât du dégoût pour moi, ni me rendît plus méprisable à son égard. Il avait aussi la bonté de me visiter dans ma prison et de m'y consoler, lorsque ses affaires lui en donnaient le loisir.

Ensuite j'écrivis en France à mes parens, pour leur donner avis de l'état déplorable où j'étais réduit depuis si long-tems, afin

que par eux-mêmes, ou par leurs amis, ils sollicitassent avec empressement tous ceux qu'ils croiraient avoir quelque crédit auprès de la reine de Portugal, que j'espérais faire agir en ma faveur.

M. Fabre, qui naturellement était généreux et bienfaisant, ayant appris par des lettres de Paris que des personnes qu'il considérait avaient la bonté de s'intéresser à ma liberté, redoubla ses soins pour me la faire rendre au plutôt.

Je présentai par son avis une ample requête aux inquisiteurs, dans laquelle je leur exposais toutes les causes de ma détention, et je les suppliais de vouloir modérer l'excessive rigueur que je prétendais avoir été exercée contre moi aux Indes. Cette requête fut portée au tribunal du saint-office par un Capucin français, qui en était un des qualificateurs, qui me venait voir souvent, et de qui je recevais bien des consolations. On ne fit point de réponse à cette première requête, non plus qu'à trois autres dont elle fut suivie en moins de deux mois, et qui furent rendues par le même religieux. La raison de ce silence fut que la charge d'inquisiteur général avait vaqué, et que dom Verissimo

d'Alencastra, archevêque de Brague, qui depuis a été fait cardinal par Innocent XI, en ayant été pourvu depuis peu, n'en avait pas encore pris possession.

Ce prélat, pour la venue duquel je faisais des vœux continuels depuis que je sus que lui seul pouvait finir mes affaires, arriva enfin à Lisbonne vers la semaine Sainte; mais comme pendant ce tems-là les tribunaux ne travaillent point, il fallut attendre et prendre encore patience jusqu'après le dimanche de *Quasimodo.*

Immédiatement après que l'inquisiteur général eut commencé à faire les fonctions de sa charge, je présentai une nouvelle requête, qui fut lue au conseil souverain; mais tout ce qu'elle produisit fut que dom Verissimo, après l'avoir entendue, dit qu'il ne pouvait croire que ce que j'exposais fût véritable, n'y ayant pas apparence qu'on eût condamné un homme à cinq années de galères pour des raisons d'aussi peu de conséquence que celles qui étaient contenues dans ma requête.

Cette réponse du grand inquisiteur, dont le père Capucin ne manqua pas de me rendre compte, me donna beaucoup de joie. Chacun

m'assurait d'ailleurs que le prélat à qui j'avais affaire était également noble, savant et généreux. Tout cela me détermina à lui faire rendre une nouvelle requête, par laquelle je le suppliais de vouloir bien se donner la peine de faire lire mon procès, afin que par cette lecture il pût se convaincre que je n'avais rien avancé qui ne fût très-véritable.

Cette proposition trouva d'abord de grandes difficultés dans le conseil; personne ne voulait consentir à cette révision de mon procès que je demandais, et la raison qu'ils en alléguaient, était que tous les tribunaux de l'Inquisition étant souverains, et n'y ayant point d'appel des uns aux autres, c'était en quelque façon attenter à l'autorité de celui de Goa, que de vouloir réfuter ses jugemens. Je n'aurais jamais obtenu ce que je souhaitais, si l'inquisiteur général n'avait été fortement sollicité en ma faveur; mais après s'être fait prier long-tems, il se laissa enfin fléchir aux sollicitations de plusieurs personnes de qualité, et particulièrement de sa nièce, la comtesse de Figueirol, qui avait une estime singulière pour le premier médecin de la reine, qui était aussi le sien.

Dom Verissimo fit donc lire mon procès tout au long en sa présence; et s'étant ainsi pleinement convaincu que je n'avais rien avancé de faux, reconnaissant d'ailleurs l'injustice et l'ignorance de ceux qui m'avaient condamné, sous le spécieux prétexte de ma mauvaise intention, il ordonna que je serais au plutôt mis en liberté. Pour cet effet, il écrivit lui-même au bas de ma requête ces mots : *seja salto come pede, et se va por à França*, c'est-à-dire, qu'il soit délivré comme il le requiert, et qu'il s'en aille en France.

Ma requête ayant été ainsi répondue par l'inquisiteur général dans l'assemblée du conseil souverain, qui ne se tient que de huit en huit jours, ou de quinze en quinze, elle fut renvoyée au bureau ordinaire, appelé la table du saint-office, où l'on tient l'audience deux fois chaque jour.

Les inquisiteurs de ce tribunal m'envoyèrent aussitôt un familier pour me donner avis de leur part qu'on me faisait grâce, que ma liberté m'était accordée, que je cherchasse un vaisseau qui allât en France, que j'en donnasse avis à l'Inquisition, et qu'on ne manquerait pas de me faire embarquer dessus.

Je reçus cette nouvelle le premier jour de juin, avec une joie que les personnes qui n'ont jamais été captives auront peine à se représenter; mais elle diminua beaucoup, lorsque je fis réflexion à la difficulté que j'aurais de trouver un vaisseau et de négocier mon passage, tandis que je n'aurais pas la liberté d'agir. Je représentai donc dès le lendemain aux inquisiteurs, par un mémoire que je leur fis rendre, qu'il était tout-à-fait impossible que je pusse profiter de la grâce qu'on m'avait faite, tant que je resterais enchaîné, n'y ayant pas moyen, dans une aussi grande ville que Lisbonne, de savoir les vaisseaux qui entrent dans le port ou qui en sortent, si l'on ne va soi-même, ou si l'on n'a quelqu'un qui se donne la peine de s'en informer avec soin.

Messieurs du conseil ordinaire, qui avaient mal et rigoureusement interprété les paroles dont l'inquisiteur général s'était servi pour m'accorder ma liberté, en mettant au bas de ma requête : *Qu'il soit délivré comme il le requiert, et qu'il s'en aille en France*, expliquant les derniers mots qui n'étaient mis que comme une surabondance de grâce, pour une obligation absolue de m'embarquer,

répondirent à mon mémoire que l'on consentirait à mon entier élargissement, comme je le demandais, pourvu que je donnasse une caution qui répondrait que je ne m'arrêterais à Lisbonne qu'autant de tems qu'il m'en faudrait pour trouver l'occasion et le moyen d'en sortir.

Comme dans toutes sortes de juridictions les affaires ne se font qu'avec beaucoup de lenteur, cette dernière réponse ne me fut signifiée que le 28 de juin. J'en allai sur-le-champ rendre compte au premier médecin de la reine, et je le priai avec toute l'instance possible de vouloir finir ce qu'il avait eu la bonté de commencer.

Quelques affaires pressantes empêchèrent M. Fabre d'aller ce jour-là même à l'Inquisition; mais y étant allé le lendemain de saint Pierre, qui était le trente du même mois au matin, il fit un acte de cautionnement, par lequel il s'engageait à payer une amende de quatre cents écus, si je ne partais pas de Lisbonne au plus tard dans trois mois.

L'après-midi de ce même jour, dernier de juin 1677, les inquisiteurs envoyèrent un familier à la galère, qui me fit ôter ma chaîne

et me conduisit à l'Inquisition. Y étant arrivé, je fus appelé à l'audience, où un de ces messieurs me demanda si je connaissais le médecin de la reine. Je lui répondis qu'oui. Il me dit ensuite qu'il avait répondu pour moi, que je m'en irais au plutôt; que le saint-office me faisait grâce, et que dès ce moment je pouvais aller en toute liberté où il me plairait. Alors m'ayant fait signe de me retirer, je ne lui répondis que par une profonde révérence, et je sortis ainsi du pouvoir tyrannique de l'Inquisition, sous la rigueur de laquelle j'avais gémi près de quatre ans, à compter du jour de mon emprisonnement, qui fut le 24 d'août 1673, jusqu'au dernier juin 1677. Dès que j'eus les pieds hors de cette terrible maison, j'allai dans la première église que je rencontrai, rendre grâces à Dieu et à la sainte Vierge de la liberté que je venais d'obtenir. J'allai ensuite chez M. Fabre, qui pleura de joie en m'embrassant. Sur le soir je fis encore un tour à la galère, afin d'y dire un dernier adieu aux pauvres affligés qui avaient été les compagnons de mon infortune, et pour faire enlever le peu de hardes qui me restaient.

LIVRE VIII.

L'ON vient de voir les malheurs qu'éprouva cet infortuné jeune homme, que des propos qu'on ne peut pas même qualifier d'indiscrets conduisirent à l'Inquisition, bien moins que la basse jalousie du gouverneur de Daman. Ce tribunal était, comme on le voit, une ressource constamment ouverte à la vengeance de tous les ennemis qu'un homme pouvait se faire ou par ses talens, ou par ses richesses, ou par des préférences obtenues dans le cœur d'une femme. Eh! comment éviter ces sortes d'inimitiés, aux Indes surtout, où le commerce attirait tant d'individus d'Europe, où les succès en ce genre pouvaient susciter tant de jaloux, où la rareté des talens et des connaissances devait irriter la médiocrité contre ceux qu'à leur arrivée elle pouvait soupçonner assez instruits pour l'éclipser; où la facilité des intrigues amoureuses pouvait donner tant de rivaux? Quelle facilité un tribunal de ce genre n'offrait-il

pas à la passion de la vengeance, toujours plus forte en raison de la bassesse et de la lâcheté; toujours plus encline à la calomnie à mesure qu'elle est plus assurée de n'être pas dévoilée. Ainsi, d'après l'horrible jurisprudence de l'Inquisition, l'on n'était pas simplement justiciable de son tribunal pour sa croyance, on l'était encore pour toutes les actions de la vie les plus indifférentes aux cultes, par l'affectation qu'elle mettait à ne jamais supposer aux délateurs des motifs personnels dans leurs accusations; et les succès dans les entreprises, la fortune dans le commerce, la réputation dans les sciences, le bonheur de plaire à une femme, toutes les positions enfin où l'on était exposé à rencontrer des concurrens, étaient autant de crimes dont ils pouvaient se venger à chaque instant. Il leur suffisait pour cela d'imputer à l'homme dont ils voulaient se débarrasser un propos léger, un mot insignifiant, ou de l'accuser d'être un chrétien nouveau : elle servait même aux rivalités de commerce, entre les états.

M. Dellon, dans son récit, fait mention des aventures d'un père Ephraïm, capucin : il est bon de les faire connaître. On verra,

par cet exemple, la vérité de ce que j'avance, et que ce pauvre capucin fut victime de la jalousie des Portugais contre les Anglais. Je vais les rapporter ici telles qu'elles se trouvent dans Tavernier, dont je préfère la version à celle de la Boulaye-le-Goux, comme plus fidelle et plus correcte.

Le chek, qui avait épousé l'aînée des princesse de Golconde, n'ayant pu obliger le révérend père Ephraïm de s'arrêter à Bagnagar, où il s'offrait de lui bâtir une maison et une église, lui donna un bœuf et deux valets pour le mener à Masulipatan, où il s'attendait de s'embarquer pour le Pégu, selon l'ordre qu'il en avait de ses supérieurs; mais ne trouvant pas de vaisseau où il put passer, les Anglais firent si bien, qu'ils l'attirèrent à Madrespatan, où ils ont un fort nommé Saint-George, et un comptoir général pour tout ce qui dépend du royaume de Golconde et des pays de Bengale et du Pégu. Ils lui représentèrent qu'il aurait une plus grande moisson à faire en ce lieu-là qu'en tout autre des Indes où il pourrait se porter, et ils lui bâtirent d'abord une jolie maison avec une église; mais au fond les Anglais ne cherchaient pas tant en cela l'in-

térêt du père Ephraïm que le leur propre, et il faut savoir les raisons qu'ils avaient de l'arrêter parmi eux. Madrespatan n'est qu'à une demi-lieue de Saint-Thomé, petite ville maritime de la côte de Coromandel, assez bien bâtie, et qui appartenait en ce tems-là aux Portugais. Le négoce y était grand, particulièrement pour les toiles, et il y avait quantité d'artisans et de marchands, dont la plupart auraient bien desiré de venir s'habituer à Madrespatan avec les Anglais, s'ils n'eussent vu qu'il n'y avait point alors pour eux d'exercice de religion en ce lieu-là; mais depuis que les Anglais eurent bâti cette église et arrêté le père Ephraïm, il y eut plusieurs de ces Portugais qui quittèrent Saint-Thomé, attirés principalement par les grands soins que ce religieux prenait de prêcher les fêtes, tant en portugais qu'en langue du pays; ce qui leur était fort rare quand ils demeuraient à Saint-Thomé. Le père Ephraïm était d'Auxerre, frère de M. de Château-des-Bois, conseiller au parlement de Paris, et il avait un génie tout-à-fait heureux pour toutes sortes de langues; de manière qu'en peu de tems il apprit l'anglais et le portugais en perfection. Les gens

de l'église de Saint-Thomé voyant que le père Ephraïm était dans une haute réputation, et qu'il attirait par ses prédications une bonne partie de leur troupeau à Madrespatan, conçurent contre lui une telle jalousie, qu'ils résolurent de le perdre ; et voici le moyen dont ils se servirent pour parvenir à leur but. Les Anglais et les Portugais étant si proches voisins, il était difficile qu'ils n'eussent quelquefois des démêlés, et d'ordinaire ces deux nations se servaient du père Ephraïm pour les accorder, parce qu'il était homme pacifique et de bon sens, et qu'il savait parfaitement les deux langues. Un jour les Portugais firent une querelle à dessein à quelques matelots qui étaient à la rade de Saint-Thomé, qui furent bien battus. Le président anglais voulant avoir raison de cette insulte, la guerre s'allait échauffer entre ces deux nations, et aurait ruiné tout le négoce de ce pays-là, si les marchands, de part et d'autre, ne se fussent mis promptement en devoir d'accommoder cette affaire, ne sachant rien du dessein que quelques particuliers tramaient contre le père Ephraïm ; mais toutes les allées et venues de ces marchands n'avancèrent rien, et par

l'intrigue des ecclésiastiques portugais il fallut que le père se mêlât de cette affaire, qu'il en fût l'entremetteur, et qu'il se chargeât de porter les raisons de part et d'autre, ce qu'il accepta très-volontiers. Mais il ne fut pas plutôt entré dans Saint-Thomé, qu'il fut saisi par dix ou douze officiers de l'Inquisition, qui le jetèrent dans une petite frégate armée, qui fit voile en même tems pour Goa. On lui mit les fers aux pieds et aux mains, et ils furent vingt-deux jours en mer, sans jamais vouloir souffrir qu'il allât une fois à terre, quoique la plupart de ceux de la frégate y couchassent presque toutes les nuits, parce qu'on va toujours terre à terre le long de ces côtes. Quand ils furent arrivés à Goa, ils attendirent la nuit pour débarquer le père Ephraïm et le mener à la maison de l'Inquisition; car ils craignirent qu'en le débarquant de jour, le peuple n'en eût quelque vent, et ne le vînt enlever comme une personne qui était en grande vénération dans toute cette partie des Indes. Le bruit se répandit aussitôt en plusieurs endroits que le révérend père Ephraïm, capucin, était à l'Inquisition; et comme il arrive tous les jours à Surate quantité de gens des terres

comme tout s'était passé dans l'enlèvement du père Ephraïm. Comme il eut appris la trahison qui lui avait été faite à Saint-Thomé, il résolut d'en avoir raison, et fut, à l'insçu du président des Anglais, faire confidence de son dessein au capitaine qui commandait dans le fort, et qui, de même que ses soldats, était irrité de l'injure qu'on avait faite au père Ephraïm. Ce capitaine non-seulement approuva fort le dessein du père Zenon, mais il lui promit de l'appuyer et de lui prêter main-forte. Le père, par des espions qu'il avait mis en campagne, sut que le gouverneur de Saint-Thomé allait tous les samedis de grand matin par dévotion à une demi-lieue de la ville, à une chapelle qui est sur une petite montagne et qui est dédiée à la sainte Vierge. Il fit mettre trois grilles de fer à la fenêtre d'une petite chambre du couvent, avec deux bonnes serrures à la porte et autant de cadenats; et ayant pris toutes les précautions nécessaires, il fut trouver le capitaine du fort, qui était un Irlandais, très-brave de sa personne, et qui lui tint la parole qu'il lui avait donnée de lui prêter main-forte dans l'embuscade qu'il voulait dresser au gouverneur de Saint-

Thomé. Il se mit lui-même à la tête de trente de ses soldats, et accompagnant le père Zenon, ils sortirent tous ensemble du fort sur le minuit, et furent se cacher jusqu'au jour dans un endroit de la montagne sur laquelle est cette chapelle de la sainte Vierge, où ils ne pouvaient être apperçus. Le gouverneur de Saint-Thomé ne manqua pas, selon sa coutume, de venir à la chapelle, un peu après que le soleil fut levé; et étant descendu de son palanquin pour monter à pied la montagne qui est très-rude, il fut aussitôt enveloppé par le capitaine Irlandais et ses soldats, qui sortirent de l'embuscade avec le père Zenon, et emmené à Madrespatan au couvent des Capucins, dans la petite chambre qui lui était préparée. Le gouverneur, bien surpris de se voir emmené de la sorte, fit de grandes protestations contre le père Zenon, et le menaça du ressentiment qu'aurait le roi de Portugal, quand il saurait ce qu'il avait osé entreprendre contre un gouverneur d'une de ses places. C'est le discours ordinaire qu'il tint tous les jours pendant le tems qu'il fut retenu dans la cellule, et le père Zenon n'y répondait autre chose, sinon qu'il croyait qu'il était bien plus doucement

traité à Madrespatan, que le père Ephraïm ne l'était dans l'Inquisition de Goa, où il l'avait envoyé ; qu'il n'avait qu'à le faire revenir, et qu'on le remenerait au pied de la montagne, où on s'était saisi de sa personne avec autant de droit qu'on en avait eu pour enlever le père Ephraïm. Cependant le chemin de Saint-Thomé à Madrespatan fut, durant cinq ou six jours, plein de gens qui vinrent prier le président des Anglais d'employer son autorité à faire sortir le gouverneur; mais il ne put faire d'autre réponse, sinon qu'il n'était pas entre ses mains, et qu'après le procédé qu'on avait tenu envers le père Ephraïm, il ne pouvait pas en bonne justice contraindre le père Zenon à relâcher celui qui était un des auteurs de l'injure qui avait été faite à son compagnon. Le président se contenta de prier le père de vouloir bien que son prisonnier vînt au fort pour manger à sa table, avec promesse de le remettre entre ses mains toutes les fois qu'il voudrait; ce qu'il obtint aisément, mais sans pouvoir ensuite tenir sa parole. Le tambour de la garnison, qui était Français, et un marchand de Marseille, nommé Roboli, qui se trouva alors dans le fort deux jours

après que le gouverneur de Saint-Thomé y fut entré, lui offrirent leurs services pour le sauver, pourvu qu'ils en eussent bonne récompense ; ce qu'il leur promit, et même qu'ils auraient le passage franc sur le premier vaisseau qui irait de Goa en Portugal. L'accord étant fait, le lendemain le tambour battit la diane de meilleure heure qu'il n'avait accoutumé; et cependant le marchand Roboli et le gouverneur, avec leurs linceuls attachés ensemble, se dévalèrent par le coin d'un bastion qui n'était pas haut. Le tambour laissa en même tems sa caisse, et les suivit adroitement; de sorte que Saint-Thomé n'étant qu'à une bonne demi-lieue de Madrespatan, ils furent tous trois dedans avant qu'on sût rien de leur départ. Toute la ville de Saint-Thomé fit de grandes réjouissances du retour du gouverneur ; et aussitôt on dépêcha une barque à Goa pour en porter la nouvelle. Le tambour et le marchand Roboli firent voile en même tems; et quand ils furent arrivés à Goa, avec des lettres du gouverneur de Saint-Thomé en leur faveur, il n'y eut point de couvent ni de bonne maison qui ne leur fît des présens, et même le vice-roi dom Philippe de Mascareguas leur

fit beaucoup de caresses, et les fit entrer dans son vaisseau pour les mener en Portugal avec lui ; mais le vice-roi et les deux Français moururent tous trois en chemin.

Cependant on faisait grand bruit en Europe de la prise du père Ephraïm. M. de Château-des-Bois, son frère, en fit ses plaintes à l'ambassadeur de Portugal, qui ne se tenait pas trop assuré dans son logis, et qui en écrivit promptement au roi son maître, afin que par les premiers vaisseaux qui partiraient pour Goa, il commandât que le père Ephraïm fût relâché. Le pape en fit aussi écrire, déclarant que si on ne le mettait en liberté, il excommunierait tout le clergé de Goa ; mais toutes ces lettres furent inutiles, et le père Ephraïm ne fut redevable de sa liberté qu'au roi de Golconde, qui l'aimait, et qui avait fait tous ses efforts pour l'obliger de demeurer à Bagnagar. Il avait appris de lui quelque chose des mathématiques, de même que le prince arabe son gendre, qui s'était offert de bâtir au père une maison et une église à ses dépens ; ce qu'il a fait depuis pour deux religieux Augustins qui sont venus de Goa. Le roi faisait alors la guerre au Reja de la province de Carnatica, et avait

son armée autour de Saint-Thomé ; et dès qu'il eut su le mauvais tour que les Portugais avaient joué au père Ephraïm, il envoya ordre à Mirgimola, général de ses troupes, d'assiéger Saint-Thomé, et de mettre tout à feu et à sang, s'il ne tirait promesse positive du gouverneur de la place, que dans deux mois le père Ephraïm serait mis en liberté. La copie du commandement du roi fut envoyée à ce gouverneur ; et la ville fut tellement alarmée, qu'on ne voyait que barques sur barques partir pour Goa, afin de presser le vice-roi de faire en sorte que le père Ephraïm fût promptement relâché. Il le fut en effet, et on lui vint dire de la part de l'inquisiteur qu'il pouvait sortir ; mais bien que la porte lui fût ouverte, il ne voulut point quitter la prison, que tous les religieux de Goa ne le vinssent prendre en procession, ce qu'ils firent aussitôt ; et après qu'il fut sorti, il alla passer quinze jours dans le couvent des Capuches, qui sont une espèce de Récollets. J'ai ouï dire plusieurs fois au père Ephraïm que ce qui l'a le plus fâché durant sa prison, était de voir l'ignorance de l'inquisiteur et de son conseil quand ils l'interrogeaient, et qu'il croyait que pas un d'eux n'avait jamais

lu l'écriture sainte. On l'avait mis dans une chambre avec un Maltais, qui était un des plus méchans hommes qui fût sous le ciel, et qui était pour la troisième fois dans les prisons de l'Inquisition. Il ne pouvait pas dire deux paroles sans renier Dieu, et il passait tout le jour et une partie de la nuit à prendre du tabac; ce qui ne pouvait être que fort incommode au père Ephraïm.

Quand l'Inquisition fait saisir quelqu'un, on le fouille d'abord : tout ce qu'on trouve dans son logis de meubles et de hardes qui lui appartiennent, est mis par inventaire pour le lui rendre, au cas qu'il soit trouvé innocent; mais pour ce qui est de l'or, de l'argent et des joyaux, cela n'est pas mis par écrit; on ne le revoit jamais, et il est porté à l'Inquisition pour les dépens du procès. Le révérend père Ephraïm, entrant dans l'Inquisition, fut aussi fouillé; mais on ne trouva dans la poche que ces religieux ont cousue à leurs manteaux, et qui leur vient au milieu du dos, qu'un peigne, une écritoire et quelques mouchoirs. Ils ne se souvinrent pas que les Capucins ont encore un petit sac dans la manche, sous le bras, où ils serrent aussi quelques petites choses; et ne fouillant

point le père Ephraïm en cet endroit-là, ils lui laissèrent quatre ou cinq crayons de mine de plomb, qui étaient couverts de bois : c'est ainsi qu'on les fait ordinairement, de peur qu'ils ne se rompent ; et à mesure que le crayon s'use, on ôte du bois pour le découvrir. Ces crayons furent cause que le père Ephraïm s'ennuya moins qu'il n'eût fait durant sa prison, et que de louche qu'il était, il en sortit avec une vue où il ne paraissait presque plus de défaut. C'est la coutume dans l'Inquisition d'aller tous les matins demander aux prisonniers ce qu'ils veulent manger ce jour-là, et on le leur donne. Le Maltais ne se souciait presque d'autre chose que de tabac, et il en demandait le matin, à midi et au soir, qui sont les heures qu'on leur apporte à manger. Ce tabac était tout coupé, et empaqueté dans du papier blanc, de la grandeur à-peu-près d'un quart de feuille ; car dans tout le Levant le tabac haché, en poudre, toutes les drogues et autres menues marchandises qui se peuvent envelopper, sont mises dans du papier blanc ; ce qui va au profit du vendeur, qui pese ensemble le papier et sa marchandise. De-là vient qu'il se consomme en Asie beau-

coup de papier ; et c'est le plus grand commerce des Provençaux, qui envoient le leur jusqu'en Perse. Je fais ces remarques à l'occasion du père Ephraïm, qui serrait avec soin tous ces morceaux de papier blanc où était enveloppé le tabac qu'on apportait au Maltais ; et c'est où il écrivait avec son crayon ce qu'il méditait tous les jours dans la prison. On ne voulut jamais lui prêter un livre, ni lui donner de lumière, et on le traita aussi rigoureusement qu'un scélérat qui était déjà sorti deux fois de l'Inquisition avec la chemise souffrée et la croix de saint André sur l'estomac, pour accompagner au supplice ceux que l'on faisait mourir, et qui y était rentré pour la troisième fois. Mais on peut dire à la gloire du père Ephraïm, qu'autant il a eu de patience dans sa prison, autant a-t-il eu de discrétion et de charité après en être sorti ; et quoiqu'il ait beaucoup souffert à l'Inquisition, on ne l'a jamais ouï en dire du mal, ni même en faire la moindre plainte, bien loin qu'il ait jamais pensé à en rien écrire ; ce qui découvrirait sans doute aux peuples bien des choses qui n'iraient pas à la gloire de ce que les Portugais appellent

la Santissima Casa. D'ailleurs, comme j'ai dit, on fait jurer tous ceux qui sortent de l'Inquisition, de ne rien dire de ce qu'ils ont vu ni de ce qu'on leur a demandé, et sans rompre leur serment ils ne peuvent en parler ni en écrire.

Le père Ephraïm ayant passé quinze jours à Goa dans le couvent des Capuches, pour reprendre quelque vigueur après quinze ou vingt mois de prison, se mit en chemin pour retourner à Madrespatan; et passant à Golconde, il alla remercier le roi et le prince arabe son gendre, de la bonté qu'ils avaient eue de s'être intéressés si hautement pour sa liberté. Le roi le sollicita encore de nouveau de s'arrêter tout-à-fait à Bagnagar; mais voyant qu'il souhaitait de retourner à son couvent de Madrespatan, il lui fit donner, comme la première fois, un bœuf, des valets et de l'argent pour le conduire.

D'après cet exemple d'un homme longtems prisonnier pour une jalousie de commerce entre deux nations à laquelle il était bien étranger, puisqu'il ne s'occupait que des intérêts de la religion, je crois utile d'en citer quelques autres encore, pour prouver que l'Inquisition favorisait les vengeances

personnelles, et que le pardon des injures, si recommandé par l'Evangile, était un précepte entièrement méprisé par elle, à moins que quelque raison majeure ne la forçât d'y faire quelqu'attention.

Dom Joseph de Pereira de Meneses appartenait à l'une des plus illustres maisons de Goa. Il était capitaine-général des armées navales du roi de Portugal, et commandait ses forces maritimes dans l'Inde. Il avait eu dans sa jeunesse quelque démêlé avec un autre gentilhomme. Cette affaire avait été vidée entre eux, et ils s'étaient réconciliés; mais la réconciliation n'avait été sincère que de la part de Pereira. Son ennemi conserva pendant vingt ans le desir de se venger. Enfin il parvint à corrompre cinq domestiques du capitaine général; il va le dénoncer à l'Inquisition, cite les cinq témoins qu'il a subordonnés. L'on entend et l'on reçoit leurs dépositions. Pereira est arrêté avec l'un de ses pages.

Cette arrestation fit du bruit. Ce seigneur était estimé. Il était d'ancienne race chrétienne; sa conduite religieuse et civile avait toujours été irréprochable; mais l'intérêt qu'il inspirait se borna au simple étonne-

ment : personne n'osa prendre sa défense, et l'on attendait avec impatience le prochain autodafé pour connaître de quel crime il pouvait être coupable.

Il fut facile aux inquisiteurs d'effrayer le page : cet enfant avoua tout ce qu'on voulut. Ainsi sa confession, réunie aux dépositions des cinq témoins et à la délation de l'accusateur, forma un corps de sept témoignages contre Pereira. Le page, en vertu de son aveu, sortit à l'autodafé suivant, mais l'on n'y vit point paraître Pereira.

Cependant il avait été condamné à être brûlé ; mais soit que la considération publique dont il jouissait intimidât ses juges, soit qu'ils partageassent à son égard l'estime générale, ils voulurent attendre encore un an avant de faire exécuter son arrêt. Il persistait à protester de son innocence. Pendant cette année de délai, les inquisiteurs revirent de nouveau le procès. Ils entendirent encore les témoins. L'embarras de ceux-ci, leur incertitude, leurs tergiversations, le peu d'accord entre leurs dépositions, ouvrirent enfin les yeux des juges. Ils les firent arrêter, ainsi que l'accusateur ; ils furent appliqués à la torture, et avouèrent l'intrigue qu'ils

avaient ourdie pour perdre le malheureux Pereira. Ces faux témoins furent condamnés aux galères pour cinq ans, le dénonciateur fut banni pour neuf ans sur les côtes d'Afrique, et Pereira fut mis en liberté. Mais qu'on le dépouille de tout ce qui milita pour lui dans cette malheureuse affaire; qu'on l'envisage comme un homme d'un rang ordinaire; que l'on admette pour un moment que les inquisiteurs eussent usé à son égard de cette indifférence avec laquelle ils traitaient communément les accusés; que l'on suppose enfin qu'ils eussent persisté dans leurs premières préventions, dont l'effet avait été de le condamner à être brûlé, il est évident qu'il eut été perdu. Eh! combien d'innocens ont été dans ce cas! Citons quelques exemples de ces infortunés, que la fermeté de l'innocence accompagna jusqu'au dernier moment, et que l'Inquisition, quoique convaincue qu'ils n'étaient point coupables, condamna par opiniâtreté, par orgueil, et pour ne pas convenir qu'elle les eut fait arrêter injustement.

Un major des troupes du roi de Portugal, homme d'honneur, brave officier, généralement estimé pour sa conduite civile et

militaire, inflige une punition de discipline à un soldat de son corps. Ce soldat vindicatif le dénonce à l'Inquisition. Le major est arrêté et passe deux ans dans les cachots. Dans cet intervalle on l'interroge plusieurs fois, et l'on se borne à lui demander quelles sont les causes de son arrestation. Il lui est impossible de les dire, parce qu'il les ignore. Près de trois ans s'écoulent de la sorte. Enfin on lui déclare qu'il est accusé et *convaincu* d'être juif, et par conséquent d'avoir apostasié. Il se récrie contre cette imputation absurde, fait l'historique de sa vie, cite toutes les personnes dont il est connu, et invoque leur témoignage. Il nie hautement le crime qu'on lui suppose, et réfute victorieusement toutes les dépositions à sa charge qu'on lui produit. Les inquisiteurs se réunissent alors pour le conjurer d'avouer : ils joignent les promesses aux sollicitations ; ils lui jurent que non-seulement il ne perdra pas la vie, mais encore qu'ils lui rendront avec sa liberté la totalité de ses biens. Le grand inquisiteur même s'intéressait vivement à cet officier ; il le connaissait depuis son enfance, et plus qu'un autre il était convaincu de son innocence : mais la morgue monachale l'em-

pêchait d'en convenir. S'il souhaitait ardemment de lui sauver la vie, le major opposait à toutes ses instances cette réponse si naturelle à un galant homme, qu'il aimait mieux mourir en innocent que de racheter sa vie par un lâche mensonge. Enfin le grand inquisiteur, irrité de son opiniâtreté, s'oublia un jour jusqu'à lui dire avec colère : *Cuides que aveis de ganhar?* Penses-tu que nous en aurons le démenti? N'était-ce pas lui dire : nous te ferons plutôt brûler que de laisser à penser au public que nous t'avons fait arrêter injustement.

Enfin, après trois ans de prison, l'époque de l'autodafé arrive, le major est condamné, et on lui lit sa sentence. L'approche du supplice trouble la tête de ce malheureux. On lui donne un confesseur. Les sollicitations de celui-ci achèvent de l'ébranler. Il cède, et se détermine au mensonge. Alors on lui fit grâce de la vie, mais il parut dans la cérémonie avec une de ces *samarras* sur lesquelles étaient peintes des flammes renversées, et que l'on appelait *fogo revolto,* afin que les Portugais fussent convaincus qu'il avait été justement condamné au feu, et que s'il avait évité la mort, c'était parce qu'il s'était

lui-même reconnu coupable. Les inquisiteurs conservaient leur gloire à la faveur d'un mensonge. En le condamnant à mort ils étaient sûrs de son innocence; mais il leur importait de sauver les apparences, et pour y parvenir entièrement, outre la honte qu'ils lui imprimèrent en le faisant paraître à l'autodafé dans le costume d'un coupable, ils confisquèrent ses biens à leur profit et le condamnèrent aux galères pour cinq ans, comme s'il l'eût été véritablement.

Un Portugais, issu d'une illustre maison, mais de race de nouveaux chrétiens, don Luis Pecoa Dessa, est arrêté par l'Inquisition de Coïmbre, sur la délation de son intendant, qu'il avait chassé pour malversations.

Son premier interrogatoire roule sur la nature de ses biens : il déclare posséder pour plus de trente mille livres de rente de biens fonds, et que son mobilier est analogue à sa richesse. L'Inquisition se promet bien dès-lors de ne pas laisser échapper une semblable proie, et pour trouver moins d'obstacles à son projet, elle fait arrêter sur-le-champ l'épouse de don Luis, sa fille, ses deux fils et quelques-uns de ses parens, qu'il avait recueillis

chez lui. Sa femme et sa fille moururent après quelques jours de détention; ses deux fils, bien jeunes encore, avouèrent tout ce que l'on voulut, furent mis en liberté et exilés pour dix ans dans les Algarves.

Quant à lui, il protesta toujours de son innocence, et la démontra jusqu'à l'évidence. Le duc de Cadaval était ami intime de don Luis, il hasarda en sa faveur quelques démarches auprès du grand inquisiteur; mais celui-ci, inflexible pour le maintien des principes de l'Inquisition, lui déclara que si l'accusé s'obstinait à nier, il serait certainement brûlé. Cependant, par *grâce spéciale*, il voulut bien lui promettre que si, pendant la cérémonie de l'autodafé, il parvenait à réduire don Luis à confesser ce dont il était accusé, il ne périrait pas, quoique ce fût contre l'usage et contre les lois de l'Inquisition.

Il fut effectivement condamné au bûcher, et parut à l'autodafé avec la funeste carrocha et la simarre couverte de flammes et de démons. Le duc de Cadaval avait posté sur son passage ses meilleurs amis : ils se jetèrent en fondant en larmes au col de cet infortuné, et le conjurèrent, au nom de son protecteur et de tout ce qu'il avait de plus cher, de sauver

sa vie. Ils l'assurèrent qu'il en était encore tems, et qu'ils en avaient la parole formelle; ils lui dirent que la perte de ses biens ne devait point l'arrêter; que le duc de Cadaval les avait chargés, en les envoyant vers lui, de l'assurer qu'il pourvoirait à tout au-delà même de ses vœux. Rien ne put l'ébranler : il répondit qu'il était et qu'il mourrait chrétien; que l'accusation dont il était victime n'était qu'un prétexte du saint-office pour s'emparer de sa dépouille, et il continua de marcher. Enfin la cérémonie s'avance, le sermon est terminé, la lecture des sentences est commencée, et il ne reste plus qu'un moment. Les députés du duc de Cadaval, désespérés, se jettent aux pieds de don Luis : au nom de Dieu sauvez-vous! s'écriaient-ils. Ce malheureux, vaincu par des prières si touchantes, cède enfin. Il se lève, marche vers le trône des inquisiteurs; allons, dit-il à haute voix, satisfaire par des mensonges aux desirs de mes amis. Il fut reconduit en prison, y passa deux ans, fut envoyé à Evora, où il parut à l'autodafé avec le sanbenito de *fogo revolto*, et fut conduit pour cinq ans aux galères.

LIVRE IX.

On se peindrait difficilement le tort irréparable que l'appareil religieux donné à ces spectacles barbares, et les funestes principes d'une institution toujours armée contre les hommes pour les dépouiller et les égorger au nom d'un Dieu dont l'évangile ne respire que la miséricorde, le pardon des injures et le mépris des richesses, avaient fait à la religion dans ces malheureuses contrées : on peut dire qu'elle n'existait plus en Espagne et en Portugal. Lorsque les hommes sont parvenus à ce point de ne plus faire consister le culte qu'ils professent que dans de ridicules superstitions, dans l'accomplissement public d'une foule de momeries puériles, dans les marques multipliées d'un respect servile pour les moines, et que d'un autre côté il n'est point de ruses, de subterfuges, de moyens même indécens qu'ils ne mettent en œuvre pour se dispenser des devoirs réels que leur impose cette religion, et pour se procurer

aux dépens du mensonge, de la corruption, du libertinage même, des moyens de prouver qu'ils ont rempli ces devoirs qu'ils méprisent sans doute, puisqu'ils ne rougissent pas d'user de toutes les ressources pour s'en dispenser; on peut dire, je le répète, que chez de tels hommes la religion est totalement abandonnée. Il n'est point de différence entre la renonciation formelle à une religion quelconque, et l'hypocrisie qui s'attache à de vaines simagrées pour dérober aux autres la connaissance de la renonciation que l'on en a faite tacitement, si ce n'est que le caractère de franchise de la première la rend moins odieuse que le caractère de fourberie et de duplicité de la seconde.

L'antiquité nous peint les Espagnols comme un peuple religieux: l'Inquisition parut; elle effaça insensiblement cette belle portion du caractère national, ainsi qu'elle en effaça tant d'autres parties honorables, comme je l'ai démontré ailleurs. De cette piété, commune à tous les anciens Espagnols, il ne resta aux modernes que la superstition, partage de la classe dévote de bonne foi, et une hypocrisie sacrilège sous laquelle la plupart des gens du monde cachaient leur impiété réelle.

Ainsi l'Inquisition était parvenue à éteindre la foi dans tous les cœurs. Les faibles avaient cultivé leur disposition à la crédulité pour éviter ses atteintes ; les hypocrites avaient multiplié les démonstrations de la leur, pour se garantir de ses supplices. Les uns ont cru à tout, les autres ont feint d'y croire; ainsi la foi s'est perdue. Qui feint de croire, ne croit à rien; qui croit à tout, croit au mensonge.

Les inquisiteurs prétendaient que de force ou de gré, que par tous les moyens, soit illicites, soit permis, il fallait accoutumer les hommes à remplir leurs devoirs de catholiques, et que tôt ou tard la persuasion arrivait; maxime aussi cruelle que fausse, et qu'ils avaient cependant réussi à faire adopter au clergé d'Espagne. C'était sur-tout à l'époque de la semaine spécialement nommée Sainte, que le vice de cette maxime se faisait sentir, et l'on peut à cet égard consulter l'estimable auteur d'un voyage fait en Espagne dans les années 1777 et 1778. Quelques jours avant cette semaine, dit-il, le curé de chaque paroisse rend visite à chacun de ses paroissiens: il porte un registre sur lequel il a soin d'inscrire leurs noms. Après la

quinzaine de Pâques il revient, et chaque habitant des maisons où il entre est obligé de lui exhiber un billet, non-seulement de confession, mais encore de communion. Pour se procurer ces billets il n'est sorte de stratagêmes que l'on n'emploie, et il se fait alors le trafic le plus impie de ce qu'il y a de plus auguste dans la religion. Des courtisanes, des femmes perdues se font un jeu de communier dans toutes les paroisses de la ville, et revendent à leurs amans, ou scrupuleux, ou impénitens, les billets qu'elles ont extorqués de la sorte. Il n'est pas, continue ce voyageur, jusqu'à des prêtres, indignes de ce nom, qui ne payent de la même monnaie les faveurs des femmes qu'ils convoitent. Le plus grand nombre des hommes assez adroits pour se procurer de cette manière des billets de confession, mais non pas assez heureux pour avoir eu des billets de communion, soit qu'ils s'y soient pris trop tard, soit que leur avarice les leur ait fait trouver trop chers, le plus grand nombre, dis-je, va communier sans s'être confessé, et, par ce sacrilège volontaire, s'épargne ou la moitié de la dépense, ou l'embarras de reparaître devant le curé. Qu'arrive-t-il de-là ? c'est que si quelque

homme vraiment religieux a eu l'honnêteté de ne pas recourir à de pareils moyens, et que, par délicatesse de conscience il ne se soit pas cru en état d'approcher de la communion, il devient, faute de pouvoir présenter un billet au curé lorsqu'il fait sa seconde tournée, l'objet des censures de l'église : son nom est honteusement affiché dans tous les carrefours; bientôt l'Inquisition s'empare de lui, et il est perdu; et le seul homme vraiment estimable dans cette foule hypocrite et corrompue, est précisément celui que l'on punit et que l'on diffame.

Les moines avaient tellement abruti l'esprit général, que les momeries monachales s'étaient étendues jusques dans les conversations, et faisaient partie des complimens d'usage dans les sociétés. Si l'on entrait dans une assemblée; si l'on se présentait dans un salon, la politesse voulait que le premier mot fut *Deo gratias, ave Maria*, et le maître ou la maîtresse de la maison ne manquait jamais de répondre, *immaculata.* Si l'on se saluait, c'était par les mots de *Dieu vous garde.* En se séparant, on disait : *allez avec la Vierge, avec Dieu, avec le Saint-Esprit.* Un laquais apportait-il les bougies, il eut

été congédié s'il eût manqué à dire : *loué soit le saint-sacrement de l'autel*, et la société répondait en chœur : *in eternum.* Si l'on éternuait, on vous saluait au nom de *Jésus.* S'il tonnait, s'il éclairait, on se signait, on aspergeait les appartemens d'eau bénite, on allumait des cierges, on découvrait les Madones.

Les processions, sur-tout celles de la semaine Sainte, étaient le comble de la démence, et l'on pourrait dire de l'impiété. On y courait en masque, on y dansait, on y chantait, on s'y flagellait ; des hommes, le visage couvert, mais nuds jusqu'à la ceinture, s'y déchiraient les épaules jusqu'au sang à grands coups de discipline. On y portait de grands manequins représentant les apôtres, affublés d'immenses perruques faites de chanvre, bien bouclées, bien poudrées, tenant dans leurs mains de gros missels, et portant derrière la tête un miroir, pour annoncer qu'ils savaient l'avenir. C'était une réminiscence du Janus des Payens. Venaient ensuite d'autres figures colossales, représentant Jésus-Christ arrêté dans le jardin des Oliviers, Jésus-Christ entrant à Jérusalem, Jésus-Christ à la colonne, Jésus-Christ portant sa

croix, Jésus-Christ sur la croix. Tous ces manequins étaient portés par des *Nazarénos.* Ces Nazarénos étaient des espèces de pénitens, dont les habits avaient des queues trainantes de quarante pieds au moins : le plus dévot était celui dont la queue était la plus longue. A toutes ces processions, des hommes masqués de la manière la plus hideuse figuraient les juifs ; le peuple les accueillait par des huées, les couvrait de boue, les chargeait de malédictions ; et à cette circonstance on reconnaît sur-tout l'esprit de l'Inquisition, ne perdant jamais de vue tous les moyens d'entretenir le peuple dans ses préventions contre ces malheureux, afin de le rendre toujours plus insensible à la pitié lorsqu'elle les faisait paraître aux autodafés. Et cependant toutes les femmes espagnoles, plus libres dans ces jours de dévotion que dans aucun autre tems de l'année, assises ou debout aux balcons de leurs maisons, ou à leurs fenêtres débarrassées de jalousies, dans tout l'éclat de la plus riche parure, la tête simplement couverte d'un voile transparent qui, pour cette fois seulement, ne dérobait rien de leurs charmes, recevaient les hommages, les coup-d'œils, souvent les billets de leurs amans, et

donnaient au plaisir de voir et d'être vues, le tems que la populace donnait à ces superstitieuses pratiques. Le même voyageur, que j'ai cité plus haut, nous apprend que depuis 1777, l'indécence de ces processions avait beaucoup diminué.

Ces inquisiteurs, si ardens à châtier les hérétiques, les juifs, les idolâtres, laissaient cependant le peuple espagnol se livrer à des cérémonies payennes. Que dis-je? ils les encourageaient, parce qu'elles rapportaient de l'argent aux moines leurs confrères. Tel était, par exemple, le culte que les Espagnols rendaient aux morts. A certains jours de l'année on couvrait les tombes de fleurs, on les arrosait d'eau bénite, que moyennant une rétribution on se procurait à l'église. Tous les prédicateurs en chaire, tous les confesseurs dans leur tribunal, n'oubliaient pas de s'écrier : arrosez, arrosez la tombe de vos parens : chaque goutte d'eau bénite éteint un brandon des feux du purgatoire. Le jour de la Toussaint chacun s'empressait de placer des cierges allumés sur les tombeaux, parce que ce jour-là toutes les ames des trépassés faisaient, disait-on, une procession ; et que celles à qui l'ingratitude de leurs enfans

avait refusé un cierge, étaient obligées d'y paraître honteusement, les bras croisés. Tous ces cierges étaient recueillis par les églises et par les couvens : les moines s'en servaient plus utilement à coup sûr que les ames.

Ce même jour de la Toussaint on faisait dans presque toutes les villes et villages de l'Espagne un encan au profit des ames du purgatoire. La confrérie chargée de cette cérémonie dévote en faisait tous les apprêts. Dix ou quinze jours avant l'encan, les confrères parcouraient les maisons des villes et des champs, et recevaient toutes les offrandes que la piété crédule voulait bien leur faire en bled, légumes, fruits, poules, canards, pigeons, agneaux, brebis, etc. Le jour de l'encan venu, on disposait sur la principale place publique de la ville ou du village, des bancs ou des gradins pour les acquéreurs, et l'on vendait au plus offrant et dernier enchérisseur toutes les denrées que la quête avait produites. Celui qui achetait à plus haut prix était réputé un saint homme. L'argent provenant de la vente servait à faire dire des messes, et cette circonstance explique la tolérance monachale pour cet usage ridicule. On allait à la chasse pour le compte

des ames du purgatoire, on donnait des bals à leur bénéfice ; enfin le jour de la Toussaint les zélés croyans faisaient parer le plus beau lit de leur maison, et l'on payait un prêtre ou un moine pour venir le bénir. Personne n'avait le droit d'y coucher pendant la nuit qui précédait le jour des morts, afin qu'il pût servir au délassement des ames errantes. Enfin les moines avaient tellement abâtardi l'imagination de la populace, que l'on voyait souvent affiché à la porte des églises : *hoy se saca anima*, aujourd'hui l'on délivre une ame ; et les offrandes de pleuvoir !

Dans nulle contrée du monde les messes ne rapportèrent plus d'argent aux moines qu'en Espagne et en Portugal. Celles qu'ils disaient ou qu'ils devaient dire chaque jour étaient innombrables. Par un décret spécial du conseil suprême de l'Inquisition toutes les messes qu'un homme en mourant léguait pour le repos de son ame étaient privilégiées, c'est-à-dire que le prix devait en être acquitté de préférence à ses dettes les plus légitimes. Philippe IV, par son testament, ordonna que tous les prêtres, habitant le lieu où il viendrait à mourir, diraient chacun une messe le jour de sa mort, pour le repos de

son ame ; que dans les trois jours suivans il en fût célébré autant qu'il serait possible sur les autels privilégiés ; et enfin, par ce même testament, il en fonda cent mille, avec cette condition expresse que si le bonheur faisait qu'il en eût de trop pour arriver au ciel, le surplus serait reversible au profit des pauvres ames isolées auxquelles personne ne songe. Un semblable roi était bien un roi selon le cœur des moines : il valait bien mieux que ce Philippe III, assez impie pour s'attendrir sur le sort des victimes sacrifiées dans un autodafé, et toutefois assez faible pour souffrir que le grand inquisiteur eût l'insolence de lui faire tirer du sang, qu'il fit brûler par la main du bourreau, en expiation de sa criminelle pitié.

La terreur que l'Inquisition avait répandue dans tous les esprits, rendait ce peuple vraiment esclave de la volonté des moines. Ils pénétraient dans les maisons sous le plus léger prétexte, et y commandaient en maîtres. On s'arrêtait dans les rues à leur passage, on les saluait profondément, on leur baisait la main, et souvent le bas de leur froc. Etait-on sérieusement malade, ou n'éprouvait-on qu'une faible indisposition,

deux moines arrivaient, s'établissaient dans la chambre du malade, le tourmentaient d'exhortations, d'examens de conscience, de préparations à la mort, et par leurs sermons intempestifs troublant l'imagination de ce malheureux, agravaient souvent la maladie et la rendaient mortelle. Pendant ce tems néanmoins ces moines faisaient bonne chère à ses dépens : ils mettaient la maison à contribution ; tous les domestiques étaient à leurs ordres. Heureux encore les héritiers, si ces consolateurs officieux se retiraient sans avoir détourné à leur profit une partie de la succession, et sans avoir suggéré au moribond un testament dommageable pour sa famille !

L'orgueil se mêlait aussi à la cupidité ; il se déployait sur-tout quand un moine ou un prêtre portait le viatique. Le premier carrosse que le hasard faisait passer devant la porte de l'église d'où le viatique sortait, était arrêté. Il fallait que le maître en descendît, fût-il même du rang le plus élevé. Le prêtre y montait, et le propriétaire du carrosse suivait à pied. Des cierges, des pénitens, des instrumens de musique, composaient le cortége. Le peuple accompagnait le porte-

Dieu nonchalamment traîné dans le carrosse dont il s'était emparé. Cierges, hautbois, peuple et moine entraient dans la chambre du mourant. La chaleur, le bruit des instrumens, les lamentations des dévots, les glapissantes exhortations de l'officiant, accéléraient souvent sa dernière heure. La cérémonie finissait, le cortége se remettait en marche, le moine remontait dans la voiture. Le malade mourait: on le revêtait alors d'un habit de moine, costume de rigueur pour être enterré. Ces habits se prenaient dans les couvens, où les moines en tenaient magasin pour cet usage. On les payait au poids de l'or; mais quelque fût leur prix, il fallait s'y soumettre : l'obligation était générale.

Si les nations religieuses ont été souvent en proie aux superstitions les plus ridicules, elles évitèrent du moins d'associer les actes extérieurs de leur culte à ceux des plaisirs profanes : il était réservé à l'Inquisition de dénaturer assez la raison du peuple espagnol pour qu'il offrît dans ses jeux, dans ses amusemens, dans ses voluptés même, cet assemblage monstrueux. De toutes les dévotions des Espagnols, celle qu'il portait à la Vierge était la plus générale, et son culte par con-

séquent celui de tous le plus exposé aux profanations. Les Dominicains avaient persuadé aux Espagnols que le scapulaire et le rosaire étaient un don fait aux hommes par la mère de Dieu, et tous les privilèges, toutes les indulgences, toutes les propriétés qu'ils avaient attachées à ces scapulaires et à ces rosaires, leur faisaient regarder ce don de la Vierge comme un des plus grands bienfaits répandus sur l'humanité. Il n'était point de passions que l'on ne pût écouter, point de plaisirs défendus qu'il ne fût libre de se permettre, point de fautes graves que l'on ne pût commettre, si toutefois l'on avait soin, pour en obtenir le pardon, d'avoir recours au rosaire. Avec le scapulaire on était à l'abri de la vengeance du démon, avec le rosaire on désarmait celle de Dieu : c'étaient deux talismans dont la possession rendait invulnérable. Les femmes dans leur parure regardaient le rosaire comme inséparable de l'éventail; peu d'hommes sortaient sans l'avoir à leur col. On le disait pour se rendre sa maîtresse favorable, on le disait encore pour empêcher un jaloux de troubler un tête-à-tête. C'était en invoquant la Vierge que l'on se disposait à un rendez-vous, que

l'on commençait une sérénade, que l'on se promettait de gagner au jeu, que l'on se préparait pour le bal. L'Angélus sonnait-il? dans les salons, dans les rues, dans les promenades, tout le monde se découvrait, s'agenouillait, priait : les carrosses s'arrêtaient; le cocher, les laquais, le maître, se signaient; tous, jusqu'aux courtisanes, quittaient leurs occupations pour rendre hommage à Marie. Les théâtres n'étaient point dispensés de cette dévotion, et si dans une pièce on enchaînait le diable, c'était avec des rosaires : le diable poussait des hurlemens affreux, et le tout pour la plus grande édification des fidèles.

On trouve plusieurs pièces du célèbre Calderone dédiées à la sainte Vierge. Les titres de ces dédicaces sont singuliers; ils sont communément ainsi conçus : *A la mère du meilleur des fils, à la fille du meilleur des pères, à la Vierge immaculée, à la tour d'ivoire, à la reine des anges, à l'étoile du matin, etc.* Le corps de l'épître dédicatoire roule ensuite sur les règles du théâtre, sur la poésie dramatique, sur la critique littéraire, sur mille autres objets dont sans doute la Vierge Marie s'occupe assez peu dans le

séjour céleste ; enfin il termine ces épîtres par la formule de politesse usitée en Espagne quand on écrit aux dames, c'est-à-dire *qu'il se met à ses pieds, etc.* Cet exemple de Calderone a été imité par une foule d'auteurs, et l'on trouve mille ouvrages espagnols avec des dédicaces semblables.

Mais c'est peu : le voyageur que j'ai cité plus haut rapporte avoir vu donner à Séville une représentation du Légataire universel, pièce traduite du français par don Carlos Gordoni. Cette représentation était en l'honneur et au profit de la Vierge Marie. Il rapporte le texte de l'affiche ; elle était ainsi conçue :

« A l'impératrice du ciel, mère du Verbe éternel, Nord de toute l'Espagne, fidelle sentinelle et rempart de tous les Espagnols, la très-sainte Vierge Marie. C'est à son profit et pour l'augmentation de son culte, que les comédiens de cette ville joueront aujourd'hui une très-plaisante comédie, intitulée le Légataire universel, du même auteur que la Marguerite, nommé don Carlos Gordoni. Le célèbre Romain dansera le Fandango, et la salle sera illuminée. »

« A la imperatriz delos cielos, madre de

el Verbo eterno, Norte de toda Espana; alivio, fiel centinela, y antemural de todos Espagnoles, Maria Sanctissima; consagra à beneficio, y para aumento de su mayor culto la compania de comicos de esta cindad una nueva comedia jocosa intituleda : el Heredero universal, del mismo autor que la Margarita, nombrado D. Carlos Gordoni; el famoso Romano baylera il Fandango; se previene se ilumina la casa con aranas. »

Les Dominicains avaient su rendre les miracles fréquens en Espagne, et les moines des autres ordres rivalisaient avec eux à cet égard. On compterait difficilement non-seulement les Vierges miraculeuses, mais encore les Christs, les saints, les images de toute espèce que les moines avaient à leur dévotion pour entretenir le peuple dans sa crédulité. Ces Madones, ces crucifix, ces figures de saints, pleuraient, riaient, écrivaient, se voilaient, se découvraient au gré de ces messieurs, et selon que leurs intérêts l'exigeaient. Evitait-on un danger, retrouvait-on quelque chose que l'on avait perdu, une moisson était-elle heureuse, un vaisseau arrivait-il à bon port, c'était toujours à tel

saint, à tel vierge que l'on devait cette fortune, et il était juste que la reconnaissance de l'être privilégié s'acquittât par quelque offrande au couvent en possession de l'image bienfaitrice. Etait-on au contraire déçu dans ses espérances, l'infortune accompagnait-elle vos entreprises, les revers troublaient-ils votre vie, c'est que l'énormité de vos péchés empêchait le saint de vous être favorable, et dès-lors il fallait l'appaiser par des messes, par des fondations, par des legs pieux. Bonheur ou malheur, peu importait à ces moines; l'un et l'autre leur étaient également productifs. Indépendamment de ce tribut journalier qu'ils levaient sur la crédulité, cette foule d'images miraculeuses contribuait encore à peupler les cachots de l'Inquisition. Un juif avait passé devant tel Christ sans le saluer, un chrétien nouveau n'avait point fait ses dévotions le jour de la fête de tel saint, un pilote avait essuyé une tempête, et n'avait point apporté d'*ex voto* à telle église, les familiers les saisissaient, et de-là quelques années de prison, et presque toujours la confiscation des biens du mécréant.

Toutes ces figures miraculeuses rappor-

taient aux couvens un revenu considérable. Je n'en citerai qu'une, c'est celle du *très-saint Christ* que possédaient les moines Augustins de Burgos. Une chapelle située dans un cloître de cette maison lui était consacrée. L'autel de cette chapelle était d'argent doré ou de vermeil, la balustrade qui l'entourait était d'argent; le dais ou baldaquin de l'autel était d'argent; le retable qui formait le fond de la chapelle était d'argent : cinquante lampes de la même matière étaient suspendues à la voûte, et brûlaient dans les grandes solemnités. La sainte image n'était exposée aux yeux du peuple que dans les grands jours : elle était ordinairement cachée par des rideaux brodés de perles, de rubis et de diamans, que l'on ne tirait qu'avec de grandes cérémonies. Toutes ces richesses étaient le fruit de la crédulité des fidèles. L'auteur de ce Christ était, d'après l'opinion des hommes d'une foi relâchée, le disciple saint Nicodême; mais celle des véritables dévôts, la seule à laquelle *un homme de bien* dût s'attacher, c'est que ce Christ était venu directement du ciel. La possession des grands trésors suscite des envieux : d'autres moines, jaloux de la fortune

des Augustins, leur dérobèrent deux fois la productive image, mais l'image revint deux fois reprendre d'elle-même sa place, et par ce miracle les Augustins décuplèrent leur recette.

Grâce à l'ignorance générale, les objets les plus disparates se trouvaient réunis dans les temples consacrés à l'Eternel. C'est ainsi, par exemple, que dans la superbe basilique de cette même ville de Burgos, tandis qu'on offrait à la vénération des croyans une foule de reliques, telles entr'autres qu'un os du prophête Zacharie, un morceau de la verge de Moyse, des vases remplis du sang des saints innocens, et mille autres objets aussi précieux, le clergé ou le chapitre chantait tranquillement les louanges du Seigneur, assis dans des stales d'une marqueterie magnifique, dont les sujets représentaient des Bacchus, des Sylènes, des satyres, des faunes, des bergers, des driades, des bacchantes, des chasses de Diane, des groupes d'animaux, des sacrifices payens, une foule de figures licencieuses enfin, dont la présence d'une seule dans l'oratoire d'un chrétien nouveau eût suffi pour le faire déférer à l'Inquisition, et brûler peut-être comme profa-

nateur des choses saintes, et comme entiché de paganisme.

La nation espagnole, naturellement spirituelle, ne manquait cependant pas d'hommes sages : ils gémissaient de l'avilissement dans lequel on retenait le peuple; mais la crainte de cette Inquisition enchaînait leur langue, et jamais la raison ne se fût fait entendre au-delà des Pyrénées, jamais les lumières n'y eussent pénétré tant que cette institution fût restée debout. Comment se flatter qu'un seul rayon de philosophie eût jamais lui sur ces malheureuses contrées, quand on voit l'esprit de monachisme présider même aux institutions destinées à récompenser la bravoure et l'honneur? Que l'on retrouve ce mélange de dévotion monachale et d'esprit chevaleresque dans les ordres créés dans les douzième, treizième et quatorzième siècles et même plus tard, les opinions du tems expliquent ce contraste ; mais croira-t-on qu'à la fin du dix-huitième, en 1771 enfin, chez le peuple le plus voisin de la France, non loin des lieux que Voltaire illustrait depuis soixante ans, Charles III, en créant l'ordre auquel il donna son nom, l'ait consacré à la Vierge, dans le mystère de son immaculée

conception ; que l'obligation de défendre les armes à la main le mystère de l'immaculée conception ait été une partie essentielle du serment des chevaliers, et que l'un des devoirs principaux qu'ils contractaient fût, outre la communion de précepte, celui de communier encore tous les ans la veille de la fête de la Conception ! Certes, je respecte tous les devoirs que la religion catholique impose aux peuples qui la professent, et les hommes pour qui ces devoirs deviendraient un objet de dérision seraient à mes yeux aussi blâmables qu'à plaindre ; mais plus ce respect est sincère, plus l'on doit gémir de voir mettre à de telles conditions l'obtention d'honneurs à laquelle l'ambition a souvent tant de part, et placer l'homme entre son orgueil, qui lui suggère de les solliciter, et l'obligation de défendre un mystère qu'il ne conçoit pas ; entre sa conscience, dont la voix lui commande d'être fidèle aux lois de l'ordre qu'on lui a conféré, et le danger de se rendre sacrilège par une communion indiscrète, pour n'être pas parjure à son serment.

Si cette déférence, au moins apparente des monarques d'Espagne pour les idées mistiques, ne permettait pas de prévoir, même

dans un avenir reculé, le terme des superstitions inventées par les moines, quel homme de génie eût osé s'élever contre l'Inquisition, source la plus féconde de momeries de toute espèce, lorsqu'indépendamment de sa puissance énorme, les rois, par leurs actes, semblaient encore partager ses principes et l'environner de leur protection; on n'osait pas, même dans l'intimité la plus étroite, dire ce que l'on en pensait : comment eût-on osé s'élever contre elle dans un ouvrage? Les scrupules des inquisiteurs étaient à cet égard extrêmes. Peu s'en fallut que l'auteur d'un livre espagnol très-recommandable, dans lequel on traite de l'origine et des guerres des Indiens occidentaux, de leur découverte, de leur conversion, de leurs rites et de leur monarchie, le frère Jean de Torquemada, religieux de l'ordre de saint François, qu'il ne faut pas confondre avec le trop fameux Torquemada, cardinal, fondateur de l'Inquisition en Espagne, et Dominicain; peu s'en fallut, dis-je, que cet auteur ne fût cité à l'Inquisition et ne vît son livre condamné au feu, pour avoir donné à penser par son ouvrage que s'il manquait des notions suffisantes sur cette quatrième partie du monde, il fallait

l'imputer à l'ignorance des moines et du premier évêque du Mexique, don Juan de Cumarraga, qui prirent pour des caractères de magie, les signes hiéroglyphiques dont les Indiens se servaient pour écrire leur histoire, et firent en conséquence brûler ces livres comme des ouvrages de sorcélerie.

Ce fut par ce même esprit de vigilance, toujours alarmé des plus faibles efforts que peut faire la vérité pour percer, que l'Inquisition se détermina à prohiber l'histoire civile d'Espagne, depuis 1700 jusqu'en 1733, en trois volumes *in-folio*, écrite par un religieux de l'ordre de saint François, le père Nicolas Juan Belando. Sous l'année 1715, il rend compte des différends de l'Espagne avec la cour de Rome, et donne quelques détails sur l'affaire de Macanas, du cardinal de Judice et d'Albéroni. Cet article ne péchait en rien contre l'orthodoxie, et faisait honneur à la bonne foi, à la naïveté, à la simplicité même de l'auteur. Les qualités de cette histoire et de l'écrivain ne firent aucune impression sur l'Inquisition. Ce père Belando vécut dans un âge très-avancé, et quoiqu'il eût démontré jusqu'à l'évidence que son livre n'avait rien de dangereux, et employé les plus puissantes

protections pour faire lever l'interdit mis sur son ouvrage, il ne put jamais y réussir, et mourut sans obtenir cette satisfaction.

Cependant un écrivain espagnol, dans le siècle dernier, s'est permis d'écrire avec assez de liberté, et peut-être n'a-t-il échappé à la censure que par l'éminence de ses emplois et la considération dont jouissait son ordre dans toute l'Europe: c'est le père Feijoo, général des Bénédictins, et membre du conseil du roi catholique. Ce religieux s'est rendu justement célèbre par son ouvrage en 14 volumes, intitulé: *Théâtre critique et universel sur les erreurs communes en tout genre de matières*. Cet homme, vraiment philosophe, s'éleva dans ce livre avec une hardiesse jusques-là inconnue en Espagne, contre les progrès funestes que la superstition avait faits et faisait encore de son tems dans sa patrie. La cabale le poursuivit, la calomnie le déchira: il s'y attendait, et n'en fut point déconcerté. Il suffisait, dit M. Chary, dans une lettre publiée en 1765, après la mort de cet homme célèbre, arrivée au mois de septembre 1764, il suffisait qu'il osât entreprendre d'instruire, d'extirper l'ignorance, la fausse philosophie, les préjugés,

l'abus des pélerinages et des exorcismes, l'incertitude de la médecine régnante, et la science superficielle du plus grand nombre des médecins espagnols, pour que les écrits les plus satiriques, et même les libelles diffamatoires se répandissent avec fureur contre lui, à mesure qu'il mettait au jour son *Théâtre critique.*

La haine de l'Inquisition à son égard était d'autant plus vive, qu'avec un art infini il savait éviter dans son ouvrage tout ce qui pouvait lui donner prise, et que sans se compromettre il était parvenu à se procurer la lecture des auteurs modernes défendue par elle. Il crut devoir, dans le commencement, répondre aux écrits qui méritaient quelque attention; mais voyant que, semblables à la tête de l'hydre, ils renaissaient toujours plus nombreux, et que la prévention était poussée à ce point, que plusieurs libraires même ne voulaient vendre ses ouvrages qu'autant qu'on acheterait en même tems ceux où il était déchiré, il prit le parti du silence, et fit imprimer son livre à ses frais. La rage de ses ennemis s'en accrut et s'étendit jusques sur les approbateurs de ses écrits. Le père Sarmiento, l'un des plus savans Bénédictins d'Espagne,

fut le plus maltraité, et s'en vengea par un écrit où la turpitude de cette cabale, et les nobles intentions du père Feijoo sont prouvées jusqu'à l'évidence. On ne pardonnait pas au père Feijoo de parler avantageusement du chancelier Bacon, de Descartes, de Newton, de Loke, de Leibnitz et de tant d'autres; on lui faisait même un crime de les nommer, parce qu'au dire des moines les uns n'étaient pas catholiques romains, et que les autres devaient être des génies absurdes, puisqu'ils s'éloignaient des idées reçues (en Espagne).

Ce savant, si contrarié, si persécuté par l'esprit monachal et inquisitorial, n'en était pas moins un théologien profond, un membre de l'université de Salamanque, un professeur dont les talens avaient illustré toutes les chaires, un homme honoré de l'estime de tous les savans de l'Europe, lié avec ceux entr'autres dont les travaux répandaient de l'éclat sur l'ordre des Bénédictins, tels que les pères Montfaucon et de la Rue, si connus en France; et malgré ce déchaînement du fanatisme contre lui, son ouvrage, en 1748, avait déjà eu neuf éditions. Aux yeux des tartuffes, le plus grand crime de cet homme, tout-à-la-fois

philosophe, physicien, mathématicien et excellent critique, était non-seulement d'attaquer les miracles productifs, mais de joindre la preuve physique de leur fausseté à la démonstration écrite. Ce fut ainsi, par exemple, qu'il fit cesser tout-à-coup un miracle qui s'opérait depuis un tems immémorial dans une chapelle consacrée à saint Louis, évêque. Cette chapelle appartenait aux Franciscains : ils faisaient croire au peuple qu'à tel jour de l'année, des fleurs miraculeuses tombaient en abondance sur l'autel pendant la grand'messe. La foule ne manquait pas d'accourir, et Dieu sait l'argent que rapportaient dans ce jour les *évangiles* et les *oremus*. Don Feijoo examina ces fleurs et en reconnut facilement l'espèce. Il s'assura de la protection de l'évêque diocésain et du ministre. La veille du jour où le miracle devait s'opérer, il fit balayer exactement l'intérieur et l'extérieur de cette chapelle ; il l'entoura de sentinelles au-dehors et au-dedans : la grand'messe se dit, et le miracle ne s'opéra pas. Ces fleurs prétendues n'étaient autre chose que de petits insectes à ailes blanches, que la chaleur du soleil faisait éclore à cette époque, et qui cette fois ne

parurent pas, parce que le balai en avait enlevé et dispersé les œufs.

Le nom de Feijoo mérita de passer à la postérité; il fut le premier dont la main courageuse souleva un coin du voile que l'ignorance étendait sur l'Espagne: il mourut au mois d'octobre 1764. Quatorze ans après sa mort, en 1778, Tolède vit encore un autodafé dans ses murs.

On peut se faire au reste une idée de cette ignorance profonde, et jusqu'à quel degré l'Inquisition avait réussi dans le projet de fermer les esprits à la connaissance des plus simples élémens des sciences, et principalement des sciences physiques et naturelles, si l'on se rappelle que dans cette même année 1764, une aurore boréale tint toute la ville de Lisbonne éveillée dans la nuit du 5 au 6 mars. Tandis que les moines appelaient le peuple dans les églises pour conjurer Dieu d'éloigner de lui la peste, la famine et les guerres prédites, disaient-ils, par ce météore, les savans de cette capitale l'expliquaient par le passage à l'horison d'un immense dragon dont les yeux énormes, formés de deux escarboucles étincelantes, répandaient sous la voûte céleste cette lumière extraordinaire.

Il en fut même quelques-uns qui, ne se bornant pas à cette explication, et allant plus loin que leurs confrères, assurèrent avoir apperçu l'ombre du corps du dragon, et avoir entendu le bruit de ses ailes.

A quoi donc était réduite la littérature du peuple espagnol, si propre cependant, par sa sagacité, son esprit et ses saillies, à briller dans cette partie? Dans quel cercle l'avait circonscrite l'influence de cette funeste institution? Des livres mystiques étaient pour ainsi dire les uniques compositions espagnoles, et par leur nombre presque incalculable on pourrait à-peu-près juger du besoin inné de produire qu'une foule d'hommes ont éprouvé en Espagne. On cite une bibliothèque hollandaise où l'on avait recueilli cet énorme amas de pieuse idéologie, sous ce titre assez ingénieux et remarquable, surtout par le sens qu'il renferme: *Dialectica, eloquencia de los salvages de Europa*, dialectique des sauvages d'Europe.

Hors de-là, des fables, des histoires ou nouvelles galantes, des comédies ou imbroglios, des *autos*, où les moines et le diable jouent un grand rôle; un grand nombre de poésies, agréables quelquefois par l'ima-

gination, mais presque toujours étrangères au raisonnement, au goût et à la nature ; voilà la seule carrière que les préjugés laissèrent à parcourir aux auteurs. Les Français et les Espagnols sont bien voisins ; veut-on se faire une idée des deux peuples? les troubadours, nos premiers poètes, ont chanté les amours ; leur muse était la beauté et la philosophie : le premier poète castillan, moine de profession, Gonzalo Berceo, a chanté saint Dominique, et Bacchus fut son Apollon. Pour mettre à bout mon entreprise, dit-il, il me suffira je crois d'un verre de vin :

Bien valdra, como creo, un vaso de buen vino.

et c'est cependant parmi cet énorme amas de productions mystiques, de contes souvent licencieux, de comédies barbares, que l'on trouve Michel Cervantes. Michel Cervantes si persécuté !

Le voisinage de la France était un ver rongeur pour l'Inquisition. La présence d'un livre français lui donnait la fièvre : à ses terreurs paniques on eût dit qu'un secret pressentiment l'avertissait que de ces contrées partirait la foudre dont elle serait un jour écrasée. Que de précautions pour interdire

la lecture de nos meilleurs ouvrages, et que d'absurdes sottises présidaient souvent à ces soins vigilans ! On croira sans peine qu'elle condamna tous les ouvrages de Voltaire ; mais croira-t-on qu'elle condamna tous ceux qu'il pourrait faire à l'avenir. L'index des livres prohibés par le saint-office, et publié par lui, formait au commencement de ce siècle deux énormes volumes *in-folio*, qu'il fallait lire pour apprendre ce qu'en fait de lecture on devait s'interdire : genre d'étude assez nouveau, l'étude d'éviter l'étude. Toutes les semaines on affichait aux portes des églises la liste des livres français qu'il plaisait à l'Inquisition de défendre ; la rédaction de ces affiches, l'incohérent amalgame des titres que l'on y voyait accolés, prouvaient assez que ces moines ignorans ne connaissaient ni la matière dont ces ouvrages traitaient, ni la langue dans laquelle ils étaient écrits : il était facile de s'en appercevoir à l'impudeur de certains titres de livres licencieux que l'on voyait figurer en grandes lettres sur ces affiches, et à la gravité des titres de tels autres livres, bien étonnés sans doute de se trouver en pareille compagnie. Il était bien plus facile encore de s'en convaincre, par les

motifs de ces diverses prohibitions que les prédicateurs se permettaient de développer en chaire. C'est ainsi, par exemple, qu'ayant un jour saisi chez un libraire un ballot de mauvais romans, il s'y en trouva un que la décence ne me permet pas de nommer : le prédicateur en défendit la lecture, parce que sainte Thérèse, dit-il, en étant l'héroïne, elle se trouvait insultée par une épithète abominable qu'on lui donnait dans le titre de l'ouvrage ; et dans le même prône, parcourant la liste de ces livres saisis en contrebande, trompé sans doute par le sens qu'il attachait au mot Académie, il ne trouva rien à redire dans un ouvrage non moins immoral, dont le titre commence par ce mot, et peu s'en fallut qu'il n'en conseillât la lecture, comme utile à former les jeunes dames au bon goût et à la politesse ; mais je ne me presse pas, ajouta ce prédicateur, de donner ce conseil, la matière de cet ouvrage fera le sujet d'un autre sermon. Ces inepties se renouvelaient à chaque instant : les gens sensés en rougissaient, les malins en riaient tout bas ; les moines seuls étaient fiers de ces balourdises, et peut-être n'eût-il pas été sans danger de les leur faire appercevoir.

Il n'était pas impossible cependant d'en imposer à ces inquisiteurs si orgueilleux, si despotes, si vindicatifs et si jaloux de leur autorité. Un vaisseau français relâcha à Lisbonne : le marquis de Pombal était ministre alors. Quelques jeunes gens, officiers du bord ou passagers, descendirent à terre pour se promener et voir cette capitale du Portugal. La présence d'un français éveillait toujours l'espionnage des familiers du saint-office. Nos voyageurs avaient l'étourderie de leur âge, et cette inexpérience des mœurs des nations, pardonnable à la jeunesse, mais source ordinaire des indiscrétions et des imprudences. Ils parcoururent tout le jour les rues de Lisbonne, visitèrent les églises, les monumens, les palais, et constamment suivis sans qu'ils s'en doutassent, aucunes de leurs actions, aucunes de leurs paroles ne furent perdues. Le soir, prêts à retourner à bord, ils entrent dans un café pour se rafraîchir et se reposer un instant. Leur conversation roule sur ce qu'ils ont vu dans leur journée. Quelques mots plaisans, satiriques peut-être, leur échappent sur la foule de moines dont leur vue a été frappée; l'un d'eux applique à la circonstance quelques

vers de Voltaire : il semble que ce soit le signal. Vingt alguazils entrent, les entourent, les arrêtent. Français et armés, ces jeunes gens se défendent ; le combat s'engage. Ils se font jour. Leur canot est près de là, ils le gagnent, ils s'y jettent, et la rame les délivre bientôt du sort qu'on leur préparait. Un seul, moins heureux, moins alerte peut-être, reste sur le rivage. Enveloppé, blessé, terrassé, il lui faut enfin céder à la force ; on le garotte, on l'enlève, on le conduit à l'Inquisition, et cet infortuné payera sans doute pour tous ses compagnons.

L'ambassadeur de France à Lisbonne était alors en congé : M. B**, consul général, était en son absence chargé des affaires. Le lendemain matin, instruit de la scène de la veille, il se rend chez le marquis de Pombal, pour lui demander que le jeune homme lui soit rendu, se chargeant de le faire punir si le tort en effet est de son côté. Cette affaire, lui répond le marquis, n'est dans le vrai qu'une bagatelle : partout ailleurs elle serait sans conséquence ; mais ici il n'en est pas de même. Ce que vous me demandez est au-dessus de mon pouvoir, et si je voulais user d'autorité, je ne puis ni prévoir, ni

vous dire ce qu'il en pourrait résulter de fâcheux pour moi-même. Votre unique ressource est de voir le grand inquisiteur : tout ce que je peux vous promettre, est de joindre mes sollicitations aux vôtres; mais je ne puis vous céler que je crains fort qu'elles ne demeurent sans effet.

Cette réponse accrut les inquiétudes de M. B**, mais ne le rebuta point. Son caractère était ferme, sa prudence consommée : il sentait et la dignité du nom français, et celle de la place qu'il occupait, et se promit bien de ne pas les laisser fléchir.

Il se rendit donc chez le grand inquisiteur. Son éminence n'était pas visible. Il y retourna le lendemain, le surlendemain, toujours même réponse. Il devina que l'inquisiteur éludait l'entretien, il résolut de le forcer dans ses retranchemens. Il monte donc dans sa voiture de cérémonie, et se fait suivre de tout le cortège réservé aux visites officielles. Il se rend au palais de l'Inquisition, et fait demander audience au nom du roi son maître. Le grand inquisiteur n'ose pas cette fois pousser l'insolence au point de la refuser. M. B** lui expose franchement l'objet de sa visite, et lui demande la liberté

du jeune homme. A ces mots le grand inquisiteur se récrie. Les mots d'hérésie, d'athéïsme, de philosophie, sont les argumens qu'il emploie. Le téméraire! il a publiquement proféré les maximes impies de Voltaire. De Voltaire! monsieur, dont le nom seul est un blasphême. Il faut une réparation pour un semblable scandale; il faut qu'elle soit proportionnée à l'offense. M. B**, toujours plus calme à mesure que l'éminence s'anime davantage, lui répond froidement: Si ce jeune homme était portugais, il serait coupable, je veux le croire; mais celui-ci n'a point été nourri dans vos mœurs. Il s'est cru encore dans sa patrie, d'où il sort pour la première fois. En France, monsieur, ce que vous considérez comme un crime, ne serait pas même l'objet d'un reproche. Les vers de Voltaire y sont dans la bouche de tous les honnêtes gens. Les savoir, les citer à propos, sont la preuve d'un esprit cultivé: j'en appelle à votre excellence; elle est trop instruite pour ne pas rendre justice à un aussi beau génie; et si par hasard elle trouve quelque chose à reprendre dans ses nombreux écrits, je suis sûr qu'elle ne l'impute qu'à la légèreté de l'esprit, et non pas à la pureté de sa foi ni de son ame.

Le grand inquisiteur, adouci par cet éloge, fixe pendant quelques instans ses regards sur M. B**, le prend par la main, l'introduit gravement et sans mot dire dans un arrière salon, en ferme la porte avec précaution, et quand il est assuré que nul ne peut les entendre : Vous voyez, monsieur, l'image sacrée du rédempteur du monde, lui dit-il, en lui montrant un grand crucifix qui, placé dans le fond du salon, s'élevait jusqu'au plafond ; jurez-moi devant lui que vous me garderez le secret sur ce que je vais vous dire. Je suis discret, répond M. B**. Eh bien, sachez donc, poursuit l'inquisiteur, que je ne connais pas les ouvrages de Voltaire, et que je serais curieux de les lire. Le consul sentit à l'instant ce que cette circonstance lui offrait de favorable pour obtenir ce qu'il demandait. Il est aisé de satisfaire votre éminence, et je me charge de remplir ses desirs. Après ce peu de mots, M. B**, sans parler davantage de ce qui l'intéressait, prend congé, et une heure après le grand inquisiteur eut en sa possession la collection complète des œuvres de Voltaire, que le consul s'empressa de lui envoyer.

Il crut devoir laisser passer quelques jours avant de renouveler ses sollicitations : il voulait voir venir l'inquisiteur, et lui donner le tems de réfléchir. Cependant les jours, les semaines s'écoulent; nulle nouvelle. M. B** s'impatiente enfin : il retourne chez le grand inquisiteur. Il en est reçu poliment ; mais il n'en obtient que des mots insignifians, des promesses vagues, des demi - espérances. Deux, trois visites se terminent de même, et ne sont suivies d'aucuns résultats avantageux. M. B** croit qu'il est tems enfin d'user des moyens que la curiosité de l'inquisiteur lui a fournis. Il reprend une seconde fois son appareil de cérémonie, et retourne de la sorte chez le grand inquisiteur. J'ai déjà eu l'honneur, lui dit-il, de réclamer au nom de mon souverain un français que vous retenez dans les prisons de l'Inquisition, et que vous avez fait arrêter, contre le droit des nations. Ce français n'a commis aucun délit contre le gouvernement portugais, par conséquent nul n'avait le droit de le soustraire à ma protection. Je regarde cette arrestation comme une insulte faite à mon caractère : je l'ai passée sous silence jusqu'à présent, pour éviter les suites fâ-

cheuses qui pourraient en résulter. Je vous réitère aujourd'hui cette demande au nom du roi de France : si vous me refusez la remise de ce français, mon courrier est prêt, et j'en rends compte à la cour de Versailles. Le grand inquisiteur, étonné mais irrésolu, veut se renfermer encore dans ses défaites ordinaires. N'en parlons plus, monsieur, lui dit le consul en l'interrompant : le roi en décidera ; il pesera dans sa sagesse si l'Inquisition de Lisbonne a le droit d'opprimer ses sujets, et si une puérile citation de quelques vers de Voltaire mérite d'être punie si sévèrement par le grand inquisiteur, dont la lecture favorite et habituelle est celle des ouvrages de ce grand poète : et sans attendre sa réponse il se retire.

Le grand inquisiteur, étourdi de la menace, effrayé des conséquences que peut avoir pour lui et pour le saint-office en général son indiscrète curiosité, si le public apprend que, violant la rigueur de ses propres lois, il a laissé pénétrer, jusques dans le palais de l'Inquisition, des ouvrages aussi sévèrement défendus que ceux de Voltaire, et dont la lecture a été, par lui-même, interdite tant de fois, sous peine d'excommunication ma-

jeure, se hâta de conjurer l'orage : il fit mettre sur-le-champ le jeune homme en liberté, et le fit conduire chez le consul général, en l'invitant simplement à le faire embarquer sur-le-champ pour retourner en France. Il lui manda de plus qu'il se flattait, qu'en considération de la *célérité* qu'il avait mise à condescendre à ce qu'il lui avait paru desirer, toute cette affaire serait ensevelie dans un profond silence. M. B**. le lui promit et lui tint parole, et ce n'est que long-tems après son retour en France qu'il a fait part de cette anecdote à quelques-uns de ses amis.

La lecture des livres français n'était pas seule en droit de jeter l'alarme dans le camp des inquisiteurs : ils regardaient d'un œil également sinistre les ouvrages des autres peuples, dès qu'ils étaient marqués au coin de la raison et de la sagesse. Si Montesquieu, Helvétius, d'Alembert et tant d'autres ne pouvaient, ainsi que Voltaire, franchir impunément les Pyrénées, si même Montaigne était estimé, par ces religieux personnages, un livre dangereux et mal sonnant, on conçoit à merveille que les savans de Hollande, d'Allemagne et d'Angleterre ne jouissaient pas dans leur esprit d'une plus

grande faveur. Je ne citerai qu'un exemple, parce que ne remontant pas à plus de trente ans, il prouvera que cette influence de l'Inquisition, que quelques personnes étaient tentées de croire s'être extrêmement affaiblie pendant le siècle dernier, était encore dans toute sa vigueur.

Tout le monde connaît les ouvrages du célèbre Robertson, et il n'est point d'hommes instruits en Europe qui n'aient lu sa vie de Charles-Quint et sur-tout son histoire de l'Amérique. Lorsque cette dernière parut, les savans dont se composait alors, et dont se compose encore aujourd'hui l'académie royale de l'histoire qui réside à Madrid, en eurent connaissance : ils l'examinèrent, et s'empressèrent de rendre justice à un ouvrage dans lequel l'impartialité ne réfroidit jamais le génie, où la vérité est toujours garantie par la profondeur des recherches, où les conquérans espagnols sont jugés sans animosité et avec une réserve tellement mesurée, que l'humanité n'a pas le droit d'en gémir, où la chaleur du style enfin ne doit rien à l'exagération du philosophisme, que trop d'écrivains ont pris pour le langage de la philosophie véritable. L'académie royale crut rendre un service

essentiel à sa patrie, en mettant tous les Espagnols à portée de connaître ce bel ouvrage. Elle invita donc un de ses membres, don Ramon de Guevara, estimé en Espagne par la pureté et l'élégance de sa diction, à faire la traduction de l'ouvrage de Robertson; et voulant donner à cet étranger recommandable une preuve de son estime, elle chargea son secrétaire perpétuel, M. de Campomanes, de lui faire part qu'elle l'avait admis au rang de ses membres. « Je vous » avoue sincèrement, quant à moi, lui dit » M. Campomanes en terminant sa lettre, et » je puis vous assurer sans flatterie, que » peu de livres ont obtenu parmi les hommes » instruits de ma patrie une estime aussi » solide que l'a fait le vôtre. Yo me o fresco » a V. S. con todas veras, y puedo aseguarle » sin lisonja que pocos libros han podido » grangear una estimacion tan solida entre » las gentes de letras de este pays entre » tanto. »

La réponse de Robertson à cette lettre obligeante, est pleine de modestie. « J'ai » senti, dit-il, toutes les difficultés que » devait nécessairement rencontrer un étran- » ger dans un semblable travail. J'ai tâché

» de les compenser, en cherchant avec beau-
» coup de soin la vérité dans les auteurs
» originaux et les lois publiques du pays,
» me gardant, autant qu'il m'a été possible,
» des préjugés trop faciles à s'élever dans
» l'esprit d'un homme né sous un gouver-
» nement et dans une religion bien opposée
» de formes et de systêmes à l'état et au
» culte de la nation que j'avais entrepris
» de faire connaître. La grâce que me fait
» l'académie d'approuver mes écrits, me
» persuade qu'il ne m'est pas échappé autant
» d'erreurs que je le craignais d'abord, ou
» que les sujets respectables qui ont bien
» voulu m'associer à eux, ont jeté sur mes
» fautes un œil favorable, en considération
» des efforts que j'ai faits pour les éviter. »

Cependant la démarche de l'académie fut connue : son projet de publier la traduction qu'elle faisait faire de l'ouvrage de Robertson se divulgua; la pureté de ses motifs ne lui permettait pas d'en faire un mystère : tous les hommes instruits, tous les gens de bon sens se félicitaient déjà de voir la littérature espagnole enrichie d'un bon ouvrage de plus; mais l'Inquisition n'en jugea pas de même. La publication d'un livre enfanté par

un homme que sa religion n'obligeait pas d'aller à confesse ! quel danger pour l'Espagne ! elle s'agita donc ; elle cabala ; elle jeta l'épouvante dans l'ame des dévots ; elle circonscrivit la cour et le gouvernement ; elle fit une question d'état d'une affaire purement littéraire ; elle assiégea les bureaux, les ministres, les grands, le roi même ; et au mois de janvier 1779, parut un édit qui prohiba la lecture d'un livre dont l'utilité reconnue avait ouvert à son auteur les portes de l'une des premières académies du royaume. Par cet édit il était ordonné à toutes les douanes d'interdire l'entrée de l'Espagne à cet ouvrage, dans quelque langue qu'il fût écrit : il défendait en outre à l'académie de publier la traduction qu'elle en avait fait faire et qui déjà était sous-presse, et lui enjoignait de plus de nommer deux de ses membres qui seraient tenus de faire la critique ou la censure de cet écrit, afin de la répandre dans tous les états du roi catholique. Il faut rendre gloire à l'académie : elle se conduisit avec le respect que tout corps savant doit au chef suprême de l'état, mais aussi avec la dignité convenable aux gens de lettres : elle répondit que par

obéissance elle nommerait les deux commissaires, mais en même tems demanda qu'il lui fût permis d'en nommer deux autres, qui seraient chargés de la défense de l'ouvrage. L'on n'insista pas sur cet article; la censure n'eut pas lieu; mais la traduction resta ensevelie dans le porte-feuille de don Ramon de Guevara.

Quand on réfléchit aux principes fondamentaux de l'Inquisition, à cette avidité pour les richesses dont elle était dominée, à cette jalousie d'un pouvoir sans bornes dont l'inquiétude la tenait toujours éveillée sur tout ce qui pouvait lui porter quelqu'atteinte, à son esprit enfin que je crois avoir assez fait connaître, on ne sera point surpris de la trouver constamment armée contre tous les écrits capables d'éclairer le peuple; mais comment se fait-il qu'avec de semblables entraves, l'Espagne ait encore produit tant d'hommes recommandables? Voilà ce qui vraiment est fait pour surprendre. Quelle eût donc été cette nation, qui compte encore dans ses fastes littéraires les Ercilla, les Quevedo, les Luis de Leon, les Lopes de Vega, les Velasquès, les Villegas, les Sarmiento, les Cervantes, les Mariana, les

Sorlis, les Embrera, les Sandoval, les Augustino, les Herrera, les Naharro, les Calderone et tant d'autres hommes justement célèbres, si elle eût été livrée à toute la liberté de son génie? Et leurs poètes: croit-on qu'ils seraient en butte aux reproches que sans trop de réflexion peut-être leur adresse la littérature des autres pays, d'avoir peu cultivé leur goût, d'avoir préféré souvent le luxe des images et des métaphores à la sublimité des pensées, d'avoir bien plus l'extravagance que l'élévation du génie, de s'être plutôt attachés à amuser le peuple qu'à l'instruire, d'avoir rarement cherché la vérité, et de n'avoir pas toujours respecté les mœurs, s'ils eussent été libres d'user de toutes les richesses dont la nature les avait doués? Mais transportons un moment, par la pensée, nos plus grands hommes sur le sol de l'Espagne: suspendons sur leur tête cette épée de Damoclès dont l'Inquisition coupait si souvent le crin pour la laisser cheoir sur ceux dont la langue essayait de faire entendre l'idiôme de la raison, et convenons, si nous sommes justes, qu'ils n'eussent pas peut-être fourni une carrière plus illustre que celle des Espagnols que j'ai cités. Les autodafés

n'eussent-ils pas dévoré ces Arnaud, ces Pascal, ces Nicole dont nous sommes si fiers? Les foudres si souvent lancées par Bossuet et Bourdaloue sur les lévites indignes du sacerdoce, n'auraient-elles pas été des crimes aux yeux de ces moines inquisiteurs qui présidaient aux supplices, ivres d'orgueil, tranchons le mot, ivres souvent de débauche? Quel bûcher eût été assez vaste pour incendier ce Lutrin, chef-d'œuvre immortel de la poésie française? Et la piété de Boileau eût-elle trouvé grâce pour un forfait aussi grave? Placez près du saint-office l'indulgent Massillon, placez-y Fénélon si vous l'osez sans frémir, et répondez. Eh! que serait-ce si j'étendais cette hypothèse à nos grands écrivains du dix-huitième siècle? Ces Espagnols, dit-on, ont sacrifié aux amusemens du peuple: que pouvaient-ils de plus pour un peuple dont l'aveuglement les eût abandonnés aux tyrans conjurés contre le bon sens? Ils n'ont pas cultivé leur goût: mais le goût s'épure-t-il par le frottement de toutes les superstitions? Quelques-uns n'ont pas respecté les mœurs: mais les mœurs découlent de l'exemple; où les chercher, quand le prêtre du tout-puissant ne les fixe pas à l'ombre des autels? La litté-

rature n'est pas indépendante des institutions : vigueur ou mort, voilà ce qu'elle reçoit d'elles. L'Espagne, opprimée pendant cinq cents ans par l'Inquisition, ressemble à un vaisseau dont la peste dévore l'équipage : si quelques matelots habiles survivent au fléau, c'est un phénomène.

La difficulté de publier en Espagne un ouvrage, fut-il même orthodoxe dans le sens des inquisiteurs, était extrême : il fallait, pour y parvenir, solliciter et obtenir une foule d'approbations. Edwar Clarke, dans ses lettres, craint de rester au-dessous de la vérité en n'en comptant que trois. Jamais l'on n'en obtenait de l'Inquisition. Elle se réservait le droit de condamner ou d'approuver après la publication, selon qu'elle le jugeait convenable. Les auteurs étaient pour elle ce que sont dans les pays agricoles les greniers d'abondance ; en cas de disette de victimes, ils lui fournissaient de l'aliment. Ceci n'est point une exagération : quel homme instruit ignore les persécutions suscitées à Michel Cervantes, pour avoir combattu les préjugés, l'ignorance et les superstitions ; qui ne sait que le meilleur des historiens espagnols, Jean Mariana, languit vingt ans en

prison : et cependant son histoire de la monarchie espagnole ne va que jusqu'à l'époque de Ferdinand et d'Isabelle. Qui doute que son exemple n'ait glacé le génie de tous ceux qui se seraient senti la force de continuer son ouvrage ? Je disais tout-à-l'heure que le Lutrin eut pu conduire, en Espagne, Boileau à l'autodafé. Le docteur Isla n'a-t-il pas expié, dans les cachots de l'Inquisition, un pamphlet badin sur les moines et les prédicateurs, intitulé : *Frey gerundio.* Quoi qu'il en soit, la littérature, cette médecine de l'ame, n'a pas plus à se plaindre de son sort en Espagne, que la médecine physique. Dans un pays où les moines ont appris aux hommes qu'avec des saints, des miracles et des messes, on guérit les maladies les plus invétérées, est-il besoin de médecine morale et de médecine pratique ? En effet, avec cette panacée universelle, l'homme capable d'appeler un chirurgien pour lui remettre la jambe, peut, si l'on le veut, passer pour hérétique.

Il en était de même, au reste, de toutes les sciences. L'Inquisition avait asservi à son charlatanisme l'ordre entier de l'univers. Les astres ne pouvaient se mouvoir, les météores apparaître, les mers s'agiter, les poissons

agir, les minéraux se former, les végétaux se développer, que conformément aux idées qu'il lui importait d'entretenir parmi le peuple pour le maintien de sa puissance et de son intérêt. S'il survenait une éclipse, s'il paraissait une comète, si la foudre grondait, si des exhalaisons s'enflamaient dans l'atmosphère, malheur au physicien dont les connaissances eussent assigné des causes naturelles à ces phénomènes. Il était plus lucratif de n'y voir que la manifestation de la colère de Dieu, parce que la colère de Dieu ne peut être désarmée que par des prières, et qu'il n'est pas juste que des hommes, dont la profession est de prier pour le peuple, ne soient pas payés par ceux qu'ils garantissent des malheurs dont ils sont menacés. Etes-vous naturaliste? étudiez-vous l'ichthyologie? prenez garde à la manière dont vous décrirez l'estomac des baleines; car enfin, faut-il bien que la baleine ait avalé Jonas. Que parlez-vous du développement des plantes, de la circulation de la sève? Sans les processions des Rogations, qu'importerait le printems et ses bénignes influences. Que fait le concours des saisons à la richesse des récoltes? Saint Médard est le maître tout-

puissant : s'il vous plait de récolter, couvrez de dons les autels de ce saint.

Mais si l'Inquisition proscrivait ainsi toutes les sciences destinées à éclairer les peuples, elle n'était pas moins ennemie de toutes les institutions faites pour les civiliser et les adoucir. Il est maintenant bien peu d'états en Europe où la société connue sous le nom de *franc-maçonnerie* ne soit parvenue. Ce n'est ici ni le lieu ni le moment d'en rechercher l'origine, ni d'examiner quels motifs ont constamment déterminé les membres de ces sortes d'associations à envelopper leurs assemblées d'un voile mystérieux. Qu'importe en effet son plus ou moins d'antiquité ; qu'importe que les francs-maçons ayent jugé convenable de se reconnaître entre eux par des signes particuliers : ce qu'il importe de savoir, c'est si dans ces sortes de réunions les mœurs, les gouvernemens, la religion sont respectés ; si les hommes dont elles se composent sont soumis aux lois ; s'ils sont bons citoyens, bons pères, enfans religieux, amis sincères ; et c'est ce dont personne ne doute aujourd'hui. Nul n'ignore sur-tout qu'étrangers à toute espèce de discussion politique et théologique, leur principale occupation, la vertu morale

qu'ils cultivent le plus, c'est l'humanité, ou si l'on veut la charité; que cette charité ne s'exerce pas simplement par des secours sur toutes les classes d'individus, mais encore entre eux par des conseils sur leurs propres défauts, par des avis fraternels sur la conduite qu'ils doivent tenir dans le monde pour se faire estimer, par des éloges sagement distribués à ceux qui s'illustrent par leur dévouement au prince, par les services rendus à la patrie, par des ouvrages utiles, par le plus de bienfaits répandus sur les infortunés. Tels sont cependant les hommes que l'Inquisition a persécutés avec acharnement toutes les fois qu'elle a pu les atteindre. Elle accoutuma les peuples d'Italie, d'Espagne et de Portugal, à les considérer comme des enfans du démon. A l'entendre, la magie, la sorcélerie, les profanations, étaient le but de leurs assemblées; le secret qu'ils se gardent entre eux fut regardé comme un crime, sans examiner préalablement si ce secret n'était pas une simple précaution d'hommes honnêtes et sages, attentifs à s'assurer des bonnes mœurs, de la sociabilité et de la droiture du cœur de l'homme dont les vœux le portent à entrer dans leur société,

où le premier individu, sans ces formules, en apparence mystiques, pourrait pénétrer à la simple faveur d'une surface polie sous laquelle se cache trop souvent une ame vicieuse, un cœur corrompu. Combien d'étrangers, conduits en Espagne et en Portugal par l'intérêt du commerce ou par le goût des voyages, furent saisis par l'Inquisition sur le simple soupçon qu'ils étaient francs-maçons; combien en ont paru dans les autodafés, condamnés par des sentences où on ne leur reprochait pas d'autre crime! En 1710, Nicolas Augustin de Seras, négociant de Cette, et en 1722, John Liburn de Brigtelstom, portèrent le sanbenito, le premier à l'autodafé de Valladolid, le second à celui de Lisbonne, pour avoir, comme sorciers francs-maçons, assisté, était-il dit dans la sentence, à nombre d'assemblées nocturnes où présidait en personne le démon *Gamaliel*, bu et mangé en sa compagnie des mêts et des breuvages apprêtés aux enfers, et ensuite signé un pacte avec lui, de lui être dévoués en tout ce qu'il leur pourrait ordonner.

La fureur de ce fanatisme s'étendait même jusques sur les hommes qui, sans être francs-maçons, leur étaient de quelque utilité par

leur profession. Quelques jeunes gens de l'Ecole de France, à Rome, s'avisent, il y a à-peu-près vingt-cinq ans, de former entre eux une société maçonnique. Ils s'adressent à un Français domicilié à Rome depuis long-tems, marié et père de plusieurs enfans; ils le chargent de peindre et d'arranger, d'après les dessins qu'ils lui fournissent, l'appartement où ils se proposent de s'assembler. Cet homme, qui vit encore et habite Paris, n'était point franc-maçon. Cependant le projet de ces jeunes gens perce; le saint-office est prévenu; mais sur qui frappera sa sainte colère? Le nom de ces jeunes gens n'est point connu, et eux-mêmes, avertis de l'orage qui les menace, s'enveloppent de la plus épaisse obscurité. Il n'en est pas ainsi du pauvre décorateur; il n'avait pas cru devoir se cacher pour commencer un travail qu'on lui avait payé d'avance, et dont il ignorait et l'objet et les conséquences. Il est arrêté, conduit à l'Inquisition, dépouillé et plongé dans un cachot, les fers aux pieds et aux mains. On se transporte à son domicile, l'on fouille dans tous ses papiers, on saisit son modique mobilier, et l'on laisse sa femme et ses enfans, encore au berceau, sans lit et sans

pain. L'intention première de ce traitement, aussi inique que rigoureux, était de l'effrayer et de tirer de sa bouche le nom de ceux qui l'avaient mis en œuvre. On le conduit à l'interrogatoire et on lui demande par quelle audace antichrétienne il a osé travailler pour des maçons. Ce mot l'éclaire : le séjour qu'il avait fait à Rome l'avait mis à même de connaître les usages et les préjugés de cette cour ; et lors qu'on lui demande les noms de ceux dont il avait reçu des ordres, il sent que, s'il les révèle, ils sont perdus. Il prend donc la généreuse résolution de les taire, et pour mieux éloigner les soupçons, il répond qu'il les croit Italiens, mais ne les connaît pas, et qu'il a été payé d'avance. On lui objecte que ce sont des Français, et qu'il doit le savoir : il réplique que cela peut être, mais qu'il ne peut le savoir, parce qu'ils se sont toujours expliqués en langue italienne. On le menace d'un châtiment exemplaire s'il s'obstine à nier. Vous ferez tout ce que vous voudrez, dit-il, mais comment puis-je nommer des hommes que je n'ai vus qu'une fois, que je ne reconnaîtrais peut-être pas si je les rencontrais dans la rue, et puis-je vous indiquer au hasard, au risque de me

méprendre, des individus qui se trouveraient compromis innocemment? On le reconduisit au cachot, on lui donna des fers plus pesans, que l'on attacha à un anneau scellé dans le mur, en sorte qu'il ne pouvait ni marcher ni se coucher, ni s'asseoir, et il n'eut pour nourriture que du pain noir et de l'eau. On le laissa deux mois dans cette horrible gêne. Pendant ce tems les interrogatoires se répétèrent plusieurs fois, ses réponses furent toujours les mêmes. Cependant la pesanteur des fers avait ulcéré ses jambes et ses bras, et la privation presque constante du sommeil qu'il ne pouvait se procurer de loin en loin qu'en s'appuyant contre le mur humide de son cachot, ajoutait à ce supplice dont le terme inévitable était la mort. Enfin au bout de soixante jours on le fait encore comparaître, sans pouvoir en obtenir aucun aveu; mais il se plaint des tourmens qu'il endure. On lui répond qu'il en aura bien d'autres à soutenir dans la torture qu'on lui prépare, s'il s'obstine à nier, et l'on a la barbarie de le renvoyer au cachot dans une semblable incertitude.

Cependant la nuit vient: il entend ouvrir les verroux, il frémit. Des hommes entrent;

ils détachent ses fers ; ils lui disent de les suivre. Il ne pouvait marcher, ils le portent. Arrivés dans une salle haute, on le fait se revêtir d'un méchant habit, et on lui annonce qu'il faut partir de Rome. Il demande à voir sa femme et ses enfans, on le lui refuse. Il se borne à demander ce qu'ils sont devenus, on lui répond qu'on l'ignore. On lui compte alors douze sequins. On le conduit hors de la maison ; on le place sur un méchant cheval : il se met en route accompagné de deux familiers de l'Inquisition. Il lui fallut nourrir ces messieurs pendant tout le voyage, jusqu'aux frontières des états du pape. Quand il les eut franchies, ses compagnons prirent congé de lui, lui souhaitèrent un bon succès, et rebroussèrent chemin. A peine les avait-il quittés, qu'il s'apperçut qu'ils lui avaient volé ce qui lui restait des douze sequins : il lui fallut prendre patience, trop heureux encore d'être hors des mains de ses bourreaux. Ce ne fut que long-tems après qu'il fut rejoint par sa femme et ses enfans. L'on avait tout pillé chez lui, et l'on n'avait laissé à ces infortunés que ce qu'ils avaient sur le corps. Et voilà quelle était encore il y a vingt ans la

justice de cette Inquisition, que tant de gens prétendaient être tombée dans la nullité, et n'être plus à craindre dans le dernier siècle.

Reposons, s'il est possible, l'imagination du lecteur fatiguée, desséchée par cette longue série d'atrocités et de forfaits impies, on peut le dire, par cela même qu'ils étaient commis au nom d'un Dieu de miséricorde, et pour la gloire prétendue d'une religion dont toutes les maximes ne prêchent que la douceur, l'humanité, l'amour même de ses ennemis. Reposons-nous nous-même au milieu de notre pénible carrière, en nous arrêtant un moment sur un trait touchant de sensibilité profonde, sur une action de dévouement admirable par l'humanité qui la dicta, par l'esprit qui la dirigea, et par la patience qui l'exécuta.

En 1702, don Estevan de Xerès, riche habitant du Mexique, quitte l'Amérique méridionale, dans l'intention d'habiter l'Espagne, dont il était absent depuis son enfance, et transporte avec lui une partie de sa fortune. Il avait alors cinquante-quatre ans. Quelques contradictions dans la traversée forcent le capitaine du vaisseau sur lequel Estevan est passager, de relâcher à

Lisbonne. Ce contretems est peu sensible au voyageur ; il pourra facilement se rendre par terre à Madrid. Il fait en conséquence débarquer ses domestiques, ses effets, son or et ses marchandises, prend un logement dans Lisbonne, et se propose d'y séjourner quelques jours, pour se délasser des fatigues de la mer.

L'avarice du maître de l'hôtel qu'Estevan habite s'extasie à la vue de tant de richesses : sa cupidité s'en irrite, et il brûle de s'en approprier au moins une partie. Mais comment s'y prendre ? Le déférer à l'Inquisition est bien un moyen de séparer Estevan de ses trésors ; mais l'Inquisition elle-même les confisquera. Fort bien : mais dans l'intervalle qui s'écoulera entre l'instant de l'arrestation et celui où les commissaires inquisiteurs viendront mettre les scellés, il aura le tems de soustraire ce qu'il trouvera à sa convenance ; et après, qui jamais lui en demandera compte ? Il s'arrête donc à ce parti. Il est cependant une autre difficulté. Estevan est depuis peu de jours à Lisbonne : c'est un étranger dont la vie lui est totalement inconnue. Sur quoi baser la délation, pour qu'elle ait un air de vraisem-

blance ? Cet homme avait un fils aussi peu scrupuleux que lui ; il avait fait plusieurs voyages à l'Amérique méridionale. Il était libertin et dérangé ; et le père en faisant en sa faveur quelque léger sacrifice sur les richesses qu'il convoite, pense qu'il sera facile de lui faire adopter son projet. Il se résout donc à le mettre dans sa confidence, et va le trouver.

Ce digne fils d'un tel père accepte avec joie la proposition. Dans ses voyages il a séjourné quelque tems au Mexique : don Estevan ne lui est pas même inconnu ; il sera possible de supposer qu'une passion violente pour une indienne l'aura aveuglé ; que pour la satisfaire il aura, à la sollicitation de sa maîtresse et de ses parens, exercé quelques actes d'adoration envers le soleil. Comme le pays est connu du jeune homme, il pourra désigner les lieux où cette scène s'est passée, et indiquer les témoins qui s'y seront trouvés. Le père ajoutera à la dénonciation, que don Estevan, depuis son arrivée à Lisbonne, n'a point fréquenté les églises ; qu'il reste chaque jour enfermé pendant quelques heures dans son appartement, pour s'y livrer tranquillement sans doute à ses pratiques d'idolâtrie, et que la preuve s'en trouve dans

quelques petites figures étrangères qu'il a apportées avec lui, qu'il garde constamment dans sa chambre, et qu'il a sévèrement défendu aux gens de la maison de toucher ni de déranger.

Ce plan une fois arrêté, et ces deux scélérats d'accord, ils se rendent à la *mesa* du saint-office, et font leur dénonciation. Elle est accueillie. Les richesses d'Estevan étaient depuis quelques jours la matière des conversations de Lisbonne, et l'occasion de s'en emparer était trop belle pour que l'Inquisition n'en profitât pas. Le lendemain à dix heures du soir, à l'instant où il descendait de voiture pour rentrer chez lui, il est arrêté.

Don Estevan avait au nombre de ses domestiques un nègre âgé de vingt-cinq ans : il l'avait pris au berceau, l'avait élevé, et ce jeune homme, par son esprit, son intelligence extrême, son excellente conduite, et sur-tout par son attachement inviolable et une amitié comparable à la plus tendre piété filiale, le payait dignement des soins qu'il en avait pris et de la confiance sans borne qu'il avait pour lui. Zamora, c'était son nom, se trouva présent à l'arrestation de son bienfaiteur. Il avait assez d'usage

des mœurs espagnoles et portugaises pour deviner à quels ennemis il avait à faire. Pour s'en assurer mieux, il suivit de loin les familiers qui conduisaient Estevan. Il les vit entrer au palais de l'Inquisition. Ses soupçons se changèrent en certitude. Périr ou le sauver, fut sa première pensée; et dès-lors cette résolution fut irrévocable.

Sa première réflexion fut que sans argent on ne réussit à rien. Il revole à l'hôtel. Confident intime de son maître, il sait où sont placés les objets les plus précieux. Monter dans l'appartement, s'emparer d'un petit coffre rempli de diamans et d'un porte-feuille riche en billets, redescendre, sortir de l'hôtel à la faveur de la confusion que cet évènement venait d'y répandre, s'éloigner sans être apperçu, gagner un quartier de Lisbonne opposé à celui qu'il quittait, louer un cabinet pour y passer la nuit, tout cela fut l'affaire d'un instant.

On conçoit qu'il ne donna pas cette nuit au sommeil. Il songea d'abord à quel danger il s'exposait s'il gardait entre ses mains ce qu'il avait sauvé de la fortune de don Estevan. Si l'on découvrait ces riches effets, cela n'éveillerait-il pas les soupçons? Ne l'accu-

serait-on pas de les avoir volés? Ne serait-il pas perdu lui-même ? Son principal projet serait avorté, et il mourrait de la mort des scélérats, sans aucune utilité pour son malheureux maître; mais où cacher ce dépôt? à qui le confier ? à qui révéler son secret?

Enfin le ciel l'éclaire ; il se rappelle que depuis son arrivée à Lisbonne il a plusieurs fois accompagné Estevan chez le consul de France, et qu'il lui a semblé que l'amitié les unissait. Il réfléchit d'ailleurs que ce consul n'est point sujet à l'Inquisition, et pourra agir sans craindre de se compromettre ; il songe que la dignité de cette place doit lui garantir de la loyauté de celui qui l'exerce; il se persuade enfin que c'est dans ce pays la seule personne à laquelle il puisse s'ouvrir franchement.

Le jour luit à peine qu'il se lève, sort, se rend chez le consul, et lui fait demander une audience particulière. Il est introduit : il l'informe alors du malheur arrivé à don Estevan, lui fait part de la résolution qu'il a prise de le délivrer, l'instruit de ce qu'il a fait pour sauver à son maître une faible portion de sa fortune, et pour se procurer à lui-même les moyens de travailler à sa liberté, et le

supplie de vouloir bien conserver en dépôt les diamans et les billets qu'il lui présente. Le consul, aussi étonné qu'attendri de l'intelligence et du courage de ce jeune homme, lui rend grâce de sa confiance, et se charge des effets. Il le fait asseoir, cause avec lui, et les larmes aux yeux lui demande s'il a quelque connaissance des motifs de l'arrestation de don Estevan. Nullement, répond-il; sa conduite dans le nouveau monde a toujours été irréprochable, et depuis quinze jours à peine que nous sommes débarqués, je ne l'ai point quitté : pas une démarche, pas un mot, pas un regard indiscret; ses richesses ont tenté quelqu'un. A mon avis voilà tout le mystère, et s'il faut dire tout ce que je pense, je crois qu'Estevan avait choisi un mauvais asile: le maître de cette maison m'a paru curieux; il fatiguait tous nos gens de questions; il m'en a fait à moi-même sur la vie d'Estevan. Je le crois intéressé, avide; son fils, qu'il ne voyait pas depuis long-tems, s'est réconcilié depuis peu de jours avec lui; ils ont eu plusieurs entretiens secrets. J'ai cru surprendre entre eux des regards d'intelligence, lorsqu'ils se trouvaient devant les nombreux ballots que mon maître avait fait

porter dans leur maison. Enfin, avant-hier ils ont passé toute la soirée dehors : hier ils ne se sont pas éloignés. Je me trompe peut-être, mais j'ai dans l'idée que ces hommes ne sont point étrangers à notre infortune. Si cela est, dit le consul, je déjouerai du moins en partie leur cupidité et celle même de l'Inquisition. Estevan avait fait assurer à Bordeaux une forte portion de sa cargaison; j'exigerai qu'elle soit séquestrée pour le maintien des droits de mes compatriotes, et si tu réussis dans ta généreuse entreprise, Estevan du moins ne sera pas ruiné. A ces mots, Zamora ne put se contenir; il sauta au cou du consul. Ah! s'écria-t-il, que le ciel m'a bien inspiré! — Mais comment pour le sauver comptes-tu faire, lui dit le consul? — Je l'ignore, mais ce premier bonheur que j'éprouve m'est d'un bon augure : je réussirai. — Songe aux dangers. — Ils sont grands, mais qu'importe! — Par où vas-tu commencer? — Je n'en sais rien encore, la providence me donnera conseil. — Et si tu échoues? — Je mourrai.

Le consul, pénétré d'admiration pour un attachement aussi tendre, l'embrasse encore; ils conviennent ensemble que, pour éviter tous

les soupçons, Zamora ne viendrait chez lui que la nuit, pour lui rendre compte de ce qu'il ferait, et prendre l'argent qui lui serait nécessaire. Il lui donna la clef d'une petite grille du jardin, lui indiqua un escalier dérobé pour pénétrer jusqu'à sa chambre, convint d'un signal pour s'en faire ouvrir la porte, et ils se séparèrent enfin, le consul plein d'inquiétude sur le sort de ce digne jeune homme, et Zamora plein d'espoir sur la suite de cette aventure.

Dans la même matinée le consul se rendit à la maison d'Estevan: les commissaires de l'Inquisition s'y trouvaient déjà, et avaient commencé l'inventaire des effets du prisonnier. Le consul, au nom du traité de commerce passé entre les deux nations, exhiba l'acte d'assurance de la chambre de Bordeaux, et requit que, pour le maintien de ses intérêts, tous les effets de d'Estevan fussent séquestrés jusqu'à la fin de son procès, pour répondre du cautionnement des assureurs; et ne perdant pas de vue les soupçons que Zamora lui avait donnés sur l'hôte, il demanda que visite fût faite dans toute la maison pour s'assurer s'il ne se trouverait pas encore hors de l'appartement d'Estevan des marchan-

dises qui lui appartinssent. L'hôte, effrayé de cette réquisition, et sachant d'ailleurs que l'Inquisition est inexorable pour ces sortes de soustractions, s'écria qu'il n'eût pas laissé sortir les saints commissaires sans leur faire la même prière, parce que les marchandises étaient en tel nombre, que dans les premiers momens de l'arrivée de don Estevan l'on en avait placé partout où l'on avait pu, et qu'il s'en trouvait jusques dans sa propre chambre, qu'il s'apprêtait à déclarer. Ainsi ce misérable, enveloppé dans ses propres filets, fut privé du moins du prix de sa scélératesse, et rien ne lui resta que les remords du crime que son avarice lui avait fait commettre. Les commissaires de l'Inquisition se trouvèrent eux-mêmes forcés d'acquiescer à la réclamation du consul, et ne se virent pas sans chagrin au hasard de perdre un si riche butin.

Cependant Zamora, plus calme depuis sa visite, rassemblait toutes ses idées pour se dresser à lui-même un plan de conduite, et pour aviser aux moyens de réussir dans son projet. L'important d'abord était de pénétrer dans la maison de l'Inquisition, et ce premier pas était le plus difficile et peut-être le

plus dangereux. Cela dépendait du plus ou moins de vraisemblance du prétexte qu'il emploierait. Vingt projets s'offrirent à son esprit, il les balança tous, et nuls ne lui convinrent. La journée se passa sans rien avoir arrêté ; il retourna à son logement, le paya, et fut en chercher un autre plus convenable et plus commode. Certain maintenant de ne pas manquer d'argent, et de pouvoir faire tous les sacrifices pour travailler à la liberté de son maître, il se coucha encore incertain de ce qu'il ferait, et répara par le sommeil ses forces épuisées par les fatigues morales qu'il éprouvait depuis vingt-quatre heures.

A son réveil, ses idées plus nettes se présentèrent à son esprit ; il lui en vint une dont il fut frappé ; elle lui fit entrevoir la possibilité de pénétrer dans le palais de l'Inquisition sans se compromettre et sans éveiller les soupçons. Il s'y arrêta sur-le-champ. Il se lève, étudie bien le rôle qu'il se propose de jouer, compose sa figure, son geste, son maintien, pour les approprier au personnage, et quand il se croit sûr de pouvoir tromper tous les regards par son apparente simplicité, et d'être en état de répondre à

toutes les objections, il sort, et se rend au palais de l'Inquisition : il était dix heures du matin. Il demande à parler au grand inquisiteur. Les gardes, les laquais, le regardent avec insolence. — Son éminence dort. — J'attendrai. — Vous attendrez! et de quelle part venez-vous? — De la mienne. — De la votre! jolie protection; mais enfin vous appartenez bien à quelqu'un, peut-être? — J'ai appartenu à don Estevan de Xerès. A ces mots le ton change : on le prend pour un délateur. — Entrez, mon ami, asseyez-vous, on va prévenir monseigneur; en effet on se hâte, on court, on revient presque sur-le-champ. — Monseigneur est en affaire dans ce moment, mais il vient de donner l'ordre à son secrétaire intime, le très-révérend père Jean Marie, du très-illustre ordre de saint Dominique, de vous entendre. Voulez-vous me suivre? — Je le veux bien. On lui fait traverser plusieurs appartemens magnifiques. Enfin il arrive à la porte du secrétaire : sa révérence, nonchalament couchée sur un sopha, achevait dévotement de prendre son chocolat. Il congédie une jeune dame qui lui tenait compagnie sans doute. — Allez en paix, ma chère sœur, et ne péchez plus; un

sourire est la réponse : elle sort. — Eh bien! mon enfant, vous appartenez donc à ce misérable Estevan. C'est un grand pécheur, n'est-il pas vrai ? c'est un chrétien nouveau, sa mère était juive, ne dites-vous pas tout cela ? Voulez-vous que j'écrive votre déposition ? — Très-illustre révérend... — Fort bien, mon ami ; mais ne tremblez donc pas, rassurez-vous, vous êtes ici dans le palais de la charité, de la miséricorde. — J'y comptais, illustrissime, quand j'y suis entré. Ah ! don Estevan ! il est cause de mon chagrin. Figurez-vous, très-illustre père, que nombre de fois il m'avait promis de me faire baptiser au Mexique : des affaires sans doute l'ont empêché de me tenir parole. — Dites son impiété, mon fils ; c'est un athée ; il se moque des sacremens. Eh bien ! mon cher enfant.... — Eh bien ! mon père, il m'avait assuré qu'il s'en occuperait en Europe : voilà qu'il vient d'être arrêté, et je ne suis point baptisé ; et si le malheur voulait que je vinsse à mourir, le pauvre Zamora irait tout droit en enfer. — *Bone Deus !* mon enfant, Dieu ne permettra pas un semblable désastre. Eh ! qui donc l'a fait arrêter ? — Je l'ignore, le gouvernement sans doute ; mais enfin, quand

je me suis trouvé de la sorte abandonné à moi-même, j'ai pensé que monseigneur le grand inquisiteur et toutes les personnes qui l'entouraient étaient des saints, que ce n'était qu'à eux que je pouvais m'adresser pour me tirer du malheur où je suis. — *Gloria patri et filio et spiritui santo.* Oui mon fils, oui mon cher enfant, nous vous tirerons des griffes du démon ; c'est le tout-puissant qui vous a conduit lui-même dans ses voies. — Ah! mon père, quelle joie! quel bonheur pour moi! Voilà cinquante portugaises: c'est le fruit de mon travail depuis mon enfance, que votre révérence veuille bien faire dire des messes avec cet argent pour l'avancement de mon salut. — Cinquante portugaises! *sit nomen Domini benedictum :* je vous instruirai, je vous apprendrai le catéchisme, je serai votre parrain avec ma nièce que vous avez vue tout-à-l'heure, et j'espère que son éminence voudra bien faire la cérémonie ; mais que faites-vous à présent? — Rien ; je suis sans place : je vous ai donné tout ce que j'avais, mais j'aime mieux jeûner que de manquer mon salut. — La simplicité de la colombe! il faut vous attacher au saint-office, mon cher fils, c'est là le chemin du

ciel. Que savez-vous faire? — Un peu la cuisine, un peu de jardinage, assez bien raser : je suis d'ailleurs actif et leste ; j'ai l'œil, l'oreille et la mémoire excellens. — Et la discrétion? — A toute épreuve. — A merveille ; et il sonne une petite clochette qu'il avait sur sa table. M. le majordome, dit-il à un homme qui était entré et se tenait respectueusement à la porte, ce jeune nègre est un catéchumène que son éminence et moi nous prenons sous notre protection spéciale, je vous le recommande : il travaillera à la cuisine, au jardin, où cela lui conviendra le mieux : je le remets à vos soins, faites-lui donner une chambre propre, ayez attention qu'il soit bien nourri, que rien ne lui manque enfin ; au reste, il rase à merveille, vous en préviendrez nos religieux ; et d'ailleurs dans de certaines circonstances cela pourra servir, vous m'entendez. Allez ; et vous, mon cher fils, suivez monsieur ; travaillez, priez, et ne tombez pas en tentation. Le majordome et Zamora mirent un genou en terre, et sa révérence les gratifia d'un *benedicat vos omnipotens Deus*.

Si Zamora eût osé se livrer à toute l'ivresse de sa joie, à quels transports ne se fût-il pas

abandonné ; mais il lui fallut la concentrer dans son cœur. Il lui tardait sur-tout d'informer le consul français de ce premier succès. Mais dans les premiers jours on pouvait épier ses démarches : la protection éclatante du père Jean Marie pouvait lui faire des jaloux parmi les subalternes. Il fallait ôter à la médisance jusqu'au plus léger prétexte de lui nuire. Il employa donc le premier mois à se concilier les esprits de la maison. Il était assidu au catéchisme du père Jean Marie ; il prévenait ses desirs, devinait ses intentions, allait au-devant de ses moindres vœux. Présenté par lui au grand inquisiteur, il avait su se rendre également agréable à ce prélat ; sans orgueil de cette faveur, ne faisant jamais sentir son crédit aux inférieurs, il s'était attaché à leur plaire ; il allégeait leurs travaux, faisait leurs commissions, buvait avec eux, cachait ou excusait leurs négligences, appuyait tous ces services de petits cadeaux ; enfin en peu de tems il se fit adorer, et dans tout le palais on ne jurait plus que par Zamora.

Mais c'était sur-tout de l'alcaïde et des gardes des prisonniers qu'il s'était appliqué à se bien faire venir. L'alcaïde avait une

maîtresse : il était jaloux. Zamora, en le remplaçant souvent, lui facilitait plus de liberté pour s'absenter. Les gardes étaient-ils fatigués de service, il veillait pour eux, passait les nuits à leur place. Etaient-ils réunis ? il les distrayait par des récits de ses voyages, par des histoires de son pays, et toujours quelques bouteilles de vin égayaient les veilles.

C'était beaucoup, mais enfin ce n'était rien pour lui. Déjà, grâce à la confiance dont il jouissait, et à son rasoir, il avait pénétré dans les cachots de plus de cinquante prisonniers, et le seul qu'il cherchait ne s'était pas offert à ses regards. Comment le découvrir ? à qui s'adresser ? la question même la plus indifférente pouvait tout perdre. Il avait cependant revu le consul. Celui-ci, ravi de son intelligence extrême, soutenait son courage, mais ne pouvait lui donner aucune lumière. La fatigante contrainte du rôle qu'il jouait depuis plus de quatre mois, et son inquiétude toujours croissante, le minaient insensiblement; il eut succombé peut-être, si le ciel ne fût venu à son secours.

Un matin qu'il se trouvait dans les dortoirs avec les gardes, le majordome apporta

un billet à l'alcaïde. L'alcaïde ordonna aussitôt à six gardes de prendre leurs escopétes. C'était le signal ordinaire que l'on allait conduire un prisonnier à la *mesa* du saint-office. Zamora les laissait partir, lorsque l'alcaïde lui dit : Viens avec nous, tu verras un quartier que tu ne connais pas encore. Ces mots le firent tressaillir. Il les suit. L'alcaïde ouvre une porte que jusques là Zamora avait toujours vue fermée. Ils montent à un étage supérieur, et parviennent à un dortoir moins obscur que celui de dessous. C'est le quartier des *Hidalgos*, lui dit l'alcaïde. Enfin ils arrivent à une chambre, les verroux se tirent, la double porte s'ouvre. On vous demande, dit l'alcaïde. Un homme sort ; c'est Estevan. Quel moment ! quelle surprise ! Estevan marchait les yeux baissés : il les soulève ; il voit...... Zamora, frémissant que le moindre geste ne les perde, porte un doigt sur sa bouche. Estevan comprend ce signe, et continue d'avancer sans donner la moindre marque d'étonnement. Zamora, rassuré par son silence, le laisse aller avec son escorte, et, profitant de la confiance qu'il s'est acquise dans la maison, retourne, pendant l'absence d'Estevan, vers le ca-

chot, dont la porte est restée ouverte, examine sa position, sur quelle partie extérieure du palais donne la fenêtre, combien de barreaux la garnissent, à quelle élévation elle est du sol. C'est sur le jardin : l'élévation peut être de cinquante pieds. Point de fenêtres indiscrètes ne donnent vers cette partie : c'est tout ce qu'il veut savoir. Il ressort. Personne ne l'a vu. Il redescend et attend le retour d'Estevan. Depuis long-tems Zamora s'était tenu prêt à tout évènement. Au bout de deux heures, Estevan repasse avec le même cortège. Il revoit Zamora, leurs yeux se rencontrent ; ils se sont tout dit. Zamora le suit. Arrivés à la porte de la chambre, Estevan rentré, l'alcaïde s'apprête à refermer les verroux. L'officieux Zamora lui épargne cette peine, et feignant d'employer un peu de force pour assujétir la porte intérieure, passe la main au travers du guichet par où l'on introduit les alimens du prisonnier, laisse tomber en dedans un billet, achève de refermer les portes, et s'éloigne avec l'alcaïde et les gardes. COURAGE, PATIENCE, SILENCE, ATTENTION, ET SUR-TOUT DÉCHIREZ QUAND VOUS AUREZ LU. Quel moment pour Estevan ! quelle joie pour Zamora !

Quand il fut redescendu, l'alcaïde lui dit : Il ne t'a pas reconnu ; je l'ai bien observé, il n'a pas fait le moindre signe d'étonnement. — C'est le passage subit de l'ombre au grand jour, répondit Zamora ; d'ailleurs quand il m'aurait reconnu, peu m'importe ; en venant ici j'ai fait mon devoir : qu'il fasse le sien. — C'est bien dit, reprit l'alcaïde ; mais à quand donc le baptême ? — Que sais-je ? dans trois ou quatre mois, m'a dit sa révérence : la maraine est allée à Madrid ; il attend son retour. Mais vous devez être fatigué, M. l'alcaïde ; montez chez moi : un verre de vin et un biscuit, cela vous remettra. — Allons, mon ami.

Le soir vint ; et Zamora, seul enfin, put se livrer à toute sa joie, et méditer sur ce qu'il lui restait à faire pour couronner par le succès une entreprise qu'il avait jusques là conduite avec tant de sagesse. Le pas le plus dangereux, pour ainsi dire, était heureusement franchi. Estevan le savait près de lui, il devait soupçonner son dessein, ils s'étaient vus enfin ; et nul soupçon n'avait éveillé la défiance. Il était donc sans alarme à cet égard. Mais quand se représenterait l'occasion de le revoir ? attendrait-il qu'on

rappelât Estevan à l'audience? cela pouvait être long : l'Inquisition est lente dans ses procédures. Son impatience le pressait d'agir; il aima mieux s'en reposer sur son adresse, sur la fortune qui déjà l'avait si bien servi, et enfin sur la protection du ciel, qui devait être favorable à l'innocence.

Dès le lendemain il fut dans le jardin qui se trouvait sous la fenêtre d'Estevan. Il y avait travaillé cent fois sans se douter qu'il fût si près de son malheureux maître. Le jardinier était accoutumé à le voir, et ne se mêlait en aucune manière de l'ouvrage qu'il pouvait faire : il savait que le père Jean Marie le protégeait; c'en était assez. Ce jardinier était un homme de soixante ans : il aimait l'eau-de-vie, et Zamora ne lui en laissait pas manquer. Sa femme n'avait que vingt-cinq ans. Zamora ne lui déplaisait pas; il était donc à-peu-près le maître dans la maison. Cette maison, au reste, il fallait la traverser pour entrer dans le jardin, mais la porte extérieure en donnait sur la rue. Les personnes seules attachées à l'Inquisition avaient le droit de passer par-là. La confiance du jardinier, la bienveillance de sa femme, la liberté nécessaire pour le travail, avaient

fait obtenir facilement à Zamora une double clef de cette porte extérieure. Le jour, la nuit, à toute heure enfin, il pouvait entrer dans ce jardin sans que personne s'en inquiétât, et il en était ainsi, pour ainsi dire, depuis son entrée dans la maison. Ce jour-là il ne s'occupa qu'à chercher à s'assurer laquelle des fenêtres qui donnaient sur cette façade était celle d'Estevan ; il avait eu l'attention de compter le nombre des portes qui donnaient sur le dortoir, et rapportant ce calcul aux fenêtres, il crut pouvoir être sûr de ce qu'il cherchait. Cependant il prit une bêche, et feignant de cultiver quelques fleurs, il siffla quelques mesures d'un air familier aux habitans des Indes occidentales. Il ne fut pas trompé dans son attente, et l'instant d'après, grâce au silence profond qui règne dans le palais de l'Inquisition, il entendit distinctement tousser Estevan en dedans de la fenêtre qu'il avait signalée comme devant être la sienne.

Tranquille alors sur cet objet, il s'attacha pendant quelques jours à aider les domestiques chargés de porter aux prisonniers leur nourriture le soir et le matin. Ils s'habituèrent si bien à cet aide, qu'ils prirent en peu de

tems l'usage de l'appeler quand cette distribution devait se faire. Elle avait lieu ordinairement à midi et à six heures du soir. Des gardes accompagnaient toujours ces domestiques; mais quel que soit la rigueur de la discipline intérieure dans les maisons de l'Inquisition, il arrive que là comme partout ailleurs un service journalier accoutume à l'indifférence ceux qui l'exécutent, et que le relâchement naît de la routine. Il trouva donc par ce moyen la facilité d'approcher quelquefois d'Estevan; mais le tems ne lui paraissait pas propice : les jours étaient trop longs encore. Il préféra d'attendre à l'automne, parce que l'obscurité du service du soir servirait mieux leur correspondance. L'automne arrive, et Zamora se décide. Il avait revu le consul; il lui avait fait part de son plan, en avait reçu l'argent nécessaire pour les préparatifs, et pour parer à tous inconvéniens. Enfin un soir, en passant à Estevan son souper par le guichet, il jeta adroitement un second billet : DEMAIN A LA MÊME HEURE, ATTENTION. Le lendemain au soir, à l'heure du service, il se rend à l'office. Ses camarades arrangeaient les portions sur les plateaux, pour les transporter.

Zamora se charge de la corbeille qui contient les pains. On part. En marchant, un des pains tombe de la corbeille, ou du moins l'on se figure qu'il en est tombé. Zamora le ramasse et le met sous son bras. La distribution se fait de porte en porte : à celle d'Estevan, Zamora passe le pain qu'il a ramassé. Jamais, a-t-il dit depuis, il ne ressentit d'inquiétude pareille à celle qu'il éprouva depuis l'instant où par sa feinte mal-adresse le pain roula de la corbeille, jusqu'à celui où il le passa à Estevan. Il l'avait habilement substitué dans l'office à celui qu'il y laissa, pour qu'il ne s'en trouvât point un de surplus à la distribution, danger à éviter dans une maison où la plus légère bagatelle prend un caractère de suspicion. Ce pain, en tout semblable à ceux des prisonniers, avait été fait chez le consul. Il contenait enfin une lime sourde. Tout dépendait qu'il arrivât à son adresse. Qu'on se peigne, s'il se peut, la situation du malheureux jeune homme jusqu'à ce qu'il soit assuré qu'Estevan le possède. Le passage subit de la plus vive des craintes à la joie extrême du succès lui fit une révolution si forte, que redescendu à l'office, il s'évanouit. On vole à son se-

cours, on lui prodigue les soins. Le père Jean Marie, informé de cet accident, vient lui-même. Il reprend ses sens, et en même tems sa présence d'esprit. Il attribue sa faiblesse à la chaleur extrême qu'il a fait pendant le jour, et au peu de nourriture qu'il a prise. Tout est écouté avec intérêt, tout est cru, et son secret est à couvert.

Il laissa à d'Estevan le tems nécessaire pour mettre à profit le secours de la bienheureuse lime. Les fêtes de Noel approchaient, et c'était cette époque que Zamora avait choisie : dans ces jours de solemnités, les religieux, fatigués de la longueur des offices, employant plus de tems à table pour se délasser de leurs pieux devoirs, sont par conséquent la nuit enveloppés dans un sommeil plus profond; alors aussi les nuits sont plus obscures, et Zamora s'était assuré qu'il n'y avait point de lune. L'avant veille de Noel, Zamora jette un troisième billet : SI VOUS ÊTES PRÊT, LAISSEZ DEMAIN A DINER DU VIN DANS VOTRE BOUTEILLE. La réponse fut exacte, c'était la veille de Noel. Le jour de cette fête Zamora eut plus de facilité encore pour sa correspondance : à l'heure du souper des prisonniers, la

majeure partie des hommes de service, les gardes et l'alcaïde étaient encore à l'église; Zamora jeta donc son quatrième et dernier billet : DEMAIN, ENTRE MINUIT ET UNE HEURE, JETEZ LA CORDE ET TENEZ-VOUS PRÊT. Un peloton de ficelle accompagna le billet.

Combien cette journée parut longue à Zamora et à son malheureux ami! que d'inquiétudes! que de réflexions tantôt sinistres, tantôt agréables! que d'incertitudes! que d'espérances! que d'anxiétés! Le soir vint enfin, l'office finit à six heures et demie : le grand inquisiteur, et la majeure partie des membres supérieurs de l'Inquisition, se mirent à table presqu'aussitôt. Le vin ne fut pas épargné; à neuf heures tous se séparèrent, à neuf heures et demie, tous étaient plongés dans le sommeil. L'alcaïde alors dit à Zamora: Tout dort, point de ronde cette nuit; je vais passer quelques heures chez dona Jacinte (c'était sa maîtresse). —A la bonne heure, répondit Zamora ; j'ai promis au jardinier et à sa femme d'aller souper avec eux, nous sortirons ensemble. L'alcaïde recommanda aux gardes de bien veiller : ils le promirent, c'est l'usage : une demi-heure

après ils dormaient profondément. Quand le chef manque à son devoir, il est rare que les subalternes fassent le leur. Zamora et l'alcaïde sortirent, et chacun fut où il était attendu. Zamora soupa avec le jardinier et la jardinière : il s'était muni d'excellent vin : la joie, les ris, les chansons, animèrent le repas; les rasades se succédaient; à onze heures le jardinier dormait sur la table ; la jardinière, que la présence de Zamora tenait éveillée, résista plus long-tems; ses paupières s'appesantirent enfin : Bacchus l'emporta sur l'Amour. Minuit sonne, Zamora éteint les lumières, s'échappe sur la pointe du pied, descend ; il est dans le jardin : l'obscurité était profonde ; il pleuvait à verse ; il court d'abord déterrer une échelle de corde qu'il avait cachée sous une couche de fleurs, dont lui seul prenait soin, sous prétexte qu'il la cultivait pour le père Jean Marie. Un peu troublé, il la cherche long-tems, il la trouve enfin; il vole au pied de la fenêtre; un léger coup de sifflet est le signal : une minute après il voit tomber la ficelle, il s'en saisit, y attache l'échelle de corde, donne une secousse. Il est entendu ; elle remonte, et l'échelle avec elle : plus le moment avan-

çait, moins il pouvait maîtriser son effroi. D'Estevan paraît enfin, descend : il ne lui reste plus que vingt pieds à parcourir ; il manque un échelon, il tombe. Cet accident imprévu rend à Zamora tout son courage ; il se penche sur son oreille : Etes-vous blessé? — Je ne le crois pas. — Pouvez-vous marcher ? — Je l'espère. — Avalez un peu de cet élixir, et fuyons. Estevan n'était qu'étourdi, il se relève ; ils traversent le jardin, la maison : ils sont dans la rue ; ils sont déjà loin. Zamora, sans parler, serre alors un moment d'Estevan dans ses bras ; il sent ses larmes inonder son visage : quelle éloquence dans ces premiers témoignages muets! Allons, lui dit Zamora, nous y sommes bientôt. Ils allaient entrer dans la rue qui borde le jardin du consul, un homme paraît. C'est l'alcaïde! Ah ! Dieu, quelle surprise ! — C'est-toi, Zamora ? et celui-ci ? je crois le reconnaître. L'instant est terrible, il est décisif. Zamora saisit fortement l'alcaïde par le bras, et lui applique un pistolet sur la poitrine. — Si tu parles, la mort : si tu te tais, dix mille francs. — Ni l'un ni l'autre ; tu fuis, que je t'accompagne, c'est tout ce que je veux. Zamora hésite. — Sois sans crainte ; j'ai tout perdu,

Jacinte est infidelle, elle n'est plus : Lisbonne m'est affreux. — Viens, répond Zamora. La rencontre, l'entretien, la résolution, la rapidité de tous ces mouvemens, surpasse celle du récit : ils touchent au jardin du consul, ils entrent, la porte est refermée, l'escalier franchi : ils sont dans sa chambre, ils sont dans ses bras, ils sont libres enfin.

Dieu éternel ! entends l'ardente prière d'un malheureux, s'écria Estevan prosterné : charge-toi de la récompense de Zamora, toi seul dans l'univers peux le payer de ses bienfaits. Comment peindre les transports, le délire, les caresses, les épanchemens, les mots cent fois interrompus de ces trois amis ? Estevan devait à l'un la liberté et sans doute la vie ; il devait à l'autre la conservation de sa fortune. Comment ai-je mérité tant d'amour, s'écriait-il à chaque instant ? — N'êtes-vous pas mon père, disait Zamora ? — N'êtes-vous pas un honnête homme, disait le consul ? Ils s'embrassaient, et leurs larmes coulaient. Ainsi se passa cette nuit : ils écoutèrent avec une avide curiosité le détail de tout ce qu'avait fait Zamora pour arriver à son but. Quelle adresse ! quelle présence d'esprit ! quel secret ! quelle patience ! Il lui

fallut se répéter vingt fois, ils ne se lassaient point de l'entendre. — Et vous, d'Estevan, combien vous avez souffert! — Du jour où je revis Zamora, l'espérance reprit ses droits, et je cessai de souffrir; mais pourquoi cette arrestation? qu'avais-je fait? quel était mon crime? — Vos juges ne vous l'ont pas dit? — Disent-ils quelque chose! — Vous êtes sauvé : oubliez vos malheurs, oubliez vos vils ennemis, ils ont payé bien cher leur scélératesse. Mon intention, en dépouillant votre indigne hôte du butin qu'il vous avait volé, et dont il croyait s'assurer la jouissance en vous envoyant à l'autodafé, empêcha ce monstre de tenir à son fils les promesses qu'il lui avait faites; ce détestable complice s'en vengea par un parricide : la fuite le déroba au châtiment; il traversa l'Espagne, gagna la France, et là de nouveaux forfaits le conduisirent à l'échafaud : c'est en mourant qu'il déclara le crime que son père et lui avaient commis à votre égard. Cette déclaration authentique m'est parvenue; et si le ciel n'eût secondé Zamora, je l'eusse adressée au grand inquisiteur. En eût-il fait usage? je l'ignore; mais Dieu, dans sa sagesse souveraine, en a jugé autrement, puisqu'il

a pris d'autres voies pour sauver l'innocence. Il ne nous reste plus qu'à vous déposer dans un pays où vous soyez à l'abri de l'envie et du danger. J'ai tout préparé : un vaisseau français, dont l'équipage est à mes ordres, vous attend. Cet écrin et ces billets, que l'adresse de Zamora a soustraits à vos ennemis, vous mettront pour long-tems à l'abri du besoin ; je me charge de veiller ici au reste de votre fortune, et j'espère vous en sauver une bonne partie du moins : laissons cependant passer la première effervescence qui va naître de votre évasion. Vous ignorez peut-être que dans les principes de l'Inquisition votre mort seule pourrait l'expier ; vous êtes en sureté chez moi, ma maison est inviolable ; vous avez l'un et l'autre besoin de repos, nous choisirons l'instant, et moi-même je vous conduirai à bord.

Le soleil était levé depuis long-tems, qu'ils étaient encore ensemble. L'alcaïde, qu'ils avaient assez naturellement oublié, revint à leur pensée. En arrivant, deux mots avaient suffi pour instruire le consul ; il avait remis cet homme entre les mains de son valet de chambre, en lui recommandant de veiller sur lui. Zamora fut le voir. Je t'attendais,

lui dit l'alcaïde : je n'irai pas plus loin, une fièvre dévorante me consume ; j'ai perdu tout ce qui m'attachait à la vie. L'infidelle... que te dirai-je ? l'amour.... la vengeance.... Oh! la vengeance, si les hommes savaient de quels remords elle est suivie!

Le malheureux! dès le même jour un délire violent s'empara de lui. Jacinte! infidelle Jacinte! répétait-il dans son transport : le surlendemain ses forces s'affaiblirent, tous les secours furent inutiles; il mourut. Pour se dérober à des explications dangereuses, on l'enterra sans bruit dans la chapelle du consul, et il passe encore pour constant, à l'Inquisition de Lisbonne, qu'il a favorisé d'Estevan dans son évasion, et a disparu avec lui.

Cependant le consul laissa passer quelques jours, et fit ensuite circuler sourdement le bruit que don Estevan et Zamora avaient été apperçus dans les montagnes de l'Aletenjo, se dirigeant sur Beja, dans l'intention de gagner le petit port de Lagos, afin d'y chercher sans doute des moyens de s'y embarquer. Cette nouvelle, en passant par plusieurs bouches, acquit une certaine autorité, et toute l'attention des familiers de

l'Inquisition se tourna vers ce côté : c'est ce que le consul avait prévu ; et depuis lors quelques espions, que l'on avait cru remarquer dans les environs de son hôtel, disparurent tout-à-fait. Il profita de cet instant de calme. Le capitaine de vaisseau était prêt ; il mit à la voile, sortit du Tage, et resta en panne près du cap de la Rocca. Le consul sortit le soir, ayant derrière sa voiture Estevan et Zamora, qu'il avait revêtus de sa livrée, et se rendit à Cascaes. La chaloupe du navire l'y attendait ; il s'y embarqua, et conduisit lui-même au vaisseau les deux fugitifs, qu'il recommanda vivement au capitaine, et lui confia officiellement comme devant répondre de leur salut au gouvernement français. Enfin, après avoir soupé pour la dernière fois ensemble, et s'être tendrement embrassés, ils se séparèrent. La chaloupe ramena le consul à terre, et il regagna Lisbonne, sans que personne soupçonnât le motif de ce court voyage. Le vaisseau, de son côté, n'attendit que le retour de la chaloupe pour faire route ; elle fut heureuse. Après dix jours de traversée, il entra dans la rivière de Bordeaux, où il débarqua don Estevan et Zamora, qui, l'un et

l'autre, avaient juré de ne jamais se séparer, et de renoncer à l'Espagne pour toujours : serment qu'ils ont fidèlement tenu.

Voilà donc un prisonnier assez heureux pour être parvenu à s'évader des cachots de l'Inquisition ; mais combien ces exemples ont été rares, et quels hommes peuvent se flatter de réunir en leur faveur des circonstances égales à celles dont le concours servit si bien don Estevan ! Il semble que le ciel ait agi de concert avec l'héroïsme de l'amitié pour sa délivrance, et que Dieu ait voulu par ce trait rappeler aux inquisiteurs que sa providence déconcerte, quand il lui plait, les vœux des méchans, lorsqu'ils se liguent contre l'innocence. Leçon terrible ! parce que ces sortes d'aventures sont le prélude de la vengeance céleste ; mais leçon perdue pour les inquisiteurs. Dans leur empire, ils avaient asservi jusqu'aux rois, et dans leur orgueil, ils se flattaient de tenir Dieu même dans leur dépendance.

LIVRE X.

L'on a souvent répété que si les rois d'Espagne et de Portugal protégèrent ou feignirent de protéger l'Inquisition, ce fut un effet de leur politique. Mais si l'on entend par politique le jeu de tous les ressorts capables de favoriser l'accroissement du pouvoir monarchique, on peut affirmer, ce me semble, que l'Inquisition était le plus grand obstacle au mouvement de ces ressorts. Est-ce régner, en effet, que d'avoir dans ses états une puissance indépendante du trône? que dis-je? supérieure même à l'autorité royale? Entre-t-il, par exemple, dans les vues politiques d'un monarque de régner par l'amour? Mais de quelle ressource peut être à l'exécution d'un semblable projet l'existence d'une institution dont le bras de fer pèse sur toutes les classes de l'état, et ne laisse au souverain aucune liberté de venir au secours de ceux dont il voudrait posséder les cœurs? Met-il sa politique à se

faire craindre ? Mais si ce motif lui fait caresser un corps habile dans l'art de perfectionner tous les systêmes de terreur, ne redoute-t-il pas de lui dévoiler à lui-même sa propre faiblesse? et lorsque l'on veut se faire craindre, est-il de la politique de montrer que l'on n'a pas en soi les moyens suffisans pour y parvenir? La politique lui inspire-t-elle de tendre au despotisme ? Comment y réussira-t-il, s'il laisse à ses côtés un pouvoir toujours maître de diriger les opinions, toujours à portée d'ordonner la rebellion au nom de Dieu, et de commander le crime au nom du fanatisme ? Enfin un monarque généreux fonde-t-il sa politique sur la prospérité de ses sujets, sur la noblesse de ses conquêtes, sur le plus grand essor du commerce, des arts et de l'industrie ? Alors quel intérêt peut-il avoir à souffrir qu'aux portes de son palais même, une corporation proscrive sans appel toutes les idées libérales, prêche la lâcheté si elle y trouve son avantage, frappe de mort toutes les connaissances, retienne par la frayeur tous les étrangers hors des limites de son empire, et travaille à éterniser la misère générale avec non moins d'activité, qu'il travaille lui-même à faire

naître la félicité publique ? Dans quelque position que l'on veuille supposer les anciens rois d'Espagne, il n'en fut aucune, ce me semble, où l'on puisse dire qu'il était de leur politique de protéger l'Inquisition. L'on appelle peut-être politique les ménagemens que leur dictait la crainte personnelle qu'ils en avaient eux-mêmes ; mais s'il en était ainsi, ce ne serait pas là ce me semble de la politique, ce serait de la pusillanimité ; une semblable politique n'est pas celle d'un roi, c'est celle d'un esclave. Au reste, si la faiblesse de ces rois et l'audace du saint-office sont deux phénomènes, il en est un plus extraordinaire à mon avis, c'est que dans un aussi long espace de siècles, il ne se soit pas trouvé un de ces chefs d'Inquisition assez ambitieux pour prétendre à l'autorité suprême. Une preuve, je dirais presque mathématique, de la crapuleuse ignorance des inquisiteurs en général, c'est que parmi tant d'hommes si superbes, si despotes et si barbares, il n'en fût pas un d'un assez grand caractère pour employer à son profit tant d'élémens de révolution que la crédulité populaire mettait à leur disposition. Charles-Quint et Philippe II sont jugés en Europe ; mais le jugement de

l'Europe, à leur égard, n'est pas celui de l'Espagne : à ses yeux ce furent de grands hommes. Si les successeurs des monarques à grand caractère sont des princes faibles, ou ils se traînent servilement sur leurs traces, ou bien ils imitent sans discernement jusqu'à leurs fautes : tout est bien, selon eux, parce que leurs devanciers agirent de telle manière. Charles-Quint et Philippe II avaient protégé l'Inquisition : ce fut un arrêt sacré pour Philippe III, Philippe IV et Charles II. Les deux premiers virent entre leurs mains se démembrer cette grande monarchie ; le troisième passa sa vie à faire son testament ; mais ces trois princes crurent savoir régner, parce qu'à l'exemple de Philippe II, ils sollicitèrent du grand inquisiteur la grâce de les rendre témoins d'un autodafé. En effet, ce Philippe II, en arrivant à Valladolid, en 1559, apprend que peu de jours avant on y avait célébré un autodafé, où trente malheureux avaient été brûlés. Il fait prier le grand inquisiteur de lui donner une seconde représentation d'une aussi *belle fête :* ses vœux furent exaucés. Philippe II vit brûler quarante de ses sujets. Un seul se jeta à ses pieds pour lui demander la vie, il la lui refusa.

Philippe III et Philippe IV mendièrent la jouissance d'une semblable cérémonie, et l'obtinrent; l'un à Cuença, l'autre à Murcie. L'on agit plus poliment avec Charles II; l'on transporta le spectacle de Tolède à Madrid, pour qu'il pût le voir sans se déplacer. Philippe V, qui commençait une dynastie nouvelle, ne crut pas devoir déroger à de si *nobles* exemples; il permit, en 1720 et 1721, deux autodafés dans sa capitale. Louis Ier ne régna qu'un an, mais du moins un autodafé *illustra* cette année. Ferdinand VI et Charles III en ont également vu sous leurs règnes. Il y en eut un, en 1763, à Uerena; il y en eut un, en 1778, où parut le célèbre Olavidé; enfin, ce n'eût pas été le dernier sans doute. On verra, à la fin de cet ouvrage, des procès commencés à une date très-récente, et non terminés. La traduction en a été faite sur les pièces originales : ces pièces serviront à prouver que l'Inquisition était encore dans toute sa vigueur à l'époque où le décret de sa majesté l'empereur et roi l'a foudroyée, et démontreront combien ceux qui prétendaient qu'elle était depuis long-tems réduite à la nullité, en Espagne, étaient dans l'erreur.

J'ai montré jusqu'à présent l'influence générale que depuis son origine elle avait eue sur les grandes puissances de l'Europe; je suis entré dans quelques détails sur son organisation intérieure et sur sa conduite arbitraire envers les malheureux qu'elle traînait devant ses tribunaux; j'ai tracé rapidement le tableau de sa constance à faire germer dans le peuple les préventions, les préjugés, la crédulité, le fanatisme; j'ai indiqué les motifs de cette conduite, dont le but était de retarder les progrès des lumières, et j'ai établi sur l'état de langueur où les lettres, les arts et l'industrie étaient réduits en Espagne et en Portugal, la preuve de ses coupables succès; il ne me reste plus qu'à dire un mot de l'empire qu'elle n'exerça que trop souvent dans le conseil des rois, et à rappeler la vengeance qu'elle tira de quelques ministres courageux qui tentèrent de lutter contre elle.

Mais avant de me livrer à ce dernier examen, je crois que c'est ici la place de répondre d'avance à une objection que l'on pourrait me faire. Il n'est pas présumable que, dans le siècle où nous vivons, quelque voix s'élève pour prendre la défense d'une

semblable institution ; mais il est telles réflexions que le lecteur pourrait faire, qui peut-être le rendraient incertain sur le jugement qu'il desirerait en porter, et il serait à craindre que si elles n'étaient combattues, elles ne diminuassent dans son esprit l'horreur qu'elle doit nécessairement inspirer.

J'ai dit qu'elle nuisit au progrès des lumières, et qu'elle fut funeste aux lettres, aux arts et à l'industrie ; l'on m'objectera que depuis son établissement, les lettres, les arts et le commerce fleurirent en Italie ; et si cette objection restait sans réponse, on pourrait en conclure que s'il en fut autrement en Espagne, il faudrait en chercher la cause ailleurs que dans l'Inquisition, puisqu'elle n'a point produit en Italie le mal que je lui attribue au-delà de Pyrénées.

La raison en est simple ; c'est que sa position, dans l'une et l'autre contrée, fut entièrement différente, et que par la nature même des choses, il était impossible que cela ne fût ainsi. Les papes créèrent l'Inquisition ; les rois d'Espagne et de Portugal l'adoptèrent ; mais les papes se gardèrent bien de commettre la faute de la laisser indépendante de leur autorité en Italie : ils s'en

déclarèrent les chefs, ils en furent les grands inquisiteurs nés. Donc la conduite de l'Inquisition en Italie dut nécessairement prendre sous chaque pontificat la nuance du caractère de l'homme dont les mains tenaient les clefs de saint Pierre. Fougueuse, emportée, téméraire, tyrannique sous les pontifes dont l'esprit turbulent, audacieux et despote usait de tous les moyens pour subjuguer les volontés et perfectionner leur systême de puissance universelle : modérée, souple, adroite, astucieuse, hypocrite sous les papes dont la timidité naturelle les invitait aux ménagemens, leur faisait redouter de heurter les opinions, leur dictait une politique plus douteuse, plus lente, plus soumise aux circonstances, plus dépendante des évènemens dont ils étaient ou témoins, ou spectateurs : insolente, superbe, cruelle, sans frein et sans pudeur sous ceux des héritiers de saint Pierre, dont le bras faible et languissant laissait flotter les rênes de leur empire, dont l'inertie abandonnait le gouvernement au népotisme, aux cardinaux, à la prélature, et qui dans leur faiblesse se flattaient de régner, parce que l'on régnait à leur place : sans crédit, sans mouvement, sans influence, nulle enfin sous

les vicaires de Jésus-Christ, que le goût des lettres, le penchant pour le faste, l'amour des arts, celui des plaisirs peut-être, rapprochaient davantage de l'humanité, rendaient plus sensibles à ses maux, plus compâtissans à ses faiblesses, plus indulgens à ses erreurs, et disposaient le génie à recevoir avec plus de fruit les conseils de la sagesse, les rayons de la lumière, les inspirations de la vérité. En Espagne, au contraire, elle n'éprouva jamais de ces sortes d'interrègnes, si je puis m'expliquer ainsi. Indépendante des monarques, peu lui importait de quel caractère la nature les eût doués. Marchant constamment à son but, quelque fût le caractère de ces rois; les adulant, s'ils la caressaient; s'en faisant redouter, s'ils tentaient de la gêner; elle était toujours la même, quelque fussent les époques : rien ne la distrayait de son objet essentiel, celui de régner par l'opinion, le mensonge et la terreur, et par conséquent son influence sur les destinées de l'Espagne et la conduite du peuple fut égale dans tous les tems. Et si, comme je l'ai démontré, ses principes avaient besoin de l'ignorance pour éterniser son pouvoir, il est évident que tous les maux que cette ignorance entraîne après

elle, sur-tout quand elle est réduite en système, doivent lui être imputés, et sont de fait son ouvrage.

Si, par ses formes constitutionnelles, en Espagne, elle était indépendante du souverain, il n'en était pas de même en Italie, où elle était forcée de reconnaître dans le souverain son chef suprême : elle y était donc passive du gouvernement. Croit-on que lorsqu'il plut aux papes d'accueillir en Italie les Grecs, propriétaires des connaissances de l'antiquité, et bannis de leur patrie par les conquêtes de Mahomet II, elle eût osé blâmer cette hospitalité généreuse, dont les effets eurent par la suite une importance bien plus grande que les souverains pontifes ne le prévoyaient sans doute? Mais transportons la scène sur un autre théâtre; supposons pour un moment que ces Grecs eussent choisi pour asile l'Espagne au lieu de l'Italie, pense-t-on que la faveur des rois les eût mis à l'abri des alarmes que leur présence eût inspirées à l'Inquisition, et ne devine-t-on pas aisément le sort qu'elle eût réservé à des hommes dont l'arrivée eût fait entendre pour la première fois à ces contrées Platon, Marc-Aurèle et Lucrèce? Lorsqu'il

plut aux papes de la maison de Médicis, et à quelques autres pontifes dont le génie les imita, d'ouvrir aux beaux-arts tous les sentiers de la gloire, des honneurs et des richesses; lorsque Bembo, Sadolet, Lascaris et tant d'autres commencèrent l'illustration des lettres en Europe, quelle Inquisition italienne eût osé s'élever contre cette révolution que les quatorzième et quinzième siècles opérèrent dans les esprits? Certains papes, protecteurs de ces nouveautés, ne lui eussent-ils pas imposé silence? Ne lui fallait-il pas enfin choisir ses momens quand elle voulait sévir; et si, par exemple, elle condamna Galilée, ne puisa-t-elle pas cette audace dans le caractère inquiet et fanatique de Paul V, tandis qu'elle n'eût pas même osé s'occuper du système de ce philosophe, si le ciel l'eût fait naître sous Léon X ou Benoît XIV?

Ainsi donc, si les arts et les lumières fleurirent en Italie, malgré l'Inquisition, ce fut parce que les papes en étaient les chefs suprêmes, et qu'ils avaient le pouvoir de la retenir ou de l'enchaîner, suivant l'espèce de génie dont il étaient dominés. Si, au contraire, en Espagne les lumières ne péné-

trèrent qu'à peine, si, à l'époque de la dernière conquête, elles y étaient encore dans l'enfance, ce fut parce que la puissance de l'Inquisition résidait toute entière en elle-même et n'empruntait rien de l'autorité royale. En Italie, elle était réduite à se ployer aux circonstances; en Espagne, les circonstances étaient ses esclaves, et leurs résultats toujours soumis à ses volontés.

Quant à son influence sur l'industrie ou le commerce, il suffit, pour en distinguer les nuances, de réfléchir un moment à la différence de l'organisation politique dans les deux états. En Espagne, depuis Ferdinand et Isabelle, toute la péninsule était réunie sous un même chef. Je dis toute la péninsule, car la conduite et les principes de l'Inquisition, en Portugal, ayant été les mêmes que ceux de sa voisine, il n'y a point de différence à établir. Les Maures avaient appris l'industrie aux Espagnols et aux Portugais; les courses lointaines de ces deux peuples conquérans et voyageurs les avaient instruits dans le commerce. Quels ennemis détruisirent en Portugal et en Espagne les familles mauresques? Ce fut bien moins le glaive de la guerre que les bûchers des

inquisiteurs ; car le glaive de la guerre ne frappe que pendant un jour, et les bûchers de l'Inquisition, une fois allumés, ne s'éteignirent plus. En dévorant sans relâche ces malheureux, elle effaça des milliers de races de laboureurs, d'ouvriers, d'artisans, et enleva aux Espagnols les maîtres qui les avaient formés. Comment les aurait-on remplacés ? Eut-ce été par les indigènes, toujours attentifs à ne pas s'enrichir, dans la crainte d'éveiller la cupidité de leurs bourreaux ? Eut-ce été par l'industrie étrangère ? Mais quels étrangers, instruits du danger toujours renaissant pour eux en Espagne, eussent eu l'imprudence de s'y exposer ? Sans doute la conquête du nouveau monde, sans doute l'exploration des côtes de l'Afrique et de l'Asie stylèrent les Espagnols et les Portugais au commerce ; mais quels supplices frappèrent jusqu'au dernier des Mexicains et des Péruviens ; quels spectacles de mort éloignèrent les Indiens des comptoirs portugais, et les enhardirent à se jeter dans les bras des autres nations européennes ? Ces supplices, ces spectacles n'appartiennent-ils pas à l'Inquisition ? N'est-ce point à elle que l'Espagne et le Portugal doivent s'en pren-

dre, si les autres nations s'enrichirent de leurs découvertes ? La faute n'en est-elle pas toute entière à la sanglante intolérance et à l'absurde imprévoyance de ces moines inquisiteurs, aussi cruels qu'impolitiques ? Quel aspect différent présente l'Italie ! Cette belle contrée, long-tems divisée en une foule d'états plus ou moins grands, régis par des lois diverses, soumis à des gouvernemens distincts, animés par des intérêts souvent opposés, peu d'accord en fait d'opinions politiques, souvent armés les uns contre les autres par esprit de rivalité ; l'Italie, dis-je, couverte des enseignes de la démocratie, des oriflammes de la féodalité, des livrées de l'oligarchie, des bannières du sacerdoce, dont les couleurs incohérentes et bizarres indiquaient la place que vingt peuples occupaient sur son fertile territoire ; l'Italie, par la nature même de cette organisation, ne laissait à l'Inquisition ni les mêmes ressources, ni la même latitude qu'en Espagne : son action manquait d'unité ; ses moyens étaient divisés comme les états ; ses projets de domination, circonscrits dans vingt cercles différens, ne pouvaient avoir cet accord, cette harmonie nécessaire à leurs succès, et ses

forces, modifiées par le contraste des gouvernemens, ne trouvaient point de centre capable de leur imprimer une action uniforme. Plus les états sont petits, plus les corporations sont près de l'œil des gouvernemens; et s'ils s'apperçoivent que leur influence et leurs vués soient nuisibles à la patrie, la répression en est rapide. Nous avons vu la longue impuissance de l'Inquisition à Venise, et le commerce et l'industrie toujours protégés contre elle. Si à Milan elle fut moins surveillée, il fut cependant telles circonstances où la raison d'état ne fléchit pas devant ses caprices, et où la puissance nationale l'atteignit. Qui ne sait que Mathieu Galéas, après avoir dédaigné ses excommunications vingt fois répétées, la brava jusques dans le tombeau? quel roi d'Espagne en fit autant? A Florence, dès le milieu du quatorzième siècle, ne punit-on pas le grand inquisiteur Pietro Aquila, dont l'insolence menaçait les citoyens, et dont l'avarice les dépouillait? Les fastes des Castilles offrent-ils un exemple semblable? Dans les longues guerres que l'ambition suscita entre les Pisans et les Florentins, l'Inquisition s'avisa-t-elle de prétendre à y jouer le même rôle qu'elle s'ar-

rogea tant de fois sur les bords du Mançanarès ? et lorsque les Médicis réunirent autour d'eux tous les élémens des connaissances humaines, cria-t-elle à l'athéïsme comme elle osa le faire dans tous les tems à l'Escurial, au moindre signal de la plus légère innovation ? Elle fut donc moins funeste à l'Italie qu'à l'Espagne, non pas que les inquisiteurs y fussent plus éclairés, plus humains, plus philosophes, mais par le morcellement forcé de ses moyens, par la désunion inévitable de ses ressorts, et par la contradiction constante que la diversité des régimes faisait éprouver à l'uniformité de cette influence qu'elle exerçait ailleurs. Revenons maintenant à celle qu'elle eut sur les conseils des rois.

Le caractère impérieux de Philippe-le-Bel est généralement connu, et l'on sait assez que ses principes despotiques s'accordaient volontiers avec ceux de l'Inquisition ; mais lorsqu'elle blessait son autorité, son orgueil s'en irritait, et sa prédilection pour elle se taisait devant le sentiment de la prérogative royale. Le savant historien du Languedoc rapporte que les prélats, les ecclésiastiques, les comtes, les barons, tous

les notables enfin de ce pays, s'unirent pour porter plainte à Philippe-le-Bel des injustices, des vexations, des cruautés exercées par le frère Foulques de St.-Georges, dominicain, inquisiteur de la foi à Toulouse. Le roi rendit un édit, pour mettre un terme à ces désordres, et ordonna la destitution de cet inquisiteur. Le conseil de l'Inquisition n'y eut aucun égard, et prorogea les pouvoirs de Foulques. Philippe-le-Bel, furieux de cette résistance, envoya sur les lieux le vidame d'Amiens et l'archidiacre de Lisieux, pour enjoindre aux sénéchaux de Toulouse, de Carcassonne et d'Agen, de se charger des prisons et des prisonniers de l'Inquisition, et d'interdire toutes fonctions à Foulques. Les Dominicains tremblèrent; ils se rendirent à la cour, se glissèrent chez tous les membres du conseil, les caressèrent, les flattèrent, les trompèrent. Ils étaient, disaient-ils, victimes de la calomnie : leurs actes ne respiraient que la charité, que la douceur, que le bien de la religion ; ils étaient les consolateurs, les bienfaiteurs du peuple. Le conseil, enfin séduit par eux, calma les ressentimens du prince. Guillaume de Morières remplaça Foulques ; les inqui-

siteurs triomphans revinrent en Languedoc: toute la noblesse, tout le clergé, tous les notables se virent réduits au silence, et les supplices recommencèrent.

L'Inquisition ne put jamais être établie à Naples : j'en ai dit ailleurs les raisons ; mais cela n'empêchait pas les papes d'envoyer fréquemment des commissaires particuliers dans ce royaume, tirés de l'ordre de saint Dominique, et ces inquisiteurs ambulans y faisaient des exécutions. S'il s'élevait quelques réclamations, et s'ils craignaient qu'elles ne fussent portées au pied du trône, ils s'emparaient de toutes les avenues, prodiguaient l'or, captaient la bienveillance des ministres, et Limborch nous apprend que, grâce à cet astuce infatigable, tant que la maison d'Anjou régna, l'Inquisition subsista dans ce royaume, sinon de droit, du moins de fait.

Selon M. de Thou, lorsque la révolution des Pays-Bas, dont l'origine prit sa source dans l'édit rendu par Charles-Quint pour établir l'Inquisition en Flandres, se prononça d'une manière sérieuse, et que les confédérés, commandés par Henri de Brederode et Louis de Nassau, furent entrés

dans Bruxelles, Philippe II consulta les inquisiteurs de Madrid sur ce qu'il avait à faire. Ils déclarèrent qu'en général et en particulier tous les peuples des Pays-Bas et tous les ordres et états de la Flandres étaient apostats, hérétiques et criminels de lèze-majesté; non-seulement ceux qui s'étaient ouvertement séparés de Dieu, de la sainte église et de l'obéissance due au roi, mais encore ceux qui, se disant catholiques, avaient manqué à leur devoir, et par une fausse prudence ne s'étaient point opposés aux entreprises des sectaires, et ne les avaient point réprimés comme il eut été très-facile dans le commencement. Ils déclarèrent en outre que tous les nobles qui avaient présenté au prince des requêtes et des plaintes contre la sainte Inquisition, étaient criminels de lèze-majesté divine et humaine. Philippe II agit conformément à leurs décisions, et perdit les Pays-Bas. « Qu'y a-t-il, répondirent les états de La » Haye, en 1590, aux députés de la diète » de Francfort sur le Mein, qu'y a-t-il de » plus odieux, de plus insupportable pour » les peuples, que cette Inquisition, digne » invention de la barbarie, que l'Espagne

» veut introduire sous un faux prétexte de
» religion ? Qu'y a-t-il de plus impie que
» de défendre aux fidèles l'usage de la pa-
» role de Dieu et la lecture des livres saints,
» pour y substituer des condamnations de
» propositions et des anathêmes, pour en
» imposer aux gens simples ; que d'établir
» une juridiction altérée de sang, et un
» tribunal qui sappe tous les fondemens de
» la liberté chrétienne ? A quoi tendent
» toutes ces nouveautés ? on veut abolir les
» droits les plus sacrés, les privilèges, les
» libertés, les coutumes et les lois des peu-
» ples, etc. » Telle était l'exaspération à laquelle l'impolitique confiance de Philippe II dans l'Inquisition avait porté tous les esprits.

On peut se rappeler d'avoir vu dans le cours de cette histoire avec quelle perfide adresse l'Inquisition de Portugal réussit à empêcher le bannissement des nouveaux convertis, mesure que le gouvernement était prêt à adopter pour calmer l'effervescence populaire, excitée par un vol de vases sacrés, imputé à quelques individus de cette classe si persécutée, et que dans la suite on découvrit avoir été commis par un ancien chrétien. L'Inquisition d'Espagne suivit une

marche toute contraire relativement aux Maures. Ce fut elle dont l'influence arracha à Philippe III ce fameux et funeste édit de 1609, qui leur ordonna, sous peine de mort, de sortir de toute l'étendue de l'Espagne. Cependant, malgré cette apparente contrariété de conduite, il ne faudrait pas croire que ces deux Inquisitions fussent divisées de principes : toutes deux ne firent que marcher au même but par des chemins divers; la cupidité fut leur motif commun. L'Inquisition de Lisbonne ne voyait dans le bannissement des chrétiens nouveaux que la diminution de ses spoliations; l'Inquisition d'Espagne n'envisageait que l'espoir d'hériter tout-à-coup de la dépouille des Maures. La première voulait s'assurer de l'avenir, l'autre ne s'occupait que du moment présent. Quoi qu'il en soit, cet édit, si funeste à la prospérité de l'Espagne, et qui lui ravit dans un seul jour un million d'hommes industrieux, fut dicté par l'Inquisition. Elle intimida, subjugua ou corrompit tous les membres du conseil, selon la connaissance qu'elle avait ou du caractère, ou des passions, ou de la vénalité des différens membres qui le composaient. Un

seul eut le courage de s'élever contre un projet si désastreux : ce fut le duc d'Ossuna. L'Inquisition lui en fit un crime capital; elle l'accabla de persécutions ; elle mit en jeu tous les ressorts pour le perdre ; et s'il échappa à sa vengeance, il ne le dut qu'à son crédit, à sa haute naissance, et au rang que sa famille occupait dans l'état.

Sous Charles II, lorsque les vexations et les cruautés de l'Inquisition, portées à un excès dont il est impossible de se faire une idée, eurent enfin soulevé tous les esprits, et que les ministres, au risque de compromettre leur propre tête, appelèrent sur cet objet l'attention du monarque, il ordonna que son conseil examinerait les abus sans nombre reprochés à ce tribunal. Don Joseph de Ledesma fut chargé de les exposer dans un mémoire. L'auteur du voyage en Espagne, que j'ai cité ailleurs, rapporte quelques fragmens de cet ouvrage, dignes d'être rappelés.

« Il résulte, dit Ledesma, des plaintes formées par les conseils et les tribunaux particuliers contre le saint-office, que dans tous les domaines de votre majesté où ce tribunal de la foi est établi, les inquisiteurs ont constamment travaillé avec un zèle infa-

tigable à troubler les autres juridictions pour étendre la leur.

» A peine ont-ils laissé le moindre exercice à la justice royale, et l'ombre de l'autorité à ceux qui sont chargés de l'administration. Il n'est aucune affaire, quelqu'étrangère qu'elle soit à leur institut, dont ils n'ayent l'art, sur le plus léger motif, de s'approprier le jugement. Il n'est point de particulier, quelque indépendant qu'il soit de leur autorité, qu'ils ne traitent comme leur vassal immédiat, le soumettant à leurs ordres, à leurs censures, à leurs prisons, à des amendes et même à l'infamie. La plus légère offense faite au moindre de leurs domestiques, ils la punissent comme un crime de religion; ils ne se bornent pas à exempter de toute contribution publique les biens et les personnes de leurs ministres, ils étendent leurs privilèges jusqu'à faire jouir de toute immunité les maisons qu'ils habitent; de sorte que les coupables qui vont s'y réfugier sont à l'abri des poursuites de la justice, parce qu'à la moindre démarche des juges préposés par votre majesté, le saint-office fait usage contre eux des menaces ecclésiastiques.

» On en a vu un exemple frappant dans la

ville de Cordoue. Un nègre, esclave de l'ancien trésorier du tribunal, s'introduisit pendant la nuit dans une maison voisine de celle de son maître, pour satisfaire la passion désordonnée qu'il avait pour une esclave. La dame de la maison, ayant entendu quelque bruit, et s'étant présentée sur l'escalier, le nègre lui donna deux coups de poignard dans le sein. Le mari accourut aux cris de son épouse, avec plusieurs autres personnes; ils se saisirent de l'assassin : il fut livré à la justice, et son crime étant avéré, il fut condamné à mort. On l'avait déjà conduit dans la chapelle pour le préparer à l'exécution, lorsque le tribunal de l'Inquisition donna ordre au juge de lui remettre ce coupable. Celui-ci ayant répondu qu'il avait été jugé et condamné suivant les lois, l'Inquisition réitéra ses ordres, et les fit bientôt suivre des menaces ecclésiastiques; de sorte que le juge, intimidé, lui livra le criminel. Le conseil de Castille, instruit de cette démarche, en porta ses plaintes au pied du trône. Votre majesté fit donner des ordres au saint-office de Cordoue, par l'inquisiteur général, de rendre l'esclave prisonnier : ils ne furent point exécutés; elle les réitéra jusqu'à trois

fois ; et les inquisiteurs, voyant qu'ils seraient à la fin forcés de le rendre, aimèrent mieux faire évader l'esclave, laissant les ordres de votre majesté et les lois sans exécution, la ville de Cordoue désolée, et le coupable libre. Ce trait développe l'esprit et le systême de l'Inquisition.

» Il est inoui que la juridiction royale ne puisse pas même punir de la prison les ministres du saint-office, tandis que celui-ci, d'une autorité générale, jouit de l'avantage de flétrir l'ame par ses censures, et le corps par l'exil et les châtimens. Le corrégidor de Tolède ayant voulu procéder contre un boucher du tribunal, dont la mauvaise foi était publique, et un sujet de plainte universel dans la ville de Tolède, et l'ayant fait arrêter, le saint-office à son tour procéda contre le corrégidor pour se faire remettre les pièces du procès et le prisonnier. Sans autre formalité il excommunia le corrégidor; il fit afficher son nom aux portes de sa paroisse. Le portier et l'alguazil de ce magistrat, qui s'étaient saisis du boucher, furent enfermés dans les cachots secrets de l'Inquisition ; et lorsqu'on les en retira, quelques jours après, pour entendre leur confession,

ce ne fut qu'après leur avoir fait raser les cheveux et la barbe : ils avaient les pieds nuds ; on leur fit subir un long interrogatoire sur leurs vie, mœurs et parens, après lequel ils furent condamnés à l'exil. Ces malheureux ayant demandé au tribunal de l'Inquisition un acte de la procédure, afin que l'honneur de leur famille ne fût pas flétri, les inquisiteurs eurent la barbarie de le leur refuser, etc. »

Ce mémoire, qui contenait une foule d'autres traits non moins révoltans, et non moins attentatoires à l'autorité suprême, fit une vive impression sur le roi et sur le conseil. Mais le saint-office réussit à détourner l'orage ; il ne lui fut pas difficile sur-tout d'effrayer le faible Charles II, qui, comme nous l'avons dit ailleurs, avait eu la froide cruauté de solliciter de l'Inquisition le plaisir de voir un autodafé, et s'était avili au point d'ambitionner la faveur de fournir un fagot pour le bûcher où l'on devait brûler ses sujets ; fagot dont les rameaux furent dorés, que l'on entoura de rubans, de festons et de guirlandes, que le jour de la cérémonie le duc de Pastrana présenta au roi, qui, lui-même, fut le montrer à la reine Louise-Marie

de Bourbon, et le rapporta ensuite au duc, en lui recommandant que ce fût le premier que l'on jetât dans le bûcher. L'Inquisition, dis-je, réussit aisément à détruire l'impression que le mémoire de don Joseph de Ledesma avait fait sur le roi. Elle eut ensuite l'art de semer la division dans le conseil ; elle rendit ainsi sans effet les opinions de ceux dont le patriotisme l'alarmait, et neutralisa de la sorte les diverses mesures que l'on proposa. Rien ne fut décidé, rien ne fut résolu, et fière de son impunité, elle continua d'user de son illégale et oppressive autorité comme elle avait fait par le passé.

Les grands services rendus à l'état n'obtenaient pas d'elle plus de respect, souvent même ils étaient un titre à son inimitié. L'infortuné don Melchior de Macanas en fit la triste épreuve. Il avait été ministre plénipotentiaire de l'Espagne au congrès de Breda : il passait pour être très-versé dans le droit canon. Il s'éleva de son tems quelques démêlés entre le saint-siége et l'Espagne, et sa réputation de savoir lui mérita l'honneur d'être chargé d'examiner les droits de l'église relatifs aux points contestés. Ses lumières, sa franchise et son incorruptibilité le ren-

dirent odieux à la cour de Rome ; elle arma bientôt contre lui l'Inquisition d'Espagne. Le roi eut la lâcheté de l'abandonner, et ce fidèle serviteur, ce défenseur généreux des droits de son maître, persécuté, poursuivi, banni, erra pendant dix ans sur les frontières de sa patrie, sollicita vainement justice aux pieds du trône, et ne put obtenir grâce du crime de l'avoir soutenu. Son véritable crime était d'avoir contrecarré les vues ambitieuses du cardinal de Judicé, archevêque de Montréal, protecteur du royaume de Sicile, inquisiteur général de tous les royaumes de sa majesté catholique, et de plus traître à cette même majesté qui l'avait comblé de bienfaits, et dont il vendait les secrets au pape; vérité que Macanas dévoila à Philippe V, et dont les détails intéressans et curieux se trouvent dans les mémoires qu'il adressa à ce prince, mais sans aucun succès. Au reste, je dirai en passant que dans ce mémoire il nous apprend que sainte Thérèse fut mise à l'Inquisition.

Le célèbre Olavidé fut la dernière de ces grandes et illustres victimes qu'elle dévouait de tems en tems à ses passions, et qu'elle ne frappait véritablement que pour attester

sa puissance, et se montrer supérieure à l'autorité et à la protection des rois.

Paul Olavidé était un homme de génie : né au Pérou, il vint de bonne heure en Europe ; il voyagea en France, en Allemagne, en Italie, y connut et fréquenta les savans les plus distingués, et puisa dans leurs entretiens ces connaissances, ces lumières, cette philosophie dont l'application lui fut si funeste en Espagne ; il s'y éleva contre les abus et les superstitions, et tourna les moines en ridicule : ils ne le lui pardonnèrent pas.

Ses talens le firent employer utilement par la cour de Madrid : il fut un des principaux instrumens dont elle se servit lors de l'expulsion des Jésuites. Il fut ensuite nommé gouverneur de Séville, intendant général des quatre royaumes de l'Andalousie, et surintendant général des colonies, que, d'après ses plans, on élevait alors dans la Sierra Morena. La prospérité où dans peu d'années s'élevèrent ces colonies, prouvent sa capacité et son excellente administration. Mais les grands propriétaires, accoutumés à faire pâturer leurs troupeaux dans la Sierra Morena, privés de cet avantage par le nou-

vel établissement, virent dès-lors Olavidé de mauvais œil, et quelques réglemens qu'il fit relativement à la sonnerie des églises, déplurent au père *Romuald*, de Fribourg, capucin et directeur des Allemands qui étaient venus s'établir dans la nouvelle colonie, et ce capucin le dénonça au saint-office.

Alors l'opinion assez générale était que l'Inquisition n'était plus qu'une ombre d'elle-même, et que l'esprit de tolérance et de sagesse, universellement répandu, avait pénétré jusques dans ses murs. Il lui fallait un grand acte pour imposer silence à des bruits aussi *injurieux* pour elle, et ce fut sur Olavidé qu'elle jeta les yeux, pour réveiller le sentiment de terreur si nécessaire à son autorité, en bravant l'estime dont jouissait ce ministre, et la protection éclatante dont le gouvernement l'honorait. Elle choisit l'instant même où, par ordre du roi, l'on frappait une médaille en l'honneur des services rendus par Olavidé, pour le faire arrêter; et ce fut le 14 novembre 1776 qu'un grand d'Espagne, le comte de Mora, en sa qualité d'*alguazil mayor*, ou premier sergent de l'Inquisition, se chargea de cette mission.

Il resta dans les prisons plus de deux ans. L'Inquisition avait grand desir de le faire paraître dans un autodafé public, mais sur l'avis de la cour de Rome, il fallut qu'elle se contentât de faire cet autodafé à huis clos. Elle convoqua donc quelques centaines de spectateurs qu'elle choisit parmi les plus qualifiés de l'état. Olavidé fut amené devant cette assemblée, non pas revêtu d'un sanbenito dont on lui fit grâce, mais en habit ordinaire, décoré de l'ordre de saint Jacques, et portant une torche à la main.

Voici l'énumération des crimes dont il était accusé : la nature de ces *crimes* est curieuse. On l'accusait donc d'avoir fréquenté, dans les pays étrangers, Voltaire, Rousseau, et d'autres esprits forts ; d'avoir reçu plusieurs lettres du premier, et une entr'autres, dans laquelle il lui disait : « Il » serait à souhaiter que l'Espagne eût qua-» rante personnes qui pensassent comme » vous ; » d'avoir dit que saint Augustin était un pauvre homme, et que Pierre Lombard, saint Thomas et saint Bonaventure avaient retardé les progrès de l'esprit humain par les vaines subtilités qu'ils introduisirent dans l'école ; d'avoir employé toutes sortes

de moyens pour découvrir le contenu des dépositions que l'on avait faites contre lui pardevant le tribunal ; d'avoir avancé que plusieurs empereurs romains ont des droits plus réels à notre estime, qu'une foule de rois auxquels on donne le nom de saints ; d'avoir appelé barbare l'institut des Chartreux ; de s'être fait peindre ayant en main une estampe représentant Vénus et Cupidon ; d'avoir interdit dans la Sierra Morena les rétributions destinées à faire prier pour les morts ; d'avoir empêché les sonneries dans les occasions où l'usage de l'église les ordonne, etc.

En conséquence de tous ces crimes, il fut déclaré hérétique formel, et incapable de posséder et d'exercer aucun emploi. Ses biens furent confisqués par l'Inquisition, et elle le condamna à être exilé de la cour d'Espagne, de Lima où il avait reçu le jour, et de la ville de Séville dont il était gouverneur, et à être enfermé pendant huit ans dans un couvent où il serait obligé de lire le *Symbole de la foi* du frère Louis de Grenade, l'*Incrédule sans excuse* du père Serieri, et de se confesser tous les mois.

L'on n'a pas besoin sans doute de s'appe-

santir sur l'injustice de cet arrêt ; mais en conçoit-on bien l'absurdité ? Tomba-t-il jamais sous le bon sens de classer au nombre des peines que l'on inflige à un individu, en réparation des crimes qu'il est censé avoir commis, la lecture de livres religieux, et la fréquentation des sacremens ? N'est-ce pas déshonorer la confession que d'en faire la matière de la punition d'un coupable ? N'est-ce pas déclarer que tels ou tels livres sont au moins d'un ennui mortel, que d'en ordonner la lecture comme un supplice expiatoire ? On dira, ce n'est qu'une pénitence ; mais le vœu de celui qui l'impose, doit être que cette pénitence soit profitable en quelque chose à celui qui la fait ; et de quel mérite peuvent être, aux yeux de Dieu, des prières forcées ; quelles grâces divines vaudront à un homme un sacrement dont il n'aura usé que par contrainte, et dont l'abus involontaire lui aura fait accumuler peut-être sacrilèges sur sacrilèges ? On dira que ces sortes de pénitences sont admises dans les confessions : l'espèce n'est pas la même, car ici l'homme a la liberté de ne pas s'y soumettre ; s'il a tort, c'est à ses risques, périls et fortunes ; mais en justice, il faut qu'il

subisse sa peine, et s'il s'y refusait, il est toujours à ses côtés des hommes pour l'y contraindre.

Mais il importait peu à l'Inquisition que la raison présidât à ses arrêts. En effet, les fous ne sont redoutables aux gens sensés que parce qu'ils l'ont perdue : se faire craindre était tout ce qu'elle voulait. Tel fut son esprit, il se retrouve partout, jusques dans les emblêmes dont elle surchargeait ses bannières, ses croix, et jusqu'aux sceaux dont elle se servait pour l'expédition de ses actes et de ses simples lettres. J'en ai donné la représentation exacte dans les deux gravures que l'on voit en tête des deux volumes de cet ouvrage : elles ont été exécutées sur les originaux, et leur exactitude est parfaite. La bannière est celle de l'Inquisition de Valladolid : elle est en damas rouge, à grands ramages. Sa hauteur est à-peu-près de huit à dix pieds. Il est présumable que la bâton, auquel elle était suspendue, en avait le double. Sur l'un des côtés de cette bannière saint Dominique est peint revêtu de l'habit de son ordre, et debout sur le globe du monde ; de la main gauche il tient un livre ouvert et une longue croix ; de

l'autre main il tient un lis. A ses pieds l'on apperçoit la tête d'un chien tenant dans sa gueule un flambeau allumé. Pour entendre cette allégorie, il faut savoir que les historiens espagnols de saint Dominique racontent que sa mère, étant enceinte de lui, rêva qu'elle accouchait d'un chien qui tenait dans sa gueule un flambeau allumé. Une invention de ce genre n'étonnerait pas si elle partait d'un ennemi de Dominique : mais de ses panégyristes ! je doute qu'on pût faire une satire plus sanglante de ce saint. A côté de la figure du saint on voit un grand écusson portant une croix de Lorraine, avec une épée d'un côté et de l'autre une branche d'olivier. Plus bas, c'est-à-dire dans les deux pointes ou langues de la bannière, on a figuré la tiare à trois couronnes, les clefs de saint Pierre unies par un ruban, et un faisceau de flèches également lié par un cordon. Sur les bords de la bannière sont peintes, en lettres d'or, ces paroles de l'écriture : EXURGE, DOMINE, ET JUDICA CAUSAM TUAM, ET DISSIPENTUR INIMICI FIDEI.

Sur le revers de la bannière on a représenté saint Pierre dominicain, martyr, également debout sur le globe, portant une

palme dans la main gauche et un livre dans la droite. Ce saint a la tête traversée par un poignard, dont la pointe sort du côté du front. Plus loin est l'écu de Castille, supporté par une aigle éployée, et dans les deux langues de la bannière sont représentés DEUX JOUGS, semblables à ceux que l'on emploie pour atteler les bœufs.

Cette bannière, déjà fort ancienne, si l'on en peut juger par son état de vétusté, et dont les bords sont garnis d'une dentelle gothique en argent, est de la forme des oriflammes. Par la manière dont les figures et les écussons y sont placés, on pourrait croire qu'elle était attachée horizontalement au bâton : si au contraire elle y était suspendue verticalement, c'est une absurdité de les avoir posés de la sorte.

Dans l'autre planche on voit les sceaux de cette même Inquisition de Valladolid, dans leur grandeur naturelle. L'un servait pour sceller les actes, et l'autre pour les simples lettres. L'EXURGE DOMINE se retrouve dans le plus grand avec la croix : ni dans l'un ni dans l'autre l'on n'a point oublié le poignard. Un poignard et la croix ! Ces sceaux sont gravés sur un bloc d'acier, de forme

ronde, et paraissent anciens ; on pourrait croire, par la grossièreté de la gravure, qu'ils remontent à l'origine de l'institution.

La croix avec son revers, gravée dans la même planche, est représentée dans sa grandeur naturelle. J'ai vu deux de ces croix; elles sont égales pour la grandeur, et portent l'une et l'autre à-peu-près les mêmes lettres: elles ne diffèrent que par la matière, l'une étant totalement en fer, l'autre simplement en bois, enchâssée dans une garniture ou petit cadre de fer. Celle-ci est plus épaisse que l'autre, en sorte que l'on a pu graver des caractères sur les flancs de la tige. Voici les inscriptions: en tête de la croix, INRI, *Jésus de Nazareth, roi des Juifs*; sur le croisillon IHI, le nom de *Jésus*, ou Jésus tel qu'on le figure dans l'eucharistie; SMR, S, TISIM, *très-sainte Marie*. Le mot CONCEBIDA, dont la première syllabe est mise en abrégé dans le croisillon, se continue sur la tige de la croix; en sorte que cette ligne est ainsi conçue : CEBIDA SIN PECAD°ORIGI, *conçue sans péché originel*; sur le revers, en tête de la croix, une petite croix irrégulièrement gravée; sur le croisillon, d'abord une double lettre trop fruste pour en donner

l'explication; ensuite INDIGNA S°R°R, *indigne sœur ;* la phrase continue ainsi sur la tige : LVISA DE LA ASCENSION, *Louise de l'Ascension ;* sur l'un des flancs, SCIAVA DE MI DVL, *esclave de mon ;* le mot *dulcissimo*, commencé sur le premier flanc, continue ainsi sur le second : CISIMOIHSM, *très-doux Jésus Marie.*

La croix de fer, que nous n'avons point fait graver, pour ne pas donner dans les répétitions, porte également les deux phrases de *très-sainte Vierge Marie conçue sans péché originel*, et de *indigne sœur Louise de l'Ascension ;* le mot *esclave*, dans la phrase : *esclave de mon très-doux Jésus Marie*, est exprimé par le mot ESCLABA, et la phrase se termine par le mot JOSEPH, qui n'est point dans la précédente. On trouve de plus dans cette seconde croix, cette phrase : ALABADOSEA EL SANCTISSIMO SACRAMENTO, *qu'il soit loué le très-saint sacrement.* Ce plus grand nombre de phrases, quoique les deux croix soient de la même proportion, vient de ce que dans celle de fer le croisillon porte deux lignes.

Les renseignemens que je me suis procurés à l'égard de ces croix, qui, l'une et l'autre,

ont un anneau dans lequel passe un ruban, destiné sans doute à les attacher à quelque partie du vêtement, ne me permettent pas d'en assigner précisément l'usage, parce que les versions diffèrent entre elles. Les uns prétendent que tous les gens attachés à l'Inquisition en avaient de pareilles; qu'elles leur servaient, en les exhibant, à se faire reconnaître, soit des personnes qu'ils arrêtaient, soit de la force publique, en cas qu'on leur opposât de la résistance; d'autres disent que les malheureux qui paraissaient à l'autodafé, en avaient de semblables pendues à leur col; que celles qui étaient en bois, servaient à ceux que l'on ne faisait pas mourir; que celles en fer étaient réservées aux infortunés qui périssaient sur le bûcher; qu'ensuite on les recherchait dans les cendres, et qu'on les offrait à la vénération du peuple, en lui disant: *Voyez! tout a été consumé, excepté la croix de notre Seigneur, qui est impérissable.* D'autres veulent qu'elles fussent simplement la décoration des valets intérieurs des palais de l'Inquisition. Ces versions présentent toutes de l'incertitude. Si, par exemple, les mots, *indigne sœur de l'Ascension*, désignent la personne

qui a porté ces deux croix, ils ne pourraient expliquer ni la première, ni la troisième de ces versions : ils conviendraient mieux à la seconde, la sœur de l'Ascension ayant pu paraître deux fois à l'autodafé, la première par absolution, la seconde comme relaps, et par conséquent brûlée.

Ces mots *exurge, domine, judica causam tuam*, étaient si familiers à l'Inquisition, qu'ils servirent presque toujours de texte aux prédicateurs chargés de la parole dans les cérémonies des autodafés. Voici la traduction de quelques passages de l'un de ces sermons: on jugera si le délire du fanatisme peut aller plus loin.

« Il est bien juste, dit l'orateur dans son » exorde, que les hommes consacrent au » moins un jour à venger Dieu des offenses » qui lui sont faites, lorsque Dieu souffre » pendant des siècles notre audace. » (Orgueilleux vermisseau! ne serait-il pas plus juste d'imiter et d'avoir cette longue patience de Dieu. S'il est patient ce Dieu, pourquoi ne l'es-tu pas? Quel droit as-tu de prendre l'initiative sur lui?) « Le saint tribunal manifeste aujourd'hui son zèle pour la gloire » du seigneur, et ce théâtre, rempli des

» scélérats qu'il va punir, est une image » frappante de ce que nous verrons un jour » dans la vallée de Josaphat. »

Il compare ensuite la présence du roi à l'autodafé, à l'avènement de Jésus-Christ à la fin du monde. « Comme dans son juge- » ment universel le roi du ciel et de la » terre doit venir juger les hommes, suivi » de tous les grands de sa cour, *et omnes* » *sancti cum eo*, ainsi nous voyons assister » à ce jugement du saint tribunal le plus » grand monarque de la terre, ses conseils, » et tous les grands de la monarchie.

» Lorsque les Hébreux, nous apprend l'é- » criture, élisaient un roi, ils lui remet- » taient avec la couronne le livre de la loi; » ce qui signifie que de la même main dont » il prenait le sceptre, il devait forcer ses » sujets à garder les préceptes de la religion.» (Heureuse et spirituelle citation dans une cérémonie où ce sont des Juifs que l'on va brûler, c'est-à-dire des hommes qui ont été fidèles au principe même dont cet inquisiteur s'autorise pour appuyer sa barbarie.)

« N'avez-vous donc, Seigneur, » d'autres ennemis que les juifs, les maho- » métans et les hérétiques? Sont-ils les

» seuls qui vous outragent? le reste des
» hommes ne vous offense-t-il pas tous les
» jours par une foule de péchés et de vices?
» Oui sans doute; mais Dieu dit: Toutes ces
» fautes sont légères; les juifs, les maho-
» métans, les hérétiques, sont les seuls que
» j'abhorre. » (Ainsi, selon ce prédicateur, l'homicide, le viol, l'inceste, etc., tout cela n'est rien aux yeux de Dieu quand cela part d'un chrétien. Et pourquoi, selon ce moine, Dieu les abhorre-t-il?) « Parce qu'ils
» m'attaquent dans ma réputation, mon
» honneur et ma gloire. » (La réputation, l'honneur de Dieu! comme si tout cela pouvait être compromis par les vains discours des hommes. Peut-on prêter à Dieu cet absurde langage? Sa *réputation*, son *honneur*: ne dirait-on pas qu'il s'agit d'un homme à qui il importe de conserver sa réputation, son honneur intacts, pour mériter l'estime de ses semblables?) « Ainsi David
» a raison de dire au Seigneur: sortez de la
» léthargie où la pitié vous retient! *Exurge,*
» *domine, et judica causam tuam;* accablez
» de vos châtimens ces mécréans et ces
» impies; c'est ce que fait aujourd'hui le
» saint tribunal de la foi. » (Donc il est

évident que David donna une leçon à Dieu, que Dieu n'en profita pas, et que l'Inquisition suppléa à son peu d'intelligence. Quelle modestie!)

Dans le premier point, il traite des juifs; dans le second, des hérétiques. Il est difficile de réunir plus d'injures : et contre qui? contre des hommes qui vont mourir. Le barbare vient de les effacer du livre de la vie, et il les insulte encore. « Soutenir, » dit-il dans sa péroraison, que la foi des » hommes doit être libre, et qu'on ne doit » pas punir l'hérésie, c'est soutenir qu'on » ne doit pas punir le vol, le sortilége et » l'homicide. La joie que vous témoignez, » malheureux, à l'aspect du bûcher, n'est » pas une véritable joie, c'est une folie. » Malgré votre démence, ce bûcher ne » vous délivrera pas de vos maux, le saint » tribunal vous livrera à l'enfer; vous brû- » lerez, et les spectateurs seront glacés » d'épouvante : votre mort sera pour eux » une leçon terrible. »

« Et toi, très-saint tribunal de la foi, » demeure inébranlable pendant la durée » des siècles (ce vœu n'a pas été prophé- » tique), conserves-nous purs et fermes

» dans la religion. Oh ! que ce théâtre rend
» un bon témoignage du soin et du zèle des
» inquisiteurs ! Votre plus grand triomple
» est cette foule de criminels. Je puis dire
» de toi ce que l'esprit saint disait de l'église :
» *Pulchra est amica mea, sicut taberna-*
» *cula Cedar et sicut pelles Salomonis.* Ce
» jour est pour le tribunal un jour de triom-
» phe et de gloire. *Sicut tabernacula Cedar,*
» *sicut pelles Salomonis.* Il punit les bêtes
» féroces ennemies de la foi, et SE REVÊT
» DE LEURS DÉPOUILLES. (Voilà l'impor-
» tant.) Nous les voyons tous ces terribles
» animaux rangés sur ce théâtre. Condam-
» nés aux flammes, ils iront immédiatement
» brûler dans l'enfer : Dieu sera vengé, le
» saint tribunal triomphera, et nous serons
» affermis dans la foi, qui, aidée par la
» grâce et les œuvres, nous fera obtenir la
» gloire éternelle que je vous souhaite, etc. »

L'autodafé où ce sermon fut prêché, a été peint par *Francisco Ricci,* et était conservé à Buen-Retiro.

Quand des rois, des grands, des ministres, des conseils, enfin un peuple entier écoutaient dans un silence religieux un semblable sermon, et qu'ils avaient pendant

tout un jour sous les yeux une foule d'innocentes victimes de cet implacable fanatisme, sans que personne osât les arracher au supplice, il ne faut pas d'autre preuve de l'énorme puissance où leurs bourreaux étaient parvenus, et c'était bien alors qu'avec plus de justice l'humanité pouvait s'écrier : *Exurge, Domine, et judica causam tuam.* Il s'est enfin levé le Seigneur, dont ces inquisiteurs accusaient la paresse.

Au reste, les absurdités de ce prédicateur sont familières à tous les écrivains défenseurs ou panégyristes de l'Inquisition. Veut-on connaître, par exemple, l'antique généalogie de cette institution ? que l'on consulte le livre *De origine et progressu officii S. Inquisitionis*, d'un certain *Louis de Paramo*, archidiacre et chanoine de Léon, inquisiteur, ouvrage imprimé à Madrid, en 1598. A l'en croire, Dieu fut le premier grand inquisiteur, et Adam et Eve les premiers hérétiques. Il trouve dans la conduite de Dieu le type de celle des inquisiteurs. *Adam ubi es?* voilà le modèle des citations. Adam se présente ; voilà l'obligation de comparaître. Dieu se trouve tête-à-tête avec le coupable ; voilà pourquoi les interroga-

toires doivent être secrets. C'est la première faute d'Adam ; Dieu juge, et le bannit ; et c'est ainsi qu'en usent les inquisiteurs pour la première fois. Dieu garde pour lui le paradis terrestre qu'il avait donné à Adam; voilà pourquoi l'Inquisition confisque les biens de ceux qu'elle condamne. Dieu ôte à Adam l'empire qu'il lui avait donné sur les animaux, et voilà pourquoi l'Inquisition dépouille les hérétiques de toute autorité naturelle, politique et civile.

Dieu, en qualité de grand inquisiteur, jugea encore Caïn, Nemrod, les architectes de la tour de Babel, et les habitans de Gomorhe. Une fois il avait fait un autodafé par l'eau, ce fut le déluge ; cette fois ce fut par le feu, et les inquisiteurs ont préféré ce dernier moyen, comme moins embarrassant.

Quand Dieu se démit de la place de grand inquisiteur, Sara, femme d'Abraham, lui succéda, et condamna à l'exil l'hérétique Ismaël. Isaac succéda à sa mère, et condamna son fils Esaü, comme fauteur de simonie, attendu qu'il vendit pour des lentilles son droit d'aînesse, auquel était attaché le sacerdoce.

Les lévites composèrent le premier conseil suprême de l'Inquisition, et débutèrent par massacrer trente mille hommes. Dieu voulut bien leur aider, en engloutissant Coré, Dathan et Abiron, avec leurs femmes, leurs enfans, leurs troupeaux et leurs richesses. David fut ensuite grand inquisiteur, et fit un bel autodafé des dieux des Philistins. Jésus-Christ lui succéda, et commença sa mission par la mort d'Hérode. Saint Paul succéda à Jésus-Christ, et ainsi de siècle en siècle jusqu'à nos jours.

Ces ridicules rapprochemens développés dans le livre de *Luis de Parama* suffiront, je pense, pour donner une idée des absurdités de tout genre que l'on rencontre dans les nombreux et volumineux écrits des inquisiteurs et de leurs défenseurs. S'il était possible que la patience de l'homme pût suffire à une pareille lecture, après l'avoir faite, il serait convaincu que ces livres sont le recueil le plus immense et le plus varié des folies humaines qui jamais ait existé sur la terre : et des peuples ont paisiblement souffert pendant plusieurs siècles que des millions d'individus fussent livrés sous leurs yeux à des supplices plus ou moins rigoureux, mais

toujours infamans, pour la gloire de ces folies et l'intérêt de leurs propagateurs.

Le lecteur aura remarqué sans doute qu'en parcourant avec lui ce vaste et rapide exposé de la conduite générale et particulière de l'Inquisition, j'ai respecté les mœurs de ses membres. S'il est vrai que peut-être elles ne furent pas toujours à l'abri du reproche, le tableau des désordres de quelques moines n'ajouterait rien ce me semble à l'intérêt de cet ouvrage. C'est l'histoire de l'Inquisition, et non la vie privée des hommes dont elle fut composée, que j'ai prétendu écrire : cette institution offre en elle-même assez d'élémens de réprobation, sans chercher à la rendre plus odieuse encore par quelques anecdotes licencieuses; anecdotes d'ailleurs d'une vérité toujours douteuse par leur nature même. Si certains de ces inquisiteurs s'écartèrent de la décence que leur état leur commandait, il est incontestable qu'ils couvrirent leurs vices des voiles du mystère. Que gagnerais-je à les soulever? En employant les nombreux matériaux que l'on m'a fournis à cet égard, je ne ferais que dévoiler des turpitudes, que l'on ne rencontre que trop souvent dans toutes les classes de la

société ; et ces sortes de peintures seraient sans utilité pour l'instruction. Les inquisiteurs n'étaient que des hommes, ils purent en avoir les faiblesses : leurs richesses étaient immenses, leur pouvoir était sans bornes ; que de moyens pour les satisfaire ! Je me contenterai donc de citer un seul exemple du faste intérieur de leurs palais, et des plaisirs qu'ils y rassemblaient.

Un voyageur recommandable par son état et par sa véracité, habitant maintenant à Paris, se rendait à Lisbonne où ses affaires l'appelèrent quelques années avant la révolution. Il devait passer à Madrid : un grand seigneur, de la cour de Versailles alors, lui donna une lettre de recommandation pour le grand inquisiteur d'Espagne. Ce voyageur, en arrivant à Madrid, se trouvant fatigué, et comptant repartir dès le lendemain pour continuer sa route vers Lisbonne, envoya l'un de ses gens chez le grand inquisiteur, pour lui remettre la lettre dont il avait été chargé, pour lui faire des excuses de ce qu'il n'avait pas l'honneur de se présenter chez lui, et lui dire que le peu de tems dont il pouvait disposer, et son extrême fatigue, ne lui permettaient pas d'avoir cet avan-

tage. Le grand inquisiteur vint en personne le chercher à l'hôtel où il était descendu : il n'admit point ses excuses, et ses instances furent si pressantes, que le voyageur ne put se dispenser d'aller passer la soirée chez cette éminence. Il fut étonné de la magnificence des appartemens, de la beauté des peintures, de la richesse des meubles, de la multitude des valets. Lorsque quelques seigneurs, qui se trouvaient chez le grand inquisiteur, eurent pris congé, l'éminence conduisit le voyageur dans sa chambre à coucher. La femme la plus élégante, la plus recherchée, n'en eut jamais de pareille. Elle était au rez-de-chaussée : des sujets de la mythologie payenne en décoraient les voûtes : quatre orangers, non pas encaissés, mais plantés et venus naturellement dans le sol que l'on avait préparé à cet effet au-dessous du parquet, semblaient sortir des marbres mêmes dont ce parquet était formé, chargés tout-à-la-fois de fleurs et de fruits. Ils occupaient les coins de cette chambre, et paraissaient rafraîchis par quatre fontaines dont les eaux limpides retombaient en cascades dans des bassins de porphyre, et retournaient se perdre, en murmurant, sous

les marbres du parquet. Le lit occupait le milieu de cette pièce : des amours, ou si l'on veut des génies, soutenaient la gaze d'argent dont l'élégante draperie servait de rideaux à ce lit, qu'une mécanique adroitement dérobée à la vue retenait élevé à un demi-pied du parquet pour en défendre l'approche aux insectes. C'était dans ce lieu, digne d'un palais de fées, que l'éminence se délassait la nuit des travaux sacrés de la journée. Quand le voyageur eut satisfait la curiosité bien naturelle que fit naître en lui cet asile voluptueux, qu'il était bien loin de soupçonner dans un palais où il croyait ne rencontrer que les emblêmes sévères de la piété, il voulut se retirer; l'inquisiteur le retint : A votre âge, lui dit-il, est-on sensible à la fatigue ? Il fit un signal, un dominicain parut : c'était le moine de confiance sans doute; le grand inquisiteur lui dit quelques mots en espagnol, et peu d'instans après conduisit le voyageur dans un salon encore plus reculé, où l'éclat des bougies le disputait aux feux du jour, et où se trouvèrent dix femmes charmantes par la figure, les grâces et les talens. On servit, et ces dames, le grand inquisiteur, quelques moines de l'in-

timité et notre voyageur se mirent à table. Les aimables propos, la musique, les vers, les chansons, la gaîté accrue par la délicatesse de la chère et l'excellence des vins, rendirent cette nuit délicieuse; l'on ne se sépara qu'au lever du soleil. L'on retint le voyageur pendant quelques jours encore; chaque nuit ramena des fêtes nouvelles; enfin, il se sépara du grand inquisiteur, reconnaissant et enchanté de sa courtoisie, et très-édifié de la manière ingénieuse dont il usait pour se consoler de la dure nécessité de juger les hommes.

Cette courtoisie pour les étrangers n'était pas cependant tellement illimitée, qu'elle s'étendît sur tous. L'époque de la révolution française rendit quelquefois ces inquisiteurs *impolis* : ils s'avisèrent, entr'autres persécutions, de faire, dans le cours de l'an 4, saisir les livres de monsieur M***, consul français à Gijon; de monsieur L. C***, consul à Saint-Ander, et de monsieur G***, vice-consul à Sévile. Il fallut l'intervention de monsieur l'ambassadeur de France pour obtenir la répression de ces délits contre le droit des gens : il la fallut également pour obtenir, du gouvernement espagnol

d'alors, une défense aux commissaires et familiers de l'Inquisition, de troubler les agens français dans leurs fonctions, et d'employer contre eux les menaces. Ce qui n'empêcha pas l'Inquisition de Sévile de commencer une procédure contre monsieur R. de Saint-L***, commissaire du gouvernement français dans la partie de Saint-Domingue cédée par l'Espagne à la France. Dans le même tems elle fit enfermer au couvent des Carmes, à Céres, Jean Pons, soldat français et prisonnier de guerre, et le condamna aux présides d'Afrique. Elle condamna également à une prison perpétuelle un autre français, et la sentence porte que c'est pour avoir professé les *maximes infâmes et impies* usitées en France. Mais enfin le jour de la vengeance approchait. Il parut.

Telle est l'histoire de cette institution que la politique réclame toute entière, et que la religion rejette de son sein. Dans les tems où elle fut créée, quel homme eût osé révoquer en doute l'autorité spirituelle des papes? Le secours de l'Inquisition leur était donc inutile pour fonder ou affermir cette autorité : personne ne l'attaquait ni ne la com-

battait. Comme cette autorité était alors dans toute la plénitude de sa force, elle n'était menacée d'aucun danger, et n'avait besoin ni d'alliés, ni d'auxiliaires soit pour se soutenir, soit pour se relever. Les hérésies, dont l'Inquisition a toujours fait tant de bruit, ne pouvaient porter atteinte au pouvoir spirituel des souverains pontifes; et s'ils eussent éprouvé cette crainte, en se renfermant dans la conduite que l'église, depuis son origine, avait suivie à cet égard, ils avaient toutes les ressources nécessaires pour imposer silence à ces hérésies, et les empêcher de leur nuire. L'Inquisition était donc totalement inutile aux papes, sous le rapport de la puissance spirituelle; mais il n'en était pas ainsi quant à la domination temporelle qu'ils prétendirent s'arroger. C'est seulement sous ce point de vue qu'il faut considérer l'Inquisition. Ce fut là le véritable motif de sa création. Ce fut par les secours que leur ambition en reçut, qu'ils la caressèrent comme leur chef-d'œuvre. Plus ces secours furent victorieux, infatigables et constans, plus ils démontrent que cette création rentre totalement dans la classe des grandes conceptions dont la

politique humaine est la base, le but et l'aliment. Toutes les fois que les papes se prétendirent en droit de disposer non-seulement des dignités ecclésiastiques, mais encore des biens, des trésors, des revenus de toutes les églises du monde; toutes les fois que leur intérêt voulut qu'ils affectassent la supériorité sur les conciles généraux; toutes les fois que l'orgueil les enhardit à disposer du temporel des rois, à ravir ou distribuer les couronnes, à donner les royaumes à leurs créatures, à délier les peuples du serment de fidélité; toutes les fois enfin que des motifs purement terrestres dirigèrent leurs actions, l'Inquisition accourut à leur aide. Or, qu'avaient de commun avec la religion toutes ces entreprises des papes? L'Inquisition, cette chaleureuse protectrice de tant de prétentions ambitieuses; l'Inquisition, dont l'unique et constante application fut de courber tous les esprits sous le joug de cette autorité papale, et de punir comme un crime le doute, même le plus léger, sur la réalité de ses prétendus droits; l'Inquisition, dis-je, ne se rattachait donc en rien à la religion, dont la morale, le dogme, l'esprit et la conservation n'avaient rien à

démêler avec des intérêts qui leur étaient si étrangers, et quelquefois même si nuisibles et si contraires.

La religion n'avait donc pas besoin d'elle. Cette religion subsista avec éclat pendant douze siècles sans réclamer un semblable appui. Mais que dis-je ? l'Inquisition fut son ennemie la plus implacable. Elle adopta des principes diamétralement opposés à l'esprit de l'Evangile ; elle marcha constamment en sens inverse de la morale du Christ. Soi-disant armée contre les hérétiques, loin de travailler à les ramener dans le sein de l'église, son odieuse rigueur les en détacha pour jamais. En les persécutant, elle les rendit intéressans aux yeux des catholiques les plus religieux, et jeta dans leurs rangs tous les hommes dont le cœur compatit aux maux de leurs semblables. Avant elle, il ne s'éleva aucune secte que le tems et le langage de la raison n'effaçassent à la longue. Elle naquit, des opinions nouvelles séparèrent de Rome de nombreuses populations, et la conduite de l'Inquisition cimenta d'une manière indestructible ces églises réformées. Le spectacle de ses fureurs, transporté dans les deux Indes, fut un obstacle invin-

cible à la conversion des idolâtres. Des bords de l'Orénoque jusqu'aux rives du Gange, tous les cœurs devinrent sourds à la voix d'une religion où des hommes revêtus du sacerdoce n'en signalaient les solemnités que par des supplices : les Indiens prirent l'Inquisition pour l'église, et son esprit d'intolérance pénétrant jusqu'au Japon, amena dans ces lointaines contrées la plus vaste et la plus terrible des catastrophes dont la vengeance humaine, irritée par l'excès du fanatisme, ait jamais ensanglanté le globe. Que l'on suppose un moment une institution spécialement créée pour détruire la religion catholique, qu'aurait-elle fait de plus? Ainsi donc, elle fut la cruelle ennemie d'une religion dont elle n'usait que pour égorger; c'est peu, elle fut encore l'ennemie des gouvernemens. Insolente avec tous les monarques, elle se fit avec eux une habitude de l'outrage; faibles, elle leur imposa le plus honteux esclavage; fiers, elle souleva contre eux l'opinion, et forte de l'absurdité des peuples qu'elle avait abrutis, elle brava avec impunité les ressentimens des rois. Enchaînant et défiant tout-à-la-fois leur vengeance, elle professa les maximes les plus absurdes, elle lutta contre

les droits des couronnes, elle secoua le joug de toutes les lois, elle donna partout l'exemple de la désobéissance, de l'indiscipline et de la révolte; elle troubla pendant cinq cents ans, au gré de ses intérêts et de ses caprices, le repos des états; enfin elle travailla constamment à dénouer les liens dont l'ordre social unit les peuples à leurs gouvernemens, afin d'arriver à la longue à les rattacher tous au trône de saint Pierre.

Il est dans la nature des grandes sociétés humaines d'être éclairées sur les préjugés de leurs voisines long-tems avant d'avoir les yeux bien ouverts sur les leurs propres. La facilité des communications met les peuples à portée de se juger entre eux. Les nations, si l'on peut le dire, se servent réciproquement de miroir : elles se rendent censure pour censure; la vérité gagne à cet échange, et les préjugés s'usent par le frottement. Mais il en est de tellement vivaces, qu'ils résistent à toutes les atteintes qu'on leur porte ; ils vieillissent et ne meurent pas. S'ils cèdent quelquefois au léthargique repos, ordinaire partage de la vieillesse, plus de férocité signale leur réveil inattendu, parce qu'ils ont contracté toute l'aigreur,

toute l'irritabilité de cet âge. C'est la lampe que l'on croit éteinte, et dont la flamme, tout-à-coup ranimée, dévore la main assez indiscrète pour s'en approcher. Le peuple des Espagnes tremblait sous le saint-office : il n'était pas un individu dont les vœux secrets n'appelassent sa destruction; mais telle était la force des préjugés religieux, que malgré toute l'horreur que son joug inspirait, jamais il n'eût été brisé. L'indignation de l'Europe contre ce tribunal impie était donc perdue pour le malheureux Espagnol. Que répondre en effet à des hommes convaincus que les arrêts de ce tribunal étaient la manifestation de la volonté céleste ; à des hommes trop sincères pour dissimuler les maux qu'ils enduraient, mais trop insensés pour douter de la justice de ces maux ; à des infortunés arrivés à ce point de supporter les fers, l'infamie, les supplices, avec une résignation égale à celle qu'ils auraient mise à subir des arrêts émanés de Dieu même ; à des êtres enfin descendus à cet excès de calamité, de gémir sur le sort même des peuples *assez abandonnés du ciel* pour les plaindre de leur infortune? Quoi qu'il en soit, l'invention du systême inquisitorial,

les sanglans prodiges de la formation du saint-office, l'énormité de sa puissance, la hardiesse de ses attentats, la longueur de son règne, ne trouvent point de parallèle dans les fastes du monde. Les annales de l'antiquité, cette galerie si fertile en tableaux des plus odieuses tyrannies, n'en offre point de semblables à la sienne; et sans doute la superstitieuse patience de tant de générations à supporter son joug, tiendra de grandes pages dans la volumineuse histoire des erreurs et des faiblesses humaines.

Tels on voit ces monts fameux dont la colossale charpente semble défier les âges et prédire leur éternité. Tout-à-coup les ouragans souterrains tourmentent les entrailles de la terre; soudain le géant sourcilleux s'ébranle, chancelle, s'écroule, il n'est plus. Telle, le 3 décembre, était encore l'orgueilleuse stature de l'Inquisition; telle le 4, elle avait disparu.

NAPOLÉON, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, décrète:

ARTICLE I[er]. Le tribunal de l'Inquisition est aboli, comme attentatoire à la souveraineté et à l'autorité civile.

II. Les biens appartenant à l'Inquisition seront mis sous le séquestre, et réunis au domaine d'Espagne, pour servir de garantie aux VALÉS et à tous autres effets de la dette publique.

Il dit : la terre respira, et l'humanité fut vengée.

FIN DU DIXIÈME ET DERNIER LIVRE.

EXTRAIT DE SIX PROCÈS,

Dont la traduction vient d'être faite sur les pièces originales.

Ces pièces donneront une idée de l'esprit d'intolérance dont l'Inquisition était animée, de sa manière de procéder, et de la terreur qu'elle inspirait, sentiment que l'on reconnaît à la manière dont s'énoncent les délateurs et les témoins.

Elles sont curieuses, en ce qu'il est permis de croire que c'est la première fois que des procédures originales de l'Inquisition voient le jour. On sait qu'elle était dans l'usage de les envelopper dans l'obscurité la plus profonde. On a vu quelle résistance celle de Lisbonne opposa aux ordres même du pape, qui lui enjoignaient de lui adresser les dossiers de six procès différens. Forcée enfin d'obéir, elle ne lui en envoya que deux, qu'elle choisit parmi les causes les moins importantes.

Le tems n'a pas permis à celui qui s'est

occupé de ces recherches, de choisir dans les archives de l'Inquisition des procès d'un intérêt plus majeur : il a pris au hasard les premiers qui lui sont tombés sous la main.

La première cause est de 1489, la seconde de 1519, la troisième de 1570, la quatrième de 1676, la cinquième de 1806, la sixième de 1808.

Pour éviter les longueurs et la fastidieuse répétition des interrogatoires, l'on a présenté quatre de ces procès par extrait : il n'en est que deux que l'on donne en totalité, afin que le lecteur ait une connaissance exacte des formes suivies par l'Inquisition.

Dans le dernier, on a cru devoir supprimer le nom du délateur. L'époque de ce procès est si moderne, qu'il est présumable que les personnages qui ont figuré dans cette affaire existent encore. L'on n'a donc nommé que l'individu que l'on voulait persécuter. L'auteur de cet ouvrage a dû cette réticence à sa délicatesse : il ne se consolerait pas si son livre éveillait des ressentimens particuliers, et devenait la cause de quelques vengeances personnelles.

PROCÈS

*D'*Albaro-Rodriguez, *curé de Villalba, en* 1489, *dans la ville de Aranda.*

Ledit Albaro-Rodriguez ayant été accusé, peu de tems après sa mort, d'avoir donné la communion aux malades avec des hosties non consacrées, et d'en avoir laissé perdre par négligence et mauvaise volonté, le tribunal suprême du saint-office rendit contre le délinquant le jugement ci-après. (1)

Après avoir vu et murement examiné les pièces de la procédure instruite par André Barthil, procureur fiscal d'une part, et de l'autre les neveux héritiers et l'avocat du nommé Albaro-Rodriguez, contre ledit Albaro-Rodriguez, curé de Villalba, lequel sous le nom et l'apparence d'un chrétien, s'est montré hérétique, judaïque et apostat de notre sainte foi catholique, apostolique et romaine, et a, par mépris de notre sainte

(1) On a dit dans l'histoire des Inquisitions que la mort ne mettait pas à l'abri des arrêts du saint-office : celui que l'on va lire en est la preuve.

croyance, injurié et offensé notre seigneur Jésus-Christ dans le sacrifice de la messe toutes les fois qu'il la disait, ayant tourné en ridicule les fonctions religieuses, communié les malades avec des hosties non consacrées, et laissé perdre plusieurs fois des hosties.

Après avoir entendu les débats, les dépositions des témoins et les défenses de l'avocat, nous prononçons et déclarons que ledit Albaro-Rodriguez, curé de Villalba, est convaincu d'avoir été jusqu'à sa mort hérétique et apostat.

Nous devons en conséquence livrer et livrons à l'infamie sa réputation et sa mémoire (1), et ordonnons qu'en réparation de ses crimes, son corps et ses restes soient exhumés des lieux où ils se trouvent, et soient publiquement brûlés.

(1) On se rappellera sans doute que les jugemens de cette espèce entraînaient l'infamie de tous les parens paternels et maternels du condamné, et la confiscation de tous leurs biens au profit du saint-office.

PROCÈDURE contre Antoine DE PAJARÈS, *de Camora, jugé à Valladolid, en* 1519.

Condamné à offrir un cierge à la messe, et à payer cent ducats d'or pour avoir accepté le mayordomat de Camora. Il ne savait ni lire, ni écrire, et croyait que la formule qu'il avait reçue du cardinal lui donnait le droit d'accepter : il y fut d'ailleurs forcé par menaces.

PROCÉDURE criminelle du Fiscal du saint-office, contre Bernardine LOPEZ, *mauresque du royaume de Grenade, esclave de la comtesse de* Andrada, *en* 1570. (1)

Témoignage. Moi Jean de Montfort, demeurant en cette ville, et natif de Guadix au royaume de Grenade, je dois déclarer pour l'acquit de ma conscience, que dans la maison, et au service du comte de An-

(1) Le procès que l'on va lire prouve que tous les subterfuges étaient permis pour faire tomber dans le piège les nouveaux convertis, et se procurer les moyens de les perdre.

drada, se trouvent deux esclaves faisant partie des nouvelles converties du royaume de Grenade, qui ont le nom, le titre et font les démonstrations extérieures de bonnes chrétiennes. Or, hier vendredi 30 mars de cette année 1570, comme j'étais dans la maison dudit comte avec Nicolas de Montfort, mon frère, de retour dudit royaume de Grenade, et des villes d'Alméria, Cordoue et Madrée, le comte fit rouler la conversation sur les meurtres et les excès commis par les nouveaux convertis dans le commencement de la rebellion, et qu'ils commettaient encore chaque jour. A cette occasion, le comte dit avoir deux esclaves du royaume de Grenade, dont l'une nommée Madeleine était originaire d'Alméria, et l'autre appelée Bernardine était de la terre des Alpuxarras. Il les fit venir, et ledit Nicolas de Montfort demanda à ladite Madeleine d'où elle était. Elle répondit être née auprès d'Alméria, et fille d'un villageois castillan maure, que ledit Nicolas dit avoir connu et croit être mort dans un combat livré sur une des montagnes du royaume de Grenade. Il demanda à toutes deux si elles étaient bonnes chrétiennes; elles répondirent affirmativement,

et la comtesse, qui était présente, déclara qu'elles s'étaient confessées et avaient jeûné. Elle ajouta qu'il ne convenait pas de leur administrer le saint sacrement de l'eucharistie, parce qu'elles étaient certainement aussi mauresques qu'avant leur captivité, et que dans le royaume de Grenade on ne l'administrait pas aux nouveaux convertis, excepté à ceux dont la vertu et le christianisme étaient bien attestés par les curés.

Le comte demanda audit Nicolas s'il ramenait avec lui quelque domestique qui sût parler la langue maure; il lui dit que oui, et l'envoya chercher par mon page dans une hôtellerie de la ville où il avait ses chevaux. Mais comme il se faisait tard, on convint que j'amenerais ledit maure, qui s'appelait Martinez, natif d'Alméria, pour qu'il causât avec lesdites Bernardine et Madeleine; qu'on l'engagerait à feindre pour connaître l'opinion secrette desdites Bernardine et Madeleine, et savoir si réellement elles étaient bonnes chrétiennes ou mauresques. En conséquence je conduisis aujourd'hui ledit Martinez chez le comte, qui fit venir les susdites esclaves dans une des premières pièces de son appartement, et là ledit Mar-

tinez s'entretint quelque tems avec elles en langue maure, selon l'ordre qu'on lui en avait donné; et lorsqu'elles furent retournées près de leur maîtresse, le comte demanda à Martinez ce qu'elles lui avaient dit. Il répondit qu'on pouvait être assuré qu'elles étaient bien mauresques, d'après les conseils qu'elles lui avaient donnés et que voici : d'être bien prudent, et de renfermer soigneusement dans son cœur sa façon de penser, et de faire cependant de fréquens signes de croix, parce que sans cette précaution il serait méprisé dans sa condition et flétri d'un fer chaud; que quant à elles, elles avaient bien du chagrin, parce qu'on les avait fait jeûner les vendredis et tout le carême, et que tous les soirs on les faisait prier et réciter la doctrine chrétienne; qu'ensuite elles allaient se coucher, et qu'elles pleuraient amèrement; qu'on les obligeait à se confesser, et qu'elles ne savaient que dire; que d'ailleurs leur existence était assez douce, n'ayant autre chose à faire que de travailler de l'aiguille; mais que tandis qu'elles étaient au milieu de leurs ennemis leur règne passerait, que cela ne devait pas durer toujours; et elles ajoutèrent plusieurs autres choses

semblables, qui persuadèrent pleinement ledit Martinez, que les susdites sont mauresques, et qu'en conséquence il les dénonce comme telles. Il jura en forme, et à Dieu, que sa déclaration était véritable. C'est ce que, moi Montfort, j'affirme également quant au contenu de toute cette relation, attestant n'être guidé dans ladite déposition par aucun motif de haine ni d'inimitié.

Ratification de MARTINEZ, *contre* Bernardine LOPEZ, *mauresque.*

Dans la ville de Valladolid, le 6 avril 1570, d'après les ordres du saint-office, nous fîmes paraître devant nous Martinez, natif d'Alméria, habitant de cette ville, qui fit le serment accoutumé de dire la vérité.

Demande. S'il se rappelle avoir déposé devant quelque juge de ce saint-office.

Réponse. Affirmative.

D. Contre qui et pour quel motif?

R. Contre une esclave mauresque de la comtesse de Andrada, appelée Bernardine Lopez, parce qu'elle n'était pas chrétienne, et suivait au contraire la religion de Mahomet.

On lui ordonna d'entendre la lecture de sa déposition, et le fiscal de ce saint-office lui dit qu'il le présente comme témoin contre Bernardine; qu'en conséquence s'il a quelque chose à ajouter ou retrancher, qu'il le fasse de manière à ce que la vérité ne soit point altérée. Sa déclaration lui ayant été lue, et ayant assuré l'avoir entendue et comprise, il dit qu'elle contenait l'exacte vérité; qu'il l'affirmait et ratifiait de nouveau, et n'avait rien à ajouter ni retrancher. Après s'être engagé au secret, il signa. *Signé* MARTINEZ.

Ordonnance de prise de corps ou mandat d'arrêt.

Nous, les inquisiteurs apostoliques de cette ville de Valladolid, d'après les accusations déposées au saint-office contre Bernardine Lopez, mauresque du royaume de Grenade, esclave de la très-illustre comtesse de Andrada, nous ordonnons que ladite Bernardine Lopez soit saisie en sa personne, enlevée de la maison de la comtesse et conduite avec soin dans les prisons de ce saint-office, et remise entre les mains de l'alcaïde. A Valladolid, ce 3 avril 1570.

Ecrou.

Le 3 avril, à 3 heures après midi, Jubelasquez, alguazil de ce saint-office, amena prisonnière Bernardine, notifiée dans le commandement ci-dessus, envers laquelle moi Francisco Dersanes je remplis les formalités accoutumées, sans rien oublier, et donnai audit Jubelasquez l'attestation de la remise entre mes mains de la susdite Bernardine, que je signai. *Signé* Francisco DERSANES.

Interrogatoire.

Dans la ville de Valladolid, le 4 avril 1570, dans la matinée, le seigneur don Diego Gonzalez, inquisiteur, fit amener devant lui Bernardine Lopez, mauresque du royaume de Grenade, esclave de la comtesse de Andrada, et elle jura en forme de dire la vérité.

D. Comment elle s'appelle, d'où elle est, et quel âge elle a ?

R. Se nommer Bernardine Lopez, native de Veria, près des Alpuxarras, et âgée d'environ seize ans.

D. Ses père et mère ?

R. Graniel Lopez, tisserand en soie, Isabelle de Moutesino, esclave en Murcie.

D. Ayeux paternels?

R. Elle n'en connaît aucun.

D. Ayeux maternels ?

R. Garcia de Moutesino.

D. Tantes paternelles?

R. Léonore Lopez, mariée à Garcis de Herrera, marchand détaillant ; Isabelle Lopez, mariée à Louis de Pliego, cultivateur.

D. Tantes maternelles?

R. Louise Moutesino, Maria Moutesino, filles.

D. Frères et sœurs?

R. Fernando Lopez, âgé de quinze ans; Léonore Lopez, âgée de vingt ans, fiancée à un villageois castillan ; Maria Lopez, âgée de dix-sept ans.

Bernardine avoua que tous les susdits sont descendans de Maures; elle dit qu'aucun d'eux n'a été emprisonné, appelé, puni, ni condamné par le saint-office de l'Inquisition.

Elle fit le signe de la croix, et répéta les oraisons de l'église.

Elle dit que le carême dernier elle s'était confessée dans la maison de la comtesse de Andrada à son chapelain, et qu'il lui donna le saint-sacrement; que les années précédentes elle s'était confessée à un nommé Banegas, curé dudit lieu.

Elle a déclaré qu'elle savait lire et écrire, mais imparfaitement.

D. Si elle sait ou présume la cause de son emprisonnement?

R. Affirmativement. Qu'elle soupçonne qu'on l'a enfermée pour une certaine conversation qu'elle eut avec sa compagne Madeleine Castellaña, d'auprès d'Alméria, dans la maison de la comtesse de Andrada, sa maîtresse, avec un jeune maure de taille moyenne, qui, en s'entretenant avec elle et sa compagne, dit qu'il était maure, qu'il s'était fait chrétien, qu'on l'avait fait captif et mis en prison à Alméria; que cependant il était maure de cœur, et mourrait dans sa croyance, ce qu'il dit en langue arabe, qu'il parlait très-bien. Il lui demanda ainsi qu'à sa compagne d'où elles étaient : elles lui nommèrent le lieu de leur naissance. Il voulut savoir si elles étaient mauresques. Elles lui avaient répondu que non; qu'elles étaient chrétiennes, qu'elles avaient jeûné ce carême, qu'elles priaient et récitaient les oraisons.

On lui dit que dans ce saint-office on ne prenait personne que pour avoir fait ou dit des choses contre notre sainte foi catholique

et religion chrétienne, ou vu faire et entendu dire cesdites choses à d'autres personnes. Qu'on lui fait savoir qu'elle est arrêtée pour avoir manifesté des opinions qui annonçaient qu'elle était attachée à la secte de Mahomet, et les avoir entendu manifester à d'autres ; qu'il lui était enjoint de dire la vérité sur tout ce qu'elle saura, avec la crainte du Seigneur, devant espérer par-là qu'il y aura lieu d'user envers elle de miséricorde.

Ayant dit qu'elle n'avait rien à ajouter, le fiscal cessa l'audience, et elle fut renvoyée à sa prison devant moi fiscal du saint-office.

Dans la ville de Valladolid, le 5 du mois d'avril, devant ledit seigneur inquisiteur Diego Gonzalez, à l'audience du soir, il fut ordonné d'amener Bernardine prisonnière ; et lorsqu'elle fut présente, on lui ordonna que si elle se rappelait de quelque autre chose, elle le déclarât, en disant la pure vérité, comme elle s'y était engagée par le serment qu'elle avait fait. Elle répondit qu'elle s'était souvenu que le maure à qui elle avait fait son premier aveu, lui avait demandé en arabe si elle était mauresque, et qu'elle lui avait répondu que

Dieu savait ce qu'elle avait dans le cœur, et qu'elle ne lui dit rien de plus.

D. Ce qu'elle a dans le cœur ?

R. Qu'elle est chrétienne, et non mauresque, et qu'elle le dit audit maure.

On lui enjoignit pour la troisième fois de dire la vérité. Elle répondit qu'elle ne se souvenait plus de rien. D'après cette déclaration, elle fut remenée à sa prison.

Résumé de l'accusation.

Très-illustres et très-respectables seigneurs, moi Diego de Haedo, fiscal de ce saint-office, vous expose (comme m'y obligent les fonctions de ma place) qu'on a fait comparaître devant vous, dénoncée et accusée criminellement, Bernardine Lopez, mauresque, descendante de parens hérétiques, reconnus et déclarés pour maures et ennemis de notre sainte foi catholique, native de Veria, près des Alpuxarras, enfermée dans les prisons du saint-office. La susdite ayant reçu le baptême et le nom de chrétienne, parmi les fidèles catholiques apostoliques qui ont la crainte de Dieu, est, à la grande offense de sa divine majesté, devenue hérétique et apostat de notre sainte foi catho-

lique. Elle a toujours été et est présentement dans la fausse croyance de la secte de Mahomet, et je l'accuse spécialement des délits suivans :

1°. D'avoir, après être tombée au pouvoir des chrétiens, et pendant sa captivité, étant à ce portée par un desir pervers et diabolique de persister dans sa fausse croyance, d'avoir, dis-je, témoigné et dit hautement être bonne chrétienne, et, sous ce masque imposteur, feint de se confesser comme telle, ayant le contraire dans le cœur et dans l'esprit.

2°. La susdite après avoir en mauresque hérétique manifesté et fait croire par des pratiques extérieures qu'elle était chrétienne, en parlant avec une personne, qu'elle croyait être mauresque et captive comme elle, découvrit ses opinions de mauresque hérétique, ennemie de notre sainte foi catholique, en disant qu'elle était bien ennuyée parce qu'on la faisait confesser toutes les semaines, et qu'elle ne savait que confesser, parce que ce qu'elle avait dans l'ame, elle ne pouvait le dire à personne ; qu'on l'avait fait jeûner de force tout le carême et tous les vendredis, et qu'à chaque instant on l'appelait pour lui

faire faire le signe de la croix ; qu'on lui apprenait des prières qui étaient regardées par les maures comme des fables ridicules ; qu'on lui disait sans cesse d'être bonne chrétienne, et qu'on la tourmentait par tout ce qu'on lui ordonnait, enseignait et faisait pratiquer ; et qu'au milieu de ses ennemis, elle se trouvait comme dans le feu : entendant par ceux-ci les chrétiens au pouvoir desquels elle était.

3°. Que persévérant dans son abominable opinion, et découvrant sa ferme résolution de mauresque à ladite personne avec laquelle elle parlait, la croyant mauresque et esclave comme elle, elle dit qu'on la faisait chrétienne malgré elle, et qu'on l'obligeait à prier long-tems avant de se coucher, et qu'à son réveil elle pleurait, parce qu'on la maltraitait ; et qu'alors, quoique ce fût contre sa volonté, elle se décida du moins à feindre et à dire qu'elle était très-bonne chrétienne, dans la seule vue de mettre un terme à ces persécutions, mais conservant toujours intérieurement sa fausse croyance.

4°. La susdite allant plus loin dans l'entretien qu'elle eut avec ladite personne dans ses opinions, la consola et l'encouragea,

en lui disant : et toi, pour l'amour du Dieu qui te protège, fais ce que t'ordonne ton maître et contente-le ; crains qu'il ne te marque d'un fer rouge ; car tous ceux qu'on a amenés ici, ont été marqués, dans l'idée qu'ils sont maures. Mais cela ne peut pas durer : Dieu y remédiera ; cette terre n'appartiendra pas toujours à nos ennemis, et alors nous serons libres.

5°. Dans la même opinion mauresque et impie, la susdite dit à cette même personne, qu'elle eut toujours confiance en son Dieu, qu'il la délivrerait de ses ennemis, entendant parler des chrétiens. Elle l'engagea à venir la revoir, parce qu'elle la consolerait.

6°. Que la susdite avait énoncé, fait et commis toutes ces hérésies contre notre sainte foi catholique, par attachement à la secte de Mahomet. Que d'après cela, elle paraissait être hérétique et mahométane, et avait conséquemment encouru les peines afflictives établies par les lois de ce royaume, et celles qu'infligent les statuts et codes du saint-office en pareil cas.

D'après ces considérations, déclarant la susdite Bernardine Lopez hérétique et mahométane, nous la condamnons aux

peines, et nous ordonnons qu'elles soient exécutées sur sa personne, la livrant à la justice et au bras séculier, ordonnant qu'elle soit préalablement mise à la question, jusqu'à ce qu'elle s'accuse, elle et les autres. *Signé* Diego de HAEDO. (1)

(Bernardine demande et obtient une feuille de papier, pour confesser la vérité).

Confession de Bernardine.

Moi, Bernardine Lopez, mauresque du royaume de Grenade, enfermée dans ces prisons du saint-office de l'Inquisition, confesse qu'étant très-jeune et peu expérimentée, je n'ai pas déclaré, jusqu'à ce moment, la mauvaise voie dans laquelle j'ai vécu, craignant que si je sortais de ce saint-office avec l'habit pénitentiel, le comte et la comtesse, mes maîtres, ne voulussent plus me recevoir, et dans l'appréhension de rester sans emploi dans cette ville. Mais maintenant que Dieu m'a donné la grâce, a éclairé mon ame, et m'a placée parmi des chrétiens, je

(1) Il est présumable qu'elle fut appliquée à la question, d'après les conclusions de ce procureur fiscal; et que les tourmens lui arrachèrent la confession suivante.

suis déterminée à vous confesser la vérité, comme aux pères de mon ame, me confiant dans votre miséricorde. Je déclare donc et confesse, pour la décharge de ma conscience et mon salut, que dès l'âge de six ans, mon père, Graniel Lopez et Isabelle de Moutesino, ma mère, commencèrent à m'enseigner la doctrine de Mahomet, me disant que tous mes parens avaient suivi cette croyance, et avaient tous vécu dans cette loi. Que ce que j'avais à faire pour être mauresque, était de jeûner comme eux trois jours, de manger le soir d'ensuite, de jeûner trois autres jours, et continuer ainsi tout le mois d'avril. Ils me montraient les prières des mauresques, et me les faisaient répéter trois fois par jour, et voulaient que chaque fois je me lavasse tout le corps. Si quelquefois je ne rentrais pas prier, ils me grondaient, en disant que si je ne jeûnais pas de bonne grâce, ils me renonceraient, comme étant la proie du démon. Ils me recommandaient aussi, lorsque je serais à la messe, et que je verrais le prêtre lever l'hostie, de baisser la tête, et de n'y aller que malgré moi, parce qu'ils n'y allaient que pour ne pas payer l'amende; et quand je sortais de la messe, ils faisaient

chauffer de l'eau, et s'en lavaient tout le corps, et je rentrais avec eux réciter les prières des maures. Ils me prescrivaient également de ne pas manger de lard, ni de boire de vin, conformément aux préceptes de Mahomet, qu'ils me disaient être le prophète de Dieu. Enfin, ils m'ordonnaient de me détourner du chemin des chrétiens, et d'éviter soigneusement de les rencontrer. Voilà ce qu'ils m'ont enseigné, touchant la doctrine de Mahomet. Après la mort de mon père, arrivée il y a environ cinq ans, je restai au pouvoir de ma mère et de mon ayeul Garcia de Moutesino, père de ma mère. Ils continuèrent à nous élever, mes frères et moi, dans la loi de Mahomet. Ils nous disaient continuellement qu'ils étaient maures; qu'à leur dernière heure ils diraient trois prières; qu'ils iraient ensuite au ciel; que là ils mangeraient d'excellentes choses et vivraient dans les délices.

Elle a déclaré terminer ici tous ses aveux.

Suivent plusieurs avis des inquisiteurs, plus mitigés que les conclusions de Diego de Haedo, et entr'autres celui de l'inquisiteur Diego Gonzalez, conçu en ces termes, et le plus important de tous.

Dans cette affaire de Bernardine, il résulte que cette coupable est âgée de seize ans et native de la ville de Veria, où elle a été instruite dans la doctrine chrétienne, que lui enseignait tous les jours Jean Xuarez, sacristain, et les dimanches, Vanegas, ecclésiastique : les dimanches et fêtes elle entendait aussi prêcher un moine de saint François. Elle fut instruite dès l'âge de sept ans, et à neuf elle savait bien ladite doctrine chrétienne, comme il le paraît par sa confession, faite le 6 mai de cette année. Elle n'ignorait pas que l'Inquisition de Grenade punit les maures, et qu'à l'époque où cette ville se forma, la moitié des habitans fut condamnée à porter une robe qui distinguait les hérétiques. D'après ces considérations, il n'y a point de doute qu'elle ne doive être admise à réconciliation dans le sein de la sainte mère église, puisqu'elle a été imbue, dès l'âge de discrétion, des erreurs de la secte de Mahomet. Il est indispensable (1) aussi de prononcer

(1) Il avoue qu'elle n'en a pas, mais elle en attend par succession. Ainsi toute une famille est ruinée, et pourquoi ? parce qu'un enfant de seize ans a parlé à cœur ouvert à un misérable espion aposté pour la

cer la confiscation des biens ; car bien qu'elle n'ait maintenant aucune possession en propre, en sa qualité d'esclave, elle a cependant droit aux biens de ses père et mère. Je m'autorise sur ce point, de l'ordonnance de Séville, qui veut que les biens des hérétiques soient séquestrés pendant l'instruction du procès, et confisqués s'il y a condamnation. Quant au fait d'abjuration, j'invoque sur ce point l'ordonnance de Valladolid, portant : que tous ceux qui se seront rendus coupables d'hérésies à l'âge de discrétion, doivent abjurer toutes les erreurs et impostures qu'ils ont commises dans cet âge. La même ordonnance fixe l'âge de discrétion pour les femmes, à douze ans, et à quatorze pour les hommes ; or, comme cette accusée a seize ans, il est clair que de droit, et conformément aux instructions du saint-office, elle doit être admise à réconciliation et abjuration publique ; et puisque lesdites ordon-

tromper, et que dans son innocence elle n'a pas soupçonné capable de cette affreuse supercherie. Que résulte-t-il delà ? c'est que si cette fille eût été formée à la dissimulation, à l'hypocrisie, au mensonge ; si enfin elle eût été un être pervers, elle n'eût pas été persécutée.

nances furent rendues en 1484., tems où il y avait un si grand nombre de Juifs et de Maures nouvellement convertis, à plus forte raison doivent-elles s'exécuter dans un tems où on emploie tant de moyens pour instruire les nouveaux convertis. Les châtimens que l'Inquisition inflige dans ce royaume sont tellement connus, que nul ne peut en prétendre cause d'ignorance : c'est ce que démontre d'une manière bien évidente la confession de l'accusée. Il lui restait donc seulement à dire, pour sa décharge, que ses père et mère l'avaient instruite dans la doctrine de Mahomet, et l'avaient prémunie contre les instructions opposées qu'on pourrait lui donner, en lui enjoignant de résister à ce qu'ils appelaient une corruption, et qu'enfin elle avait été trompée par eux, et c'est l'aveu que ladite Bernardine fait dans cette même confession. D'où je conclus qu'on doit user de miséricorde envers elle, selon le sentiment des docteurs et de saint Augustin, lorsqu'il parle de la manière dont les parens doivent instruire et enseigner leurs enfans sur la religion.

Je suis d'avis que cette coupable soit admise à abjuration et réconciliation dans les

formes prescrites par les instructions du saint-office. *Signé* Diego-Gonzalez GALICENDO, docteur.

En conséquence de ces différens avis, Bernardine Lopez est admise à réconciliation en forme dans la salle de l'audience; il est décidé qu'on lui ôtera l'habit pénitenciel, et qu'on la rendra à ses maîtres, à charge par eux de la faire instruire.

Ce procès est assez court : il avait commencé le 31 mars.

PROCÈS *du procureur fiscal contre* Martin-Juan de SALINAS, *comédien de profession ; bigame, condamné à deux cents coups de fouet, etc., à Valladolid, en* 1676.

Nous ordonnons que ce jour il se présentera au tribunal avec les autres pénitens, nu, tenant un cierge à la main, et avec les marques de bigame, et une inscription sur laquelle on lira la présente sentence, etc., etc.; qu'il ne se mettra à genoux que depuis la préface jusqu'à ce que la messe soit achevée. Il présentera alors le cierge au prêtre

qui la dira ; il fera abjuration, sera gravement réprimandé. Le jour suivant, il sera mené par les rues publiques de cette ville, par lesquelles on a coutume de conduire les criminels avec publication de crieur public. On lui appliquera deux cents coups de fouet, et nous ordonnons qu'il sera banni du royaume pour dix ans, dont il passera les cinq premières années aux galères, comme rameur sans paye, et quant au lien du mariage, nous le renvoyons au juge ordinaire qui peut et doit en connaître. (1)

Formule d'abjuration.

Moi Juan-Martin de Salinas, présent devant vous, illustres inquisiteurs établis pour la repression des hérésies, de la dépravation et de l'apostasie, dans cette Inquisition de Valladolid, sa juridiction apostoli-

(1) La bigamie est un crime dont la repression appartient à la justice séculière. Ici l'Inquisition se met à la place des tribunaux civils, puisqu'elle condamna cet homme à deux cents coups de fouet, à un bannissement de dix ans, et aux galères pour cinq ans. Elle le renvoye ensuite, quant au lien du mariage, devant le juge ordinaire. N'est-ce pas une dérision ?

que, en présence de cet auguste signe de la croix mis devant mes yeux, et la main sur les saints évangiles, je reconnais la foi catholique et apostolique; j'abjure, déteste et anathématise toute espèce d'hérésie contraire à ce que prescrit la sainte foi catholique, etc., la loi évangélique de J. C., notre sauveur et notre rédempteur, ainsi que contre le saint-siége apostolique (1) et l'église romaine, *et spécialement celles dont je suis soupçonné et accusé devant vous.* Je jure et promets de tenir et garder toujours cette sainte foi que garde et enseigne la sainte mère église; d'être toujours obéissant et soumis à notre saint père le pape, à ses successeurs canoniques dans le saint-siége apostolique, et de me conformer à leurs décisions. Je regarde tous les ennemis de cette sainte foi catholique, comme dignes de condamnation; je promets de ne jamais me joindre à eux, de les poursuivre de tout mon pouvoir, de révéler et dénoncer à tout inquisiteur, prévôté ou prêtre de la sainte mère église du

(1) La déférence, le respect, la soumission aveugle pour le pape : motifs principaux de l'institution du saint-office, et le but constant de ses travaux.

lieu où je me trouverai, les hérésies qui seront venues à ma connaissance ; je jure et promets de recevoir avec humilité et résignation le châtiment qui me sera imposé, et de l'accomplir de tous mes moyens et dans toute son étendue : et s'il m'arrive en quelque circonstance que ce soit d'avoir la volonté de déplaire à Dieu ou de faire quelque action contraire aux susdites promesses, je consens à être reconnu pour impénitent, poursuivi comme tel, et me soumets aux peines afflictives qu'inflige le tribunal de l'Inquisition, et à toute la sévérité des saints canons. Je les reconnais pour justes ; je conviens qu'elles doivent alors m'être appliquées, ainsi qu'à tous ceux qui ayant abjuré l'hérésie, retomberaient dans l'incrédulité, et je me résigne d'avance à souffrir toute leur rigueur, si l'on parvient à prouver que j'ai enfreint les susdits canons. *Signé* Martin de SALINAS.

PROCÉDURE du procureur fiscal de l'Inquisition, contre Joseph ORTIZ, *cuisinier du séminaire de Palencia, faite au palais de l'Inquisition de Valladolid, le* 30 *août* 1806. (1)

1re. PIÈCE. Lettre de dénonciation, en date du 9 août 1806, adressée par Jérôme Calsada au saint tribunal de l'Inquisition de Valladolid, contre Joseph Ortiz, domestique du séminaire de Palencia, par laquelle il déclare que ledit Ortiz, cuisinier dans ledit séminaire, a dit qu'*il n'y avait point d'enfer, et qu'après sa mort, ce qui pouvait lui arriver de pire, était d'être la proie des chiens, etc.; qu'il persista dans les mêmes propos, malgré les remontrances qui lui furent faites par un des séminaristes.*

2e. PIÈCE, par laquelle les inquisiteurs Linarès, Charucas et Eleuteris Varonas, défèrent à don Manuel Roman, prêtre chapelain de l'église cathédrale de ladite ville de Palencia, la dénonciation, à l'effet d'informer contre ledit Ortiz, et d'entendre le

(1) Que l'on suive avec attention ce procès, commencé il y a trois ans, et qu'on juge si l'Inquisition n'était pas telle encore qu'au quinzième siècle.

nommé Calsada et le séminariste mentionné en sa déposition.

3e. PIÈCE. *Examen et interrogatoire.* En la ville de Palencia, le 27 novembre 1806, moi don Manuel Roman, prêtre chapelain de l'église cathédrale de cette ville, en vertu de la commission que le saint-office de l'Inquisition de Valladolid a daigné me confier, le 30 août dernier, dans la matinée, j'ai fait comparaître devant moi Geronimo Calsada, domestique au collège et séminaire royal de cette ville, qui jura en forme de dire la vérité dans tout ce qu'on lui demanderait, et dans tout ce qui serait à sa connaissance, et qu'il aurait entendu dire en offense de Dieu N. S., et contre notre sainte foi catholique, ainsi que contre le juste et libre exercice du saint-office, sans cacher aucune chose ni porter faux témoignage. On lui fit promettre de garder le secret. Il a dit être âgé de vingt-quatre ans.

Interrogé s'il sait ou présume pour quelle cause il a été appelé?

Réponse. Il pense que c'est à l'occasion d'une lettre qu'il a remise au saint-office de l'Inquisition de Valladolid, dans laquelle il dénonçait Joseph Ortiz, cuisinier dudit

séminaire, pour lui avoir entendu dire qu'il ne croyait pas qu'il y eût de Dieu ni d'enfer.

On lui dit que dans le saint-office on reçut une lettre signée de sa main : on la lui montra, en lui demandant s'il la reconnaissait pour être la même qu'il écrivit et adressa au tribunal ; si son contenu renfermait l'exacte vérité, et s'il avait quelque chose à ajouter ou à changer, qu'il le fît conformément au serment qu'il a prêté. Cette lettre ayant été vue par lui, il affirma qu'elle était bien la sienne, qu'il la reconnaissait pour telle, et que le contenu renferme toutes les déclarations qu'il a à faire.

Demande. Où arriva ce qui fait la matière de sa déposition, en quel tems, combien de fois, et en présence de quelles personnes?

Réponse. Que prenant son repas dans la cuisine du séminaire, il y avait environ trois mois, le susdit Joseph Ortiz proféra une fois seulement les expressions qu'il avait dénoncées, et cela en présence de lui déposant et de Saint-Vincent Aguado, séminariste dudit collège.

D. Ce qui donna occasion à Joseph Ortiz de tenir ces discours?

R. Qu'il ne se rappelle pas qu'il y ait eu

un motif particulier qui porta Joseph Ortiz à laisser échapper ces paroles; qu'en s'entretenant de différentes choses, et au milieu de la conversation, il dit qu'il n'y avait *ni Dieu ni enfer.*

D. Si quelqu'un le reprit, qui ce fût, que répondit le dénoncé, et s'il persista dans cette assertion ?

R. Que le susdit nommé don Aguado, entendant de telles extravagances, le reprit, en lui disant : que dites-vous donc ? à quoi Ortiz répliqua : ce qui est dit est dit, et sur ce ils se séparèrent.

D. Si quand le dénoncé a tenu ce langage, il était dans son bon sens ou bien pris de vin ?

R. Que bien qu'il fût assez enclin à l'ivrognerie, dans la circonstance dont il s'agit, le déposant croit que le dénoncé avait toute sa tête.

D. L'âge et le signalement du dénoncé?

R. Qu'il lui paraissait avoir quarante ans, qu'il était d'une petite taille, mais replet, marqué de petite-vérole et brun, et que dans son parler il avait un accent étranger.

D. S'il a autre chose à dire ou à ajouter sur le compte du susdit Ortiz ou de quelque

autre personne, ou enfin quelque communication à faire qui fût du ressort du saint-office ?

R. Qu'il ne sait rien que ce qu'il vient de déclarer, et n'a point d'autre déposition à faire contre qui que ce soit; que si quelque chose fût d'ailleurs venue à sa connaissance, il en eût fait la déposition, comme il venait de le faire pour l'objet dont il était question, et que conformément au serment qu'il vient de prêter, tout ce qu'il dépose est l'exacte vérité. L'interrogatoire lui ayant été lu, il affirma qu'il était bien conforme à sa déclaration, qu'il n'avait faite ni par sentiment de haine ni de malveillance envers ledit Ortiz; mais purement pour la décharge de sa conscience. Il promit le secret et signa de son nom. *Signé* Manuel ROMAN et Geronimo CALSADA.

4e. PIÈCE. *Ratification.* Dans la ville de Palencia, le 31 octobre 1806, devant moi préposé du saint-office, parut don Geronimo Calsada, âgé de vingt-quatre ans, domestique du séminaire de Saint-Joseph de cette ville, en présence (Voyez 6e pièce.)

Interrogé s'il se souvient avoir déposé de-

vant quelque juge, contre quelque personne, relativement à des matières de foi ?

R. Qu'il se souvient avoir déclaré devant le présent préposé, contre Joseph Ortiz, cuisinier du séminaire susdit. Il rapporta en substance ce que contenait cette déclaration, et demanda qu'on la lui lût.

On lui fit savoir que le promoteur fiscal du saint-office le présente comme témoin dans une procédure intentée contre ledit Joseph Ortiz ; qu'il soit attentif, qu'on va lui lire sa déposition, et s'il a quelque chose à y changer, ajouter ou retrancher, on l'invite à le faire de manière à dire en tout la vérité, à l'affirmer et le ratifier, parce que de ce qu'il va dire, dépend l'opinion du tribunal sur ledit Ortiz. Après quoi on lui lut mot pour mot le contenu de sa déclaration. Ledit Vincent Aguado ayant assuré l'avoir bien entendue et comprise, en trouva la rédaction conforme à son dire et en affirma la vérité ; qu'il affirmait et ratifiait ce qui y était affirmé et ratifié, et que s'il était nécessaire, il dirait de nouveau les mêmes choses contre ledit Ortiz, non par haine, mais pour l'acquit de sa conscience. On lui fit promettre le secret en forme : il le promit et signa de

son nom. *Signé* don Manuel ROMAN ; Antonio ROLDAN ; don Ramon-Antonio de PIERRA, et Geronimo CALSADA.

5e. PIÈCE. *Déposition de don Vincent Aguado.*

Dans la ville de Palencia, le 29 octobre 1806, moi Manuel Roman, prêtre et chapelain de la sainte église cathédrale de cette ville, en vertu de la commission du saint-office dont je suis pourvu, j'ai fait comparaître devant moi, le matin dudit jour, don Vincent Aguado, trésorier du séminaire royal de Saint-Joseph de cette ville, qui jura en forme de dire la vérité sur-tout ce qu'on allait lui demander, sur-tout ce qu'il saurait ou aurait entendu dire en offense de Dieu notre Seigneur, et contre notre sainte foi catholique, ou contre le juste et libre exercice du saint-office, sans rien cacher, ni porter aucun faux témoignage. On lui fit promettre de garder le secret sur-tout ce qui se dira avec lui : il dit avoir vingt-quatre ans.

Interrogé s'il sait ou présume la cause qui l'a fait appeler?

R. Il dit qu'il imagine que c'est pour

donner des renseignemens sur un fait arrivé dans le séminaire, et relatif au cuisinier Joseph Ortiz, qui exerçait alors cette place par intérim. Il croit que cela eut lieu le 7 ou 8 du mois d'août de cette année, et dit avoir entendu ledit Ortiz avancer qu'il n'y avait point d'enfer, qu'en conséquence après sa mort il était inutile de donner la sépulture à son corps, et qu'il lui était indifférent qu'on le jetât à la voirie.

D. Dans quel lieu se tint ce discours, combien de fois il fut répété, et devant quelles personnes ?

R. Dans la cuisine dudit séminaire : ce fut pendant le dîner que ledit Ortiz se permit une seule fois ces propos en sa présence et devant Francisco Badillo, séminariste, et Geronimo Calsada, domestique du même séminaire.

D. Ce qui précéda, et ce qui donna occasion audit Ortiz de parler ainsi ?

R. Comme c'était un jour de fête, un de ceux qui étaient présens lui demanda s'il avait entendu la messe ; et qu'à cette question il répondit, à quoi bon la messe et tout le reste, puisque je ne crois pas qu'il y ait d'enfer ? Sur quoi le déclarant le réprimanda

en lui disant : prenez donc garde à ce que vous dites, car si telle est votre croyance, je suis obligé de le déclarer au saint-office ; le cuisinier répartit : ce qui est dit est dit, et en vérité tout cela me paraît fort douteux.

D. Si quand le dénoncé s'exprima de la sorte, il était bien sain d'esprit, s'il n'était pas ivre, ou si ce n'était pas l'effet de la démence ?

R. Que quoiqu'il l'eût vu quelquefois pris de vin, il était bien de sang-froid au moment où il proféra ces paroles, mais qu'il ignorait d'ailleurs s'il avait la tête malade.

D. L'âge et le signalement du dénoncé ?

R. Qu'il le juge âgé de trente-six à trente-huit ans, qu'il est petit, assez gros, marqué de petite-vérole, brun, figure pleine, nez grand, front large et petits yeux.

D. S'il a quelqu'autre déclaration à faire sur le compte dudit Ortiz ou d'autres, ou quelque déposition de la compétence du saint-office.

R. Qu'il ne se rappelle pas pour le moment autre chose que ce qu'il vient de déclarer, et que tout est véritable, en conséquence de son serment. L'interrogatoire lui étant lu, il l'a trouvé conforme à ses

déclarations, qu'il a assuré n'avoir point faites par haine ni malveillance envers ledit Ortiz, mais seulement pour la tranquillité de sa conscience. Il promit le secret et signa ainsi. *Signé* don Manuel ROMAN et Vincent AGUADO.

6e. PIÈCE. *Ratification.* Dans la ville de Palencia, le 3 novembre 1806, devant moi préposé ci-dessus mentionné du saint-office, parut don Vincent Aguado, trésorier du séminaire de Saint-Joseph de cette ville, âgé à ce qu'il dit de vingt-quatre ans, en présence d'honnêtes et religieuses personnes, don Antonio Roldan et don Ramon-Antonio Sierra, prêtres et chapelain de la paroisse de Saint-Michel de cette ville, qui, après avoir juré le secret, ont reçu son serment en forme de dire la vérité (le reste comme la pièce 4e, à la réserve de la signature du déposant.)

7e. PIÈCE. *Lettre adressée au seigneur Inquisiteur fiscal du saint-office de Valladolid.*

Illustrissime seigneur, j'ai attendu quelque tems pour voir si don Francisco Badillo, élève boursier séminariste, qui a été dans le

séminaire de Saint-Joseph de cette ville, se présenterait; mais il n'est point venu; et comme je n'ai pas la moindre connaissance de son domicile actuel, malgré toutes les recherches que j'ai faites pour le découvrir, je joins à cette lettre toutes les informations que j'ai prises en conséquence de la commission dont vous avez daigné me charger. Je puis vous assurer que les personnes dont je les tiens sont recommandables par leurs talens et leurs bonnes mœurs, et qu'en conséquence leurs dépositions sont dignes de foi et méritent une confiance entière; que de plus, elles n'ont point été guidées par des motifs de haine; qu'il n'existait entre elles et le dénoncé aucune inimitié ni rancune, et qu'elles n'ont été animées que du desir de remplir leurs devoirs de chrétiens.

Il appert de leurs dépositions, que Joseph Ortiz, pendant les trois mois à-peu-près qu'il fit les fonctions de cuisinier dans ce séminaire, s'est fait remarquer comme un homme sans foi ni religion; qu'il n'entendait la messe ni les fêtes, ni les dimanches; que quand on l'y envoyait, il allait au cabaret et y restait le tems qu'il croyait nécessaire à la célébration des saints offices.

On ne le voyait jamais non plus réciter son rosaire, ni pratiquer aucune autre œuvre de piété. C'est principalement pour cette raison qu'il fut chassé du séminaire, et l'on ignore où il est. Voilà tout ce que je puis vous apprendre pour le présent. Que notre Seigneur vous accorde mille années d'existence et de bonheur. A Palencia, le 15 novembre 1808. *Signé* don Manuel ROMAN.

8e. PIÈCE. L'inquisiteur fiscal, dans le procès-verbal contre Joseph Ortiz, cuisinier du séminaire de Palencia, à l'occasion de propos de mauvaise doctrine, dit que, quoique le dénonciateur assure que ces propos n'ayant pu être entendus que du co-témoin Vincent Aguado, celui-ci, de son côté, affirme qu'au moment où ledit Ortiz avançait ces principes dangereux, il y avait, indépendamment du délateur, une autre personne nommée don Francisco Badillo; qu'en conséquence, il faut examiner ce dernier, après s'être informé de sa résidence. *Signé* Licdo MAHAMUD, Inquisition de Valladolid, 19 novembre 1806.

9e. PIÈCE. Conformément aux intentions du saint-office, que don Francisco Badillo, qui a été élève dans le séminaire de Palen-

cia, soit examiné sur les particularités de certains propos tenus dans le séminaire, nous vous chargeons, en son absence, de prendre, avec toute la prudence possible, les informations qu'on pourrait recueillir dans ledit séminaire. Vous nous informerez du résultat, que vous joindrez à cette lettre, le tout adressé au saint-office. Que Dieu vous accorde mille années. De l'Inquisition de Valladolid, 9 décembre 1806. *Signé* don José Eleuterie VARONEL, secrétaire

10e. PIÈCE. En vertu de l'ordre du saint-office, notifié dans la lettre ci-dessus, je me suis informé avec discrétion et prudence, et j'ai appris que don Francisco Badillo, élève du séminaire Saint-Joseph de cette ville, réside à présent à Burgos, où l'a envoyé son oncle don Ignacio Mathe, prêtre et curé de la ville de Froniesta, pour qu'il suivît sa carrière littéraire dans le collège de Burgos; par cette raison, j'ai suspendu la vérification et les informations à prendre que mentionnait ladite lettre, ce que je soumets au tribunal en attendant ses ordres. Palencia, le 13 décembre 1808. *Signé* don Manuel ROMAN.

11e. PIÈCE. Dans ce saint-office, il a été

fait une révélation que Joseph Ortiz, cuisinier du séminaire de Palencia, un des jours de fête du mois d'août, étant interrogé s'il avait entendu la messe, répondit : à quoi bon la messe et le reste, si au bout du compte je *ne crois pas qu'il y ait d'enfer?* Qu'il ajouta *qu'une fois mort, le pis qui pouvait lui arriver serait d'être mangé par les chiens ; que par conséquent, après sa mort, on n'avait pas besoin de lui donner aucun soin, et qu'on pouvait le jeter à la voirie.* Sur quoi il insista, malgré les remontrances que lui fit un des assistans, en disant *qu'il n'y avait pas de Dieu, et que ce qui était dit, était dit.* Entr'autres personnes témoins de ces discours, se trouvait don Francisco Badillo, alors élève dudit séminaire de Palencia, et résidant maintenant dans cette ville pour suivre sa carrière littéraire. Pour remplir les vues du saint-office, il faut que ledit Francisco Badillo soit examiné, à raison des propos que ledit Joseph Ortiz a tenus en sa présence. Ayant confiance en votre prudence, votre capacité, votre amour et votre zèle pour tout ce qui regarde notre sainte religion, nous vous chargeons, aussitôt la présente reçue, de

faire comparaître devant vous le nommé don Francisco Badillo, recevant de lui, avant toute chose, le serment établi par notre saint-office, de dire la vérité dans tout ce qu'il saura, et de garder le secret sur toutes les demandes qui lui seront faites. Vous recevrez ensuite sa déclaration en forme, et ferez en sorte qu'il dépose avec précision, et qu'il rapporte textuellement les mêmes paroles qu'il a entendues dudit Ortiz; vous lui demanderez qu'elles étaient les personnes présentes, qui reprit, et qui dénonça Joseph Ortiz; enfin vous lui ferez toutes les questions nécessaires pour qu'il n'omette rien de ce qui peut vous conduire à la connaissance de la vérité dans cette affaire. Quatre jours après vous ratifierez, *ad perpetuam*, cette déclaration, vous adjoignant, pour la pratique de ces diligences, un prêtre de votre choix, qui devra remplir les fonctions de notaire, ayant prêté préalablement tous deux le serment *in scriptis* de fidélité et secret, et vous conformant aux instructions imprimées du saint-office, que nous joignons à la présente pour votre gouverne. Nous vous recommandons toute la célérité qu'il vous sera possible d'y mettre,

et vous nous ferez passer le tout, en nous informant du crédit et de la confiance que mérite la déposition dudit Badillo ; vous renverrez cette lettre, ainsi que les instructions, à l'adresse directe du saint-office, et à cet effet, nous vous donnons notre ordre en forme. Donné dans l'Inquisition de Valladolid, le 15 janvier 1807. *Signé* Lic^{do} don Jose-Ignacio ANTOLEGNY, D. don Jose-Chata LINARÈS, D^{r} d[illegible] Francisco-Xavier-Sainz ESCALERA, D. Jose-Eleuterie VARONA.

A don Ramon Fernandez Alonzo, curé de paroisse et prébendé de la sainte Inquisition de Burgos.

12^{e}. PIÈCE. Dans la ville de Burgos, le 19 janvier 1807, le sus mentionné Ramon-Fernandez Alonzo, accepta la commission ci-dessus, et jura devant don Frutos-Santocildes, ecclésiastique prébendé de cette sainte église, et notaire de cette commission, de la remplir avec zèle et fidélité, en vertu de quoi je le signe dans cette ville, les jour, mois et an que dessus. *Signé* Don Ramon-Fernandez ALONZO.

(Ecrit de la même main).

Dans la ville de Burgos, le 19 janvier

1807, don Frutos-Alonzo Santocildes, prébendé de cette sainte église, jura de remplir avec fidélité et zèle la charge de notaire dans la commission ci-dessus, ce dont il donne acte et signe ainsi. *Signé* Dr don Frutos-Alonzo SANTOCILDES.

13e. PIÈCE. Dans la ville de Burgos, le 19 janvier 1807, à huit heures du matin, don Ramon-Fernandez Alonzo, en vertu de la commission du saint-office dont il a été chargé, et qu'il a acceptée, fit comparaître devant lui don Francisco Badillo, professeur de théologie, qui jura en forme de dire la vérité.

D. S'il sait ou présume pourquoi il est mandé ?

R. Il pense que c'est pour déclarer ce qui arriva l'année dernière entre Joseph Ortiz et Geronimo Calsada.

D. Ce qui arriva entre ces deux personnes?

R. Que fortuitement il entendit dire à Joseph Ortiz, dans la cuisine du séminaire de Palencia, pendant qu'il dînait (il ignore le jour, le mois, et par quel motif cela fut dit), qu'il n'y avait point de Dieu ni d'enfer; que lorsqu'on mourait, tout était fini, *et qu'ainsi il n'y avait pas de différence*

entre la mort d'un homme et celle d'un chien.

D. Si ce fut dit dans la dispute, avec colère ou par plaisanterie ?

R. Qu'il n'était point question de dispute, et qu'à l'apparence dudit Ortiz, il le dit par plaisanterie.

D. Quelles personnes étaient présentes ?

R. Don Geronimo Calsada, don Vincent Aguado, et le déposant.

D. Si quelqu'un le reprit ?

R. Qu'oui ; mais qu'il ne se souvient pas si ce fut don Geronimo ou don Vincent, mais que quelqu'ait été la personne, ledit Joseph Ortiz répondit que ce qui était dit, était dit.

D. S'il était dans son bon sens ?

R. Qu'il ne remarqua en lui aucune aliénation d'esprit.

D. L'âge et le signalement ?

R. Qu'il a trente ou quarante ans, qu'il est d'une petite stature, replet, et un peu louche.

D. S'il a quelqu'autre chose à dire ou à ajouter sur le compte du susdit ?

R. Que non, et que tout ce qu'il vient de dire est la vérité, en conformité du ser-

ment qu'il a fait. Après lui avoir lu le présent, il a déclaré qu'il était rédigé conformément à sa déclaration ; qu'il n'avait ni haine, ni animosité contre ledit Ortiz ; qu'il n'avait témoigné que pour la décharge de sa conscience. Il promit le secret, et signa de son nom ainsi. *Signé* Francisco BADILLO.

Passé devant moi D. Frutos SANTOCILDES.

14e. PIÈCE. L'inquisiteur fiscal dans le procès-verbal contre Joseph Ortiz, cuisinier du séminaire de Palencia, pour des propos irreligieux, demande qu'on fasse la révision des registres du tribunal de cette ville, pour savoir s'il n'y a rien à la charge dudit Ortiz, et qu'on charge les autres procureurs fiscaux de donner un relevé de leurs registres.

15e. PIÈCE. Rien ne résulte des registres de cette ville contre Ortiz, cuisinier du séminaire de Palencia, dénoncé dans ce saint-office pour délit de mauvais propos, ce que nous vous faisons savoir, en réponse à la lettre que vous avez écrite. Dans tout ce qui vous sera agréable, nous nous empresserons de concourir de tous nos moyens et avec la meilleure volonté. Nous prions

notre Seigneur qu'il vous accorde mille ans d'existence. *Signé* MAHAMUD.

Inquisition de Valladolid, 26 janvier 1807.

16e. PIÈCE. Inquisition de Corte, 5 mai 1807. Même formule que ci-dessus. *Signé* Licdo don Antonio MARIA, Dr don Caya-Rubin de GALAUZA.

17e. PIÈCE. Inquisition de Valencia, le 8 mai 1807. Même formule. *Signé* Licdo D. Nicolas RODRIGUEZ, don Dr Pablo-Liedo-Rico LASO.

18e. PIÈCE. Inquisition de Logreno, 11 mai 1807. Même formule. *Signé* don Juan ARCHUZUNCAZ.

19e. PIÈCE. Inquisition de Cuença, 8 mai 1807. Même formule. *Signé* L. Dr don Fernando de SIRNICOJA, L. J. DOMINGUEZ, Dr et M. Martinez DELAVÉGA.

20e. PIÈCE. Inquisition de Cordoba, 3 mai 1807. Même formule. *Signé* Dr don Juan de VARGAS.

21e. PIÈCE. Inquisition de Santiago, 9 mai 1807. Même formule. *Signé* Asiste SOLO, Dr don Fernando GUISANO.

22e. PIÈCE. Inquisition de Liniera, 13 mai 1807. Même formule. *Signé* D. don Francisco MARIA, Dr don Pedroni-Contassa MARTINEZ.

23e. PIÈCE. Inquisition de Zaragoza, 14 mai 1807. Même formule. *Signé* Lic. don José-Marian VILLAFANO, Assiste SOLO.

24e. PIÈCE. Inquisition de Murcie, 22 mai 1807. Même formule. *Signé* Dr don Ramon de NIBERNEZ, Licdo don Manuel-Sauchez VELASCO.

25e. PIÈCE. Inquisition de Séviglia, le 3 juin 1807, même formule. *Signé* don Francisco RODRIGUEZ; Dr don Ramon-Vicente de CARASSA.

26e. PIÈCE. Inquisition de Barcelona, du 9 juin 1807. Même formule. *Signé* Licdo don Manuel de NERRA; Dr don Juan de Rodal PANCAGUA; Dr don Josef LLOSEN.

27e. PIÈCE. L'inquisiteur fiscal, dans le procès contre Joseph Ortiz, qui fut cuisinier dans le séminaire de Palencia, au sujet de propos de mauvaise doctrine, demande qu'on fasse l'extrait de ces propos, et qu'une fois notifiés, on expose la censure qu'ils méritent. Inquisition de Valladolid, 11 juillet 1807. *Signé* Licdo MAHAMUD. (1)

(1) Les 28e et 29e pièces ne se sont point trouvées dans le dossier. Les registres de douze Inquisitions compulsés : et pourquoi ? parce qu'un pauvre cuisinier a fait une plaisanterie !

30e. PIÈCE. Certain sujet de condition, qualité et profession obscures, a tenu les propos suivans :

Etant un jour à dîner, il dit qu'il n'y avait point d'enfer, et qu'après sa mort, ce qui pouvait lui arriver de pire, était d'être mangé par les chiens ; et quoiqu'il ait été réprimandé par une personne à ce présente, il insista en disant : que ce qui était dit, était dit ; et il ajouta avec affirmation, qu'il n'y avait point de Dieu.

Quoique cet homme fût un peu enclin à l'ivrognerie, il prononça ces paroles avec fermeté, netteté, et dans son bon sens.

31e. PIÈCE. Pour remplir l'ordre de l'Inquisition que vous nous avez adressé, nous soussignés, après avoir lu plusieurs fois, et mûrement réfléchi sur les propos qui sont contenus dans l'extrait ci-dessus, nous devons en donner et donnons la censure théologique qui suit.

1°. Qu'il n'y a pas d'enfer. Cette assertion est scandaleuse, généralement et formellement hérétique. Elle est scandaleuse, en ce qu'elle conduit à toute sorte de péchés, parce qu'elle exclut en général la crainte de pécher ; et elle est formellement héréti-

que, comme étant contradictoire à l'ancien Testament : *Quis ex vobis habitabit cum ardoribus sempiternis*, *Isaïas*; ainsi qu'au nouveau, suivant ce passage : *Ite maledicti in ignem æternum*, etc. *Ibunt hi in supplicium æternum*, saint Marc, chap. 3.

2°. Qu'une fois mort, ce qui pourrait lui arriver de pire, était d'être la proie des chiens. Ce propos pourrait être interprêté favorablement ; car n'y a-t-il pas beaucoup de martyrs dont les corps ont été dévorés par les chiens, les oiseaux et même dans la persécution par les pourceaux ? Sapor, roi de Perse, persécuta les chrétiens, et livra leurs restes à l'infamie, sans prolonger leurs douleurs au-delà du trépas, comme il avait la barbarie de se le persuader, ni sans pouvoir leur ravir, au milieu des tourmens, la ferme espérance de la résurrection glorieuse, quoiqu'il les fît expirer avec la certitude d'être privés de la sépulture. Mais ces expressions, proférées comme une conséquence de la première assertion qu'il n'y a point d'enfer, ne peuvent réellement s'entendre que dans le sens du matérialisme, et ne peuvent sortir que de la bouche d'un homme qui s'assimile à ceux qui disaient, ainsi que le rapporte

l'ancien Testament, chap. 9 : *Edamus et bibamus, cràs enim moriemur.* Ce sentiment est formellement hérétique; il contredit expressément une infinité de passages des deux Testamens, et précisément ce que dit Salomon, chap. 12, du livre de la Sagesse : *Revertatur pulvis in terram suam unde exiit et spiritus redeat ad Deum qui dedit illum.* Il détruit tout le systême de la révélation; il est aussi scandaleux, parce qu'il induit à pécher avec la licence la plus effrénée. Enfin, ce sentiment dégrade la nature raisonnable, en la rabaissant à l'état de brute : *Comparatus est jumentis*, etc.

3°. Qu'il n'y avait pas de Dieu. Cette opinion est la plus monstrueuse, la plus scandaleuse et la plus hérétique que l'on puisse énoncer. Elle renferme toutes les hérésies réunies, puisque, s'il n'y a pas de Dieu, il n'y a aucune révélation; les deux Testamens sont faux, toutes les traditions divines ne sont que des contes absurdes; la religion des anciens Hébreux, comme celle des chrétiens, n'est qu'un tissu de mensonges; il n'existe pas non plus de religion naturelle, car Dieu n'existant pas, personne ne l'a instituée, et il n'y a rien autre chose qu'un destin aveugle pour gouverner l'univers.

Ce qui porta ledit Ortiz à énoncer ces opinions. Nous ne pouvons croire qu'il l'ait fait par ignorance, erreur opiniâtre, ou défaut d'instruction; car les propositions contraires sont telles, qu'on ne peut les ignorer entièrement, sur-tout la dernière, du moins dans ce royaume d'Espagne, où elles sont prêchées et enseignées aux enfans comme vérités divines et fondamentales de notre religion. Nous ne pouvons non plus nous persuader qu'il ait tenu ce langage avec une conviction intérieure bien certaine; car quoiqu'il veuille forcer sa dépravation obstinée à le faire adopter à sa raison, cependant celle-ci ne peut pas obéir sans être convaincue. Nous jugeons qu'il a énoncé ces propositions avec le desir qu'elles fussent vraies, ce qui le rend inexcusable, et conformément aux lois, il doit être puni comme s'il les croyait fermement, sur-tout les ayant affirmées et répétées avec assurance, malgré les remontrances qui lui ont été faites. Tel est notre avis, que nous signons dans notre maison de Saint-François de Valladolid, ce 10 novembre 1807. *Signé* Celestino RESPISO; Fr. Man. VELASCO.

32e. PIÈCE. L'inquisiteur fiscal, dans le

procès contre Joseph Ortiz, cuisinier du séminaire de Palencia, accusé de propos de mauvaise doctrine, ordonne qu'on s'informe de la résidence du dénoncé, en demandant dans Palencia s'il est retourné audit séminaire, ou si dans cette maison on a quelque indice de sa demeure. Inquisition de Valladolid, 6 août 1808. *Signé* Lic[do] MAHAMUD.

33e. PIÈCE. Lettre de Manuel Roman, membre de l'Inquisition de Palencia, pour s'informer, avec le plus grand soin et la plus scrupuleuse discrétion, dans le séminaire de cette ville, de la résidence de Joseph Ortiz, et de tous les moindres détails sur sa conduite; et qu'aussitôt ses recherches faites, il en envoie les résultats au saint-office. Inquisition de Valladolid, 14 octobre 1808. *Signé* D[r] don Eleuterie VARONAS.

34e. et dernière PIÈCE. Illustre seigneur, ayant pris les informations que me prescrit votre lettre ci-jointe sur la résidence actuelle de Joseph Ortiz, cuisinier, qui habita dans le séminaire de cette ville, je suis parvenu à savoir que cet homme ayant passé de ce collège à l'abbaye de Benevivere, près de Carrion, mourut dans cette maison il y a

environ deux ans, y exerçant l'office de cuisinier; et que dans ledit endroit il fut inhumé sous le nom de Joseph Rodriguez, nom qu'il s'était donné, suivant la coutume qu'il avait d'en changer; et je ne fais pas le moindre doute que ce ne soit le même individu qui était l'objet des informations dont vous m'avez chargé, ce dont je m'empresse de vous instruire pour votre utilité. Que Dieu vous accorde mille ans. Palencia, 5 novembre 1808. *Signé* don Manuel ROMAN. (1)

INQUISITION DE VALLADOLID,

AN 1808.

A la requête de M. l'Inquisiteur fiscal, contre don Pedro GASCA, *capitaine au régiment d'Arragon, le* 28 *septembre de la même année.*

N°. Ier.

Aranda, le 8 octobre 1808.

MONSIEUR, après le départ du courrier de mercredi dernier, on m'adressa, en ma qualité de vicaire et président de cette commu-

(1) Si l'Inquisition n'eût pas été abolie, cet homme eût été exhumé, et ses os eussent été brûlés.

nauté, une affaire qui avait été d'abord envoyée à sa révérence le prieur de ce couvent. Il y a quatre mois que les évènemens relatifs aux Français l'ont obligé de s'absenter ; je ne sais pas précisément l'époque de son retour ; je présume cependant qu'il aura lieu vers le commencement de ce mois ou la fin de l'autre. Il m'a donc paru convenable de vous renvoyer la lettre explicative de cette affaire, et de ne pas attendre l'arrivée du prieur, parce qu'il me paraît que l'objet dont il s'agit est de votre compétence. Que Dieu soit avec vous, et qu'il vous accorde mille ans de vie. Je baise les mains de votre grâce, et suis son serviteur le plus dévoué, frère LINAN, président.

(Renvoyé à la commission, le 9 du même mois).

N°. II.

LETTRE DE DÉNONCIATION.

Aranda, 10 août 1808.

MESSIEURS LES CENSEURS DE LA FOI,

J'AI l'honneur de vous informer, pour le repos de ma conscience, que chez moi, dans un entretien familier, don Pierre Gasca, capitaine au régiment d'Arragon, a dit, avec

l'accent et le geste de la dérision, à l'occasion des malheurs survenus à notre pays de la part des Français : *mettons notre espoir en Dieu.* Ceci fut dit devant moi, en présence d'un autre ecclésiastique de ce diocèse, de don, camarade dudit Gasca, et d'autres assistans. Il ajouta à ce qu'il venait de dire, des propositions si licencieuses et peu chrétiennes, qu'ensuite il s'adressa à en ces termes : « Votre » me prend peut-être pour un juif, à » cause de ce que je viens de dire, mais il » aurait de moi une fausse opinion : je n'ai » émis ces paradoxes que pour me donner » le plaisir de les lui entendre réfuter. » Mais j'ai regardé ce langage comme un subterfuge, puisque dans un autre lieu, il a proféré les mêmes discours, au grand scandale des auditeurs.

Croyez, sages inquisiteurs, que ce n'est ni par haine ni par desir de vengeance que je le défère au saint tribunal de la foi, mais pour la correction par laquelle vous jugerez convenable de réprimer sa licence, et de prévenir le scandale qu'il peut causer aux autres, et pour la tranquillité de mon ame.

Jouissez, sous les plus heureux auspices,

de longues années : c'est le vœu de celui qui vous baise les mains.

Don (1)

N°. III.

Connaissant votre zèle, votre prudence et votre amour pour la cause de notre sainte religion, nous vous adressons la lettre de dénonciation ci-jointe, qu'on a reçue dans ce saint-office, écrite et signée (comme l'inspection le démontre) par don contre le sieur Pierre Gasca, capitaine au régiment d'Arragon, et vous chargeons, aussitôt la présente reçue, de vous adjoindre un prêtre de votre choix, qui puisse remplir les fonctions de notaire pour la rédaction des actes : vous exigerez de lui le serment de fidélité et de discrétion, en le lui faisant relater dans ces mêmes actes. Il fera en sorte que ledit don reconnaisse sa susdite délation, prêtant au préalable le serment de dire la vérité, le tout conformément à l'instruction que nous joignons à cet effet. Quatre

(1) Nous supprimons dans ce procès les noms du délateur et des témoins. Nous avons dit les motifs de cette suppression dans le préambule placé en tête de ces procès.

jours après il ratifiera sa déclaration, conformément à l'instruction d'usage, pour la ratification des témoignages en matière de foi, et que nous vous envoyons également. Ces formalités remplies, il examinera ensuite les co-témoins assignés en particulier, et de manière que la déposition de l'un ne soit point entendue des autres, ainsi que le recommande l'instruction sur l'examen des témoins. Il fera également ratifier ces déclarations après avoir reçu de chacun des déposans le serment de dire la vérité et de garder le secret. Ensuite vous nous les renverrez, en nous faisant un rapport exact sur le degré de crédit et de confiance que l'on doit avoir aux dépositions des témoins, et si vous avez connaissance de l'opinion du dénoncé en matière et point de religion, mandez-le nous selon votre ame et conscience : faites-nous savoir également s'il existe ou a existé entre le délateur et le dénoncé quelque motif de haine ou de ressentiment, renvoyant le tout en droiture au saint-office, afin que nous puissions remplir les fonctions de notre charge en bonne forme. *Signé* Joseph Chata-Linarès; François-Xavier San-Escalera; François-Manuel de Velasco.

N°. IV.

J'ai reçu la commission ci-dessus, et en vertu d'icelle, j'ai nommé pour notaire don Angel Mencia, prêtre de cette ville, qui en accepte les fonctions, après avoir prêté le serment de fidélité et de secret, et pour le constater nous le signons dans cette maison du couvent de saint Dominique, à Aranda de Duero, le 13 octobre 1808. *Signé* J. Linan et Angel Mencia.

N°. V.

INTERROGATOIRE.

Dans la ville de Aranda de Duero, le 3 du mois d'octobre au soir, le frère Joseph Linan, en vertu de la commission du saint-office dont il est pourvu, a rencontré et fait comparaître devant lui une personne qui jura en forme qu'elle dirait la vérité, et a dit s'appeler don prêtre de cette dite ville, âgé de 27 ans.

A lui demandé s'il savait pourquoi il avait été appelé.

A répondu qu'il présumait qu'une lettre qu'il avait remise au saint-office en était le motif.

On lui dit que le saint-office avait reçu

une lettre dont il paraissait être l'auteur, et qui commençait par ces mots : *Domini fidei censores* (Voyez la traduction, pièce 2) et se terminait par ceux-ci : *vestras manus deosculans*, composée d'une page d'écriture portant la date du 10 août 1808, et signée don Après l'avoir vue et reconnue, il a déclaré qu'elle était la même qu'il avait remise au tribunal, et que tout ce qu'elle contenait était conforme à la vérité.

Demandé s'il n'avait rien à changer, ajouter ou retrancher.

Il répondit qu'en outre des charges contenues dans sa lettre, il ouït dire à don que don Pedro de Gasca avançait des hérésies ; que don avait entendu dire de la bouche dudit Gasca, que Dieu s'était endormi sur les succès des Français, et qu'enfin bien que lui eût entendu beaucoup de choses, cependant il ne se les rappelait pas assez fidèlement pour en faire une déclaration exacte.

Interrogé où s'étaient tenus les discours qu'il dénonçait, en quel tems, combien de fois, et quelles personnes se trouvaient présentes.

Répondu qu'ils furent dits chez ses parens, dans la soirée d'un des premiers jours

du mois de mai de cette année, en présence de (il cite les noms de quatre personnes, dont la plupart lui sont unis par les liens du sang.) :

Demande. Quel motif porta Pedro Gasca à se permettre ces propos ?

Réponse. Que la conversation avait seulement roulé sur la situation présente de nos affaires avec les Français.

D. Si ledit Pedro Gasca énonça les propositions qu'il dénonçait, comme l'opinion d'un autre, ou comme la sienne propre ; s'il y fut porté par la dispute, et s'il le dit dans la colère ou par plaisanterie ?

R. Qu'il l'avait dit de lui-même, de sang-froid et d'un air de dérision.

D. Si quelqu'un lui répondit ; qui ce fut, ce que répliqua le dénoncé, et s'il persista dans ses dires ?

R. Il dit l'avoir lui-même rappelé à un langage plus décent, mais qu'il persévéra opiniâtrement dans ce qu'il avait avancé.

D. Si quand ledit Pedro Gasca tint ces discours, il était dans son bon sens, dans un état naturel, s'il n'était pas ivre, ou malade du cerveau ?

R. Qu'il lui parut bien sain et dans son bon sens.

D. L'âge et le signalement du dénoncé ?

R. Qu'il lui paraissait avoir quarante ans, une haute stature, une taille svelte et bien prise.

D. S'il a quelqu'autre chose à ajouter sur le compte dudit Pedro, ou d'autres personnes, ou quelque déposition de la compétence du saint-office ?

R. Qu'il ne lui restait rien à dire, ni du susdit, ni de qui que ce fût, ni aucune révélation de cette nature, et qu'il garantissait la vérité de ses déclarations. Le procès-verbal lui étant lu, il affirma qu'il était conforme à ses aveux, qu'il ne les avait pas fait par haine ou malveillance envers ledit Gasca, mais uniquement pour l'acquit de sa conscience, et il a revêtu le présent de sa signature. *Signé* don Joseph LINAN, procureur du saint-office.

Fait par devant don Angel MENCIA, notaire.

N°. VI.

DEUXIÈME INTERROGATOIRE.

Dans la ville de Aranda de Duero, le 24 d'octobre 1808, devant le procureur du saint-office, frère Joseph Linan, parut

don prêtre, habitant de cette ville, âgé de 27 ans, devant lequel furent présents don François Alonzo, et don Carlos Araouzo, personnages religieux et de bonnes mœurs, prêtres de cette même ville, gens notables et de confiance, qui ont reçu la déposition et le serment en forme dudit qui promit de dire la vérité.

D. S'il se rappelle avoir depuis peu fait une déposition devant quelque juge, contre une certaine personne, sur des matières relatives à la croyance?

A répondu se souvenir avoir dit et déclaré devant frère Joseph Linan, contre don Pedro Gasca, qui est le même dont il a parlé dans sa déposition, ainsi que dans sa lettre.

On lui notifie que le promoteur du saint-office le présente comme témoin dans un procès qui s'instruit en ce moment contre ledit Pedro de Gasca. On le requiert de prêter attention à la lecture qui va lui être faite de sa déposition, afin que s'il avait quelque chose à y changer, ajouter ou retrancher, il le fît de manière à dire en tout la vérité, et à ratifier et à affirmer ladite déposition, attendu que de ce qu'il avait dit

et allait dire, dépendait le sort dudit Pierre Gasca. On lui fit ensuite lecture de son interrogatoire dans tout son contenu.

Il dit n'avoir rien à changer, ajouter ni retrancher, parce que sa déposition écrite contenait la vérité; qu'il affirmait et ratifiait de nouveau ce qu'il avait avancé, et que s'il était nécessaire, il le déposerait itérativement contre ledit Gasca, non par sentiment de haine, mais pour la décharge de sa conscience. On lui demanda le secret en forme; il le promit, et signa de son nom. *Signé* don M. ; Joseph Linan; don Francesco Alonzo; don Carlos Araouzo; Auguste Mencia, notaire.

N°. VII.

Dans la ville de Aranda de Duero, le 24 d'octobre 1808 au soir, frère Joseph Linan, en vertu de la commission du saint-office, fit comparaître devant lui une personne qui jura en forme de dire la vérité, et dit s'appeler F. , étudiant et habitant de cette ville, âgé de 18 ans.

D. S'il sait ou présume pourquoi il a été appelé ?

R. Qu'il ne sait ni n'en soupçonne la cause.

D. S'il sait ou a entendu dire que quelque personne ait dit ou fait quelque chose qui soit ou paraisse être contre notre sainte foi catholique et notre loi évangélique que prêche la sainte mère église catholique romaine, ou contre le juste et libre exercice du saint-office?

A répondu ne savoir ni n'avoir entendu aucune chose de ce qu'on lui demandait.

D. S'il sait ou a entendu dire que quelqu'un ait proféré quelques hérésies?

R. Que rien de tel n'était parvenu à sa connaissance.

On lui dit qu'il existe dans ce saint-office une information portant: qu'au mois de mai de cette année, en présence de certaines personnes, quelqu'un se permit de dire que Dieu s'était endormi sur les succès des Français, et avait accompagné ce propos de plusieurs autres hérésies dont lui comparant avait été témoin auriculaire, et que pour la gloire de Dieu il devait faire en sorte de se les rappeler et de dire la vérité. . . .

Il dit que pour répondre à la question qu'on venait de lui faire, il se rappelait avoir entendu, il y a quelque tems, un officier dire des choses honteuses et déshonorantes

pour tout homme d'honneur et pour tout chrétien, mais qu'il ne se ressouvenait pas que ce fût chez don et chez don, en présence d'autres personnes dont les noms lui étaient étrangers aussi bien que leurs professions.

Interrogé sur le signalement et l'âge du dénoncé?

Il dit qu'il lui avait paru âgé de 40 ans, grand et portant des cheveux blancs.

D. S'il a autre chose à dire ou à ajouter sur le compte du susdit ou d'autre personne, ou quelque chose à déclarer qui soit de la compétence du saint-office?

R. Qu'il ne lui restait absolument rien à déclarer, et que conformément au serment par lui prêté, ce qu'il venait de dire était la vérité. Cet interrogatoire lui étant lu, il dit qu'il était écrit selon ce qu'il avait déclaré; qu'il n'agissait pas par haine ni malveillance envers l'accusé, mais pour la décharge de sa conscience: il promit le secret et signa de son nom. F. ; Joseph Linan, procureur; Angel Mencia, notaire.

N°. VIII.

. .

Dans la ville de Aranda de Duero, le

29 octobre 1808 le matin, frère J. Linan, en vertu de la commission du saint-office dont il est investi, fit comparaître devant lui F., célibataire, étudiant, habitant de cette ville, âgé de 18 ans, lequel fit le serment requis, et jura de dire la vérité en présence d'honnêtes et religieuses personnes don Francesco Alonzo et Carlos Araouzo, prêtres, qui ont juré le secret.

Interrogé s'il se souvient avoir fait une déposition devant quelque juge contre certaines personnes relativement à des matières de foi.

A dit se souvenir d'avoir déposé devant le frère Linan, contre un officier des volontaires d'Arragon, qui est le même dont il a parlé dans sa déclaration précédente.

On lui notifie que le promoteur du saint-office le présente comme témoin, etc. (Voyez la pièce 6e jusqu'à la fin, textuellement semblable). F.; J. LINAN; Francesco ALONZO; don Carlos ARAOUZO; Angel MENCIA, notaire.

N°. IX.

Interrogatoire de dona, âgée de 25 ans et célibataire, fille de J.

M., et de J., fait le 26 octobre, dans la même forme que celui n°. 5, avec cette différence que sur la demande qu'on lui fit, si elle avait ouï dire que Dieu fût indifférent aux évènemens relatifs aux Français; elle répondit qu'elle se rappelait avoir entendu dire par un officier des volontaires d'Arragon, nommé Pedro Gasca, en parlant des conquêtes des Français : qu'on ne verrait plus San-Yago s'armer pour nous défendre, et que nous ne remporterions plus de victoires. Que cela fut dit une seule fois chez ses parens, il y avait quatre ou cinq mois, en présence de sa mère, de don son frère et d'un camarade du dénoncé, mais dont elle ne se rappelle pas le nom.

A elle demandé ce qui précéda ces propos, et s'ils furent tenus dans la dispute, dans la colère, ou si ce fut par plaisanterie et passe-tems ?

Répondu qu'il prétendait avoir tenu ce langage pour sonder son frère, don, qu'il regardait comme scrupuleux, et qu'après la conversation, s'étant adressé à elle, il lui avait dit que son frère lui paraissait homme sensé et bon catholique.

Interrogée sur l'âge et le signalement.

Répondu qu'il avait quarante ou cinquante ans, était grand et pâle.

Dem. etc., etc. Le reste comme le n°. 5.

Signé ; Joseph LINAN ; Angel MENCIA, notaire.

N°. X.

Interrogatoire de la même personne devant le procureur de l'Inquisition, assisté de Francesco Alonzo et don Carlos Araouzo, absolument semblable à celui du n°. 6, avec le seul changement du nom de dona et de sa signature.

N°. XI.

Interrogatoire de dona J., épouse de don J., notaire, domicilié à Aranda, âgée de soixante ans, fait le 26 octobre 1808, devant le fondé de pouvoir du saint-office. Cette dame a dit de Pedro Gasca, les mêmes choses que sa fille, ajoutant cependant qu'il avait dit que saint Jacques ne manifestait plus sa puissance, et serait bien au moins mille ans sans se mêler de leurs affaires.

Le reste tout-à-fait semblable au n°. 5, et signé dona J.

N°. XII.

Second interrogatoire de la même, fait le 28 octobre 1808, devant le procureur de l'Inquisition, assisté des commissaires déjà nommés. Voyez le n°. 6. *Signé* dona J.

N°. XIII.

Interrogatoire de don Mathæo Logarto, diacre, habitant de Villalba, âgé de 25 ans, fait à Aranda, le 26 octobre 1808 au matin, devant le procureur du saint-office, comme le n°. 5, jusqu'à ces mots :

D. S'il avait entendu dire que Dieu sommeillait, et que San-Yago ne paraissait plus nous aimer comme autrefois ?

R. A dit se rappeler ces expressions, mais ne plus se souvenir par qui ni dans quel lieu elles furent dites.

Quant au reste de son interrogatoire, il est aussi dans la même forme que celui du n°. 5. *Signé* don Mathæo Logarto; Joseph Linan, procureur du saint-office; Angel Mencia, notaire.

N°. XIV.

Second interrogatoire de Logarto, devant don Carlos Araouzo, etc., en tout conforme

au n°. 6, et revêtu des mêmes signatures, plus celle de Logarto.

N°. XV.

Interrogatoire de M., âgée de trente-trois ans, épouse de A., avocat domicilié à Aranda, fait le 28 octobre 1808 au soir, semblable au n°. 5, jusqu'à ces mots :

A dit avoir entendu don Tomas de Cyres, capitaine des volontaires d'Arragon, dire que Dieu était endormi, et ne prenait aucune part à ce qui se passait, et que cela se dit une seule fois, au mois d'avril de cette année, en présence de son mari.

D. S'il l'avait dit de son chef, en colère ou par plaisanterie ?

R. Que selon ce qui lui semblait, et d'après d'autres conversations qui précédèrent, il le dit de lui-même, étant à ce porté par la colère et le dépit de voir les Français dominer et son honneur militaire humilié.

On lui dit que le saint-office avait été informé qu'au mois d'avril ou de mai, certaines personnes, en parlant des évènemens de la guerre, avaient ajouté encore d'autres choses.

Elle répondit qu'elle avait entendu J. et sa fille se plaindre de ce que don avait eu une dispute avec le capitaine don Pedro Gasca, parce que ce dernier avait tenu des discours scandaleux contre la religion. Mais elle a déclaré qu'elle n'avait aucune connaissance de ces discours.

D. L'âge et le signalement des susdits Tomas de Cyres et Pedro Gasca.

R. Que Tomas avait environ quarante ans, était d'une taille régulière, droit et le teint vermeil, que Pedro Gasca était âgé d'environ cinquante ans, grand, mince, et avait les yeux à fleur de tête.

Ledit interrogatoire terminé comme le n°. 5.

N°. XVI.

Second interrogatoire de M., en tout conforme au n°. 6, et revêtu des mêmes signatures, en y ajoutant celle de M.

N°. XVII.

Pour l'acquit de notre charge, dans la présente commission, nous soussignés attestons que les témoins examinés sont des personnes d'une conduite irréprochable, et aux

dépositions desquelles on doit ajouter foi, comme étant réputés et connus pour gens d'honneur et sans tache. Conformément à l'instruction donnée dans la susdite commission, nous déclarons ne rien savoir sur l'opinion des dénoncés en matière de religion, parce que nous ne les connaissons pas. Nous dirons également que don est un homme probe, sensé et religieux. De plus, il n'est pas à notre connaissance qu'il existât entre le dénonciateur et le dénoncé aucun motif de haine, et pour que ladite déclaration soit en forme, nous la signons dans cette maison du couvent de saint Dominique de Aranda de Duero, le 29 octobre 1808. *Signé* Joseph LINAN et don Angel MENCIA, notaire (1).

(1) Il paraît que le décret de prise de corps contre don Tomas de Cyres et don Pedro Gasca, n'a point été décerné, et que les évènemens de la conquête d'Espagne ont mis fin à ce procès.

TABLE

DES MATIÈRES.

INTRODUCTION (page 17.)

NAISSANCE des hérésies. Sentimens de tolérance professés par les pères de l'église sur la manière de réprimer les hérétiques. La connaissance spirituelle de leurs délits attribuée aux évêques, et leur jugement réservé aux juges séculiers. Inconvéniens de ce système pour la puissance impériale. Tendance des papes à s'arroger les droits des évêques et des juges laïcs en cette partie. Agrandissement progressif du domaine de l'hérésie. Origine de l'intolérance religieuse, source première de l'Inquisition.

LIVRE PREMIER (page 37.)

LES disputes religieuses accélèrent la chute de l'empire romain. Son partage entre les fils de Théodose favorise l'ambition des papes. Les excommunications se multiplient. Arnaud de Bresse et Innocent II. Supplice du premier, mort du second. Naissance des Albigeois. Règne d'Innocent III. Premiers inquisiteurs. Croisade prêchée contre le comte de Toulouse, de Beziers, de Comminges.

Caractère de Simon de Montfort : sa barbarie. Massacres de Beziers. Sièges de Toulouse et de Carcassonne.

LIVRE II (page 101.)

ERECTION définitive de l'Inquisition en tribunal. Les dominicains et les cordeliers choisis pour le composer. Motifs de cette préférence. Leurs excès en Languedoc. Sont chassés de plusieurs villes. Eprouvent de grands obstacles en Italie. Fausse politique de l'empereur Frédéric II. Adresse des papes. Ils parviennent enfin à consolider l'Inquisition. Elle accroît leur puissance temporelle, dépouille tous les princes attachés à l'empire, et enrichit Rome de leurs états. Naissance des lumières : premières lueurs de la philosophie en Europe.

LIVRE III (page 156.)

VAINES tentatives pour introduire l'Inquisition en Germanie. Est établie en France. Causes générales qui ruinent à la longue sa puissance. Elle est à la fin chassée. L'influence de ses principes lui survit. Circonstances où elle se remarque. Est à la veille de renaître. Règne de François II. Caractère et projets des Guises. Michel de l'Hôpital sauve la France.

LIVRE IV. (page 204.)

ETABLISSEMENT de l'Inquisition en Espagne. Vues ambitieuses et conduite de Torquemada. Epoque

de Ferdinand et d'Isabelle. Le cardinal de Ximenès. Son caractère, sa puissance. L'empire des Maures tombe. Véritable caractère national des Espagnols : s'efface à la longue par l'Inquisition. Premières victimes, premiers attentats de ce tribunal. Ne peut être établi à Naples, malgré la domination de l'Espagne : Pourquoi. Est introduit en Portugal sur l'exposé d'une fausse bulle. Survit au supplice du faussaire. Tableau général des fureurs qu'elle exerça dans cette contrée.

LIVRE V (page 283.)

Histoire de l'Inquisition à Venise. Longue résistance du sénat pour l'admettre. Nicolas IV y parvient enfin. Entraves que le sénat impose à ce tribunal. Code particulier auquel on le soumet. La perpétuelle impuissance de l'Inquisition dans les états vénitiens. Ses constans efforts pour s'affranchir de la servitude où elle est réduite, toujours repoussés : trouve dans l'Inquisition d'état une rivale dont elle ne peut triompher. Est réduite à l'inertie, et tombe dans le mépris.

LIVRE VI (page 341.)

Composition des tribunaux de l'Inquisition en Italie, en Espagne et en Portugal. Crimes dont elle avait le droit de connaître. Sa jurisprudence, son intérieur, ses cachots, ses tortures. Description d'un autodafé. Principes généraux et fondamentaux des Inquisiteurs, extraits du *Directorium Inquisitorum*.

LIVRE VII (page 5.)

IDÉE qu'on doit prendre de l'Inquisition de Goa, d'après le voyageur Pyrard. Légères différences entre celle-ci et les Inquisitions d'Europe. Exemples de quelques procès fameux jugés par celles de Rome, d'Espagne, de Portugal et de Goa. Histoire du célèbre Marc-Antoine DE DOMINIS. Condamnés négatifs. Ce que l'Inquisition entendait par ce titre. Exemples de vieux chrétiens condamnés par elle. Relation autographe de la longue détention et du jugement de M. DELLON, à l'Inquisition de Goa : elle donne une connaissance complette du régime intérieur de cette maison, de la manière de procéder usitée par les inquisiteurs, et de la cérémonie d'un autodafé.

LIVRE VIII (page 158.)

CONTINUATION du même sujet. Détention du père EPHRAÏM, capucin. Ses motifs : n'ont pour objet qu'une jalousie nationale. Exemples de divers condamnés, victimes de vengeances personnelles. Fermeté de quelques-uns.

LIVRE IX (page 184.)

INFLUENCE de l'Inquisition sur les mœurs, les usages civils, les habitudes religieuses, la littérature, le théâtre, les amusemens des Espagnols. Ses persécutions à l'égard de tous les hommes éclairés. Censure qu'elle exerçait sur les livres

nationaux et étrangers. Sa protection constante pour toutes les superstitions. Moyen dont use un consul de France pour obtenir la liberté d'un jeune français arrêté par l'Inquisition de Lisbonne. Absurdes préjugés des inquisiteurs contre la franc-maçonnerie. Anecdote à ce sujet. Relation touchante de l'évasion d'un mexicain des prisons de l'Inquisition de Lisbonne. Conduite admirable d'un nègre dans cette circonstance.

LIVRE X (page 276.)

EXAMEN de cette question : s'il était de la politique des anciens rois d'Espagne de protéger l'Inquisition. Parallèle de sa position en Italie et au-delà des Pyrénées. Nuances remarquables dans le pouvoir qu'elle exerça dans les deux contrées. Pourquoi cette différence. Empire qu'on lui laissa prendre dans les conseils des souverains. Elle proscrit des ministres célèbres, OSSUNA, MACANAS, OLAVIDÉ et quelques autres. Tableau succinct du faste et des plaisirs d'un grand inquisiteur de Madrid. Dernières persécutions que l'Inquisition fit éprouver en Espagne, depuis la révolution, à quelques agens français. Absurdités de ses prédicateurs et de ses écrivains. Résumé de cet ouvrage. Décret de Sa Majesté l'Empereur et Roi. Abolition de l'Inquisition. Conclusion.

FIN DE LA TABLE.

Bayerische StaatsBibliothek
Münchener DigitalisierungsZentrum Digitale Bibliothek

Lavallée, Joseph,

Histoire des inquisitions religieuses d'Italie, d'Espagne et de Portugal depuis leur origine jusqu'à la conquête de l'Espagne

Bd.: 2

Paris (1809)

J.can.p. 594-2
urn:nbn:de:bvb:12-bsb10545632-5